H

TO

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME VINGT-DEUXIEME.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

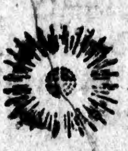


DÉDIÉE AU ROI;

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-DEUXIEME.

DEPUIS le Traité de Westphalie en 1648, jusqu'à l'élection d'Innocent XI, en 1676.

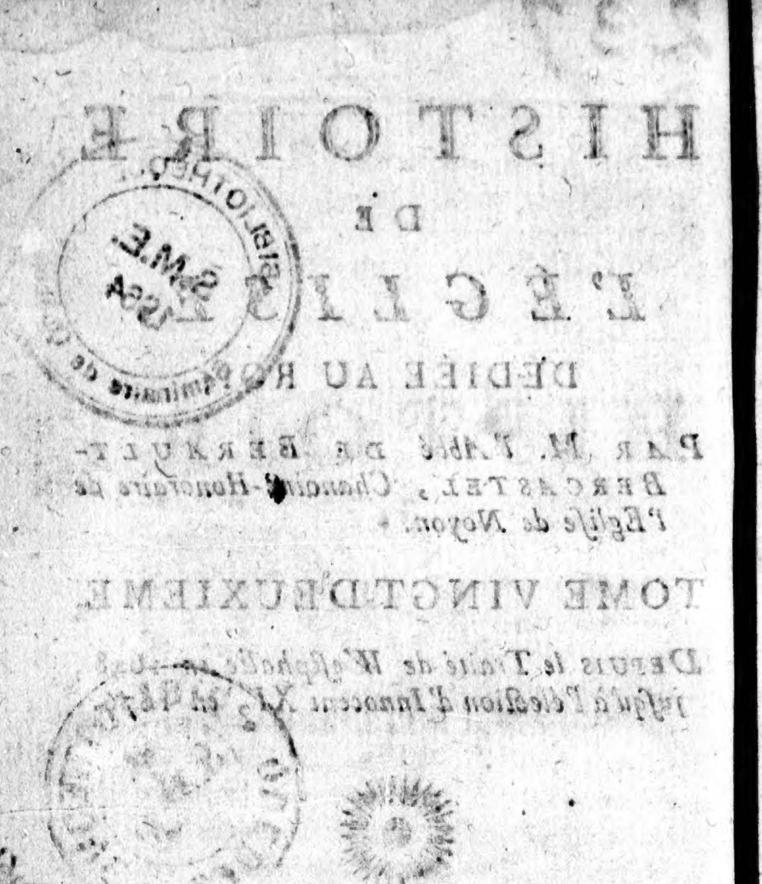


A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, DE MADAME, & de MADAME Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DÉDIÉE AU ROI.

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de l'Église de Noyon.

TOME VINGT-DEUXIEME.

DEPUIS le Traité de Westphalie en 1648 jusqu'à l'élection d'Innocent XI, en 1676.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, DE MADAME, DE MADAME Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

SOMMAIRES DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIEME.

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIEME.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-SEIZIEME.

Depuis le traité de Westphalie en 1648, jusqu'à la publication de la bulle d'Innocent X en 1653.

La scene de l'histoire s'ouvrit en 1649, par un attentat encore inoui, mais non pas imprévu. On attendoit, au moins confusément, le dernier excès de la noire malignité de Cromwel, depuis qu'il avoit tiré son Roi des mains du parlement, & qu'il le tenoit dans la prison de Windsor. Cependant la manifestation de toute sa perversité eût encore été un sujet nouveau d'é-

Révol. d'Angleterre, t. III. l. 9.

tonnement, & d'une indignation peut-être formidable pour le scélérat : mais trop habile au crime pour porter sur son roi une main visiblement parricide, il entreprit de le faire proscrire par les représentans de la nation, & d'ériger le plus énorme des forfaits en un acte public de justice. Toutefois, comme bien des parlementaires ne se prêtoient point à ses vues, au moins avec assez de promptitude ; l'armée qui lui étoit vendue se saisit des portes des deux chambres, emprisonna quarante-un membres de la basse, & en chassa cent cinquante. Pour la haute, à peine on en prenoit les voix pour la forme ; tant les communes s'étoient rendues maîtresses des résolutions. Le tribunal suprême d'Angleterre fut par là réduit à quarante scélérats, la plupart de la lie du peuple. Ils casserent tout ce que les deux chambres avoient arrêté pour préparer la réconciliation ; puis déclarerent le Roi sujet aux peines des crimes de haute trahison, & coupable de tout le sang versé dans les dernieres guerres. La chambre des pairs ne laissa pas de réclamer fortement contre cet article, qu'elle ne voulut jamais ratifier : mais

on déclara que la ſouveraine puiſſance étant originairement dans le peuple, le pouvoir de faire les loix & les décrets appartenoit uniquement à la chambre des communes, ſans qu'on eût beſoin du conſentement des ſeigneurs.

Il ſembloit que Cromwel ne dût pas ſe défier du parlement, tel qu'il venoit de le compoſer : cependant il n'en eut pas encore une aſſez mauvaiſe opinion, pour lui abandonner cette atroce procédure. En effet, il s'y trouvoit encore bien des conſciences, qu'effarouchoient la grandeur & la proximité du forfait. Pour abattre une tête chargée de trois couronnes, il falloit des ſcélérats à toute épreuve. Comme le parricide étoit parfait connoiſſeur en ce genre, il en choiſit dans les conditions diverſes juſqu'à cent cinquante, dont quelques-uns néanmoins refuſerent encore. Fairfax lui-même eut horreur de cette affreuſe commiſſion. Cromwel, aidé de ſon gendre Ireton, réuſſit toutefois à la compléter. Ce nouveau tribunal, ſous le titre de Haute-Juſtice, fut érigé par la ſeule autorité des communes, dégradées elles-mêmes, & décorées cependant du grand nom de

Parlement Britannique. Au bruit de cette érection, toute l'Europe sentit que le Monarque étoit à deux doigts de sa perte ; & toutes les cours réitérerent, avec une chaleur toute nouvelle, leurs sollicitations. Les Etats-Généraux de Hollande représenterent, que cette atrocité feroit à jamais l'opprobre de la réforme. La France usa des remontrances les plus touchantes, & s'abaissa jusqu'à la priere : voie seule qui lui restât, dans les troubles de la Fronde qui la désoloit.

Tout fut inutile. Cromwel inspirant son hypocrisie, aussi bien que sa férocité, à tous les ministres de son ambition, chacun d'eux s'excusoit auprès des solliciteurs, sur ce qu'ils étoient obligés de se roidir contre les propres sentimens de leur cœur, pour suivre l'esprit de Dieu qui les inspiroit, & qui exigeoit d'eux cet acte pénible d'obéissance. Une visionnaire, suscitée sous le nom de la Vierge d'Herford, publia qu'elle avoit eu révélation, que tout ce que les chefs de l'armée avoient résolu contre le Roi, étoit juste & saint. Le prédicant Peters trouvoit dans tous les livres de l'Ecriture-Sainte, des sen-

tences, ou des exemples qui autoriſoient le ſupplice de ce prince; puis montant en chaire, il débitoit ſes alluſions ſanguinaires, avec un air attendri qui alloit ſouvent juſqu'à verſer des larmes. Cromwel prêchoit auſſi, & contrefaiſoit d'autant mieux l'inſpiré, qu'il affectoit de s'abandonner à l'eſprit de Dieu, au moment qu'on s'y attendoit le moins, au milieu d'un conſeil, dans une aſſemblée publique, & ſouvent à la tête de l'armée.

Suivant les impreſſions de ces oracles de ſang, la cour de haute-juſtice, dès le commencement de l'année 1649, cita Charles Stuart, Roi d'Angleterre, ce ſont les termes de la citation, comme accuſé de tyrannie, de haute trahiſon, des meurtres & de tous les excès commis dans le royaume durant la guerre. On le tranſporta de Windſor à Weſtminſter, où la chambre tenoit ſes ſéances. Quand il y comparut, & qu'on lui lut ſon accuſation, comme intentée au nom du peuple Anglois; la femme de Fairfax interrompit, d'une tribune, celui qui liſoit: c'eſt un inſigne menſonge, s'écria-t-elle en ſe levant avec indignation; à peine la di-

xieme partie de la nation a part à ce crime : c'eſt uniquement l'ouvrage du traître Cromwel, que voilà. Si l'on admira le courage de la dame, le ſang-froid du tyran cauſa plus de ſurpriſe encore. Il laiſſa tomber le propos; & loin de prendre le change, il uſa de tous les momens pour arriver à ſon terme. Le Roi néanmoins, avec une hauteur de courage digne du diadême, refuſa conſtamment de reconnoître la juriſdiction de la chambre. Mais ſa perte étoit réſolue, avant qu'il fût accuſé. Après quelques formalités qui revêtirent précipitament la ſcélérateſſe des vains dehors de la juſtice, il fut condamné par contumace à être décapité, comme tyran, traître à la patrie, homicide, ennemi public de la nation : qualifications que jamais prince ne mérita moins, & qui mieux encore que le crime même de régicide en peignent les auteurs.

Depuis la ſentence rendue, le Roi eut le loiſir de ſe préparer à la mort. Il s'y prépara en effet, par des vertus qui en euſſent fait un martyr, ſi le zélateur d'une ſecte, immolé à une autre, pouvoit mériter ce ſaint titre.

Il ſe ſoumit, avec une pleine réſignation, aux décrets d'en haut, accepta ſpécialement ſa mort en expiation du conſentement qu'il avoit eu la foibleſſe de donner à celle du fidele Stafford, vice-roi d'Irlande, proteſta qu'il pardonnoit de bon cœur à ſes meurtriers; & fit écrire au prince de Galles, que, ſi jamais il recouvroit la couronne, il n'uſât point de ſa puiſſance pour le venger.

Enfin ce prince malheureux à tant d'égards, fut conduit le neuvieme de février à Withéal, où il monta ſur l'échaffaud qu'on avoit dreſſé devant le palais des Rois Britanniques; & après avoir dit à voix haute, que l'unique moyen d'avoir une paix ſolide étoit de rentrer dans l'ordre établi de Dieu, de rendre à Dieu ce qui eſt à Dieu, au Roi ce qui eſt au Roi, & au peuple ce qui eſt au peuple, il tendit ſa tête, qu'un bourreau maſqué lui trancha. On dit que Cromwel voulut voir le Roi mort, & que s'étant fait ouvrir ſa bierre, où l'on s'étoit empreſſé de le mettre, il prit ſa tête, & la contempla quelque temps, ſans la plus légere émotion. Que ne devoit-on pas atten-

dre de cette horrible force d'ame !

Elle opéra dans l'Angleterre la révolution la plus étonnante & la plus universelle qu'on y eût encore vue. Après peu de mois, à peine y retrouva-t-on quelques vestiges de ce qu'elle étoit depuis deux mille ans. La royauté, aussi ancienne dans cette île que l'île même, fut abolie, & poursuivie jusque dans les races futures. On proscrivit le prince de Galles, alors Charles II, & son frere le duc d'Yorck. Pour le duc de Glocestre, trop jeune pour en rien appréhender, on le bannit en Hollande. On ajouta l'opprobre à la calamité : on délibéra d'abord si l'on ne feroit pas apprendre un métier à la princesse Elisabeth ; puis on l'envoya au château de Carisbrock, premier écueil de la grandeur du Roi son pere : l'abandon où elle s'y trouva, l'y fit bientôt périr. Tous les seigneurs qui avoient tenté de soutenir le trône, furent traités en criminels d'Etat. Le duc d'Hamilton, le comte d'Holland & le baron de Capel eurent la tête tranchée, par sentence du même tribunal qui avoit abattu celle du Roi. La chambre des pairs, monument trop mémorable de la mo-

narchie, fut ſupprimée; après que le tyran en eut fait paſſer dans les communes, quelques membres des plus indignes de leur naiſſance, & le plus baſſement dévoués à la tyrannie. Et cette lie de la nation fut inveſtie du pouvoir ſuprême, qu'on déclara dévolu au peuple, en établiſſant une république à la place de la monarchie. Bientôt l'uſurpateur s'y rendit le ſeul maître: mais comme on connoiſſoit trop les bornes du pouvoir des rois d'Angleterre, il prit le titre de Protecteur, à l'ombre duquel il parvint impunément à un deſpotiſme abſolu.

Il jouit en paix du fruit de ſes crimes, durant l'eſpace de neuf à dix ans; & il mourut de même dans le palais des rois à Withéal, laiſſant encore à Richard, ſon fils, le titre & le pouvoir illimité de Protecteur. Celui qui fait proſpérer à ſon gré les bons, ou les méchans, vouloit, par un exemple formidable, inſtruire à jamais les rois à ne point attendre des ſectes la ſoumiſſion qu'on refuſe à l'Egliſe, & montrer au peuple, où conduit la préférence donnée ſur la voix de l'égliſe à celle des ſectes. Exemple frappant, s'il

en fut jamais : on vit la plus fiere des nations, après avoir proſcrit ſon Roi, ramper dix années entieres ſous ſon vil oppreſſeur.

Cependant les François profiterent peu d'une leçon que le ciel donnoit ſi près d'eux. Ce peuple, admirateur des productions étrangeres, & bien ſouvent de ce qu'elles ont de plus mauvais, s'étoit ſi fort paſſionné pour les nouveautés Belgiques, depuis qu'elles étoient négligées dans leur pays natal, qu'enfin la France en paroiſſoit la mere naturelle, plutôt que la mere adoptive. Les docteurs, gagnés en premier lieu dans l'univerſité de la capitale, uſerent de tous les moyens que ſuggere l'eſprit de parti, afin de leur acquérir de nouveaux partiſans. La prédication, la direction des conſciences, la plume & la preſſe, tout étoit proſtitué à la nouvelle erreur, que l'on qualifioit d'ancienne doctrine de l'Egliſe, en accuſant le torrent des docteurs & des paſteurs de l'avoir abandonnée depuis quatre ou cinq ſiecles, & de la méconnoître enfin totalement, par une ignorance montée à ſon comble. Indignés de ces reproches outrageans, & de ſe

voir ainsi troublés dans la possession de la croyance établie, ceux-ci répliquoient avec chaleur, crioient avec alarme au schisme & à l'hérésie. La dispute & la dissension devinrent générales dans le royaume : aussi-tôt qu'il paroissoit un ouvrage dans l'un des partis, l'autre s'empressoit à le décrier.

Le zele anti-catholique passa les monts, & osa choisir pour son théatre, le centre même de l'unité chrétienne. Claude Hersant, déjà fameux par son livre, intitulé *Optatus Gallus*, se rendit à Rome, sous prétexte de gagner le jubilé de l'année 1650. Il eut aussi la dévotion de prêcher ; & il dit en chaire, d'un ton fort dévot, que notre volonté, depuis la chûte d'Adam, ne peut que pécher, si elle n'est aidée de la grace ; que les saints suivent les mouvemens de la grace, d'autant plus librement qu'ils les suivent plus volontairement, d'autant plus librement que la grace est plus impérieuse, & qu'elle les fait plus impérieusement aimer & vouloir le bien auquel elle les porte. L'historien des jansénistes rapporte que ces vérités parurent nouvelles à quelques Romains, qui ne savoient rien, ajoute-

t-il, de la croyance de l'Eglise, ni de la doctrine de S. Augustin sur ces matieres. Il étoit nouveau en effet à Rome, au centre de la catholicité, d'entendre prêcher la doctrine de Baïus & de Jansénius, qu'on n'y avoit jamais confondue avec celle de S. Augustin. Mais si les Romains en furent étonnés, ils en furent également scandalisés, & si indignés, qu'ils ne l'oublierent jamais. Et quand par la suite le parti voulut déguiser ses vrais sentimens, afin de se soustraire aux foudres de l'Eglise; ils jugerent de sa sincérité, sur cette confession prématurée de son imprudent émissaire. Toujours ils se souvinrent que dans ses principes, tout ce qui ne procede pas de la charité, vient d'une cupidité criminelle; qu'un ami qui sert son ami par pure amitié, qu'un citoyen qui affronte la mort pour le salut de sa patrie, qu'un enfant qui aime son pere par bonté de naturel, sont autant de péchés; bien plus que l'homme sur la terre, incliné par la grace à une bonne œuvre, aussi invinciblement que les saints le sont dans le ciel à aimer l'objet de leur béatitude, la fait néanmoins librement, parce qu'il la fait vo-

lontairement. Par conſéquent l'homme, porté au mal par une force invincible, le fera librement auſſi, parce qu'il le fera volontairement. S'il en eſt ainſi, où eſt la liberté ? & ſi l'on ne ſe croit plus de liberté, où en ſont les mœurs ?

Herſant, contre qui cette étrange doctrine excita un orage dangereux, ſe mit à couvert dans le palais de l'ambaſſadeur de France ; & ſans rien perdre encore de ſa premiere intrépidité, il fit imprimer ſon ſermon, avec une épître dédicatoire au Pape, où il affirmoit de nouveau, que toutes les actions libres qui ne proviennent pas de la grace, ſont autant de péchés. Après cette nouvelle incartade, on crut ne devoir plus rien ménager, & on le décréta d'ajournement perſonnel. Le terme étant expiré, ſans qu'il eût comparu, il fut déclaré excommunié, déchu de toute dignité, de tout degré, & du pouvoir, tant d'enſeigner que de prêcher. La bravoure, ou les bravades ceſſerent alors. L'apôtre, dont le zele n'alloit pas juſqu'au martyre, s'échappa ſecrétement, reprit la route de France, & ne regarda plus en arriere que pour éviter les mouches du S. Office.

A Paris, de jeunes théologiens, séduits en assez grand nombre, de simples bacheliers avoient pris tant de goût pour les nouvelles opinions, qu'ils les inséroient dans leurs theses; & quand un sage réviseur les retranchoit du manuscrit, ils avoient le front de les remettre dans l'imprimé; ou laissant les positions telles qu'on les avoit réformées, ils soutenoient le contraire dans la séance publique, & ne craignoient pas de dire que ce qu'on lisoit dans la these, y étoit contre leur véritable sentiment. Le docteur Cornet, l'un des plus distingués de la maison de Navarre, & syndic de la faculté, se plaignit de cette insubordination scandaleuse, dans l'assemblée du premier jour de juillet 1649. Il en cita plusieurs exemples, & ajouta que pour remédier à ces désordres, il étoit expédient d'examiner quelques propositions qui faisoient le sujet des troubles. Il en rapporta six, dont les cinq premieres contenoient en abrégé ce que d'anciens & profonds docteurs, de concert avec lui, trouvoient de plus contraire à la foi dans le livre de Jansénius, la vraie pomme de discorde, & déjà

la terreur de la catholicité. Un autre docteur de l'aſſemblée y en ajouta une ſeptieme. Elles étoient conçues en ces termes :

I. Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des juſtes qui déſirent & qui tâchent de les garder, ſelon les forces qu'ils ont alors ; & ils manquent de la grace qui les leur rendroit poſſibles.

II. Dans l'état de la nature déchue, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure.

III. Pour mériter & démériter dans l'état de la nature déchue, l'homme n'a pas beſoin d'une liberté exempte de la néceſſité d'agir ; mais il lui ſuffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

IV. Les Sémi-pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi ; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y réſiſter, ou de la ſuivre.

V. C'eſt une erreur des Sémi-péla-

giens, de dire que J. C. est mort, ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

VI. L'Eglise a estimé autrefois que la pénitence sacramentale secrete ne suffisoit pas pour les péchés secrets.

VII. L'attrition naturelle suffit pour le sacrement de pénitence.

Il n'a été question dans la suite que des cinq premieres de ces propositions. Elles acquirent dès-lors une célébrité prodigieuse, & attirerent au docteur Cornet toutes les injures & les calomnies, que les sectes ont vomies dans tous les temps contre ceux qui, les premiers, ont eû le courage de leur arracher le masque.

Après sa dénonciation, le syndic requit en forme que l'assemblée délibérât, & nommât des commissaires pour l'examen. Un jeune docteur, nommé Louis de Saint Amour, mémorable par son journal, qu'on peut regarder comme le protocole des calomnies périodiques du gazetier ténébreux, que l'oracle même de l'impiété moderne a surnommé *le scélérat obscur*, se leva d'un air assuré, & dit qu'il s'opposoit à la délibération. On méprisa cette opposition, qui fut

néanmoins appuyée par un assez grand nombre de docteurs, & l'on mit en délibération ce qu'avoit proposé le syndic. Il fut conclu, à la pluralité des voix, que les propositions seroient examinées; & les commissaires pour l'examen, furent nommés sur le champ.

Il parut aussi-tôt plusieurs écrits, pour décrier cette conclusion, que les partisans de Jansénius nommoient la trame & l'attentat de Cornet. Les plus remarquables furent celui que l'abbé de Bourzeis fit en latin, & l'ouvrage françois qu'on attribua au célebre docteur Arnaud. Le premier étoit intitulé, *Propositions touchant la grace, qui doivent être examinées au premier jour en Sorbonne*; & l'autre, *Considération sur l'entreprise de M. Cornet, syndic de la faculté, en l'assemblée du premier juillet*. Arnaud, qui aimoit les superlatifs & les expressions dures, trouvoit que la dénonciation faite par le syndic, & la résolution prise par la faculté, étoient l'entreprise la plus irréguliere & la plus injuste qui pût entrer dans l'esprit. On peut dire avec assurance, malgré toute la réputation du personnage, qu'il ne fait ici qu'étourdir par de grands mots,

& qu'il y viole toutes les loix du jugement. Où est donc l'irrégularité, où est l'injustice, quand un officier de la faculté, quand son inspecteur d'office lui défere une doctrine qu'il croit hérétique, & dont, à ses yeux, on s'efforce d'infecter sa compagnie ? Ce qu'il y a d'incontestablement injuste, d'infiniment contraire à tous les principes de la justice & de la charité chrétienne, c'est d'avoir creusé dans les intentions du syndic & des commissaires, comme ont fait, après Arnaud, tant d'écrivains du parti ; c'est de donner à leurs paroles les interprétations les plus malignes ; c'est de représenter généralement tous les contradicteurs du parti, comme des gens qui n'ont ni foi, ni religion, parce qu'ils n'ont pas celle qu'il s'est faite. Mais comme le ridicule est une arme en France, pour le moins aussi efficace que la calomnie, les historiographes du jansénisme firent du docteur Cornet, un Jésuite de robe courte. Il ne tint pas à eux qu'on ne regardât pareillement, comme autant de Jésuites masqués, après l'archiduc Ferdinand, tout ce qu'il y avoit de personnages opposés à la doctrine de Jansénius, parmi

les docteurs des universités, parmi les prélats du royaume, parmi les premiers magistrats, parmi les ministres & les princes mêmes.

Comme il s'agissoit de confirmer au premier jour d'août, selon l'usage, la conclusion prise par la faculté le premier du mois précédent; les docteurs à qui elle déplaisoit engagerent le chancelier Loisel a renouveller une vieille prétention de ses prédécesseurs, en demandant de présider à l'assemblée. Cette chicane, dont il n'étoit pas difficile de pénétrer le motif, occasiona un débat fort long, qui n'aboutit qu'à rompre l'assemblée, sans avoir rien fait. Cependant le parti, à la faveur du trouble, toujours avantageux aux sectes, fit ses propres affaires. Saint Amour fit signer par soixante autres docteurs une requête qu'ils présenterent au parlement, à l'effet d'appeller comme d'abus de la conclusion.

La requête fut mise au rapport du conseiller Broussel, homme integre, mais de capacité médiocre, de caractere ardent, & l'un des plus bouillans Frondeurs. Déjà le goût & l'intérêt avoient uni ensemble le parti du nou-

vel Augustin & celui de la Fronde. Le premier président Molé entreprit cependant d'accommoder l'affaire ; & l'on convint que pendant quatre mois les choses demeureroient dans l'état où elles se trouvoient, afin de chercher les moyens d'établir une paix solide : mais la treve même ne fut pas observée.

Moins d'un mois après, courut dans Paris une censure imprimée des sept propositions, & signée par les commissaires examinateurs ; ce qui mit aux champs Saint Amour & ses consorts. Ils présenterent une seconde requête, suppliant qu'on fît droit sur la premiere, & que ceux dont la censure portoit les noms, fussent assignés pour les reconnoître, ou les désavouer. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient. Les commissaires comparurent le cinq octobre, & déclarerent que c'étoit à leur insu, & contre leur gré, qu'on avoit publié la censure. Sur quoi la chambre des vacations rendit un arrêt, portant que les parties seroient entendues à la premiere audience d'après la Saint Martin, & cesseroient provisoirement

d'agiter les matieres conteſtées, juſqu'à ce que la cour en eût ordonné autrement.

Durant ce délai, les docteurs qui défendoient l'ancienne doctrine, & qui voyoient cet objet purement eccléſiaſtique à la merci d'un tribunal ſéculier, aſſurés au ſurplus qu'on formeroit autant d'incidens & d'obſtacles nouveaux qu'ils feroient de démarches, ils abandonnerent le jugement doctoral des nouvelles doctrines : mais ils prirent en même temps des meſures efficaces pour procurer une déciſion, d'autant plus affligeante pour leurs contradicteurs, qu'elle feroit irréformable. L'aſſemblée du clergé étoit indiquée pour le printemps de l'année 1650 : les principaux docteurs de la faculté conférerent à ce ſujet avec les prélats qui arrivoient pour le temps preſcrit; & tous enſemble, après y avoir penſé mûrement, eſtimerent la cauſe aſſez grave, & les troubles trop grands, pour attendre d'ailleurs que de la chaire de Pierre, le rétabliſſement du calme & de l'unité. Ce deſſein ne fut pas propoſé publiquement dans l'aſſemblée du clergé, parce qu'on n'y appréhendoit

qu'avec trop de raiſon la gène & les entraves que venoit d'éprouver la faculté de théologie : mais la lettre ayant été composée par Iſaac Habert, ci-devant théologal de Paris, & pour lors évêque de Vabres, elle fut approuvée & ſignée par quatre-vingt-cinq évêques ou archevêques, auxquels il s'en joignit encore trois autres dans la ſuite, & on la fit partir ſans délai. Comme cette lettre eſt, pour ainſi dire, le premier fil des pourſuites juridiques du Janſéniſme, & un monument authentique des ſentimens invariables de nos premiers paſteurs ſur ces matieres, nous avons cru devoir la rapporter en entier. La voici, telle qu'elle ſe trouve dans les actes du Clergé :

La foi de Pierre, très-ſaint Pere, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raiſon, ſuivant la coutume reçue & autoriſée dans l'Egliſe, qu'on rapporte les cauſes majeures au S. Siége Apoſtolique. Pour obéir à une loi ſi équitable, nous avons eſtimé qu'il étoit néceſſaire d'écrire à Votre Sainteté, touchant une affaire très-importante qui regarde la

religion. Il y a dix ans que nous voyons avec douleur la France agitée de troubles très-violens, au sujet du livre posthume de M. Cornelius Jansénius, évêque d'Ypres, & de la doctrine qui y est contenue. Ces mouvemens devoient être appaisés, tant par l'autorité du concile de Trente, que par celle de la bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansénius, & a confirmé les décrets de Pie V, & de Grégoire XIII, contre Baïus. Votre Sainteté a établi, par un nouveau décret, la vérité & la force de cette bulle; mais parce que chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques-uns ont encore trouvé lieu aux chicanes & aux subterfuges. Nous espérons que tous les moyens leur en seront ôtés, s'il plaît à V. S. comme nous l'en supplions très-humblement, de définir clairement & distinctement, quel sentiment il faut avoir en cette matiere. C'est pourquoi nous la supplions de faire l'examen, & de porter un jugement clair & certain de chacune des propositions suivantes, sur

lesquelles la dispute est plus dangereuse, & la contestation plus échauffée.

En cet endroit de la lettre, sont rapportées les cinq premieres propositions telles qu'on les a lues ci-devant; après quoi elle continue ainsi : Votre Sainteté a éprouvé depuis peu, combien l'autorité du S. Siége Apostolique a eu de pouvoir pour abattre l'erreur du double chef de l'Eglise : la tempête a été aussi-tôt appaisée; la mer & les vents ont obéi à la voix & au commandement de J. C. Ce qui nous engage à vous supplier, très-saint Pere, de prononcer sur le sens de ces propositions, un jugement clair & décisif, à quoi M. Jansénius, proche de sa mort, a soumis lui-même son ouvrage; de dissiper toute obscurité, de rassurer les esprits chancelans, d'empêcher les divisions, de redonner à l'Eglise sa tranquillité & toute sa splendeur.

On voit par le seul contenu de cette lettre, tout ce qui engagea ce grand nombre d'évêques à l'écrire au Pape, & en particulier ce qu'ils pensoient du livre de Jansénius. C'est donc

donc injurier bien gratuitement ce qu'il y a de plus respectable, & à raison de la dignité, & à raison de la vertu, que de dire avec l'effronterie scandaleuse de l'historien des Jansénistes, que nos évêques firent cette démarche principalement pour se délivrer des importunités du pere Vincent de Paul, moliniste & sémi-pélagien. Ceux de la secte, qui de ce moliniste, ou de ce pélagien, veulent se faire un ami & presque un fauteur, depuis qu'il est rangé au nombre des saints tout différens des leurs, devroient se souvenir, ou plutôt réfléchir que d'autres se souviennent de ces injures sacrileges.

Hist. du Jansén. sous l'an 1650.

Le Souverain Pontife, instruit par la lettre des prélats François, du péril que la foi couroit dans ce moment en France, établit une congrégation particuliere, pour prendre connoissance d'une affaire si importante, avec toute la maturité qu'elle requéroit. Il nomma commissaires, les cardinaux Roma, Spada, Ginetti, Cecerimi, Chigi, Pamphile; & pour secrétaire, Albissi, assesseur du S. Office. Dès la premiere assemblée qui se tint chez le

cardinal Roma, doyen du ſacré collége, Spada, fondé ſur ce que la bulle d'Urbain VIII portoit que Janſénius avoit renouvellé la doctrin de Baïus, propoſa de commencer par l'examen de ce qui s'étoit paſſé dans les affaires du Baïaniſme. Cet avis fut approuvé généralement. On rechercha dans les archives du S. Office tout ce qui concernoit ce premier novateur ; on en fit le rapport à loiſir, devant les commiſſaires établis pour le ſecond ; & ceux-ci confronterent ſoigneuſement, quoique très-ſecrétement d'abord, la doctrine de l'un avec celle de l'autre.

Le parti ne s'oublioit point. La Congrégation n'étoit pas encore formée, que le docteur de S. Amour, auſſi dévot qu'Herſant, & venu de même à Rome pour le jubilé, qui après ſon expiration y retenoit encore le pieux pélerin ; S. Amour s'empreſſa d'écrire à ſes correſpondants de Paris, qu'il falloit agir avec bien de la vigueur, ſi l'on vouloit ſauver les cinq propoſitions : il ne les flattoit pas, il les prévenoit au contraire, qu'il y avoit peu de choſe à eſpérer ;

parce qu'à Rome, leur disoit-il, on ne connoît presque pas la vraie grace du Sauveur. Long-temps avant lui, Calvin avoit dit précisément la même chose. Ce langage fut constamment celui des sectaires du dix-septieme siecle, aussi bien que du seizieme. A cet avis alarmant, ceux qui s'intéressoient à la défense de l'évêque Flamand, ou plutôt à la fortune d'un parti qui étoit devenu le leur propre, se rassemblerent afin de concerter les mesures qu'on pouvoit prendre en des conjonctures si critiques. L'autorisation tirée de l'épiscopat, comme de la pierre angulaire du christianisme, fut toujours la ressource frauduleuse des sectes. Nos dogmatiseurs avoient déjà quelques évêques dans leur parti; mais en très-petit nombre : ils firent tout valoir, pour en gagner d'autres; & à force de leur crier qu'en portant à Rome l'affaire de Jansénius, on avoit donné atteinte aux privileges de l'épiscopat, ils s'attacherent onze évêques ou archevêques, savoir de Sens, d'Agen, de Comminge, de Valence, d'Orléans, de S. Papoul, de Lescar, de Châlons en Champagne, d'Amiens,

d'Angers & de Beauvais. Plusieurs de ces prélats allerent d'abord déclarer au nonce, qu'ils ne prenoient aucune part à la réquisition de quatre-vingt-huit évêques ; qu'ils la regardoient au contraire, comme très-préjudiciable à leur autorité commune ; puisqu'il leur appartenoit de prononcer en matiere de foi, & de juger en premiere instance. L'archevêque de Sens fit en particulier la même protestation, & devint bientôt l'un des principaux zélateurs du parti. C'étoit le fameux Henri-Louis de Gondrin, dont les ennemis de la nouveauté ont dit beaucoup de mal, & les Jansénistes fort peu de bien ; tout accoutumés qu'ils étoient dès-lors à ériger leurs partisans en docteurs de l'Eglise, & en saints à miracles, quelle que fût la médiocrité de leur science & de leurs vertus : fâcheux préjugé pour ce prélat, de n'avoir pu obtenir une place dans le calendrier de Port-Royal, après avoir tant parlé de réforme & de morale sévere ; après avoir entrepris de rétablir toutes les observances de la pénitence publique, avec une ardeur & une persévérance qui ne pouvoient

manquer d'avoir leur effet, si les paroles, sans l'exemple, faisoient impression.

Ce prélat entreprenant autant qu'inconstant, se mit à la tête des prélats dyscoles; & tous ensemble écrivirent au Pape une lettre véhémente, contre celle de leurs quatre-vingt-huit confreres, dont ils parloient avec la sincérité ordinaire du parti, comme si le nombre en eût été médiocre. Ils disoient au S. Pere, qu'ils avoient appris, que *quelques prélats* lui avoient écrit touchant une affaire très-importante & très-épineuse; qu'outre les difficultés dont les questions de la grace & de la prédestination sont remplies, il ne paroissoit pas qu'on fût dans un temps propre à terminer un différend de cette nature, & qu'ils ne pouvoient approuver le dessein de ces autres évêques; que si néanmoins on jugeoit à propos de décider, l'ordre légitime des jugemens de l'Église universelle, joint à la coutume de l'Eglise Gallicane, vouloit que les plus grandes questions qui naissent dans le royaume, y fussent d'abord examinées par ses évêques; qu'à Rome ensuite, il faudroit repren-

dre l'affaire dès ſon origine, l'examiner tout entiere, appeller & entendre les parties, comme il s'étoit pratiqué dans les congrégations *de Auxiliis*; qu'autrement ceux qui ſeroient condamnés, ſe plaindroient avec raiſon de l'avoir été par les artifices & les calomnies de leurs adverſaires; que ſi ces queſtions cauſoient beaucoup de trouble, ce mal provenoit uniquement de ce que les cinq propoſitions avoient été fabriquées à plaiſir, & en termes ambigus; qu'ils voyoient peu d'inconvéniens néanmoins à laiſſer continuer encore un peu de temps une diſpute, qui duroit depuis pluſieurs ſiecles, ſans que l'unité catholique en fût altérée.

En s'efforçant d'une maniere ſi viſible d'empêcher le jugement, les onze prélats ne laiſſoient point d'aſſurer, qu'ils le déſiroient au lieu de l'appréhender. C'eſt avec la même candeur qu'ils affectoient, pour les libertés de l'Egliſe Gallicane, un zele plus clairvoyant que celui de leurs quatre-vingt-huit confreres, auſſi éclairés qu'eux aſſurément, pour ne rien dire de plus; qu'ils réclamoient encore les anciennes déciſions des papes & des conciles, &

nommément du concile de Trente, que les amis de l'évêque d'Ypres ont toujours regardé comme une vaine assemblée de scholastiques, sourde à la voix du S. Esprit.

Le docteur de S. Amour, qui avoit ménagé cette lettre, fut chargé de la présenter au Pape, & de suivre tout le cours de l'affaire, avec les docteurs de la Lane & Manessier, le licencié Angran, & le pere des Mares, autrefois Oratorien, qu'on lui associa pour cette agence. Ni la lettre, ni les manœuvres ne rompirent le dessein du Pontife; quoique les députés du parti eussent eu tout le loisir de manœuvrer sans gêne, puisqu'ils arriverent à Rome dix mois avant les docteurs Hallier, Loisel & Lagaut, qu'on peut bien qualifier généralement députés du clergé de France, vu le grand nombre des évêques au nom desquels ils agissoient. Long-temps avant l'arrivée de ceux-ci, on avoit commencé à confronter les propositions extraites de Jansénius, avec celles de Baïus : mais depuis leur arrivée, on poussa le travail avec une activité beaucoup plus grande. Ils n'avoient pas eu le mois pour se délasser & se pré-

parer, que le cardinal Roma, président de la congrégation, les fit appeller le onzieme juillet 1652, huit jours après les députés jansénistes, pour signifier aux uns comme aux autres, qu'ils eussent à donner leurs mémoires. Les catholiques n'ayant rien à soutenir qui demandât du ménage, les fournirent aussi-tôt. Quant aux jansénistes, ils ne jugerent point à propos de faire la même diligence. Ils s'efforçoient de persuader aux Romains, & plus particuliérement aux religieux Augustins, qu'on en vouloit à la doctrine de leur saint patron. D'un autre côté, ils faisoient entendre à ceux de S. Dominique, qu'on tendoit à décrier leur école. Ceux-ci conçurent en effet de vives alarmes, dont ils ne revinrent jamais parfaitement. En vain on leur remontra, qu'en soutenant la grace efficace par elle-même, ils n'en prétendoient pas moins que les préceptes sont possibles à ceux qui n'ont pas cette grace; parce que Dieu leur donne celle qui suffit pour les accomplir, ou pour obtenir celle qui est nécessaire : il ne fut jamais possible de les bien rassurer.

La mort enleva dans ces entrefaites

le cardinal Roma. Spada devenu chef de la congrégation, aſſembla chez lui les autres commiſſaires le 24 ſeptembre 1652, avec onze conſulteurs, choiſis parmi les plus habiles théologiens qu'on connût à Rome. C'étoient les peres Candide, Dominicain, maître du ſacré palais, de Pretis, auſſi Dominicain, commiſſaire du S. Office, Viſconti, général des Auguſtins, Modeſte de Ferare, procureur général des Cordeliers, Campanella, Carme déchauſſé, Wading, de l'obſervance de S. François, Carpinetti, procureur général des Capucins, Ciria, de l'ordre des Servites, d'Elbene, Théatin, & Palavicini, Jéſuite. Le Pape leur adjoignit encore par la ſuite le P. Bruni, Auguſtin, & le P. Tartaglia, Carme déchauſſé.

Le premier objet des délibérations fut la maniere dont ſe feroit l'examen, ſavoir ſi l'on examineroit les cinq propoſitions par rapport au livre de Janſénius, ou ſeulement en elles-mêmes, ſans conſidérer autre choſe que la ſignification propre des termes. Là-deſſus, on relut la lettre des quatre-vingt-huit évêques; & comme elle portoit que la conteſ-

tation rouloit tout entiere sur la doctrine de Jansénius, & particuliérement sur les cinq propositions attribuées à ce prélat; qui d'ailleurs s'étoit soumis par avance au jugement du S. Siége; les commissaires furent d'avis qu'on les examineroit dans le livre, & les sens de Jansénins, autant qu'il pourroit se faire, c'est-à-dire qu'il en seroit ainsi pour ceux des consulteurs qui auroient ce livre, encore rare; mais que ceux qui ne pourroient pas se le procurer, se contenteroient de les examiner en elles-mêmes. Instruits de cette résolution, les députés catholiques de France se transporterent aussi-tôt chez le Cardinal-président, & lui représenterent avec sagesse que ce n'étoit rien faire, si l'on ne qualifioit pas les propositions par rapport au livre, qui étoit la source unique des disputes. Le Cardinal sentit à l'instant la sagesse de l'observation; & après avoir pris néanmoins l'avis de plusieurs théologiens en réputation à Rome, il donna ordre à chacun des consulteurs de qualifier & d'examiner chacune des propositions, en tant qu'elles étoient de Jansénius. On eut soin de leur en procurer à tous des exemplaires.

Ils travaillerent sur ce pied-là, avec toute la diligence & l'application possible. Les commissaires, non moins infatigables, donnerent la même attention à la rédaction du travail. Depuis le premier jour d'octobre de l'année 1652, jusqu'au vingtieme de janvier de l'année suivante, il y eut vingt séances employées à opiner sur les cinq propositions; cinq pour la premiere, quatre pour la seconde, quatre pour la troisieme, trois pour la quatrieme, & quatre pour la cinquieme.

Pendant ce temps-là, les députés jansénistes renouvellerent sans fin leurs instances & leurs importunités, auprès des cardinaux commissaires, auprès du Pape même, auxquels ils présentoient supplique sur supplique, mémoires sur mémoires, afin d'obtenir, ce qu'ils envisageoient comme un coup de partie, que la congrégation, comme autrefois pour les systêmes du Bannez & de Molina, prît une forme contentieuse, & que les matieres s'y traitassent par voie de dispute. Toutes leurs tentatives, & tous leurs artifices furent inutiles. Déjà le vicaire de J. C. mettoit une différence capitale entre les écarts

des Jansénistes, & les opinions indifférentes, soit des Thomistes, soit des Molinistes. Il vouloit absolument & sans retardement, rendre la paix à l'Eglise, troublée, scandalisée par le livre de Jansénius; & sur l'exemple même des congrégations *de Auxiliis*, où la forme contentieuse n'avoit servi qu'à prolonger l'affaire durant tant d'années, sans qu'on en pût venir à aucune décision; il tint inébranlablement pour la méthode la plus propre à procurer un jugement prompt & définitif: on offrit cependant aux députés jansénistes, de recevoir leurs défenses par écrit, de les entendre même en pleine congrégation; mais non pas d'une maniere contradictoire avec leurs antagonistes; ce qu'ils rejetterent, jusqu'à ce qu'ils sentissent l'absolue nécessité d'en passer par-là.

Les députés catholiques au contraire, dès qu'ils furent avertis de l'audience que le Pape leur offroit, à l'effet de comparoître devant les commissaires, ils l'accepterent avec actions de graces, & comparurent au jour marqué, vingt-septieme de janvier. Chacun d'eux fit son discours, d'une maniere fort simple, borné scrupuleusement à son sujet. Tout finit

en une séance; après quoi le chef de la congrégation la convoqua au trois de février, pour revoir les suffrages, & savoir si les consulteurs n'y vouloient rien changer.

Ce jour-là & le surlendemain, le secrétaire Albissi lut ces suffrages, auxquels ceux qui les avoient donnés s'en tinrent ponctuellement; si ce n'est que quelques-uns d'entr'eux, qui n'avoient point encore qualifié les propositions dans le sens de Jansénius, le firent alors. Cependant le général des Augustins, le Dominicain, maître du sacré palais, & son confrere le commissaire du S. Office, tous trois favorables à la nouvelle doctrine, déclarerent qu'ils ne prétendoient point parler de Jansénius. On leur enjoignit expressément de se tenir prêts à le faire pour la séance du 27; & quand on en fut à ce terme, tous trois encore dirent, comme de concert, qu'ils n'étoient pas préparés. Le Franciscain Wading, déclaré comme eux pour les cinq propositions, ne laissa pas de parler de Jansénius, le plus souvent pour l'excuser; mais sur la quatrieme proposition, il convint ingénument que cet évêque y censuroit d'une

maniere ſcandaleuſe l'opinion de ſes contradicteurs.

Après cette révision des ſuffrages, comme quelques-uns des conſulteurs n'avoient pas encore lu les écritures des agens du janſéniſme, on leur marqua un temps ſuffiſant pour les examiner à fond ; & le Pape fit prévenir les Janſéniſtes qu'il vouloit les entendre lui-même, le dixieme de mars. Dans l'intervalle, Innocent, qui s'étoit fait apporter les regiſtres de la congrégation, prit auſſi par lui-même connoiſſance des ſuffrages, & de tout ce qui s'étoit fait juſque-là. Au jour indiqué, les quatre cardinaux commiſſaires, Spada, Ginetti, Pamphile & Chigi, ſuivis des treize conſulteurs & du ſecrétaire, ſe rendirent au palais du Pontife, qui ouvrit la ſéance par l'invocation du S. Eſprit. Après quoi, il dit d'une voix élevée, qu'il avoit examiné les ſuffrages des conſulteurs, & qu'il s'étoit inſtruit de toute l'affaire ; mais que pour la conſommation d'une œuvre ſi importante, il croyoit devoir encore les entendre en perſonne, afin d'écarter juſqu'à l'ombre du ſoupçon, & de ſe mettre en état, au moyen de l'aſſiſ-

tance du ciel qu'il avoit ordonné d'implorer publiquement dans toute la ville, de rendre le calme à l'Eglise, par une décision que les évêques de France, & une grande partie de la chrétienté attendoient avec impatience.

Le Pape ayant fini de parler, le secrétaire, dans la même séance, & dans quelques-unes des suivantes, relut les cinq propositions, en faisant à chacune quelques pauses, plus ou moins longues, afin que les consulteurs, qui tous parlerent encore l'un après l'autre, donnassent de nouveau leur avis, fissent leurs observations, les additions, les suppressions, & tous les changemens qu'ils voudroient; ce qui n'alla cependant, pour la plupart d'entr'eux, qu'à des censures plus fortes & plus expresses, ou à qualifier les propositions dans le sens de Jansénius, quand ils ne l'avoient pas encore fait. Pour les quatre consulteurs qui défendoient les propositions, le général des Augustins ne dit que sur la troisieme, ce qu'il en pensoit par rapport au sens de Jansénius; le maître du sacré palais ne s'en ouvrit que sur la premiere; & le commissaire du S. Office, sur la pre-

miere & la troisieme. Le P. Wading, au contraire, s'expliqua franchement sur toutes les propositions, en disculpant presque par-tout l'évêque d'Ypres. Tel est en substance l'état des suffrages, consigné dans l'original du procès-verbal qui en fut dressé; & telle n'est pas, à beaucoup près, la relation que les Jansénistes, soit de mauvaise foi, soit par la précipitation d'un faux zele, firent imprimer, d'après quelque copie des suffrages donnés en premier lieu, & que S. Amour inséra dans son Journal, où l'on peut encore la voir. Vizzani, assesseur du S. Office en 1657, confronta cet imprimé avec l'original romain; & suivant le rapport qu'il en fit dans la congrégation du premier de juin, sur la premiere des cinq propositions, pour ne point parler des autres, il s'y trouva jusqu'à six de ces suffrages, où l'on avoit mis ces mots: *Dans le sens de Jansénius, elle est erronée, ou hérétique, ou approchant de l'hérésie.*

Innocent X employa, depuis le dixieme de mars jusqu'au sept avril, dix séances à entendre les consulteurs; & ces dix assemblées, tenues en moins d'un mois,

durant quatre heures chacune, où il apporta une extrême attention, ne parurent point le fatiguer, à l'âge de quatre-vingts ans, ni même lui causer aucun ennui. Et comme l'ambaſſadeur de France, ainſi que la famille du Pontife, le prioit de ménager un peu plus ſa ſanté, il leur répondit, qu'il s'eſtimeroit heureux d'achever ſa vie, en travaillant à une affaire d'où dépendoit la paix de l'Egliſe, & la ſureté de la Religion. A la fin de ces ſéances, Innocent ordonna aux cardinaux en termes exprès, de voir entr'eux dans une aſſemblée particuliere, comment il étoit à propos d'en uſer avec les députés, *qui tenoient pour Janſénius & les cinq propoſitions.*

Le vingt-unieme d'Avril 1651, les religieux de Prémontrés, bien éloignés du travers de ceux des François qui recueilloient avec une ardeur ſi étrange les erreurs Belgiques, défendirent, aſſemblés en chapitre, d'enſeigner nulle part dans leur ordre la doctrine de Janſénius. Doublement recommandables, en ce qu'ils ſe roidiſſoient tout à la fois contre l'exemple d'une partie de leurs confreres étrangers, & des François leurs compatriotes. Il s'en

Hist. du Jans. t. 1. p. 490.

faut bien que l'historien des Jansénistes ait envisagé leur conduite sous ce point de vue. Les Norbertins François, suivant lui, étoient alors aussi ignorans que ceux des Pays-bas étoient savans. Mais tout le fondement de ce parallele injurieux, c'est que plusieurs Prémontrés Flamands s'étoient d'abord déclarés pour les nouvelles opinions. Parmi les disciples du nouvel Augustin, on ne sauroit le répéter autant qu'il en est d'exemples, parmi les disciples du nouvel Augustin, l'habileté dépend du parti qu'on embrasse. Eloges ou invectives, réputation factice de capacité ou d'ignorance, de vice ou de vertu, tout porte sur ce pivot. Ainsi le même historien, dit des religieux Capucins, que ces bons peres avoient plus de zele que de lumieres, qu'ils ne savoient pas même de quoi il s'agissoit en défendant à tous leurs professeurs & prédicateurs, dans un chapitre général tenu à Rome l'année précédente, d'enseigner & de soutenir la doctrine de Jansénius, sous peine d'être privés de leurs emplois.

Les Carmes déchaussés, pour avoir porté la même défense dans un cha-

pitre général tenu à Charenton en 1646, & l'avoir confirmée de même en chapitre en 1649, ne sont plus que de bons peres du vieux testament, peu instruits de la grace du nouveau. Ces deux mêmes années, les Feuillans ayant encore fait & confirmé la même défense, on n'en fut pas surpris, dit l'historien aussi fécond en injures grossieres qu'en ironies fades; *parce que leur pere Joseph.*, théologien vraiment estimable, *étoit un demi-pélagien entêté, & si ensorcelé du molinisme, qu'il ne voyoit que son Molina dans S. Augustin.* Nous ne lui répliquerons pas, qu'il n'est lui-même qu'un demi-calviniste, ou qu'ensorcelé du jansénisme, il ne voit dans S. Augustin que son Jansénius : mais de cette réclamation unanime de tant d'ordres divers contre l'Augustin Flamand, nous conclurons que la doctrine en étoit donc bien nouvelle & bien scandaleuse dans l'Eglise.

Les aventures du cardinal de Retz, que le Roi fit arrêter au temps où nous sommes parvenus, savoir le dix-neuf décembre 1652, ont plus de rapport qu'on ne l'imagineroit de leur frivolité, aux affaires générales de la

religion. Non seulement l'Eglise de Paris & la cour de Rome prirent beaucoup d'intérêt au sort de ce prélat, singulier, s'il en fut jamais : mais les zélateurs affectés du pur évangile & de la morale sévere, qui n'étoient l'une & l'autre qu'un jeu pour lui, applaudirent à son humeur inquiete & brouillone, à ses factions & à ses fougues séditieuses ; & quelquefois encore, ils l'accuserent de trop de réserve. La Fronde & le Jansénisme, ou ce qui revient au même dans le cardinal de Retz, le libertinage & le rigorisme furent étroitement unis.

Jean-François-Paul de Gondi étoit entré dans l'état ecclésiastique, avec les dispositions qu'y apportent la plupart des enfans des grands, quand ceux-ci ne consultent, en matiere de vocation, que l'arrangement de leur famille. L'archevêché de la capitale que possédoit son oncle, incapable lui-même de le former à la vertu, fit tout son attrait pour l'état ecclésiastique. Cependant, comme il étoit naturellement comédien, généreux d'ailleurs, & de caractere aimable, au défaut des vertus de son état, il en prit

quelques dehors, qui tromperent, ou détournerent les regards du public. Des aumônes extraordinaires, & faites avec art, lui gagnerent les cœurs du peuple. Il captiva les curés & tous les ecclésiastiques, en les comblant d'honnêtetés. Quelques sermons d'éclat lui firent la réputation d'un Chrysostome; & tout le monde sembloit avoir oublié l'hôtel où il alloit passer les nuits, lorsqu'il le voyoit figurer le jour en pere de l'Eglise. Ce genre de célébrité néanmoins ne le satisfit pas long-temps.

En lisant les œuvres de Plutarque, comme il nous l'apprend lui-même, il avoit conçu la plus haute estime pour les chefs du parti. Les troubles survenus à Paris en 1648, lui fournirent l'occasion de jouer ce personnage, & il montra qu'il en avoit les talens. Les barricades qui donnerent lieu à la guerre civile, furent son ouvrage. Le Parlement ameuté, rendit arrêt sur arrêt, contre le cardinal Mazarin, brouillé avec le coadjuteur. Ce ministre tout-puissant fut poussé jusqu'à ne pouvoir plus trouver de sureté pour sa tête, que hors du

Mém.* du Cardinal de Rets, t. 1. p. 238.

royaume : mais le Sicilien rusé eut bientôt sa revanche. Le coadjuteur ne marchoit dans Paris, qu'avec un cortége de trois ou quatre cents gentilshommes, & autant de gros bourgeois armés. On lui fit des propositions éblouissantes, on le nomma cardinal, on dissipa ses défiances, on l'attira au Louvre ; & le capitaine des gardes de quartier l'arrêta dans l'antichambre du Roi, qui le fit renfermer à Vincennes. Dès-lors, Paris fut tranquille, parce que les Frondeurs n'avoient plus de chef ; & le Sicilien y reparut dans tout l'éclat de sa puissance.

Aussi-tôt le chapitre de Notre-Dame, vendu au Coadjuteur, demanda, ou qu'on lui fît son procès, ou qu'on le mît en liberté ; & comme la cour ne se pressoit pas de répondre, il prit le parti de chanter chaque jour une antienne publique, pour la délivrance du prisonnier : mais le peuple demeurant tranquille, la dévotion se refroidit bientôt. Le mécontentement de Rome inquiéta davantage. On y prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au S. Siége de juger les cardinaux. Sur quoi le Pape

s'intéressa vivement à la liberté d'un cardinal qui brouilloit l'Etat, après avoir vu d'un œil tranquille, la tête d'un cardinal ministre mise à prix par des sujets révoltés. Cette partialité choqua la cour de France, au point de ne vouloir pas même entendre un légat envoyé pour traiter avec elle. Le Pontife prit alors la résolution très-sage d'user de la plus grande circonspection : mais la mort de l'archevêque de Paris, à qui le coadjuteur, son neveu, succédoit de plein droit, jetta la cour de France dans un embarras tout nouveau.

Elle proposa au prisonnier de donner sa démission, en échange de six abbayes considérables, & de se retirer à Rome. Il accepta sans délibérer, persuadé de l'insuffisance d'un acte daté du donjon de Vincennes, d'où l'on convint cependant de le transférer à Nantes, jusqu'à ce que le Pape eût accepté sa démission. Mais le Pape ne voulut jamais la recevoir ; quelques instances qu'on lui pût faire, même de la part du cardinal, qui dans le fond étoit bien résolu de la révoquer

dès qu'il seroit libre. Il s'ennuya cependant de la prison, & forma le dessein de s'en tirer à tout prix. Au moyen d'une corde & d'un bâton passé entre ses jambes, il descendit d'un bastion qui avoit querante pieds de hauteur ; & quatre gentils-hommes qui l'attendoient, le mirent à cheval. Son projet concerté avec les amis les plus sûrs qu'il avoit dans le parlement, étoit de voler à Paris, pour y exciter un soulévement général ; & quarante relais disposés sur la route, l'y eussent conduit avant qu'on eût entendu parler de sa fuite, si sa précipitation même ne l'eût arrêté tout court. Il n'étoit pas hors des fauxbourgs, qu'il tomba de cheval, & se rompit l'épaule. Il eut bien de la peine à gagner Mauve, à trois lieues de Nantes, pour y passer la nuit, durant laquelle se sentant hors d'état de s'aller mettre à la tête d'une faction, il changea tout son plan. Cinq cents gentils-hommes rassemblés des terres du duc de Retz, & du duc de Brissac, le conduisirent jusqu'à Machecou, chef-lieu du duché de Retz, d'où il gagna Belle-île, puis la ville de S. Sébastien à l'entrée de

de l'Espagne. Il eut cependant la délicatesse de ne point vouloir aller à Madrid ; faisant scrupule de se jetter parmi les ennemis étrangers du royaume, tandis qu'il ne respiroit que la révolte & la guerre civile : dans sa route même, il mit tout en usage, pour engager la noblesse d'Anjou & de Poitou à prendre les armes pour le prince de Condé, qui étoit parmi les Espagnols. Il prit enfin le parti de s'embarquer & de passer à Rome, où Innocent X lui fit le meilleur accueil. Le chapitre de Paris n'eut pas plutôt nouvelle de l'évasion, qu'il fit chanter le *Te Deum* en actions de graces.

De Rome, le cardinal fugitif écrivit à ce chapitre, & aux évêques de France, des lettres justificatives de sa conduite. Mais en pareilles matieres, toute justification est regardée comme un nouveau crime, qui aggrave le premier. La lettre circulaire qu'il adressoit aux évêques du Royaume, fut prise en particulier pour un libelle tendant à troubler le repos de l'Etat ; & comme telle, brûlée sur la place publique, par la main du bourreau. Elle venoit, suivant les mémoires de Joly, auteur

Mém. de Joly.

non suspect, qui fut long-temps le conseil de ce prélat; elle venoit des dévots de Port-Royal, qui le croyant favorable à leurs opinions, prenoient vivement son parti; quoiqu'au rapport du même écrivain, c'étoit l'homme du monde qui s'embarassoit le moins de la religion. Le fameux réformateur de la Trape, selon d'autres mémoires, l'abbé de Rancé, alors voué à la faction du Cardinal, & grand ami des jansénistes les plus distingués, lui prêtoit sa plume, quand il s'agissoit d'écrire contre le premier Ministre. Quoiqu'il écrivît très-bien lui-même, il savoit trop l'art de brouiller, pour dédaigner de pareils secrétaires. Chassebras, curé de la Magdelaine, qu'il établit son grand-vicaire à l'occasion d'un jubilé, publioit de son côté force affiches & monitions qu'il tiroit de Port-Royal, & qui toujours portoient le nom de l'archevêque résident à Rome. Il avoit à sa main, pour les signatures, le Houx, principal du collége des Grassins, homme de néant illustré par le talent des faussaires, qu'il possédoit au degré suprême. Tout étoit sacrifié par l'avantage qu'en retiroient la Fronde & le Jan-

Motifs de la convers. de l'Abbé de la Trape.

sénisme. Chassebras fit tant d'usage de ces pieuses friponneries, qu'à la fin une sentence du Châtelet, donnée le 27 septembre 1655, le bannit à perpétuité, confisqua ses biens, & déclara ses bénéfices impétrables.

La cour n'avoit pas plutôt vu l'archevêque créer des grands-vicaires, qu'elle en avoit demandé au Pape, ainsi que des juges qui fissent incessamment le procès au prélat déserteur. Ce dernier article ne put avoir lieu, parce que le Pontife exigeoit que l'archevêque fût entiérement rétabli, avant de lui nommer des juges ; ce que la cour de France n'entendoit pas : mais il lui nomma pour grand-vicaire, un des six sujets choisis par le cardinal Mazarin. L'archevêque y consentit d'abord, sur ce que ses bons amis lui manderent qu'on reconnoissoit par là son autorité. Bientôt il lui prit un autre vertige, & il révoqua son consentement. Cette duplicité de conduite choqua vivement le S. Pere : sur le champ, il manda le cardinal qui prenoit les eaux à S. Cassien. Le prélat ne douta point qu'il ne fût arrêté, s'il retournoit à Rome. La crainte de ne pas se tirer

aussi heureusement du château S. Ange, que du fort de Nantes, lui fit à l'instant prendre la fuite, & chercher sa sureté bien loin au delà des Alpes. Parvenu en Franche-Comté, les Espagnols & ses confidents lui conseillerent d'aller se joindre & se concerter en Flandres avec le prince de Condé : mais ce bravache, qui dans tous ses écrits se donne pour un César, ne montra plus qu'une poltronerie qui lui faisoit peur de son ombre.

Il n'osoit gagner la Flandre, dans la crainte qu'on ne lui fît son procès en France, comme à un ennemi de l'Etat : il n'osoit se remontrer dans le royaume, où, sur le premier bruit de sa fuite de Rome, Mazarin avoit fait publier de rigoureuses défenses de le recéler. Il prit le parti de changer de nom, d'en faire changer à tous ses gens, d'errer de ville en ville, & d'étourdir ses chagrins en s'abandonnant aux plaisirs les plus propres à opérer cet abrutissement. Encore ne put-il suivre sans alarmes ce plan honteux. Il reçut avis qu'il étoit guété par la cour, & qu'il couroit risque d'être enlevé. Ce qui l'obligea de passer

incognito l'hiver à Constance. Il parcourut ensuite une partie de l'Allemagne, d'où une incommodité qui étoit le fruit de son libertinage, le força de disparoître pour un temps. Guéri & non corrigé, il y rentra, & y scandalisa, comme auparavant. Sa longue perruque & ses habits chamarés lui ouvrant les maisons fermées à la pourpre romaine, il supportoit aisément la privation d'honneurs remplacés par la licence. Si ses conquêtes étoient moins brillantes qu'à Rome, où il ne tint pas à lui qu'on ne crût une reine attachée à son char, il s'en consoloit par la facilité d'assouvir ses goûts rampans & ses penchans effrénés. Ses amis rougissoient d'une dissolution si flétrissante, & auroient souhaité qu'il montrât plus d'élévation de sentiment, ou du moins plus de vigueur. Les Jansénistes vouloient qu'il jettât un interdit général sur son diocese, afin de mettre les esprits dans une fermentation qui obligeât la cour à plus de ménagement. Nous avons encore ici pour garant, son fidele Joly : selon cet écrivain, qui l'a vu de si près, ils lui députerent un nommé S. Gilles,

Mém. Joly.

pour lui propoſer de faire cauſe commune avec eux ; lui offrant leur crédit, leur bourſe, & tout ce qui étoit au pouvoir de leurs amis ; pourvu qu'il voulût en venir à un certain éclat, qu'on lui repréſentoit comme néceſſaire, pour faire mollir le gouvernement. Mais le cardinal, tout peu réfléchi qu'il étoit, en jugea beaucoup mieux : il le regarda comme un coup de déſeſpoir qui mettroit un obſtacle invincible à ſon accommodement avec la cour, & qui ne pouvoit ſervir qu'à des novateurs, dont les troubles & les déſordres publics faiſoient toute la reſſource.

Il prit enfin la réſolution d'envoyer au Roi la démiſſion pure & ſimple de ſon archevêché. On lui permit après cela de revenir à Paris ; on lui remit des ſommes conſidérables provenues du ſéqueſtre de ſes bénéfices, auxquelles on ajouta la riche abbaye de S. Denis, avec une autre de moindre valeur, afin qu'il pût vivre convenablement, & payer ſes dettes qui étoient immenſes. Joly aſſure que le prélat en paya pour trois millions. Cet homme frivole parut alors ſentir, que les honneurs où

il étoit parvenu, ne valoient pas ce qu'il lui en avoit couté pour y parvenir. Réduit, après tant d'agitations & de troubles, à une vie paisible, avec un petit nombre d'amis, il signala les dernières années d'une vie très-peu chrétienne, par tous les procédés & la délicatesse même d'une vertu épiscopale. Il demanda au Roi la permission de renvoyer à Rome le chapeau de cardinal. Le Souverain Pontife, à la persuasion du Roi, lui ordonna de le conserver; mais on ne put l'empêcher d'aller ensuite se renfermer dans l'une de ses abbayes, pour y méditer à loisir les grandes vérités du christianisme, jusque-là si neuves pour lui. Cette démarche frappa au moins par sa singularité, & parut admirable à d'autant plus de personnes, que ne faisant plus de jaloux, il n'avoit plus d'ennemis. Ainsi la médisance ne l'attaqua point publiquement : mais ce que la plupart vantoient, comme un triomphe de la grace, ne parut à quelques autres qu'un raffinement d'amour propre. Voilà où aboutit toute la célébrité que le cardinal de Retz s'étoit acquise en bravant les devoirs & les bienséances de

son état. Toute la faveur d'une secte habile à colorer avantageusement jusqu'à ses momies, n'a pu empêcher les observateurs judicieux, de le ranger à jamais parmi les esprits romanesques & faux, qui n'excitent que la risée, ou la pitié.

Il falloit que le parti se sentît bien pressé, pour avoir recours à de pareils moyens de diversion. Rome, à la vérité, poussoit vivement l'examen de la doctrine jansénienne ; mais on y laissoit à ses défenseurs toute liberté pour la justifier canoniquement, s'il étoit possible. Les cardinaux assemblés le dix-huitieme d'avril 1653, furent d'avis que le Souverain Pontife fît encore la démarche de leur offrir une audience publique, en présence des commissaires & des consulteurs. Le nombre de ces agens partis successivement de France, étoit alors complet. Le docteur Menessier, & le pere Desmares arrivés en dernier lieu, firent de nouvelles instances au S. Pere pour l'établissement d'une congrégation où l'affaire pût se traiter contradictoirement, c'est-à-dire, où ils pussent disputer avec les députés catholiques qu'ils

nommoient leurs parties adverses. Le Pape répondit en peu de mots, qu'il étoit inutile de revenir sur ce qu'il avoit réglé autrement; qu'il ne s'agissoit pas d'un procès où il y eût des parties, qualité que les autres députés n'avoient jamais prise; comme ils ne demandoient pas non plus d'être ouis contradictoirement; que pour rendre la paix à l'Église, il étoit une voie meilleure que celle des disputes, où il n'y a point de fin; qu'ils vissent donc s'ils vouloient, ou ne vouloient pas être entendus, sans parties, & sans dispute; qu'au premier cas, il leur offroit de recevoir leurs écritures, & de les écouter avec patience autant qu'ils voudroient. Après avoir insisté encore quelque temps, ils acquiescerent enfin à la ferme résolution du Pontife, & ils eurent audience le 19 de mai.

L'Abbé de la Lane qui parla le premier, fit d'abord une harangue préparée, qui dura trois quarts d'heures. Elle tendoit à montrer que toute l'affaire des cinq propositions avoit été concertée pour anéantir la doctrine & l'autorité de saint Augustin. Il supposa

les Jésuites auteurs de ce beau dessein, ainsi que les députés des quatre-vingt-huit évêques ; assurant le Pape, suivant les expressions de Saint Amour, que c'étoit sans pudeur & sans foi, qu'ils avoient traité cette matiere toute de foi. Après avoir un peu repris haleine, ce harangueur inépuisable recommença un autre discours qui n'étoit pas préparé, & qui dura près de deux heures : il y donna au Pape une idée générale de cinq nouveaux écrits qu'il avoit à présenter, lut tout entier, & mot à mot, le fameux écrit à trois colonnes, qui étoit l'un des cinq.

Journ. de S. Amour, pag. 466.

Ibid. p. 468.

Quand il eut fini, le pere Desmares, verbiageur agréable, reprit la parole, & ne discourut qu'une heure & demie, parce que la nuit vint désobligeamment interrompre le cours de ses phrases doucereuses, assez à propos néanmoins pour ses auditeurs, qui avoient besoin de sommeil. Le but de son discours étoit de montrer que la grace efficace par elle-même, ou qui toujours fait agir & vouloir, est nécessaire pour tout bien ; que toute autre grace n'est pas la grace de J. C. mais une grace pélagienne. Sur quoi,

l'on peut juger si les catholiques imposent aux sectateurs de Jansénius, quand ils leur reprochent de ne point admettre la grace suffisante; & si les Jansénistes, quelque nom qu'ils prennent, & en quelques termes qu'ils s'expliquent, sont bien sinceres, quand ils s'efforcent de persuader qu'ils l'admettent. L'historien du parti assure que les deux orateurs reçurent de toutes parts des félicitations sur le triomphe de leur éloquence. On verra par la bulle qui parut douze jours après, à quoi il faut réduire ce triomphe. Avant de se retirer, ils présenterent au Pape leurs cinq nouvelles pieces d'écriture, dont la plus importante, à leur sens, étoit l'écrit à trois colonnes : elle n'importe pas moins à la justification du parti catholique. La premiere colonne contenoit les sens, qu'ils reconnoissoient eux-mêmes pour hérétiques dans les cinq propositions. La seconde colonne proposoit le sens, qu'ils attachoient à chaque proposition. Dans la troisiéme, ils marquoient un sens opposé au leur, & l'attribuoient aux Molinistes. Nous ne rapporterons pas cette troisiéme colonne, dont le contenu

n'est point avoué par les théologiens auxquels on l'impute, & qui d'ailleurs ne fit jamais le sujet de la contestation. Pour les deux premieres, il n'est pas hors de propos de les présenter. Les voici, telles qu'elles se trouvent dans le journal du député S. Amour, avec la substance de la préface qu'on avoit mise en tête, & qui n'est pas moins importante.

Page 459, &c.

On y supplie d'abord le S. Pere, de porter sur les cinq propositions un jugement qui suffise pour éclaircir & confirmer la vérité, pour faire cesser les différens, & rétablir la paix dans l'Eglise. Les évêques de France, lui dit-on, demandent à Votre Sainteté une décision expresse, seulement sur les choses qui sont en contestation entre nos adversaires & nous, & non pas sur les choses à l'égard desquelles il n'y a nulle dispute, nulle question, nulle difficulté. C'est pourquoi il est principalement du devoir de notre commission, d'exposer clairement aux yeux de Votre Sainteté ce qui est controversé de part & d'autre. Il est certain que la dispute qui s'agite au sujet de ces propositions, n'a pas rap-

port à un sens étranger & mauvais, qu'on pourroit leur donner, & que nous rejettons; mais à un sens légitime que nous défendons, & à la foi catholique qui s'y trouve contenue : & c'est sur les propositions prises dans leur sens légitime, que nous attendons un jugement définitif, clair & décisif. Afin donc qu'il n'y ait aucun lieu à l'imposture, ni à l'équivoque, nous exposons le plus clairement qu'il se peut faire, le vrai sens que nous attachons à ces propositions, & en même temps notre véritable croyance, qui tient le milieu entre les erreurs de Calvin marquées d'une part, & les erreurs pélagiennes exposées de l'autre.

PREMIERE PROPOSITION.

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent & qu'ils s'efforcent, selon les forces qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent; & la grace qui les doit rendre possibles, leur manque.

Sens hérétique qu'on peut donner	Sens auquel nous l'entendons & nous

malicieusement à cette proposition, & qu'elle n'a pas, quand on la prend comme elle doit être prise.

Les commandemens de Dieu sont impossibles à tous les justes, quelque volonté qu'ils aient, quelques efforts qu'ils fassent, même ayant en eux toutes les forces que donne la grace la plus grande & la plus efficace. Et ils manquent toujours durant leur vie, d'une grace par laquelle ils puissent accomplir, sans pécher, seulement un commandement de Dieu.

Cette proposition est hérétique, calviniste & luthé- la défendons.

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à quelques justes qui veulent & qui s'efforcent foiblement & imparfaitement selon l'étendue des forces qu'ils ont en eux, lesquelles sont petites & foibles : c'est-à-dire qu'étant destitués du secours efficace, qui est nécessaire pour vouloir pleinement, & pour faire ; ces commandemens leur sont impossibles, selon cette possibilité prochaine & complette, dont la privation les met en état de ne pouvoir effectivement accomplir ces com-

rienne ; & elle a été condamnée par le concile de Trente.

mandemens. Et ils manquent de la grace efficace par laquelle il est besoin que ces commandemens leur deviennent prochainement & entiérement possibles : ou bien ils sont dépourvus de ce secours spécial, sans lequel l'homme justifié, comme dit le concile de Trente, ne sauroit persévérer dans la justice qu'il a reçue, c'est-à-dire dans l'observation des commandemens de Dieu.

SECONDE PROPOSITION.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure.

Sens Calviniste.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure & efficace, parce que la volonté de l'homme est purement

Sens Janséniste.

On ne résiste jamais à la grace de J. C. qui est précisément nécessaire pour chaque œuvre de piété : c'est-à-dire, elle n'est jamais frustrée de

Sens Calviniſte.	*Sens Janſéniſte.*
paſſive à l'égard de cette grace efficace; & étant comme	l'effet pour lequel Dieu la donne effectivement.

une choſe inanimée, elle ne fait rien du tout : elle ne coopere point, & ne conſent point librement.

Autre ſens erroné que cette propoſition peut recevoir : Dans l'état de la nature corrompue, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure, priſe pour une ſimple lumiere que Dieu donne à l'entendement, & pour une ſollicitation qu'il fait à la volonté. La propoſition ainſi entendue, eſt fauſſe & erronée ; parce que cette grace n'eſt pas la véritable grace de J. C. comme enſeigne S. Auguſtin dans le livre de la grace de J. C. Autre ſens erroné : Dans l'état de la nature corrompue, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure de J. C. quant à l'effet auquel elle diſpoſe, lorſqu'elle eſt foible, & qu'elle donne ſeulement une volonté commencée.

TROISIEME PROPOSITION.

Pour mériter & démériter dans l'état

de la nature corrompue, il n'eſt pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la néceſſité de vouloir, ou d'agir; mais il ſuffit d'une liberté qui l'exempte de la contrainte.

Sens Calviniſte.	*Sens Janſéniſte.*
Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'eſt pas requis en l'homme une liberté qui exempte de la néceſſité naturelle, telle même qu'elle ſe trouve dans les mouvemens indélibérés; mais il ſuffit d'être ſeulement délivré de la contrainte.	Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'eſt pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte d'une infaillibilité & d'une certitude néceſſaire; mais il ſuffit qu'il ait une liberté qui le délivre de la contrainte, & qui ſoit accompagnée du jugement & de l'exercice de la raiſon, ſi l'on conſidere préciſément l'eſſence de la liberté & du mérite: quoiqu'à raiſon de l'état où nous ſommes en cette vie, notre ame ſe trouve toujours dans cette indifférence par laquelle la volonté, lors même qu'elle

est conduite & gouvernée par la grace prochainement nécessaire & efficace par elle-même, peut ne vouloir pas. Cela est toutefois, en telle sorte, qu'il n'arrive jamais qu'elle ne veuille pas, lorsqu'elle est actuellement secourue de cette grace.

QUATRIEME PROPOSITION.

Les Demi-pélagiens admettoient la nécessité de la grace intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle, que la volonté humaine pût lui résister, ou lui obéir.

Sens Calviniste.

La grace prévenante de J. C. est telle, que le franc arbitre de l'homme étant mu & excité par elle, ne sauroit lui résister, encore qu'il le voulût: dire autrement, c'est par-

Sens Jansénisté.

Les Demi-pélagiens admettoient la nécessité de la grace prévenante & intérieure pour commencer toutes les actions, même pour le commencement de la foi;

Sens Calviniste.	*Sens Janséniste.*
ler en Demi-pélagien.	& leurs sentimens étoient hérétiques

en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle, que la volonté lui obéît, ou la rejettât comme il lui plairoit, c'est-à-dire que cette grace ne fût pas efficace.

CINQUIEME PROPOSITION.

C'est parler en Demi-pélagien de dire que J. C. est mort, ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans en excepter un seul.

Sens Calviniste.	*Sens Janséniste.*
J. C. est mort seulement pour les prédestinés, ensorte qu'il n'y a qu'eux seuls qui reçoivent la véritable foi & la justice, par le mérite de la mort de J. C.	C'est parler en Demi-pélagien, de dire que J. C. est mort pour tous les hommes en particulier, sans en excepter un seul, ensorte que par sa mort la grace né-

cessaire au salut soit présentée à tous, sans exception de personne; & qu'il dépende du mouvement & de la puis-

ſance de la volonté, d'acquérir ce ſalut par cette grace générale, ſans le ſecours d'une autre grace efficace par elle-même.

Il n'eſt aucun lecteur de bon ſens, & libre de prévention, qui ne reconnoiſſe dans cet expoſé le jargon de l'erreur & de la mauvaiſe foi. Quelle entorſe donnée généralement au texte des propoſitions! Que d'expreſſions ambiguës, de phraſes guindées, de tours forcés, en particulier dans la ſeconde colonne, pour ramener le ſens du Janſéniſme à une apparence de catholicité, qui ne peut tromper que ceux qui veulent bien l'être! Mais, à s'en tenir même à ce témoignage des Janſéniſtes, on les convainc évidemment d'héréſie, ou de ſoutenir une doctrine condamnée ſolennellement par des décrets apoſtoliques reçus de toute l'Egliſe. Voici comme on le prouve, par leurs propres aveux : le ſens condamné par le Pape dans les cinq propoſitions, eſt *leur ſens propre, naturel & littéral, ſelon la ſignification ordinaire des termes qui les compoſent* ; c'eſt ainſi qu'ils s'en exprimerent, quand les voyant condamnées ſans aucune diſ-

tinction de ſens, ils déclarerent qu'ils les tenoient pour hérétiques au ſens où elles avoient été condamnées. Or le ſens qu'ils avoient expoſé dans la ſeconde colonne, comme étant leur ſens & celui de Janſénius, étoit encore, de leur aveu, *le vrai ſens*, *le ſens naturel & littéral.* Le ſens de la premiere colonne au contraire étoit *un ſens étranger, qu'on pourroit donner malicieuſement aux cinq propoſitions, mais qu'elles n'ont pas ſi on les prend comme elles doivent être priſes.* Que conclure de là, ſinon que le ſens condamné eſt celui de Janſénius & des Janſéniſtes?

Pouſſons plus loin contre des caméléons qui n'ont ni couleur, ni forme fixe, & qui veulent à tout prix faire tomber les foudres du Vatican ſur des êtres de raiſon, ou ſur des fantômes. Le ſens compris dans la ſeconde colonne, ſens reconnu de tout le monde pour condamné par le Pape, eſt le ſens naturel & littéral des cinq propoſitions. Or le ſens naturel & littéral des cinq propoſitions eſt le dogme de la grace néceſſitante : cette ſeconde aſſertion ſe trouve ſi ſouvent répétée dans

les écrits des Janséniſtes, qu'on nous diſpenſera volontiers d'en faire les citations faſtidieuſes. Donc les foudres de Rome tombent ſur le dogme de la grace néceſſitante, & ſur l'opiniâtreté notoire de ſes défenſeurs à le ſoutenir.

Que diſoient-ils autre choſe, quand, à la ſeconde colonne de la troiſieme propoſition, ils déclaroient que, pour mériter & démériter, il ſuffit d'une liberté exempte de contrainte, & qui ſoit accompagnée du jugement, ou de la faculté judiciaire ? Ils ajoutoient, à la vérité, que notre ame conſerve une indifférence par laquelle notre volonté peut ne vouloir pas, lors même qu'elle eſt conduite & gouvernée par la grace prochainement néceſſaire : mais que ſignifioit au fond ce galimathias frauduleux? ils s'en ſont expliqués trop clairement, pour qu'on puiſſe l'ignorer.

La puiſſance de ne vouloir pas qu'ils conſervent à la volonté gouvernée par leur grace prochainement néceſſaire pour vouloir, eſt du même ordre que le pouvoir d'accomplir les préceptes dans les juſtes qu'ils privent de la grace prochainement néceſſaire pour les ac-

complir : pouvoir ſemblable à celui qu'un homme pourvu de force & de ſanté a de courir la poſte, quand il manque de cheval. Le juſte a de même, ſans la grace efficace, une partie de ce qu'il faut pour accomplir les préceptes, ſavoir la faculté du libre-arbitre, la foi, & même la grace habituelle; mais il manque d'une partie *vraiment néceſſaire*, qui eſt la grace efficace. Or qui s'aviſera de lui dire alors qu'il peut néanmoins les accomplir, ſinon l'inſenſé qui diroit ſérieuſement à l'homme qui manque de cheval, qu'il peut faire ſon voyage en poſte? Peut-on ſe jouer plus manifeſtement du langage & du ſens commun? En deux mots, de ces deux propoſitions contradictoires, *il eſt impoſſible à ceux qui n'ont pas la grace efficace d'accomplir les préceptes, il ne leur eſt pas impoſſible de les accomplir*, quiconque ne tient l'une vraie que dans un ſens impropre & non naturel, dès-là tient l'autre vraie dans le ſens naturel & propre des termes. Or de ces deux propoſitions, la derniere, ſelon les Janſéniſtes, n'eſt vraie que dans un ſens non moins impropre que celle-ci,

Un homme sans cheval peut courir la poste : donc ils tiennent pour vraie dans le sens propre & naturel, la premiere de ces deux contradictoires, savoir qu'il est impossible à ceux qui n'ont pas la grace efficace de garder les préceptes. Et par une conséquence ultérieure, ils tiennent de même les quatre autres propositions pour vraies dans le sens propre & naturel ; puisque, de leur propre aveu, ainsi que par la nature des choses, quiconque en admet une des cinq comme vraie dans le sens propre, les admet toutes dans ce même sens.

Journ. p. 457 & 458.

Aussi le docteur de S. Amour fut opiniâtrément d'avis qu'il falloit déclarer hardiment que les cinq propositions étoient bonnes ; parce que rien n'étoit plus capable, disoit-il, de porter les Romains à les condamner, que de voir qu'on ne les soutenoit pas nettement, mais qu'on les condamnoit en partie, avec ceux qui les attaquoient. Ses collegues moins confians ne pensoient pas ainsi, & craignoient que toute leur bonne contenance n'empêchât point que les propositions ne fussent condamnées absolument & sans restriction.

restriction. A la fin cependant, Saint Amour les entraîna dans son sentiment, à force de leur inculquer une raison qu'il appelle très-importante, & qui étoit de donner au Pape & aux Cardinaux l'*impression la plus avantageuse qu'il seroit possible de ces propositions*, afin de mettre plus d'obstacle au penchant qu'ils pourroient avoir à les condamner. Voilà ce qui fit prendre aux députés la résolution d'appeller leur seconde colonne, le vrai & propre sens des cinq propositions; & la premiere colonne, un sens étranger, un sens qu'on ne pouvoit leur donner que malicieusement.

Ibid. p. 526 & 527.

Inépuisables en subtilités & en distinctions, les Jansénistes ont encore voulu attacher une double entente à ces mots si simples, *sens propre & naturel des cinq propositions*. Nous ne perdrons pas le temps à tenter en vain de les éclairer. Il nous suffit d'avoir fait sentir aux ames droites, que le S. Siége Apostolique, en prononçant sur les cinq propositions, en prenoit si bien le sens propre, qu'il étoit avoué tel par leurs défenseurs: sens d'ailleurs sur lequel seul Rome

eſt dans l'uſage, & même dans la néceſſité de prononcer, à moins de vouloir faire illuſion, & d'induire les fideles en erreur, au lieu de les en préſerver ; ce qui ſeroit inévitable ſi l'on condamnoit, relativement à un ſens étranger ou impropre, ſoit une propoſition, ſoit un livre catholique dans le ſens propre & littéral, qui ſe préſente naturellement à l'eſprit du lecteur.

Reprenons le fil de la narration, & mettons fin, ou du moins ſurſéons à ces diſcuſſions vétilleuſes, dont nous ſentons nous-mêmes les inconvéniens. Mais il eſt abſolument néceſſaire de démaſquer juſqu'à un certain point, la plus ſubtile peut-être de toutes les ſectes, une ſecte qui ſurvenue après toutes les autres, ſemble en avoir recueilli tous les artifices & tous les ſtratagêmes, qui renchérit ſur tous leurs artifices, qui s'eſt miſe en quelque ſorte dans la néceſſité d'être artificieuſe & fourbe, en ſe tenant toujours extérieurement unie à la communion catholique, en faiſant autant d'efforts pour s'ancrer dans le ſein de l'Egliſe, que l'Egliſe en fait pour l'en arracher : raffinement de malignité, où n'atteignit jamais, ni Cal-

vin, ni Luther. Il nous faut donc prémunir, dans la même proportion, les deux classes de lecteurs à qui cet ouvrage est principalement consacré. Il est à croire que la jeunesse ecclésiastique & studieuse ne trouvera rien de trop, dans les préservatifs qu'on lui présente contre la plus subtile des hérésies. Quant aux simples & pieux fideles, qui veulent toutefois connoître leur religion dans ses principes; ce qui échaperoit à leur capacité, servira du moins à les tenir en garde contre une doctrine qui ne trouve de sureté que dans les ténebres dont elle s'envelope. Ainsi les bornes mêmes de leur intelligence deviendront en quelque sorte la sauve-garde de leur foi.

Le Pape instruit, comme on l'a vu, de la maniere de penser des Jansénistes, fit demander aux députés catholiques, s'ils désiroient à leur tour d'être encore entendus. La vérité procede simplement, & du premier abord se découvre tout entiere. Ils déclarerent, qu'ayant déjà manifesté leur croyance & celle de leurs commettans, ils n'avoient rien à dire de plus; sur quoi le Pontife ne songea plus qu'à former sa décision,

& ordonna de nouvelles prieres dans les églises de Rome. Entre différens projets de bulle qu'on lui présenta, il choisit celui qu'avoient dressé de concert le cardinal Chiggi, & le secrétaire Albissi, auxquels il avoit fait part de ses idées : mais il voulut encore leur dicter lui-même, de mot à mot, la censure de chacune des cinq propositions.

Il fit venir ensuite les cardinaux commissaires, pour la leur communiquer & prendre leur avis. De plus, il consulta tous les cardinaux versés dans ces matieres, en les obligeant, sous peine d'excommunication, à un profond silence.

Enfin le trente-unieme de mai de cette année 1653, veille de la pentecôte, après les premieres vêpres, la bulle fut représentée au Souverain Pontife qui lui donna sa derniere sanction; & quatre copies en furent aussi-tôt tirées par les quatre notaires du S. Office. Le jour même de la pentecôte, on la mit en plomb, dans la forme accoutumée; & au bout de huit jours pleins, elle fut affichée, tant à l'église de S. Pierre, qu'au champ de Flore, place

de Rome la plus fréquentée, & consacrée par l'usage à la publication solennelle des décrets pontificaux. Un des curseurs du S. Office l'y garda quelque temps à vue, puis la détacha, suivant la coutume établie, afin d'empêcher qu'on n'en tire des copies, avant celles que le Pape doit envoyer aux princes chrétiens. Après ces formalités, on fit passer la bulle à l'Empereur, au Roi très-chrétien, au roi de Pologne, au duc de Baviere, aux trois électeurs ecclésiastiques & autres princes du Rhin, à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-bas, à l'évêque de Plaisance, grand inquisiteur d'Espagne, & aux évêques de France en commun.

Tout cela se fit si secrétement, que les députés jansénistes, quelque souci qui les agitât, n'en eurent une connoissance vague que dans la soirée du neuvieme de juin, jour auquel la bulle fut affichée; sans savoir encore ce qu'elle contenoit. Ils s'en douterent assez, pour prendre la résolution de quitter Rome; ils firent demander leur audience de congé par l'ambassadeur de France, & ils l'obtinrent le treize juin, lendemain de la fête-Dieu. Le Pape, dans

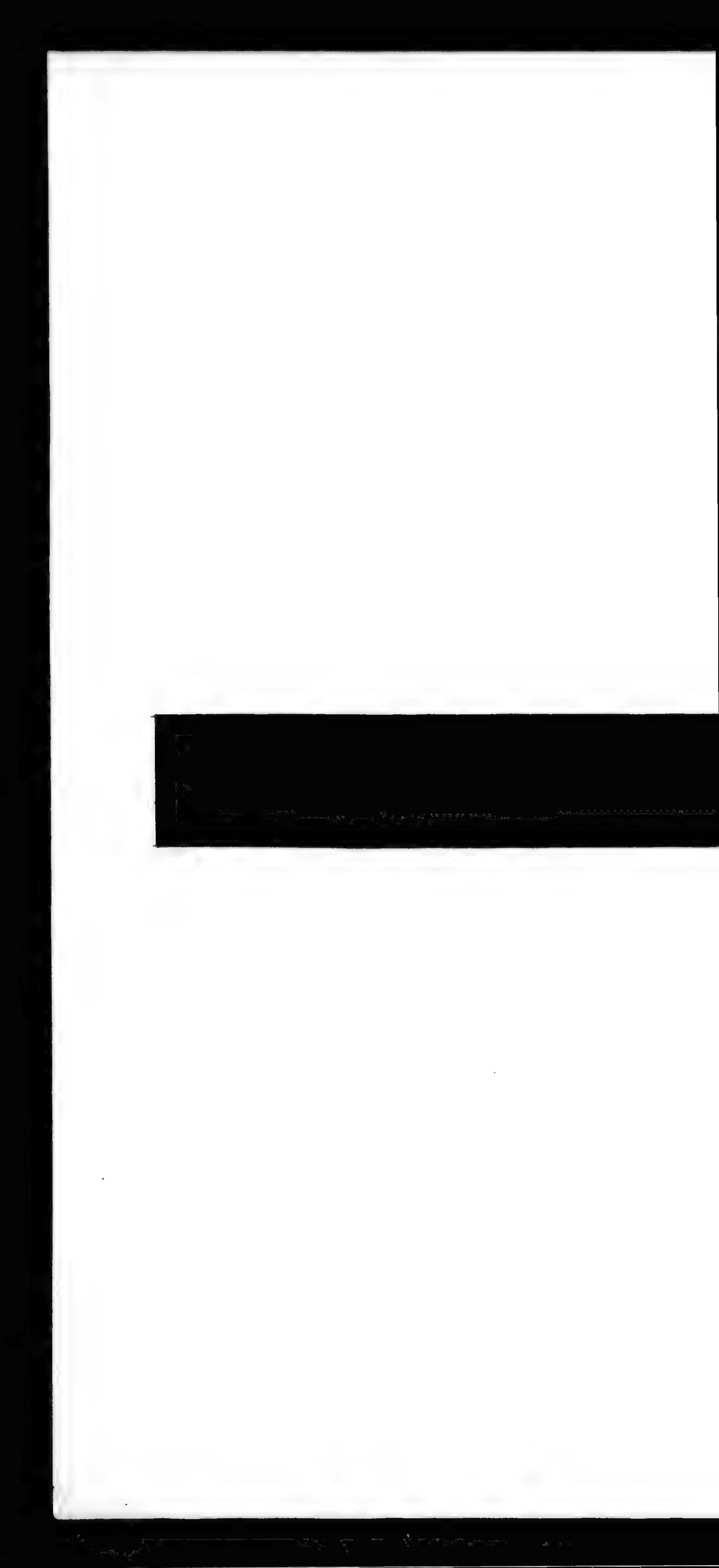
cette audience, ne laissa pas de les traiter avec affabilité. Il leur dit, qu'après avoir fait examiner les cinq propositions avec toute la diligence possible, par les plus habiles théologiens, & après s'être éclairci personnellement de la matiere, sans épargner, ni soin, ni travail, il avoit cru devant Dieu en devoir porter le jugement qu'exprimoit sa bulle. S. Amour assure, qu'ils lui demanderent s'il avoit prétendu par-là donner atteinte à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, touchant la grace efficace par elle-même; & qu'il répondit que la doctrine de S. Augustin avoit été trop approuvée par l'Eglise, pour pouvoir être blessée; qu'à l'égard des matieres de la grace, agitées l'espace de dix ans sous Clément VIII & Paul V, il n'avoit pas voulu l'examiner, ni la discuter dans cette occasion. Le même auteur ajoute que ce Pontife avoit déjà dit au cardinal Pimentel, que c'étoit une chose très-assurée que ces propositions n'avoient rien de commun, ni avec S. Augustin, ni avec S. Thomas, ni avec la matiere des congrégations *de Auxiliis*. Le Pape, de son côté, leur demanda s'ils avoient lu la bulle; & comme ils

Journ. page 534.

Ibid page 537.

eurent répondu qu'elle n'étoit pas encore parvenue entre leurs mains, il leur en exposa le contenu avec beaucoup de bonté. Sur quoi ils protesterent de leur attachement pour le S. Siége apostolique. Ils se retirerent en faisant assez bonne contenance, & partirent néanmoins quatre jours après.

Le seizieme de juin, veille de ce départ, les députés catholiques eurent aussi une audience du Pontife. Il leur expliqua tout le détail de son procédé en cette affaire, leur marqua spécialement le motif qui l'avoit dirigé dans le bon accueil fait à leurs antagonistes, & qui étoit de les ramener à la saine croyance. Quant à eux, défenseurs constans de la vérité catholique, durant une heure & demie que dura leur audience, il leur donna toutes les marques possibles d'une estime & d'une affection particuliere. C'est ainsi que se termina l'affaire des cinq propositions à Rome, après un examen de plus de deux ans, savoir depuis le mois d'avril 1651, jusqu'à la fin de mai 1653. Il se tint pour ce seul objet près de cinquante congrégations, en présence, tant du Pape, que des cardinaux commissaires.



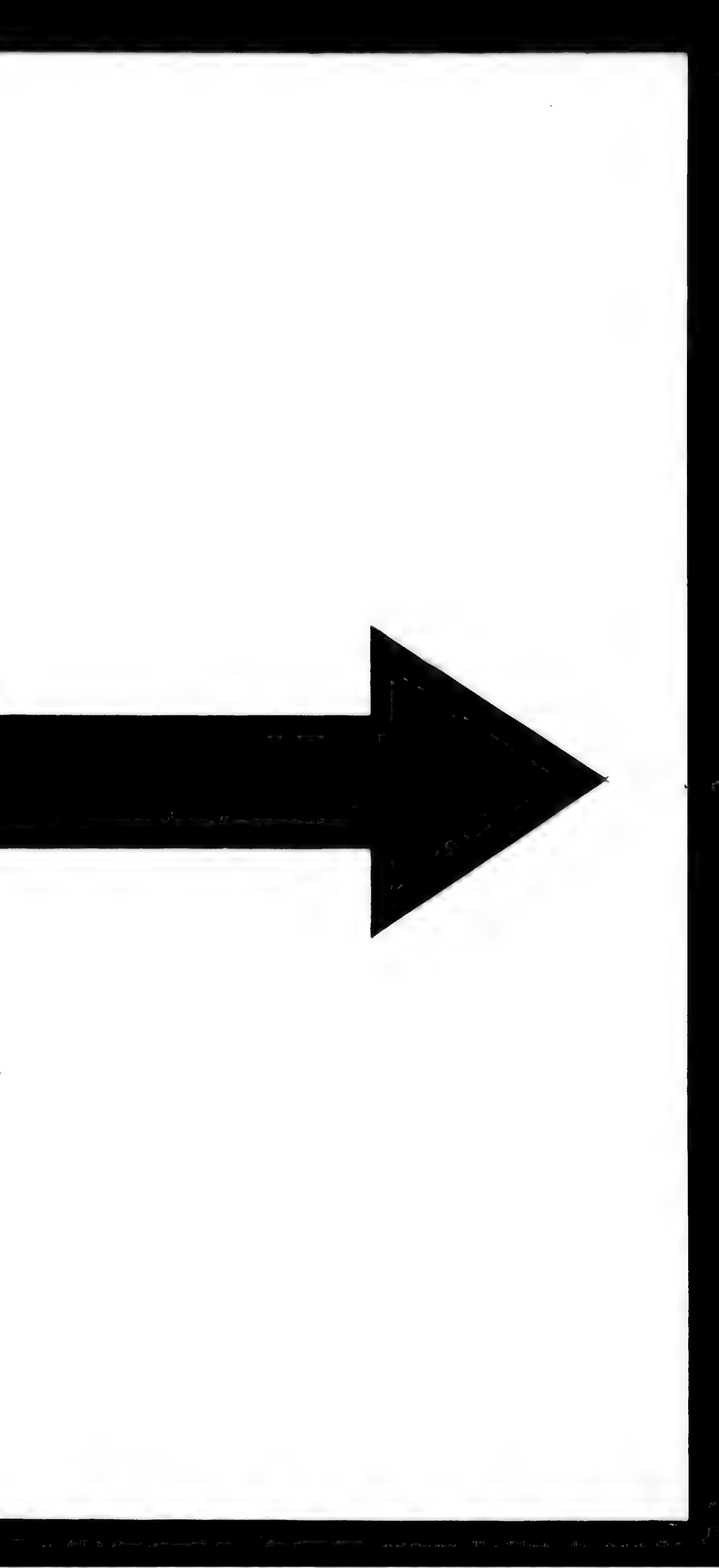
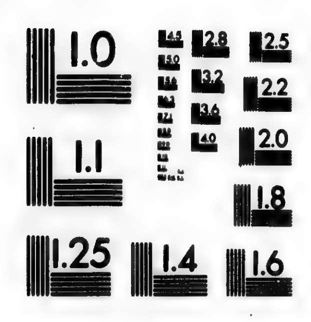
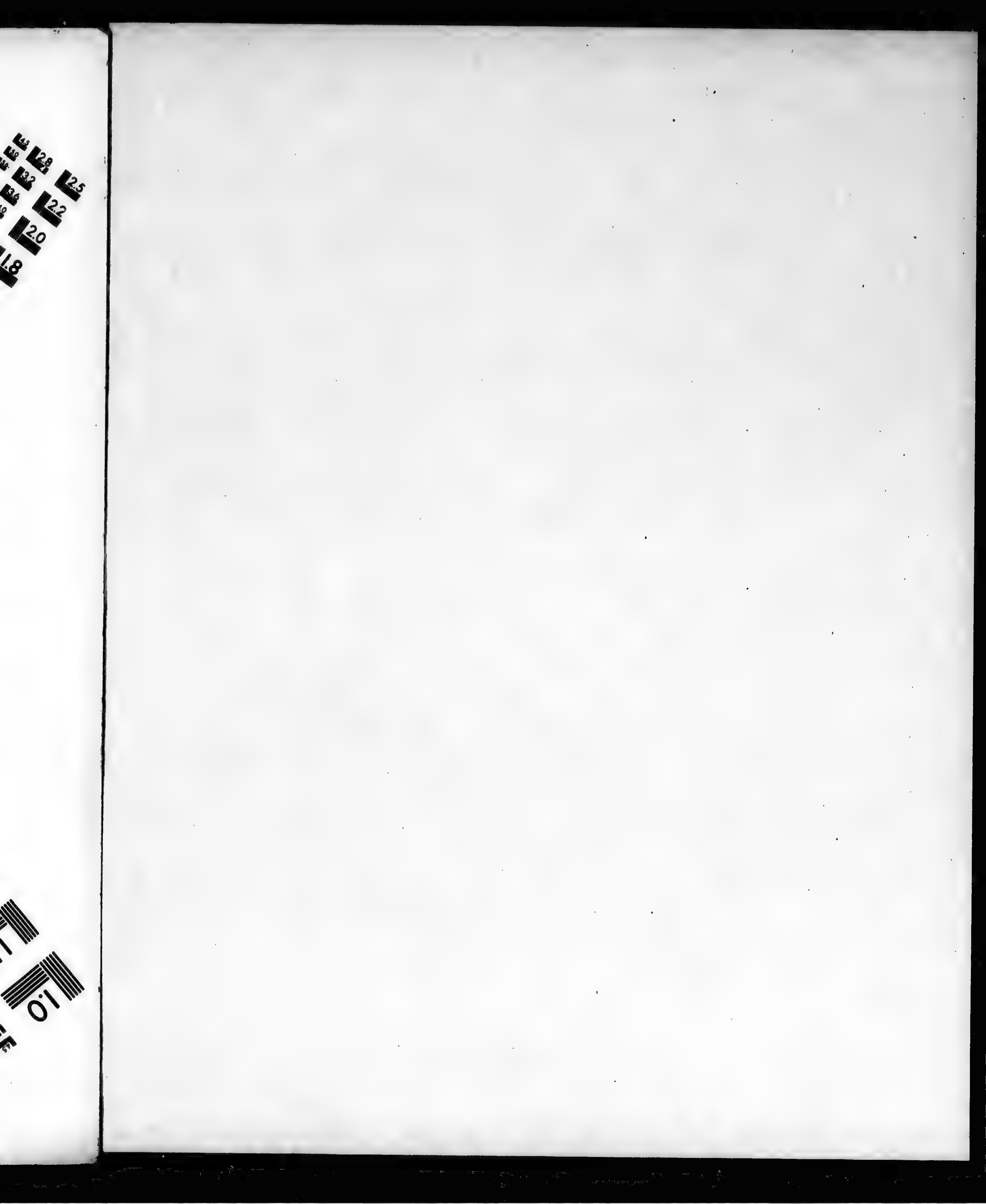


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



Il y en eut jusqu'à trente-trois dans les huit derniers mois. On ne peut voir qu'avec satisfaction la bulle qui en fut le résultat; bulle qui seule peut suffire contre tous les rameaux d'une hérésie, qu'on a depuis reproduite sous tant de formes différentes. Elle étoit conçue en ces termes :

Comme à l'occasion du livre qui a pour titre, *Augustin de Cornelius Jansénius*, entre autres opinions de cet auteur, il s'est élevé, principalement en France, des disputes sur cinq de ses propositions; quantité d'évêques de ce royaume ont fait instance auprès de nous, afin qu'il nous plût d'examiner ces propositions, déférées à notre tribunal, & de prononcer un jugement clair & certain sur chacune d'elles en particulier. Nous, qui au milieu des objets qui exercent continuellement notre sollicitude, avons principalement à cœur que l'Eglise de Dieu, commise d'enhaut à notre gouvernement, soit purgée des erreurs & des opinions perverses qui la mettent en péril, & comme un vaisseau sur une mer où la fureur des vents & des vagues a été calmée, elle puisse voguer en assurance,

& arriver enfin au port désiré du salut ; voyant l'importance de cette affaire, nous avons ordonné que les cinq propositions fussent examinées soigneusement, l'une après l'autre, par plusieurs savans théologiens, en présence de quelques cardinaux de la sainte Eglise Romaine, qui se sont assemblés souvent & spécialement pour ce sujet. Nous avons revu à loisir & avec maturité leurs suffrages, donnés tant de vive voix que par écrit ; & nous avons entendu ces mêmes docteurs discourir fort au long sur les propositions susdites, & sur chacune d'elles en particulier, dans plusieurs congrégations tenues en notre présence. Dès le commencement de cette discussion, nous avions ordonné des prieres, tant particulieres que publiques, pour obtenir le secours d'enhaut ; & nous les avons encore fait réitérer ensuite avec plus de ferveur. Nous mêmes, après avoir imploré ardemment l'assistance du S. Esprit ; enfin secourus de la faveur de cet Esprit Divin, nous avons fait la déclaration & la définition suivante :

Quant à la premiere de ces propositions, *Quelques commandemens de*

Dieu sont impossibles à des justes qui désirent & qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont alors; & ils n'ont point de grace par laquelle ils leur soient rendus possibles: nous la déclarons téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathême, hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Seconde proposition, *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure*: nous la déclarons hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Troisieme proposition, *Pour mériter & démériter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte*: nous la déclarons hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Quatrieme proposition, *Les Sémi-pélagiens admettoient la nécessité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que*

la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir : nous la déclarons fausse & hérétique ; & comme telle, nous la condamnons.

Cinquieme proposition, *C'est une erreur des Sémi-pélagiens de dire que J. C. soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans exception* : nous la déclarons fausse, téméarire, scandaleuse ; & si on l'entend en ce sens, que J. C. soit mort pour le salut des seuls prédestinés, nous la déclarons impie, blasphématoire, injurieuse & dérogeante à la bonté de Dieu, hérétique ; & comme telle, nous la condamnons.

C'est pourquoi nous défendons à tous fideles chrétiens, de l'un & l'autre sexe, de croire, d'enseigner, ou de prêcher, touchant lesdites propositions, autrement qu'il n'est contenu dans notre déclaration & définition présente, sous les censures & autres peines de droit, ordonnées contre les hérétiques & leurs fauteurs. Nous enjoignons pareillement à tous les archevêques, évêques, comme aussi aux inquisiteurs de l'hérésie, de réprimer absolument & de contenir dans le devoir, par les censures & les peines

susdites, tous les contredisans & les rebelles, implorant même contre eux, s'il en est besoin, le bras séculier. Et par ce jugement sur les cinq propositions, nous n'entendons pas approuver, en façon quelconque, les autres opinions qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé de Cornelius Jansénius. Donné à Rome, le trente-unieme de mai 1653.

Cette décision fut adressée en France, avec des brefs pour le Roi & les évêques, au nonce Bagni, qui s'empressa de les présenter au Monarque. Dès le jour suivant, quatrieme de juillet, Sa Majesté donna un édit adressé à tous les prélats du royaume, pour la faire accepter. Ceux qui se trouvoient à Paris, s'assemblerent chez le cardinal Mazarin, au nombre de trente, entre lesquels étoient les évêques de Châlons, de Valence & de Grasse, qui avoient signé la lettre écrite en faveur des cinq propositions, avant que Rome eût prononcé. Ils observerent qu'aux termes des lettres-patentes, l'intention du Prince étoit de leur laisser la délibération libre; & cependant, qu'il ne se bornoit point à les exhorter, mais qu'il les obligeoit

d'exécuter la bulle ; ce qui ne s'accordoit point avec la liberté qu'on déclaroit leur vouloir laisser. Sur leur remontrance, l'ordre fut aussi-tôt donné d'expédier des lettres-patentes nouvelles ; après quoi, les prélats conclurent unanimement à l'acceptation. Quatre jours après, ils écrivirent au Pape, pour l'assurer de leur adhésion sincere.

Dans cette lettre, datée du 15 juillet, ils disent que les contentions élevées en Flandres menaçoient l'Eglise universelle, d'un embrasement qui auroit causé la ruine entiere des ames, si Sa Sainteté, avec une vigueur soutenue de la puissance d'enhaut, qui seule pouvoit éteindre un si grand feu, ne se fût opposée au progrès de la subversion ; qu'il s'agissoit de dogmes capitaux, de cet amour ineffable que le Sauveur a pour tous les hommes, & du salut qui s'opere, tant par l'assistance de la grace, que par les efforts libres de la volonté humaine, excitée & fortifiée surnaturellement ; que les discussions de Jansénius avoient obscurci cette doctrine, mais que Sa Sainteté lui avoit rendu sa premiere splendeur, par le décret qu'elle venoit de porter, à la priere d'un

grand nombre d'évêques de France, conformément à l'ancienne regle de la foi ; qu'ainsi qu'Innocent I avoit condamné autrefois l'hérésie de Pélage, sur le rapport qui lui avoit été envoyé par les évêques d'Afrique, Innocent X a condamné l'hérésie contraire, sur la consultation des évêques de France ; & que l'Eglise catholique de ce temps-là s'étoit empressée de souscrire à la décision émanée de la chaire, dont la communion fait le lien de l'unité ; bien instruite, & par les promesses faites à Pierre, & par ce qui s'étoit passé sous tant de pontifes, en particulier par les anathêmes qu'avoit lancés le pape Damase contre Apollinaire & Macedonius ; que les jugemens rendus par le vicaire de J. C. pour affermir la regle de la foi, sur la consultation des évêques, soit que leur avis y soit inséré, ou qu'il ne le soit pas, sont appuyés sur l'autorité divine & souveraine qu'il a sur toute l'Eglise, & à laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumettre leur raison. La lettre finissoit ainsi : Puisque le Roi de la terre, pour parler comme le saint pape Sixte III, s'est ligué avec le Roi du ciel ; votre Sain-

teté peut s'assurer que le cœur des ennemis de la vérité étant brisé contre la pierre solide qui fait la base de l'Eglise, elle triomphera infailliblement de la nouvelle heréśie.

Il est difficile de porter le respect pour le siége apostolique, plus loin que ne le faisoient ces trente évêques de l'Eglise Gallicane, avec le cardinal Mazarin; en quoi ils ne croyoient pas faire plus que les évêques des premiers siecles, qui doivent servir de modeles à leurs successeurs. Le même jour, ils écrivirent à tous les prélats du royaume, pour leur apprendre ce qui s'étoit passé à l'arrivée de la bulle, & leur envoyerent les lettres patentes qui en autorisoient la publication. L'évêque de Rennes porta la constitution en Sorbonne, le premier jour d'août; & elle y fut enregistrée d'un consentement unanime. La faculté confirma sa conclusion le premier de septembre, & déclara que si quelqu'un dans la suite soutenoit quelqu'une des cinq propositions, il seroit exclus du corps, & son nom effacé du catalogue des docteurs. De plus, elle députa vingt docteurs au Roi, pour remercier Sa Majesté de la bulle qu'il

avoit obtenue, & pour lui répondre des ſentimens de toute la compagnie. La bulle fut enſuite reçue par tous les ordres religieux, par toutes les communautés & toutes les univerſités du royaume. Ainſi la conſtitution d'Innocent X fut acceptée en France ſans oppoſition, & preſque ſans exception. Il n'y eut que l'archevêque de Sens & l'évêque de Cominges, qui ſe diſtinguerent par des mandemens auſſi originaux, que la ſingularité de leur conduite.

Mais ſi ces prélats imprimerent quelque tache à l'Egliſe de France, l'éclat avec lequel ſe fit à Poitiers la réception du décret apoſtolique, la couvrit avec avantage. Les habitans d'Epheſe ne donnerent pas plus de ſignes d'une ſainte allégreſſe, après la définition du concile qui proſcrivoit les impiétés du neſtorianiſme, que ceux de Poitiers à la vue du décret qui foudroyoit les reſtes mal déguiſés du calviniſme & du fanatiſme; & ils n'ont pas mieux mérité d'avoir place dans l'hiſtoire. Filleau, avocat du Roi, comparable à l'avocat Euſebe, délateur de Neſtorius, avoit déjà fait rendre à Poitiers, une ſen-

tence qui défendoit de soutenir & de publier les nouveautés de Jansénius. Le chapitre de la cathédrale n'eut pas plutôt copie de la bulle, que profitant de la vacance du siége, il défendit, sous peine de suspense & de privation des sacremens, de rien avancer qui pût y donner atteinte. L'université fit une conclusion, qui obligeoit tous les gradués a condamner avec serment les cinq propositions; & pour en rendre l'exécution plus solennelle, tout le corps, en habit de cérémonie, alla chez les Dominicains, où l'on chanta le *Te Deum*; après quoi il se rendit processionnellement chez les Augustins, où tous les membres de l'université jurerent sur les saints évangiles, qu'ils observeroient l'engagement contracté par la conclusion, dont on venoit de faire la lecteur. Enfin l'on arrêta, que tous les dimanches de cette année-là, on diroit une messe solennelle pour le Pontife qui avoit fait triompher la foi catholique des nouvelles erreurs, & que toute l'université y assisteroit.

En Espagne, la bulle trouva partout une soumission parfaite. Dans les Pays-bas, quoique soumis à cette con-

ronne, on avoit tout lieu de craindre qu'une condamnation si précise des points capitaux de la doctrine de Jansénius n'éprouvât de grands obstacles ; puisqu'on s'y étoit opposé si long-temps & si fortement à la bulle d'Urbain VIII, qui ne censuroit qu'en général le livre de ce novateur. Cependant elle n'y trouva pas la moindre contradiction : elle fut acceptée par le conseil de Brabant, par le clergé séculier & régulier, par les universités ; & la publication s'en fit paisiblement, jusque dans le foyer des erreurs qu'elle foudroyoit, c'est-à-dire à Louvain. Les autres nations chrétiennes, moins intéressées à ces questions, qui heureusement ne les avoient jamais agitées, ne laisserent pas d'en admettre la décision d'une maniere plus ou moins expresse, & sans aucune réclamation. D'où il suit nécessairement que, s'il est encore des voies légitimes pour l'éluder, il n'est plus aucun tribunal dans l'Eglise dont on ne puisse braver les jugemens. C'est une maxime constante parmi les catholiques, avouée même par le partisan le plus déterminé de Jansénius, qu'une bulle dogmatique émanée du S. Siége, envoyée à toutes les

Quênel Trad. de l'Eglise Rom. t. I, p. 217 & 218.

Eglises, & acceptée d'une maniere expresse dans les lieux où l'erreur est née, sans que les autres Eglises réclament, doit passer pour un jugement de l'Eglise universelle, & conséquemment pour un jugement infaillible & irréformable. Mais l'esprit de parti fait ses aveux, ou ses désaveux, selon les temps & les rencontres.

Tous les gens de bien du royaume, ou pour parler avec plus de précision, toutes les personnes pieuses qui ne faisoient pas consister la piété dans la nouveauté de leurs pratiques & de leur doctrine, adhérerent à la décision du chef de l'Eglise, avec une obéissance & une affection sincere, mais plus ou moins vive, selon la vivacité plus ou moins grande de leur foi. De là, le zele extraordinaire que le saint fondateur de la Mission, Vincent de Paul, témoigna constamment pour le triomphe de la vérité, mise enfin dans tout son jour par le vicaire de J. C. Long-temps avant que le Pape eût prononcé, le Saint avoit connu tout le danger des nouvelles opinions. Il avoit même dressé une liste des erreurs de Jansénius, condamnées dans les écrits des novateurs précédens,

Vie de S. Vinc. liv. 2. c. 12.

ou par les conciles, ou par les décrets des papes, & l'avoit communiquée au nonce, afin de l'intéresser de plus en plus à la conservation de la saine doctrine en France. Souvent il avoit conféré, pour la même fin, avec le grand Condé, prince aussi distingué par l'étendue de son génie & de ses connoissances, que par ses qualités héroïques, & qui étoit plein de foi & de lumiere, selon les expressions du Saint, contre les erreurs de l'évêque d'Ypres. Il conféroit souvent aussi sur les moyens d'en arrêter le cours, avec le chancelier de France, avec le cardinal Mazarin & avec la Reine-mere, quand il eut été appellé aux conseils. En toute rencontre, il s'efforçoit de faire sentir combien il importoit au bien de la religion, & de l'état même, de ne conférer qu'aux sujets bien établis dans les sentimens communs de l'Eglise, les offices, les bénéfices, & spécialement les chaires de professeurs & de prédicateurs, qui sont comme les sources publiques où l'on va puiser les dogmes & les mœurs. Ainsi dans tous les temps où il s'est élevé quelque hérésie nouvelle, ou couverte d'un voile nouveau, on a vu paroître quel-

que homme de Dieu, chargé principalement de lui faire face, & de lui arracher le masque. Vincent de Paul, suscité contre le jansénisme, ou contre les restes déguisés du calvinisme, comme autrefois Flavien de C. P. contre les Nestoriens, Cyrille d'Alexandrie, contre les Eutychiens, & tout particuliérement comme l'humble Sophrone contre les Eutychiens, reproduits par les Monothélites; Vincent n'omit rien, pour remplir comme eux sa destination. Dans le rang de simple prêtre, dont son humilité lui persuadoit encore qu'il étoit indigne, il avoit pour l'intérêt général de l'Eglise, une ardeur & une activité qui en communiquoit aux premiers prélats. Dès qu'il eut appris qu'un bon nombre d'évêques avoient résolu de demander à Rome un jugement définitif sur les cinq propositions, il écrivit à quelques autres évêques de sa connoissance, pour les engager à se joindre aux premiers. Dans cette lettre, quoique circulaire & fort courte, on voit la justesse d'esprit du Saint, & son habileté à saisir les motifs les plus pressans, aussi bien qu'à prévenir les objections, tant soit peu plausibles. Il

leur repréſentoit vivement le danger d'une tolérance apparente, à la faveur de laquelle ces nouveautés pernicieuſes s'accréditoient en tous lieux ; qu'il n'importoit pas moins à l'honneur de l'Egliſe Gallicane, qu'à la ſureté du ſaint dépôt, de détromper les Romains, prévenus que la plupart des évêques de France tenoient ces opinions ; que la voie du recours à Rome, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit, étoit indiquée par le concile de Trente, qui s'en remet aux ſouverains pontifes, pour juger des difficultés à naître au ſujet de ſes déciſions.

Outre cette lettre circulaire, il récrivit en ces termes à l'un des prélats à qui elle avoit été adreſſée, & dont il n'avoit point reçu de réponſe : Il y a quelque temps que j'ai eu la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre, que la plupart de noſſeigneurs les prélats du royaume déſiroient envoyer à N. S. P. le Pape, pour le ſupplier de prononcer ſur la nouvelle doctrine ; afin que ſi vous aviez pour agréable d'être de leur nombre, il vous plût de ſigner comme eux. N'ayant point eu réponſe, j'ai quelque appréhenſion,

qu'un libelle répandu de tous les côtés par les partisans de cette doctrine, pour détourner nosdits seigneurs de ce dessein, ne vous tienne en suspens. C'est pourquoi, je vous supplie, au nom du Seigneur, de considérer l'étrange division que ces nouveautés mettent dans l'Eglise, dans les universités & dans le sein des familles. C'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altere les esprits, & qui menace l'Eglise d'un dommage irréparable, si l'on n'y remédie au plutôt. De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne le permet pas. Vous savez le temps qu'il faudroit pour cela, & combien il en a fallu pour le dernier. Qui donc remédiera au mal présent? Il faut sans doute que ce soit le S. Siége, non seulement parce que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa derniere session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ses décrets. Or si l'Eglise se trouve dans un concile universel assemblé canoniquement, comme celui de Trente, & si le S. Esprit conduit cette Eglise, comme il n'est pas permis d'en douter; pourquoi ne sui-

vra-t-on pas la lumiere de cet Esprit divin, qui enseigne la conduite qu'il faut tenir dans ces occasions douteuses, & qui est de recourir au souverain pontife ?

Si un évêque, continue le Saint, pensoit ne pas devoir se déclarer, sur des matieres dont il doit être juge; on pourroit lui répondre, que le recours au Pape ne peut rien ôter au droit qu'il a de juger; puisque les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines, & n'ont pas laissé d'assister comme juges, aux conciles où elles ont été condamnées. Si quelques autres craignoient qu'une sentence tardive, ou moins décisive du S. Pere, n'augmentât l'audace des novateurs; je pourrois l'assurer qu'aussi-tôt qu'il verra, outre la lettre du Roi, bien résolu à écrire sans délai, celle d'une bonne partie des évêques du royaume, il prononcera. Mais que gagnera-t-on à ce jugement, peut-on dire encore, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés, ne se soumettront point? Cela peut être vrai de quelques-uns qui ont été de la cabale de Monsieur N. qui non seulement n'avoit pas de disposition à se soumettre aux décisions du Pape,

Pape, mais qui ne croyoit pas même aux conciles; je le ſais pour l'avoir beaucoup pratiqué : ceux-là pourront s'obſtiner comme lui, infatués de leur propre ſens. Mais pour les autres, ſéduits uniquement par l'attrait qu'ont pour eux les choſes nouvelles, ou par les liens du ſang & de l'amitié, ou parce qu'ils penſent bien faire; il y en aura peu qui n'abandonnent le parti, plutôt que de ſe révolter contre le pere commun des fideles. Or il eſt d'une importance infinie, de ramener au bon chemin tant d'ames abuſées, & d'empêcher ſans retard que d'autres ne s'engagent dans une faction ſi pernicieuſe. L'exemple d'un nommé Labadie, eſt une preuve de la malignité de cette doctrine. C'eſt un prêtre apoſtat, qui paſſoit pour grand prédicateur, & qui, après avoir fait beaucoup de dégât, tant en Picardie qu'en Gaſcogne, s'eſt enfin rendu huguenot à Montauban. Dans un livre qu'il a publié touchant ſa prétendue converſion, il déclare qu'ayant été janſéniſte, il a trouvé que la doctrine qu'on tient dans ce parti eſt la même croyance que celle qu'il a embraſſée. En effet, les miniſtres ſe vantent dans leurs prê-

ches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, & que bientôt ils en auront le reste. Après cela, que ne doit-on pas faire, pour éteindre un feu qui donne cet avantage aux ennemis jurés de notre religion? Qui ne se jettera sur le monstre qui commence à ravager l'Eglise, & qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe à sa naissance? Que ne voudroient point avoir fait tant de saints & zélés évêques qui vivent aujourd'hui, s'ils avoient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne se sont pas opposés fortement à une doctrine qui devoit causer tant de guerres & de calamités. Vous donc, Monseigneur, qui enseignez & faites enseigner si religieusement dans votre diocese la doctrine commune de l'Eglise, vous requérerez sans doute volontiers, que notre S. Pere fasse voir la même chose par-tout, afin d'étouffer ces opinions nouvelles, qui ont tant de ressemblance avec les erreurs de Calvin. Certes, il y va de la gloire de Dieu, du repos de l'Eglise, & j'ose le dire, de celui de l'Etat; ce que nous voyons plus clairement à Paris, qu'on ne peut l'imaginer ailleurs.

Entre les évêques à qui ce Saint écrivit sur le même sujet, il y en avoit deux, qui par leur réponse, faite en commun & non signée, lui parurent disposés à garder le silence sur les questions du temps. Rien de plus délicat que de traiter avec ces sortes de prélats, qui transforment communément en prudence, soit leur pusillanimité, soit leur politique, & qui pour couvrir le foible de leurs raisons, se retranchent dans la prééminence de leur dignité, contre le zele & la capacité de leurs subalternes. Vincent n'abandonna point pour cela la cause de Dieu : mais si d'un côté l'ardeur de sa foi le pressa de parler, d'exhorter & de proposer les vues que lui suggéroit l'Esprit Saint ; une humilité profonde, & un respect singulier pour la dignité sacrée des évêques, le porterent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds ; les suppliant de lui pardonner la liberté qu'il prenoit, & leur protestant, d'un ton qui partoit du cœur, qu'il les révéroit comme ses peres & ses maîtres, comme les princes & les oracles de l'Eglise, dont il tiendroit à honneur de voir approuver ce qu'il

leur représentoit avec une entiere soumission. Cette seconde lettre est trop importante, tant par sa matiere, que par des marques signalées du génie & de la capacité de l'auteur, pour que sa longueur même nous dispense de la rapporter. Nous l'abregerons néanmoins.

Sur ce que vous témoignez appréhender, dit-il d'abord, que le jugement de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain pasteur, & que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion; je vous représenterois volontiers qu'au temps où les hérésies de Luther & de Calvin, par exemple, ont commencé à paroître, si l'on avoit attendu pour les condamner, jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à la soumission & à la réunion, elles seroient encore au nombre des choses indifférentes à suivre, ou à laisser, & auroient infecté beaucoup plus de personnes encore qu'elles n'ont fait. Si donc les nouveautés présentes, dont nous voyons les effets pernicieux dans

les consciences, sont de même nature; nous attendrons en vain, que ceux qui les répandent s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Eglise : c'est ce qu'il ne faut point espérer, & ce qui ne sera jamais. Mais de différer d'en obtenir la condamnation du S. Siége, c'est donner au venin le temps de se répandre, & dérober à bien des personnes, même de marque & d'une grande piété, le mérite de l'obéissance qu'elles ont protesté de rendre aux décrets du S. Pere, aussi-tôt qu'elles les verroient. Elles ne désirent que de savoir la vérité, & en attendant elles demeurent toujours de bonne foi dans le parti, qui par-là s'accrédite & grossit à vue d'œil. Elles n'y sont attachées que par l'apparence du bien, & de la réformation qu'on y prêche; ce qui est la peau de brebis, dont les loups véritablement marqués dans l'évangile, se sont toujours couverts pour abuser & séduire les ames.

Quant à ce qu'on objecte, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion, laisse peu d'espérance d'une réunion parfaite, à quoi l'on doit tendre; je réponds que dans la diver-

ſité & la contrariété des ſentimens, en matiere de foi & de religion, il n'y à point d'autre moyen de ſe réunir, que de s'en rapporter à un arbitre légitime, qui ne peut être que le Pape, au défaut du concile. Celui qui ne veut point ſe réunir en cette maniere, n'eſt capable d'aucune réunion, laquelle hors de là n'eſt pas même à déſirer : car les loix ne doivent jamais ſe réconcilier avec les crimes, non plus que le menſonge s'accorder avec la vérité. L'uniformité entre les prélats ſur-tout, ſeroit bien à ſouhaiter ſans doute, pourvu néanmoins que ce fût ſans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal, ni dans l'erreur : mais quand cette union ſe devroit faire, ce ſeroit à la moindre partie de revenir à la plus grande, & au membre de ſe réunir à ſon corps & à ſon chef; & voilà ce qu'on propoſe, puiſque de ſix parties, il y en a au moins cinq qui ont offert de s'en tenir à ce que décideroit le Pape, au défaut du concile, qu'il eſt impoſſible d'aſſembler à cauſe de la guerre. Quand après cela il reſteroit de la diviſion, & ſi l'on veut, du ſchiſme, il s'en faudroit pren-

dre à ceux qui ne veulent point de juges, ni se rendre à la pluralité des évêques, à quoi ils ne déférent pas plus qu'au Pape.

De-là sort la réponse à une autre objection, savoir que chaque parti croit avoir de son côté la vérité & la raison; ce que j'avoue : mais l'on sait aussi que tous les hérétiques en ont dit autant, & que cela ne les à pas garantis des anathêmes lancés par les papes & les conciles. On n'a point trouvé qu'on dût employer une molle réunion à guérir le mal : on y a au contraire appliqué le fer & le feu, & quelquefois trop tard; comme il pourroit arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre de cette lenteur : mais il y a cette différence, que l'un demande des juges, & que l'autre n'en veut point; ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remede de la part du Pape, parce qu'il le sent possible; & il demande celui du concile, parce qu'il le voit impossible, dans l'état présent des choses; & s'il pensoit qu'il fût possible, il le rejetteroit, comme il rejette le premier. La guerre, pour être allumée dans tous les états chré-

tiens, n'empêche pas que le Pape ne juge avec toutes les conditions & les formes nécessaires, sur le choix même desquelles le concile de Trente s'en rapporte à Sa Sainteté. Et quoi d'étonnant en ceci, après que les saints prélats de l'antiquité, même assemblés en concile, ont ordinairement consulté & réclamé la chaire pontificale dans les questions de foi; comme on le voit dans les écrits des peres, & dans les annales ecclésiastiques? Or de prévoir qu'on n'acquiescera point à ce jugement; tant s'en faut que cela doive arrêter, ou imprimer de la crainte, que c'est au contraire un moyen de discerner les vrais enfans de l'Eglise, d'avec les opiniâtres.

Quant au remede que vous proposez, de défendre étroitement à l'un & à l'autre de dogmatiser; déjà il a été essayé, & n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Se voyant traité de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner; & l'on n'a que trop tardé à la déraciner. Cette doctrine n'étant pas seulement dans la théorie, mais dans la pratique, les consciences ne sauroient plus supporter le trouble & l'in-

quiétude que produit dans le cœur de chaque fidele un doute tel que celui-ci : J. C. est-il mort, ou n'est-il pas mort pour moi ? Il s'est trouvé ici des personnes qui, en voyant d'autres consoler des moribonds, & les exhorter à mettre leur confiance dans la miséricorde infinie d'un Dieu mort pour eux & pour tous les hommes, disoient à ces malades de ne s'y pas fier, parce que Notre-Seigneur n'étoit pas mort pour tous les hommes. Permettez moi de vous représenter encore, que ceux qui font profession de ces nouveautés, voyant que l'on craint leurs menaces, les redoublent avec plus de hardiesse, & se préparent à une forte rebellion. Ils tirent de votre silence un puissant argument en leur faveur : ils se vantent, par un imprimé qu'ils distribuent de toutes parts, que vous êtes de leur opinion. Ceux au contraire qui se maintiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affoiblissent & se découragent, en voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas bien mari un jour, que votre nom eût servi, contre vos intentions qui sont toutes saintes, à confirmer les uns

dans leur opiniâtreté, & à ébranler les autres dans leur foi ? De rechef, il ne faut pas craindre que le Pape ne soit pas obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé : outre que cette crainte de la désobéissance auroit lieu pour toutes les hérésies, qu'il faudroit par conséquent laisser régner avec impunité ; nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux chefs prétendus de l'Eglise, qui étoit sortie du même atelier : dès qu'elle a été condamnée par le pape, on a obéi à ce jugement ; & il n'est plus question de cette erreur.

Quand on parle ainsi, il est rare qu'on ne fasse pas impression. Aussi l'humilité éclairée, ou l'humble capacité de Vincent trouva grace, & devant Dieu qui bénit ses desseins, & devant les évêques qui applaudirent, tant à la sagesse qu'à la pureté de son zele : ils reconnurent & révérerent en lui l'esprit des humbles & saints personnages de l'antiquité, tels que les Maxime, les Sophrone, les Antoine, qui du fond de leur retraite, & des solitudes les plus profondes, voloient au secours de l'Eglise assaillie par les hérétiques, pour animer, ou séconder le courage des premiers pasteurs.

Vincent encourageoit de même, jusqu'au de là des monts, les docteurs commis par le clergé à la défense de l'ancienne doctrine, leur communiquoit ses vues & ses sentimens pour le bien de la religion, & les engageoit à l'informer du pli que prenoit l'affaire, comme de la chose du monde qui l'intéressoit le plus. Correspondance précieuse dans toute son étendue; puisqu'elle donne à peu près le même degré d'autorité aux lettres des amis du Saint, qu'à celles du Saint même. Car enfin l'Eglise qui lui a décerné un culte public, ne canonisa jamais, ni les imposteurs, ni leurs fauteurs. Cette considération même à part, rien n'est plus digne de foi que ces pieces primordiales, qui prenant l'affaire à son origine, ne peuvent la déguiser impunément, à moins d'avoir prévu, par un esprit prophétique, tous les plis qu'on lui donneroit par la suite. Quelques jours après la condamnation faite à Rome des cinq propositions de Jansénius, le docteur Hallier, qu'Innocent X fit ensuite évêque de Cavaillon, écrivit à S. Vincent cette lettre intéressante :

Messieurs les jansénistes partent au-

jourd'hui de cette ville. Ils ont promis au Pape d'obéir ponctuellement : mais j'ai des sujets de m'en défier ; parce qu'ils ont dit à tous leurs affidés, qu'ils n'étoient pas condamnés ; que leur sens, qui est le même que celui de Jansénius, subsistoit toujours. Je sais qu'ils se rendront ridicules en tenant ce langage, Jansénius étant condamné, & les propositions, comme tirées de Jansénius ; & même le sens donné à la cinquieme propositionpar les jansénistes, étant expressément & spécifiquement condamné ; & leurs sens étant tous exclus, comme impertinens, parune condamnation absolue. Néanmoins cela témoigne un endurcissement, qui pourraprocurer des partisans à l'erreur. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les personnes mal instruites. Je crains fort que M. de S. Amour ne s'en aille en poste, & ne rapporte les choses tout autrement qu'elles ne se sont passées ; disant qu'ils n'ont pas été suffisamment entendus : à quoi l'on a déjà reparti plusieurs fois, qu'il n'a tenu qu'à eux de l'être, ayant eu la liberté d'informer de vive voix & par écrit les cardinaux de la congrégation & les consulteurs pendant

une année entiere ; qu'ils ont eu communication de nos écrits, comme ils l'avouent eux-mêmes dans la harangue qu'ils ont prononcée devant le Pape ; qu'il étoit inutile de les entendre & nous auſſi, puiſqu'il ne s'agiſſoit que d'une doctrine priſe du livre de Janſénius, que le Pape a fait examiner ſoigneuſement ; qu'il étoit d'autant plus inutile de les entendre, qu'ils n'alleguent point d'autres moyens de défenſe, que ceux qui ſont conſignés dans Janſénius ; que ce n'eſt pas la coutume en condamnant un livre, de prendre d'autres lumieres que celles qui viennent du livre même, & des perſonnes verſées dans la matiere dont traite ce livre ; qu'on a offert aux Janſéniſtes deux, trois, quatre, cinq audiences de noſſeigneurs les cardinaux, & tout autant qu'il en ſeroit beſoin, ce qu'ils ont refuſé ; que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits, ils ont été hors du ſujet, & n'ont tâché d'obtenir autre choſe que de retarder, & en retardant, d'empêcher que le Pape ne prononçât contre leurs héréſies, afin de les ſemer tout à loiſir.

Pour ce qui eſt des moyens qu'ils emploient pour éluder la bulle, il ne

faut que les connoître pour les condamner. Ils sont venus exprès pour défendre les propositions présentées au Pape par nosseigneurs les évêques, & pour empêcher qu'elles ne fussent condamnées ; ils ont voulu arrêter la censure dans la faculté, quoique plus douce que celle de Rome ; ils ont composé trois apologies pour Jansénius ; ils ont interprété les propositions au sens de cet auteur : & les propositions en effet ne peuvent point avoir d'autre sens que celui de Jansénius, à moins de corrompre la signification des paroles qui les expriment. Le Pape les condamne toutes comme hérétiques, & n'en peut souffrir aucune interprétation ; par conséquent elles sont condamnées dans le sens qu'ils leur vouloient donner, & qu'ils avoient présenté au Pape. Car partout où la loi ne fait point de distinctions, nous n'en devons pas faire non plus : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.*

M. Lagaut, autre agent des catholiques, qui écrivit de Rome à S. Vincent, dans le même temps & sur le même objet, lui apprit de plus, qu'il y avoit eu des brigues très-fortes, &

des sollicitations de toutes sortes de personnes, même du premier rang, afin que le Pape laissât l'affaire indécise; que les députés jansénistes n'avoient cherché qu'à traîner en longueur, & avoient dit eux-mêmes qu'ils vouloient occuper jusqu'à vingt audiences; qu'ils en avoient eu huit ou neuf du pape, où, sans jamais dire un mot de ce dont il s'agissoit, & invectivant à perte d'haleine contre les jésuites, ils s'étoient amusés à prouver que ces peres étoient auteurs de plus de cinquante hérésies; qu'Innocent X, qui au rapport des jansénistes, se soucie peu des jésuites, avoit été révolté de cet acharnement; & qu'au sujet particulier de la fameuse harangue des agens du parti, il avoit dit avec autant de mépris que d'indignation, que ce n'étoit qu'une invective forcenée contre les jésuites. On apprend encore par cette lettre, qu'Innocent X fut persuadé qu'il avoit reçu dans ces discussions, une assistance particuliere & très-sensible du S. Esprit; qu'il s'étonnoit lui-même de la facilité avec laquelle il avoit saisi & retenu tout ce que les théologiens avoient dit en sa présence; & qu'un matin s'étant re-

commandé à Dieu, il avoit fait venir incontinent un de ses secrétaires, & lui avoit dicté, dans cette seule matinée, toute la rédaction de la bulle.

Quand ce jugement définitif fut divulgué à Paris, S. Vincent, dont le zele très-actif n'avoit toutefois, ni amertume, ni saillies imprudentes, alla rendre visite à quelques docteurs, aux supérieurs de quelques maisons religieuses, & à differentes personnes en place, qui avoient paru les plus vives pour la cause de l'Eglise, afin de les exhorter à user de la modération propre à faciliter le rapprochement du parti vaincu. Il les supplia de se contenir, jusque dans les témoignages de leur joie; & sur-tout de ne rien avancer, ni dans les discours publics, ni dans les entretiens particuliers, qui pût aggraver l'humiliation des partisans de la doctrine condamnée, de peur de les aigrir & de les aliéner davantage, au lieu de les convertir. Passant des paroles aux effets, il s'en alla visiter à Port-royal ceux qui s'y retiroient d'ordinaire, les félicita de la soumission qu'ils marquerent d'abord, au moins pour la montre, à la décision du S. Siége, leur

parla fort confidemment, & leur donna de grands témoignages d'estime, aussi bien que d'affection. C'est de-là sans doute, que certains visionnaires du parti, si accoutumés à s'énorgueillir de leurs recrues imaginaires, ont poussé le ridicule jusqu'à se faire un ami de S. Vincent. Le Saint alla voir ensuite quelques personnes de condition, les plus notables du parti, qui lui promirent toute soumission pour le jugement du chef de l'Eglise.

Mais ces sollicitations charitables, & la plupart des promesses qu'elles arracherent, n'eurent pas l'effet qu'on espéra d'abord. Le déguisement, les subterfuges, les palliatifs, dont les tenans principaux de la nouveauté coloroient leur obstination, prévalurent en beaucoup d'esprits sur toutes les exhortations de la charité, & sur les agitations mêmes de leur conscience, effrayée des voies tortueuses où on les engageoit. Un ami du Saint, qu'avoient presque séduit, tant l'austérité qu'on affichoit dans le parti, que les grandes aumônes qui s'y faisoient, vint un jour lui demander s'il n'y avoit pas moyen de composer avec des personnes si charitables & si

vertueuses. Et quoi, lui dit-il, veut-on les pousser à bout ? ne vaudroit-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré ? Ils y sont disposés ; & il n'y a personne de plus propre que vous à tempérer l'aigreur qui est de part & d'autre, & à procurer une bonne réunion.

Vincent, quoique toujours d'avis qu'on devoit user de modération, & même d'une grande indulgence envers les sectateurs de la nouvelle doctrine, vouloit néanmoins de la fermeté ; ayant pour principe qu'une hérésie nouvelle est un mal qu'on ne doit, ni flatter, ni pallier. Lorsqu'un différend est jugé, répondit-il, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement rendu. Avant que ces Messieurs fussent condamnés, ils ont fait tous leurs efforts pour que le mensonge prévalût sur la vérité : alors ils ne vouloient entendre à aucune composition, & prenoient le dessus avec tant de hauteur, qu'à peine osoit-on leur résister. Depuis que le S. Siége a prononcé sur ces opinions à leur désavantage, les écrivains qui ont fait tant de livres & d'apologies pour les défendre, n'ont encore ni proféré,

ni écrit aucun mot pour les désavouer. Quelle union pouvons-nous donc faire avec eux, s'ils n'ont pas une intention sincere de se soumettre ? quel tempérament peut-on apporter à ce que l'Eglise a décidé ? Ce sont des matieres de foi, qui ne doivent, ni souffrir d'altération, ni admettre de composition ; & par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentimens de ces Messieurs. C'est à eux de soumettre les lumieres de leur esprit, & de se réunir à nous par une même créance, & par une soumission sincere au chef de l'Eglise. Sans cela il n'y a rien à faire, que de prier Dieu pour leur conversion.

Le Saint voyant qu'il n'y avoit rien à gagner sur des esprits qui ne prenoient conseil que de leur propre sens, s'appliqua tout entier à prémunir contre la séduction, ceux qui avoient persévéré dans la simplicité de l'ancienne doctrine ; & comme l'ordre de la charité le demandoit, il donna ses premiers soins aux membres de la congrégation dont il étoit l'instituteur & le chef. Il leur parla plusieurs fois en communauté, pour les établir solidement dans

les bons principes ; il leur défendit les livres des partisans de la nouveauté, de soutenir directement, ou indirectement leur doctrine, ni aucune opinion qui pût la favoriser. Si après cela il en rencontroit quelqu'un qu'on reconnût y adhérer tant soit peu, il le retranchoit aussi-tôt, comme un membre gangréné qui n'étoit propre qu'à infecter les autres. Après avoir pourvu à la sureté de sa congrégation, il étendit son zele à plusieurs monasteres, sur-tout de religieuses, qui lui doivent, après Dieu, leur ferme attachement à la sainte créance. Il vouloit qu'on se déclarât ouvertement, contre des nouveautés expressément proscrites par l'Eglise ; regardant comme un vrai scandale, de dissimuler à ce sujet, & plus encore, de se tenir dans une espece de neutralité. Si c'est un mal, disoit-il, d'oublier les loix de la charité & de la modération, à l'égard des personnes engagées dans l'erreur, & de juger témérairement d'aucune d'elles ; c'est un autre mal plus dangereux, de vouloir, par une fausse charité, bien juger de ceux qu'on doit tenir pour hérétiques : ce n'est pas seulement témérité, mais iniquité, mais

impiété, de ne pas condamner ceux que l'Eglise condamne ; & à plus forte raison, de les disculper, d'accuser par conséquent l'Eglise même, & de condamner les jugemens qu'elle prononce par la bouche de son chef & de ses prélats.

On voit par ces traits de la vie de S. Vincent de Paul, ainsi que par toutes les histoires du temps, qu'il en fut de la constitution du Pape, à l'égard des Jansénistes, comme des canons du dernier concile écuménique, à l'égard des Calvinistes & des Luthériens ; c'est à-dire que ces décisions, demandées de part & d'autre, ne trouverent qu'une rebellion scandaleuse dans presque tous ceux qui étoient imbus des erreurs, enfin déclarées telles par l'Eglise. Il se trouva néanmoins parmi eux quelques ames droites & généreuses, qui prirent le parti d'une soumission vraiment exemplaire, & d'une rétractation formelle. Les plus célebres furent le P. Wading, de l'ordre de S. François, & l'abbé de Bourzeis.

Le P. Wading, quoiqu'établi consulteur pour ces discussions, s'étoit laissé prévenir en faveur des nouveautés qu'il

poursuivoit d'office, & il avoit soutenu hautement la cause de Jansénius & des Jansénistes, jusqu'au moment de la décision. Mais sitôt que le vicaire de J. C. eut prononcé, il ne balança point à revenir sur ses pas; & peu content de renoncer en secret à son propre sens, il s'efforça, par une rétractation publique, d'effacer les impressions que son premier écart pouvoit avoir laissées. Après y avoir dit, selon le moins suspect des auteurs; enfin le Pape vient de publier une bulle, où chacune des cinq propositions est frappée de différentes censures, il ajoute en catholique bien décidé: si avant cette décision quelqu'un en a jugé autrement, sur quelque raison, ou quelque autorité de docteurs que ce puisse être; il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la foi, suivant l'avis de l'Apôtre. Je déclare donc, poursuit-il, que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant & anathématisant toutes les propositions susdites, dans tout & chacun des sens où Sa Sainteté a voulu les condamner; quoiqu'avant cette décision j'aie cru qu'on les pouvoit soutenir, selon certain sens, de la maniere

Défense de l'Eglise Rom. par le P. Quesn. page 419.

que je l'ai expliqué dans les suffrages que l'on peut voir. L'abbé de Bourzeis, l'un des principaux soutiens du parti, en faveur duquel il avoit composé tant d'ouvrages, dignes d'une meilleure cause, fit aussi sa rétractation; & s'il médita plus long-temps sa démarche, ce ne fut que pour l'exécuter avec autant d'édification qu'il avoit pu donner de scandale; comme on le verra dans son temps, avec le détail que mérite un procédé si généreux. Mais ces exemples d'une humilité véritable & d'une foi sincere eurent peu d'imitateurs.

La foule des jansénistes cependant, & sur-tout les importans du parti, protestoient qu'ils se soumettoient sincérement à la bulle d'Innocent X; qu'ils tenoient, avec le Souverain Pontife, les cinq propositions pour de véritables hérésies; qu'ils les condamnoient dans tous les mauvais sens qu'il y avoit condamnés; qu'ils ne vouloient pas même les défendre à l'avenir, sous prétexte qu'elles pouvoient avoir le sens de la grace efficace par elle-même, dans lequel ils les avoient défendues avant la censure, & que le Pape avoit déclaré de vive voix n'avoir pas en vue dans leur con-

damnation. D'où ils concluoient, pour impoſer aux ſimples, que les propoſitions étant déterminées par le Pape même à n'avoir plus déſormais ce ſens-là, ils n'avoient plus aucun intérêt à les défendre, ou à ne pas approuver la conſtitution quant aux points de droit : & voici l'origine de la fameuſe diſtinction du droit & du fait, dont il ne ſe préſentera que trop d'occaſions de parler dans la ſuite. Voyons pour le moment, ſi les proteſtations qu'on vient d'entendre étoient bien ſinceres, relativement même aux ſeuls points de droit ; c'eſt-à-dire à la qualification des cinq propoſitions priſes en elles-mêmes, & ſans rapport au ſens naturel qu'elles peuvent avoir dans le livre de Janſénius. Qu'on nous paſſe encore, avant de quitter ce chapitre, quelques mots de diſcuſſion : ils ſont néceſſaires pour l'entier éclairciſſement des faits hiſtoriques, & pour en tirer le fruit qu'on doit chercher dans l'hiſtoire.

Pour s'éclaircir à ce ſujet, il eſt deux manieres de procéder, dont l'une générale, & à la portée de tous les lecteurs, tire ſes preuves de l'hiſtoire & de la conduite des janſéniſtes : l'autre, qui

qui les tire de leurs écrits, seroit aussi fastidieuse que peu digne de l'histoire, si l'on ne se bornoit à quelques-uns de ses traits les plus marqués & les moins vétilleux. On oppose d'abord la conduite & le langage que tinrent les partisans de Jansénius avant leur condamnation, à ce qu'ils écrivirent & pratiquerent depuis. Avant la publication de la bulle d'Innocent X, ils convenoient avec leurs adversaires du sens naturel qu'ont les cinq propositions, ils le soutenoient comme orthodoxe, ils l'attribuoient eux-mêmes à Jansénius; & les deux partis indistinctement demandoient une décision sur ce sens unique. Autrement, d'où seroit venue l'inquiétude des jansénistes de Paris, sur le sens des cinq propositions, quand elles furent déférées à la Sorbonne? à quoi bon se seroient-ils donnés tant de mouvemens, pour empêcher la faculté d'en prendre connoissance? D'où seroient provenues leurs alarmes, plus grandes encore quand les propositions furent dénoncées au Pape? & d'où les manœuvres qu'ils pratiquerent pour les garantir de la censure? Ils s'en expliquerent trop clairement alors, pour pou-

Page 58.

voir ensuite persuader autre chose. Dans les Considérations sur l'entreprise du syndic Cornet, ouvrage attribué à leur grand Arnaud, & avoué de tout le parti, ne disent-ils pas qu'on poursuit la condamnation des plus saintes & des plus constantes maximes de la grace ; & que les propositions taxées d'héréfie par leurs adversaires, ont été puissamment défendues contre ces accusations frivoles ?

Que signifie ensuite l'empressement des députés jansénistes à briguer, comme on le voit par le Journal de S. Amour, des suffrages à Rome pour les propositions ? les louanges qu'ils donnent à trois ou quatre consulteurs qui leur étoient favorables ? les plaintes qu'ils font de ce qu'on crioit à l'hérétique, quand quelqu'un de ces consulteurs parloit en faveur des propositions ? Or ces consulteurs unis d'intérêt & de sentiment avec les députés jansénistes, défendoient les propositions dans leur sens propre & naturel. Outre la généralité de la regle, par laquelle quiconque approuve, ou condamne une proposition, est censé l'approuver, ou la condamner dans le sens propre & littéral des termes qui

l'énoncent, à moins qu'il ne déclare expressément le contraire; ces consulteurs ont marqué très-distinctement, au moins sur quelques unes de ces propositions, que c'étoit ce sens-là qu'ils prétendoient justifier. Sur la premiere, par exemple, d'où dérivent toutes les autres, le pere commissaire du S. Office opina qu'eu égard à la valeur des termes dont elle étoit composée, & en les prenant dans leur signification propre, usuelle & ordinaire, elle n'étoit nullement censurable.

Mais ce sens propre & naturel, au jugement de ces examinateurs, aussi bien que des agens dont ils étoient les organes, ne différoit point pour eux-mêmes du sens de Jansénius, qu'ils se persuadoient être aussi le sens de S. Augustin. C'est pourquoi on les vit dans quelques congrégations haranguer à genoux, devant le Pape, afin de le détourner, comme ils s'en expliquoient à lui-même, de condamner S. Augustin sous le nom de Jansénius, en condamnant les cinq propositions: tant ils étoient persuadés que de condamner, ou d'absoudre ces propositions dans leur sens propre & naturel, c'étoit condamner, ou absoudre

Jansénius. Aussi voit-on que le pere Wading n'apelle S. Amour & ses adjoints, que les Sorbonistes qui défendent la cause de Jansénius ; prenant pour une même chose de défendre Jansénius, & de soutenir les cinq propositions dans leur sens propre & littéral. De-là vient qu'en faisant sa rétractation, il protesta, dans les termes de l'Apôtre, que, pour se soumettre à la bulle, il captivoit son entendement sous le joug de la foi. S'il avoit pensé que la condamnation tombât sur un autre sens que celui de Jansénius, qu'il avoit uniquement défendu, comme le sens littéral & le plus naturel des propositions ; qu'eût-il eu besoin de captiver son entendement, pour adhérer à cette condamnation ? On ne parle ainsi que dans les rencontres, où, malgré les raisons qui paroissent convaincantes, on renonce à son jugement propre, & l'on sacrifie toutes ses lumieres à la foi. Ce raisonnement aura plus de force encore, par rapport à la rétractation de l'abbé de Bourzeis, à qui l'on peut également l'appliquer, & qui étoit mieux initié que le pere Wading dans les mysteres du parti.

Concluons donc sans crainte, que,

si tous les jansénistes avoient été d'aussi bonne foi que ces deux-ci, ils se seroient expliqués de la même maniere. C'est une chose notoire, que l'abbé de Bourzeis, aussi bien que le pere Wading, n'a jamais rien soutenu au sujet des cinq propositions, qui n'ait été approuvé, adopté, soutenu par le reste du parti; rien que tout le parti ne regardât comme sa propre doctrine, rien qu'il n'attribuât, comme eux, à S. Augustin & à Jansénius. Si donc les autres jansénistes avoient pu, sans changer d'opinion, souscrire sincérement à la bulle d'Innocent X, ce pere & cet abbé l'auroient pu aussi bien qu'eux; puisque le reste des jansénistes n'a rien dit pour se défendre d'avoir soutenu la doctrine condamnée par cette bulle, que ces deux-ci n'eussent droit de dire, avec autant & plus de raison. Les voilà néanmoins qui avouent de bonne foi, qu'ils ont soutenu la doctrine hérétique des cinq propositions, & qui se croient obligés à une rétractation, pour pouvoir certifier, sans parjure, qu'ils se soumettent aux décisions du S. Siége; tandis que les autres nient hardiment qu'ils aient jamais rien dit, ni écrit,

de contraire à ces décisions, & qu'ils soient tenus de se rétracter, avant d'y souscrire. Sur quoi on peut les prendre dans leurs propres paroles, & les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Il y avoit deux langages dans le parti, l'un pour le public, & l'autre pour les adeptes : tandis qu'on faisoit des protestations publiques d'une soumission sincere à la bulle, comme à une censure juste & légitime d'assertions vraiment hérétiques, auxquels on témoignoit ne prendre aucun intérêt ; on parloit bien différemment dans les mémoires secrets, & dans les lettres qu'on écrivoit en confidence. C'est ce que démontre quantité de leurs écrits, & particuliérement une foule de lettres qui sont relatées dans le Journal de S. Amour, demeuré secret, quant à cette partie, jusqu'à l'année 1662. Avant même que le Pape eût prononcé, ils étoient dans les dispositions les plus défavorables à l'égard du jugement attendu. *Si cette condamnation*, disoit alors S. Amour lui-même, *se faisoit autrement que nous ne la demandons* ; ce qui est arrivé en effet, *elle seroit informe, inouie, contre toutes sortes de regles & d'équité, & si*

Journ. de S. Amour, p. 85. Col. 2.

détruiroit d'elle-même. Si elle se fait contre les formes, dit-il dans le même temps à l'ambassadeur de France, qui lui demandoit si l'on s'en tiendroit à la décision du Pape; *si elle se fait contre les formes, sur les idées d'Albissi, ou de quelques autres aussi mal intentionnés, & aussi ignorans*, ce qui est encore arrivé suivant les préventions de S. Amour, *on n'y déférera nullement, on n'y aura nul égard.* Entre ses correspondans disposés comme lui, l'un lui mandoit, qu'il étoit hors d'apparence de pouvoir trouver à Rome des juges assez instruits, ou même assez affectionnés à la vérité, & assez dégagés d'intérêt pour prononcer en sa faveur. Un autre lui écrivant de Rome même, après lui avoir dit que le Pape étoit horriblement prévenu, qu'on ne pouvoit rien espérer de bon, que tout tendoit au mal, c'est-à-dire à la censure des propositions; est-il possible, s'écria-t-il, que la vérité soit si mal servie, dans un lieu où elle devroit siéger comme dans son trône! Un autre encore lui écrivoit de Paris en ces termes: C'est commettre la vérité à ses ennemis, que de la soumettre à des personnes, qui

Ibid. p. 30. Col. 2.

Ibid. p. 264. 419. 441. 523. 553. 554. 456. 559.

avec les meilleures intentions qu'on puisse leur prêter, n'auront jamais les lumieres & les connoissances requises pour pénétrer les matieres dont il est question.

Après la publication de la bulle, différens amis de S. Amour lui écrivoient, toujours du même ton, que les personnes un peu intelligentes n'avoient pas grand respect pour cette censure; tant ils y voyoient de partialité, de passion & d'injustice; que ce sera toujours imprudence, de faire discuter une cause devant un juge qui n'entend pas les termes de la matiere dont il s'agit; que c'étoit un défaut de générosité dans un évêque de France, de ne point imiter ceux des prélats Flamands qui ne vouloient pas recevoir la décision du Pape; que les personnes intelligentes avoient bien prévu que Rome ne feroit qu'un coup fourré. C'est le même langage dans bien d'autres écrits des jansénistes, particuliérement dans celui qui a pour titre, *Dessein des Jésuites présenté aux Evêques*. L'auteur s'efforce d'y prouver d'une maniere doctrinale & soutenue, que le jugement d'Innocent X sur les cinq propositions, n'a point été rendu selon les regles de l'Eglise, mais sur

De la foi humil. part. 2. p. 21. 22. 35. 41.

un principe erroné ; & que ce Pontife ne s'y est porté que par politique, & par le vain désir de donner du relief à son pontificat. Dans une lettre de Gilbert, fameux janséniste Flamand, au fameux Arnaud, on accuse Alexandre VII d'avoir élargi la blessure que son prédécesseur avoit faite à l'Eglise, & qui n'étoit pas encore bien fermée.

Secrets du Parti, 3. Edit. p. 55. Relat. Sommaire, p. 9.

Nous n'avons pas dissimulé qu'avant l'examen des cinq propositions à Rome, les jansénistes avoient publié qu'elles étoient susceptibles de plusieurs sens, les uns catholiques, les autres hérétiques ; & qu'ils se plaignoient qu'on leur attribuât injustement les sens hérétiques : mais il ne faut pas non plus laisser ignorer, que durant l'instruction de la cause, les députés du clergé de France eurent grand soin d'expliquer par écrit, tant aux théologiens consulteurs, qu'aux cardinaux commissaires, le sens précis & déterminé qu'eux & leurs commettans avoient toujours regardé comme le sens naturel, littéral & uniquement propre des cinq propositions, le seul qu'ils attribuoient à Jansénius & aux jansénistes, & sur lequel seul ils demandoient le jugement du S. Siége. Ce

point de fait est porté jusqu'à l'évidence par un de leurs mémoires, que S. Amour lui-même nous a transmis dans son Journal. Ainsi, pour savoir si jusque-là on étoit convenu de part & d'autre, en quoi consistoit le sens de Jansénius & des jansénistes, il ne faut que lire ce mémoire, capable tout seul de convaincre pleinement, qu'on ne leur attribue rien qui ne soit tiré de leurs écrits avec une exactitude scrupuleuse. On s'y assurera sans ombre de doute, que les mêmes dogmes, précis, & déterminés par les catholiques, lorsqu'ils en demandoient la qualification, étoient alors reconnus de chaque côté pour le sens & la doctrine de Jansénius; & qu'il n'y avoit de contestation que pour la maniere dont cette doctrine devoit être qualifiée. On sent assez que ces longs traits de discussions ne sauroient trouver place dans cet ouvrage, qui déjà peut-être n'en paroît que trop chargé au commun des lecteurs : mais nous avons indiqué les sources; & les curieux pourront y recourir sans peine. Finissons par une observation générale, qui dans le fond est suffisante, & que tout le monde pourra goûter, aussi bien que saisir.

Journ. de S. Amour page 284, &c.

Le principe général, d'où dérivent naturellement & nécessairement les cinq propositions dans leur sens littéral & uniquement propre, n'est autre chose que le dogme désespérant de la grace nécessitante, ou en termes plus radoucis, la nécessité prétendue de faire le bien, & l'impossibilité de faire le mal sous l'impulsion de la grace, ainsi que la nécessité de pécher, & l'impossibilité de bien faire sous l'impulsion de la concupiscence. De-là suit nécessairement la premiere des cinq propositions, qui renferme toutes les autres ; c'est-à-dire l'impossibilité, même pour le juste, de faire le bien, ou d'observer les préceptes, toutes les fois qu'il n'a pas une grace qui les lui fasse observer d'une maniere irrésistible, & qui peut lui manquer. Et selon cette doctrine désespérante, il ne laisse pas alors d'encourir l'indignation de son Dieu, & de mériter les peines éternelles. Voilà donc le chrétien, & le juste même, damné pour une action qu'il n'a pas été en son pouvoir de ne pas faire. Mais cette impuissance, dit-on avec Beze & Calvin, ne peut lui servir d'excuse, parce qu'il l'a contractée par le péché du pre-

mier pere. Les coriphées du parti, loin de rougir du reproche qu'on leur faisoit d'emprunter cette maxime des calvinistes, répliquoient avec ironie, qu'il falloit leur reprocher encore que Beze & Calvin disoient avec eux, qu'il y a un seul Dieu en trois personnes; égalant en quelque sorte le principe fondamental du calvinisme & du luthéranisme, aux vérités fondamentales de la religion. Ils allerent jusqu'à dire en termes exprès, que ce qu'on leur reprochoit, comme le fondement de l'hérésie de Calvin, savoir la nécessité de pécher, & l'impossibilité d'obéir aux préceptes, dans ceux qui les transgressent depuis la chûte du premier homme, étoit au contraire le fondement unique & l'ame de toute la religion de J. C.

S. Aug. Vict. Confer. l. p. 14.

Combien d'autres traits de ressemblance n'a-t-on pas remarqués entre les derniers hérésiarques & leurs compilateurs? Ce n'est qu'en imposant à Luther & à Calvin, qu'Arnaud a mis de la différence entre eux & lui, sur ce qu'il y a d'essentiel dans la matiere de la grace & de la liberté. Il n'en differe que par la maniere artificieuse dont il s'exprime, ainsi que ses disciples, pour

empêcher qu'on ne voie au moins du premier coup d'œil, que sa doctrine est frappée des mêmes anathêmes. Tout est égal entre les uns & les autres, à la bonne foi près ; en quoi il est manifeste que les évangélistes de Vittemberg & de Geneve, l'emportent sur ceux d'Ypres & d'Utrecht.

Que signifie, par exemple, la nécessité conditionelle, & non absolue, dans le langage des nouveaux évangéliques de Hollande, ennemis si déclarés de l'équivoque & de la restriction mentale ? On ne l'eût jamais imaginé, si quelques-uns de leurs oracles ne nous eussent appris que, sans égard, ni à la nature des choses, ni à l'usage universel des termes, ils appelloient nécessité absolue, celle qui détermine au bien par une grace qu'on ne peut plus perdre, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel ; & nécessité conditionelle, celle qui y détermine par une grace que l'on peut perdre encore, telle que les justes l'ont durant cette vie. Par-là, toute la différence entre les bienheureux & nous, quant à la nécessité d'agir, ne consiste qu'en ce qu'ils sont toujours déterminés au bien, & que nous le sommes quel-

S. Aug. Vict. Conf. 5. p. 20. Arnaud, 2. Apolog. de Jans. p. 29.



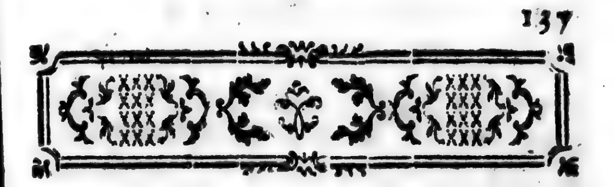
quefois au bien, & quelquefois au mal, ſelon l'impreſſion de la grace, ou de la concupiſcence, qui prédominent tour à tour. D'où il ne nous eſt pas plus poſſible de réſiſter à l'une ou à l'autre, qu'aux bienheureux de réſiſter à la néceſſité où la viſion béatifique les met d'aimer Dieu. Que ſignifie encore le pouvoir abſolu, & non relatif, médiat, & non immédiat, radical & ſubſtantiel, mais non pas actuel ou prochain, qu'on laiſſe à la volonté pour réſiſter à la grace, ou à la concupiſcence ? Sans examiner la valeur de tous ces pouvoirs, ou plutôt de ces termes ſans objet & de pur manége ; on a fait une comparaiſon qui montre toute la mauvaiſe foi de leurs inventeurs. Le pouvoir abſolu, radical & réel que la volonté, ſous l'impulſion de la grace, ou de la concupiſcence, a de leur réſiſter, eſt parfaitement ſemblable à celui qu'un homme fort & naturellement agile, mais étroitement garotté, a d'obéir au maître qui lui ordonne de marcher & de courir. Il a, dans ſa force & la bonté de ſes jambes, le pouvoir, ou la faculté naturelle de marcher : mais relativement à la ſituation où il ſe

trouve, & à l'ordre du tyran qui le presse, n'est-il pas dans la plus grande impuissance d'obéir, de quelque nom qu'on la nomme ? C'est ainsi que la volonté subjuguée par la concupiscence, conserve, avec sa nature, le pouvoir d'obéir à la grace, mais un pouvoir relatif à la situation où elle ne se trouve pas ; c'est-à-dire, qu'elle pourroit résister à la concupiscence, si la concupiscence ne l'attaquoit point ; ou ce qui est la même chose, qu'elle pourroit triompher de son ennemi, si cet ennemi n'existoit plus. Telle est la simplicité du langage des rigoristes, qui déclament avec tant d'ostentation contre le langage à double entente.

Concluons, & pour toutes les classes de lecteurs auxquelles nous sommes redevables, rappellons en substance & réduisons au raisonnement le plus simple, tout ce qu'ils viennent de lire. Les partisans de Jansénius ont cru avant la bulle d'Innocent X, ce qui a été soutenu dans les congrégations préalables, par les quatre consulteurs qui favorisoient leur doctrine, & ce qu'ont depuis rétracté, tant l'abbé de Bourzeis, que le Pere Wading : or ces consulteurs ont

ſoutenu, comme ils le déclarent en termes exprès, les cinq propoſitions dans le ſens propre & naturel, qui eſt le ſens condamné; & c'eſt auſſi ce qu'ont rétracté le Pere Wading & l'abbé de Bourzeis, qui ſans cela n'auroient rien eu à rétracter: c'eſt donc ce que croyoient les Janſéniſtes avant la bulle. Mais ce qu'ils ont défendu comme leur propre doctrine, ils l'ont auſſi défendu & regardé comme la doctrine de Janſénius, n'ayant jamais diſtingué l'une de l'autre: or ils ont défendu, comme leur propre doctrine, les cinq propoſitions priſes dans leur ſens propre & naturel; ils reconnoiſſoient donc alors, que ce même ſens étoit celui de Janſénius. Sur quel principe l'ont-ils nié depuis? c'eſt à eux de répondre. Ceſſons d'aggraver leur crime, & le châtiment, déjà ſi terrible qu'il mérite, en leur préſentant, à pure perte, la lumiere qu'ils abhorrent. Il ſuffit bien de ce que nous avons dit, pour prémunir les ames droites contre les impoſtures & la ſéduction.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

DEPUIS la condamnation du jansénisme en 1653, jusqu'à la bulle d'Alexandre VIII en 1656.

SI l'on pouvoit justement se plaindre de l'Eglise, pour les décisions qui n'y rétablissent pas la paix, & qui ne sont pas suivies d'une soumission universelle ; il n'en est aucune contre laquelle on ne pût crier à l'imprudence, au contre-temps, au trouble & au scandale. Mais la bulle d'Innocent X n'eut que le sort qu'avoient eu autrefois les décisions de Nicée, d'Ephese, de Calcédoine, & plus près de nos temps,

celles de Trente, qui, bien loin de réunir les esprits, donnerent lieu à une animosité & à une opiniâtreté plus grande qu'auparavant. Ce pontife eut-il pour cela tort de décider ? peut-on même penser que sa décision fut inutile ? L'expérience de tous les temps n'est-elle pas au contraire une forte présomption, que sans ce frein les progrès de l'erreur & les troubles mêmes auroient été plus grands ? Au moins, on les lui eût justement reprochés, s'il fût demeuré dans un silence qui eût eu l'air de la connivence ; au lieu qu'on ne peut plus les imputer qu'à l'obstination des réfractaires. La constitution d'Innocent X a du moins été suivie de ces deux bons effets, savoir qu'il ne s'est presque plus trouvé personne, hormis les calvinistes déclarés, qui ait soutenu ouvertement les cinq propositions ; & que ceux qui tenoient toujours au fond de cette doctrine, ont été obligés de recourir à des subtilités inintelligibles pour la plupart des fideles, très-suspectes dès-là aux ames droites, & beaucoup moins dangereuses qu'auparavant pour tout le monde.

Sur différens écrits publiés dans ce goût, nos pasteurs reconnurent sans peine qu'on tendoit à éluder la sentence apostolique, & à rendre inutile tout ce qui s'étoit fait. Les prélats qui se trouvoient à Paris se rassemblerent à ce sujet, & choisirent huit commissaires des plus éclairés d'entre eux, à l'effet de considérer, ce sont les termes de la délibération, les interprétations diverses, & les autres évasions inventées pour rendre la bulle inutile. Suivant la même relation, écrite par ordre de l'assemblée, qui la fit imprimer après l'avoir révisée, on rechercha, on lut & l'on examina les textes de Jansénius qui se rapportent à chacune des cinq propositions. Cependant, continue la relation, on apporta, de la part des jansénistes, une instruction imprimée, pour montrer que les propositions n'étoient pas dans Jansénius, & même qu'il enseignoit le contraire dans ses ouvrages. Ils présenterent aussi un mémoire imprimé, tendant à prouver que le dessein de leurs adversaires étoit de faire condamner la doctrine de S. Augustin, par la condamnation des sentimens de Jansénius. Ces

Actes du Clergé. An. 1654. p. 8.

pieces furent encore examinées avec le plus grand soin, par les prélats commissaires. Après dix séances d'un travail assidu, ils déclarerent en pleine assemblée que les cinq propositions condamnées par la bulle d'Innocent X, étoient véritablement dans le livre de Jansénius, qui les enseignoit, qui les expliquoit, qui s'efforçoit de les prouver, & de répondre aux objections; que bien loin d'imposer à sa doctrine, ou de l'altérer, elles n'exprimoient pas entiérement le venin qui est répandu dans toute la suite de son gros volume. D'où ils conclurent que, les condamnations se faisant suivant la signification propre des paroles & le sens des auteurs, il étoit indubitable que les cinq propositions avoient été condamnées dans leur sens propre, qui est celui de Jansénius; c'est-à-dire que les opinions & les dogmes de cet évêque sur la matiere qui est contenue dans les cinq propositions, & qu'il a plus amplement étendue dans son *Augustin*, étoient condamnées par la bulle. En quoi, poursuit-on, l'on ne sauroit trop applaudir à la sagesse du Pape, si conforme à l'exemple de ses prédé-

cesseurs & des saints conciles, qui, en condamnant les hérésies, ont d'ordinaire nommé les auteurs; afin que tout ce qu'ils en soutiennent dans leurs livres, demeure également anathématisé au sens qu'ils le soutiennent, malgré l'obstination de leurs sectateurs à se persuader que ce sens est orthodoxe. Tous les doutes & les allégations contraires ne tendent qu'à l'anéantissement de la constitution : car si les propositions, comme ceux-ci le prétendent, ne sont pas condamnées dans le sens de Jansénius, mais seulement dans un sens vague, indéfini, & que selon leur signification propre ils soient susceptibles d'un sens orthodoxe, aussi bien que d'un sens hérétique; la bulle n'est plus qu'une illusion, & le différend subsiste au même état qu'il étoit avant que Rome eût parlé.

Quant à la conformité prétendue des dogmes de Jansénius avec ceux de S. Augustin, & par conséquent avec ceux de l'Eglise Romaine; les commissaires eurent soin d'ajouter, que le saint évêque d'Hyppone étoit ouvertement contraire aux subtilités de l'évêque d'Ypres, qui le citoit en sa faveur, à

l'exemple des hérétiques anciens & modernes, tous également jaloux d'appuyer leurs erreurs du témoignage des peres, aussi bien que des écritures, & spécialement de S. Augustin; ce qui n'avoit point empêché les papes & les conciles de proscrire les faux dogmes, dans tous les temps. Sans se borner à ces observations générales, on lut dans l'assemblée les passages de S. Augustin que les défenseurs de Jansénius alléguoient sur chacune des propositions, & d'où ils concluoient qu'en les condamnant on condamnoit la doctrine de ce pere : sur quoi les commissaires, après avoir fait remarquer la mauvaise foi avec laquelle ces apologistes citoient & contournoient les passages de Jansénius, montrerent que S. Augustin n'étoit pas moins conforme aux décisions de la bulle, qu'opposé aux opinions de Jansénius; que le docteur de la grace avoit incontestablement enseigné sur cette matiere, ce qui appartient véritablement à la regle de la foi; que s'il y avoit ajouté des questions moins importantes, & laissées indécises par le décret apostolique d'où il tire son autorité supérieure, le malheur de Jansénius étoit que les asser-

tions exprimées par les cinq propoſitions n'étoient pas du nombre des indéciſes ; qu'il n'y avoit point eu d'auteur catholique qui eût interprété S. Auguſtin au ſens de Janſénius, avant Michel Baïus, condamné en cela par les papes Grégoire XIII & Pie V ; enfin que le concile de Trente, juge légitime de la tradition catholique, comparant enſemble les différens paſſages de S. Auguſtin, en avoit expliqué les vrais ſens, par les endroits où ce profond docteur s'étoit plus clairement énoncé. Il fut donc arrêté qu'on déclareroit, & l'on déclara en effet, par voie de jugement, ſur les pieces produites de part & d'autre, que la bulle avoit condamné les cinq propoſitions, comme étant de Janſénius. L'aſſemblée manda ce jugement au Pape, & en écrivit auſſi à tous les prélats du royaume.

On voit que le clergé pénétroit dès-lors l'artifice des nouveaux ſectaires, qui en faiſant profeſſion de condamner les cinq propoſitions, ſe ménageoient la liberté de ſoutenir tout ce qu'ils avoient cru juſque-là, ſous prétexte que la doctrine de Janſénius, à laquelle ils demeuroient attachés ſecrétement,

n'avoit reçu aucune atteinte. Et comme ils eurent encore offert de recevoir la censure des propositions en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dît pas qu'elle eût été faite au sens où Jansénius les enseignoit ; on rejetta cet expédient avec mépris. Outre l'absurdité qu'il y avoit à les condamner en quelque sens qu'elles pussent avoir, puisque, selon ceux qui faisoient cette offre, elles pouvoient avoir un sens catholique ; on sentit que ces termes généraux tendoient toujours à rendre inutile la condamnation, qui dans la bulle est expresse & très-claire contre la doctrine de Jansénius. On jugea donc ce tempéramment contraire à la paix même & à l'union des esprits qu'on recherchoit, parce qu'elle ne pouvoit s'établir sur l'ambiguité, source la plus commune des divisions, mais seulement sur l'unité & la simplicité de la foi. A ce sujet, la sage & savante assemblée releva les artifices divers dont avoient usé les anciens hérétiques, afin de surprendre la religion des évêques ; & comment dans ces accords pernicieux, où l'on s'étoit rapproché des déserteurs de la foi sous prétexte
de

de leur faciliter le retour, l'Egliſe avoit toujours perdu de ſes droits, & l'héréſie, augmenté ſes forces. On cita ces paroles mémorables de S. Jérôme touchant l'accord de Rimini : *On a conſacré la prévarication ſous le nom de l'unité* ; & l'on conclut, comme fit le même pere contre les pélagiens, *à ne point ſe priver, pour une paix feinte, des avantages qu'avoit conſervés la guerre.*

Le Pape ayant reçu la lettre de cette aſſemblée, en témoigna la plus grande ſatisfaction, & fit expédier un bref adreſſé à l'aſſemblée générale que le clergé du même royaume devoit tenir dans peu. Il y comble d'éloges le zele & la piété de nos prélats ; il approuve & confirme ce qu'ils venoient de juger au ſujet de la bulle ; il déclare en termes exprès, que par ſa conſtitution du trente-unieme de mai 1653, il avoit condamné dans les cinq propoſitions, la doctrine de Cornelius Janſénius, contenue dans ſon livre intitulé *Auguſtinus*. Après cela, croira-t-on que les écrivains de la plus grande autorité dans le parti, & le pere Queſnel même aient eu le front d'avancer, qu'il

ne paroît par aucun acte authentique que le livre de Jansénius ait été examiné ? Ont-ils donc présumé que le mensonge, proféré avec assurance, auroit la vertu de prévaloir contre ce témoignage, aussi notoire que formel, du Pape & des évêques ?

Le Pontife dans son bref recommandoit aux prélats, outre l'exécution de sa bulle, celle d'un décret qu'il avoit donné depuis, & qui portoit condamnation de quarante ouvrages, déjà publiés pour la défense de l'*Augustinus*. De ce nombre étoient l'écrit à trois colonnes, présenté autrefois à Rome par les agens du parti, & devenu assez fameux pour mériter cette censure expresse ; les deux apologies composées par Arnaud en faveur de Jansénius ; le traité de la Grace victorieuse par l'abbé de la Lane ; la lettre pastorale de l'archevêque de Sens, avec le mandement de l'évêque de Comminges, & le catéchisme de la grace, attribué au docteur Faydeau par l'historien même du Jansénisme. Ce bref fut lu & reçu avec applaudissement, dans une assemblée particuliere, au défaut de la générale qui n'avoit pu com-

mencer aussi-tôt ; mais on écrivit incontinent à tous les prélats du royaume, pour leur donner connoissance des intentions du Saint Pere, & pour arrêter l'un des plus grands maux dont l'Eglise pût être affligée ; c'est ainsi qu'on s'en exprimoit : on les pria de faire souscrire le bref, ainsi que la constitution, par tous les chapitres, par toutes les universités, par toutes les communautés séculieres & régulieres, exemptes ou non exemptes, par les curés & tous les bénéficiers, généralement par toutes les personnes qui pouvoient intéresser la sollicitude pastorale, de quelque qualité & condition qu'elles pussent être. On se fit un devoir, dans tout le royaume, de suivre ce jugement épiscopal, confirmé par un bref du S. Pere.

Parmi tant d'ouvrages condamnés en cette rencontre, la justification de chaque censure seroit une tâche immense, que nous ne tenterons pas de remplir : mais on pourra juger du reste sur ce que nous avons à dire, & mieux encore, sur ce que les ennemis jurés de la foi Romaine ont dit du catéchisme de la grace. La flétrissure qu'il avoit essuyée à Rome, fut pour les Calvinistes une

raison de lui faire le même accueil que les partisans de Jansénius. On a déjà vu que Samuel des Marais, professeur de la théologie calviniene à Groningue, avoit publié une traduction latine de ce catéchisme, avec de grands éloges pour le courage qu'avoit signalé Jansénius en défendant la cause de Baïus. Il réduisit ensuite la doctrine de ce livre en theses, & la fit soutenir publiquement, comme entiérement conforme aux décisions du synode calviniste de Dordrecht. A l'éloge de Jansénius, il ajouta celui de l'abbé de S. Cyran, & avec plus de complaisance encore, celui du docteur Arnaud; qui, dit-il, s'étoit proposé de rétablir la pénitence publique, d'abroger l'usage de la fréquente communion introduite par les Jésuites, & d'associer S. Paul à S. Pierre dans la fondation de l'Eglise Romaine : ce qui a fort déplu, poursuit-il, aux adulateurs de l'évêque de Rome, parce que la succession de Pierre tout seul est l'unique fondement sur lequel il établit ses droits chimériques.

Les partisans de la nouvelle doctrine sentirent combien ces éloges, donnés par un ennemi déclaré de la religion

de leurs peres, pouvoient les décrier auprès de ceux qui avoient encore quelque attachement à la foi. Pour en prévenir les suites, ils publierent trois lettres en réponse aux imputations prétendues du théologien protestant : mais toutes les personnes impartiales sentirent parfaitement, que dans celui-ci la bouche parloit de l'abondance du cœur, & qu'il applaudissoit avec ingénuité aux disciples de Jansénius, comme à de nouveaux disciples de Calvin, dans l'un des points capitaux où cet hérésiarque avoit été combattu jusque-là par tous les docteurs formés dans le sein de l'Eglise catholique. Il n'y a pas plus de bon sens à vouloir accuser des Marais de vision, qu'à inculper ici sa malignité. Tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens parmi les Calvinistes, tenoient le même langage que lui. Les Jansénistes, dit entre autres le ministre Jurieu, se sont entiérement rapprochés de nous sur la matiere de la grace : mais en se rapprochant de nous, ils ont travaillé à nous éloigner d'eux ; & pour se justifier d'être calvinistes, ils nous attribuent des pensées, non seulement que nous n'avons pas, mais qu'avec une mauvaise foi insigne

Esprit de M. Arn. t. 2. p. 4.

ils savoient très-bien que nous n'avions pas. Bayle, après leur avoir reproché de soutenir avec chaleur qu'ils n'étoient pas calvinistes, ajoute que pour s'en défendre ils n'usent que d'artifices & de distinctions mal fondées.

Diction. au mot Jansén.

Le bref d'Innocent X, écrit en date du vingt-neuf septembre 1651, à l'assemblée du clergé de France, fut le dernier trait de son zele contre les novateurs de ce royaume, qui cependant étoient encore bien éloignés de se rendre dociles, ou seulement de demeurer tranquilles. Ce Pontife, âgé de plus de quatre-vingts ans, fut emporté par la mort, la nuit du six au sept janvier de l'année 1655, onzieme de son pontificat. Quoiqu'il se trouvât fort mal depuis le vingt-sept décembre; personne n'osoit, comme il n'est que trop ordinaire avec les grands, lui annoncer que sa fin étoit proche. Enfin le cardinal Azolina obligea le confesseur de Sa Sainteté à lui en porter la nouvelle. Innocent la reçut avec une fermeté, qui édifia tout le monde. Il fit venir le pere Oliva, Jésuite, alors son prédicateur & depuis général de la compagnie, afin de l'assister dans ses der-

niers momens. Ayant apperçu près de son lit le cardinal Sforce ; Vous voyez, lui dit-il, où aboutissent toutes les grandeurs du souverain pontificat. Pendant trois jours, il fit tenir les portes du palais ouvertes, afin que tous les fideles indistinctement pussent avoir le même spectacle ; après quoi, il expira dans de grands sentimens de piété. Innocent X, avec du feu & de la vivacité, avoit beaucoup de sagesse, de discernement & d'élévation d'esprit. Il étoit inébranlable dans ses résolutions ; mais il ne les prenoit qu'après les avoir méditées mûrement. Magnifique dans les dépenses nécessaires, il se tenoit en garde contre les superflues, haïssoit le luxe, vivoit très-frugalement. Sans fouler ses sujets qu'il aimoit avec tendresse, & auxquels il faisoit rendre une exacte justice, il laissa des épargnes dont il y avoit peu d'exemples. On ne disconvient pas qu'il n'ait accordé trop d'empire sur lui, & trop de part dans le gouvernement, à sa belle-sœur, Olimpia Maldachini, & à la princesse de Rossane sa niece ; ce qui a donné lieu aux ennemis de sa personne, ou de ses décrets, de répandre du louche jusque

ſur ſes mœurs : mais quel eſt le Pape exempt de crime, au jugement des ſectaires qu'il a condamnés ? A tout autre tribunal, Innocent X, comme tant de ſouverains pontifes, ſeroit ſans défauts peut-être, s'il avoit été moins ſenſible aux intérêts de ſes proches.

Quelques mois avant ſon décès, mourut, le 8 ſeptembre 1654, un ſimple religieux, dont la mémoire ne mérite pas moins de trouver place dans les faſtes de l'Egliſe, que ce qu'il y a de plus élevé dans la hiérarchie. Le pere Pierre Claver, de la compagnie de Jéſus, ne mérite pas ſeulement cette diſtinction à raiſon de ſes vertus héroïques, déclarées telles par un bref du pape Benoît XIV, relatif à la canoniſation, mais par le caractere tout particulier de ſon zele. La partie du genre humain la plus outragée, & la plus avilie, en fut l'objet ; & Carthagene d'Amérique en fut le théatre. Cette ville, pourvue d'un bon port ſur le golfe du Mexique, eſt l'entrepôt de tout ce que l'on tire pour l'Europe, tant du Mexique que du Pérou, du Potoſi & de tous ces riches parages. C'eſt comme le rendez-vous général de toutes les nations commerçantes, en particu-

Vie du P. Claver. l. 2.

lier pour la traite des Negres. On y voit ſans ceſſe arriver des navires, où ces malheureux captifs ſont entaſſés, ſans lit, ſans vêtemens, plongés dans leurs ordures, & toujours chargés de chaînes ; ce qui joint à la mauvaiſe nourriture, leur cauſe des maladies, des chancres & des ulceres ſi infects, qu'ils n'en peuvent eux-mêmes ſupporter l'odeur. En un mot, il n'eſt point de bêtes de ſomme auſſi maltraitées qu'eux. D'où il arrive que pluſieurs aiment mieux s'étouffer, ou ſe laiſſer mourir de faim, que de traîner une vie ſi déſeſpérante ; d'autantplus que d'impitoyables maîtres, lorſque pour cauſe d'infirmité, ou de vieilleſſe, on n'en peut plus tirer de ſervices, les abandonnent ſouvent à leur malheureux ſort, comme des animaux devenus inutiles. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'on ne prend guere plus de ſoin de leurs ames que de leur corps ; & ſous tous les points de vûe, on ne fut jamais plus en droit de s'écrier : A quoi ne porte point la ſoif impie de l'or !

A la vue de ces horreurs, le pere Claver, à qui le Pere de tous les hommes avoit donné un attrait particulier & une

vraie tendresse pour les Negres, fut pénétré de la plus vive compassion, & conçut le dessein de se consacrer tout entier à leur service. Tous les pauvres & les malheureux furent bien l'objet de son zele, qu'il se soucioit peu d'exercer pour les riches, à qui ce genre de secours ne manque jamais : mais les Negres eurent toujours la part principale à sa charité ; & l'on peut dire qu'il se dévoua & se consuma, durant quarante ans, pour leur soulagement & pour leur salut. Quand il fit sa profession solennelle de religion ; aux vœux ordinaires, il ajouta celui de se consacrer à jamais au service des Negres, & signa : *Pierre esclave des Negres pour toujours.* Jamais vœu si difficile peut-être ne fut prononcé ; & jamais vœu ne fut mieux gardé.

Dès qu'il arrivoit au port un vaisseau chargé de Negres, ce tendre missionaire y couroit, après s'être muni d'eau-de-vie, de biscuits, de fruits, de conserves même & de plusieurs autres mets recherchés, pour leur faire fête & les soulager, comme une mere auroit pu faire à l'égard de ses enfans. Son premier soin étoit de leur ôter la persuasion où sont la plupart d'entre eux, qu'on

ne les amene que pour employer leur graiſſe à caréner les vaiſſeaux, & leur ſang à teindre les voiles. Il leur faiſoit entendre que c'étoit-là un artifice de l'Eſprit malin, pour les rendre malheureux en ce monde & en l'autre; qu'on ne les amenoit au contraire, que pour les délivrer de l'eſclavage infernal, & leur procurer une félicité qui n'auroit point de fin; que dès ce monde, il leur ſerviroit toujours de protecteur, de défenſeur & de pere. Mais quoi qu'il pût leur dire, ou leur faire dire par ſes interpretes; ſon air tendre & engageant, ſon affection qui paroiſſoit dans toutes ſes manieres, & je ne ſais quel attrait ſympathique mis par le ciel entre le paſteur & les ouailles qu'il lui commettoit, étoient plus éloquens que tous les diſcours, & lui attachoient ces pauvres gens, dès le premier abord. Il achevoit de les gagner, en leur diſtribuant les petits rafraîchiſſemens qu'il avoit apportés. Auſſi avoit-il coutume de dire, qu'il falloit en premier lieu leur parler de la main. Des amis vertueux l'entendoient, & lui envoyoient toutes les proviſions convenables. Après avoir gagné la confiance des Negres

il travailloit à les gagner eux-mêmes à Dieu. Il s'informoit d'abord de tous les enfans nés pendant le voyage, afin de leur conférer le baptême. Il visitoit ensuite, pour la même fin, les adultes qui étoient dangereusement malades. Il caressoit tous les malades généralement, pansoit & nétoyoit lui-même leurs plaies, leur portoit la nourriture à la bouche, les embrassoit avec tendresse avant de les quitter, quelque dégoutans qu'ils fussent, & les laissoit aussi enchantés de cet accueil charitable, qu'ils s'y étoient peu attendus.

Au jour du débarquement général, il revenoit accompagné d'anciens Negres, de la même nation que les nouveaux venus. Il donnoit la main à ceux-ci, pour les aider à descendre sur le rivage; il prenoit les malades entre ses bras, & les portoit sur des voitures qu'il leur avoit fait préparer; il n'y en avoit aucun, à qui il ne donnât quelque marque particuliere de sa bienveillance. Il ne les quittoit point, qu'il ne les eût tous conduits à leur destination; & quand ils étoient logés, il alloit encore les visiter les uns après les autres, les recommandoit instament à leurs maîtres, & leur

promettoit de revenir bientôt, sans jamais les oublier.

Il s'agissoit ensuite de recueillir, pour le salut de leurs ames, le fruit de ces charités corporelles; & voici comment il s'y prenoit. Après être convenu avec ses interpretes des heures convenables pour l'instruction, il partoit au moment précis, ayant à la main un bâton terminé en forme de croix, un crucifix sur la poitrine, & sur l'épaule une besace qui contenoit un surplis, une étole, différentes images, & tout ce qui étoit nécessaire pour soulager les infirmes. Dès qu'il étoit arrivé, il entroit avec un visage gai dans leurs cases. Ce sont des especes de magasins, ou plutôt d'étables humides, obscures & dénuées de tout. Quoiqu'elles puissent contenir plusieurs centaines de Negres, leur multitude les réduit à être entassés les uns sur les autres, sans autre lit que la terre. Le mauvais air, qui dans un pays chaud surtout, s'exhale de tant de corps naturellement infects, en rend le séjour insupportable: il est peu d'Européens qui puissent y passer une heure, sans tomber évanouis. Mais le pere Claver sembloit y prendre ses délices, uniquement attentif au prix

des ames rachetées du sang de J. C. Il y élevoit une espece d'autel, où il plaçoit quelques tableaux frapans, du crucifiement, par exemple, de l'Enfer, du Paradis, pour donner à ces esprits grossiers quelque idée de nos mysteres. Il arrangeoit lui-même ensuite des chaises pour ses interpretes. Afin que les Negres aussi pussent entendre commodément les instructions, il alloit chercher des bancs, des planches, des nattes; & il faisoit tout cela d'un air si content & si affectueux, que ces pauvres esclaves ne savoient comment témoigner leur reconnoissance. On eût dit qu'il n'étoit là que pour les servir, qu'il étoit l'esclave des esclaves mêmes. S'il en appercevoit quelqu'un dont les ulceres, par la puanteur, ou la simple vue, incommodoient les autres, il le couvroit de son manteau, ou lui en faisoit une espece de siége, dans la crainte qu'il ne fût assis trop durement. Souvent il le retiroit si rempli d'ordures, qu'il falloit le laver sept à huit fois. Pour lui, uniquement occupé du soin de gagner les ames, il l'eût remis comme il le retiroit, si ses interpretes ne l'en eussent empêché.

Pour peu qu'on ait de foi, l'on conçoit aisément l'abondance des bénédictions que Dieu répandoit sur le ministere d'une charité & d'une abnégation si parfaite. Quoique la plupart des Negres, tant par crainte que par ignorance, obéissent facilement à leurs maîtres qui leur ordonnent de se faire chrétiens; il en est cependant, sur-tout parmi les mieux faits & les plus robustes, ceux de Guinée par exemple, qu'une certaine fierté, ou une stupidité farouche rend presque intraitables. Il s'en trouve encore qui sont extrêmement attachés à des pratiques superstitieuses de l'idolâtrie, ou du Mahométisme. Mais il n'y en avoit point, qui ne se rendît aux empressemens & à la persévérance de leur saint pasteur. Au reste, il ne s'agissoit point avec lui d'embrasser le christianisme, comme à l'ordre des marchands, qui s'embarrassoient peu, après le baptême, de ce que ces sortes de Néophytes pouvoient croire & pratiquer. Il ne se contentoit pas de les faire chrétiens de nom, ou de profession: il vouloit qu'ils fussent de vrais fideles, instruits & fermes dans la foi, réglés dans leurs mœurs, pieux même & vertueux.

En effet, dans cette portion dégradée & presque entiérement abrutie du genre humain, il forma des modeles de vertu, & présenta des exemples capables de confondre les Européens les mieux instruits. Et par un second prodige, ces hommes, dont le seul aspect fait presque révoquer leur origine en doute, qui se prévalent des bons traitemens & des bienfaits, contre leurs bienfaiteurs mêmes, qui ne sont réputés sensibles qu'à la rigueur & aux coups; il leur inspira de la reconnoissance, de la vénération, une confiance & une tendresse filiale. Voilà ce que peut opérer la grace, & la grace toute seule, sur des cœurs à peine susceptibles des impressions de la raison & du sens humain.

Mais que de peines, que d'assiduité, quelle patience admirable ne fallut-il pas, pour faire germer ces fruits de salut dans une terre si ingrate! Que n'en coûta-t-il point à ce laborieux pasteur, pour donner seulement la premiere notion de nos divins mysteres à des esprits lourds & bouchés, qui ne conçoivent rien de ce qui ne tombe pas sous les sens! Pour les choses même sensibles & les plus simples, pour leur apprendre à faire le signe de la croix, il en falloit répéter

la formule à un ſeul, dix, quinze & vingt fois. Il paſſoit au ſuivant, & c'étoit à recommencer, comme s'il n'avoit encore rien dit. Il les prenoit ainſi l'un après l'autre, preſque toujours avec la même peine, & toujours avec la même patience, la même douceur; & avec beaucoup de careſſes, pour ceux qui montroient tant ſoit peu d'application. Il s'agiſſoit enſuite de cultiver les premieres ſemences de religion, qu'il avoit jettées dans leurs ames. Tous les jours il alloit les viſiter dans leurs loges; il leur répétoit l'inſtruction de la veille, il les préparoit pour celle du lendemain. Les jours de fêtes, il les alloit chercher lui-même pour la meſſe, & les conduiſoit à l'égliſe, où il avoit eu ſoin de préparer des bancs & des nattes, afin de les garantir de l'humidité. Mais toutes les peines qu'il ſe donnoit pour les inſtruire, n'approchent pas de ce qu'il lui en coûtoit pour les diſpoſer, comme il faut, aux ſacremens de pénitence & d'euchariſtie. Aux approches d'une grande fête, il avoit ſoin de les avertir, & de réveiller dans leurs cœurs tous les bons ſentimens qu'il leur avoit inſpirés. Le jour de la fête, il ſe trouvoit au confeſſional dès trois heures du

matin ; & il y reſtoit juſqu'à la derniere meſſe, qu'il diſoit habituellement pour eux, ſe tenant honoré d'être l'aumônier des membres de J. C. les plus mépriſables ſelon le monde. Tant qu'il ſe préſentoit quelque Negre, il ne recevoit point d'autre pénitent ; & ſi quelques dames pleines de confiance en ce ſaint Directeur, ſe mêloient dans la foule ; il leur diſoit qu'elles pouvoient ſans peine trouver d'autres confeſſeurs, mais que les pauvres Négreſſes en manqueroient ſans lui. Si ces dames vouloient abſolument qu'il les entendît, elles étoient obligées d'attendre que tous les Negres euſſent paſſé.

En ſe conſacrant ainſi à leur ſervice, il n'omettoit rien pour les contenir dans les bornes du devoir, & les empêcher d'oublier leurs obligations. Il alloit partout où il croyoit pouvoir les rencontrer, & il n'en rencontroit pas un ſeul, qu'il ne lui donnât quelque avis aſſorti à la circonſtance. S'il en voyoit s'écarter de la bienſéance du chriſtianiſme, il prenoit un air & un ton de maître, qui les faiſoient plier ſur le champ. L'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur leur eſprit, & l'amour qu'ils lui portoient dans le cœur, les faiſoient obéir ſans

peine, comme ſans réplique. Sa vue ſeule étoit un frein, capable d'arrêter & de faire revenir les indociles. Les plus vicieux même ne le rencontroient pas, ſans ſe jetter à genoux pour lui demander ſa bénédiction. On a vu des blaſphémateurs, dans le plus grand feu de l'emportement, tomber à ſes pieds, & baiſer la terre ſous ſes pas.

Autant il étoit terrible dans ces rencontres, autant il étoit bon par-tout ailleurs; & il ne ſe rendoit terrible, qu'autant qu'on le ſavoit bon. Il étoit craint, parce qu'il étoit aimé, & qu'il méritoit de l'être. On ſavoit qu'il ne reſpiroit que le bonheur de ſes chers Negres, ou du moins la diminution de leur malheur; il alloit ſans ceſſe les conſoler dans leurs afflictions, parcouroit à toute heure, ſous un ſoleil brûlant, les habitations champêtres les plus éloignées. Il les ſecouroit dans tous leurs beſoins, les ſoulageoit dans leurs maladies, leur portoit non ſeulement des remedes, mais tous les alimens qu'il ſavoit le plus de leur goût. Souvent il ſe tenoit des heures entieres dans les places & les carrefours, afin d'amaſſer des aumônes & différentes proviſions qu'il met-

toit dans un panier, & leur portoit ſur ſon dos, comme le dernier des eſclaves. S'il en trouvoit qui craigniſſent d'être punis de leurs maîtres, pour avoir occaſionné quelque perte par leur négligence, ou autrement, il couroit demander grace avec les plus vives inſtances; & ſi des maîtres avares la lui refuſoient, il cherchoit par-tout des aumônes, pour les dédomager de leurs pertes. S'il apprenoit qu'on en traitât d'autres avec une ſévérité barbare; il alloit trouver les maîtres, & n'épargnoit, ni remontrances, ni prieres, ni promeſſes, pour les exciter à la compaſſion. Entendoit-il, en paſſant, les cris lamentables de ceux qu'on châtioit? ſon cœur étoit déchiré; il accouroit avec alarme, & ne ſe calmoit point, qu'il n'eût fait ceſſer les coups.

Pour ceux qu'on tenoit en priſon, ou dans les chaînes, il ſe faiſoit un devoir particulier de les viſiter aſſidument; & ſachant qu'ils manquoient de tout, il leur portoit tout ce qu'il imaginoit pouvoir les conſoler, ſans oublier le tabac qui fait leurs délices. Il s'intéreſſoit à leurs plaiſirs mêmes, quand ils étoient innocens : il paſſoit avec

les plus malheureux prisonniers des heures entieres, occupé à leur adoucir leurs peines, & à leur en faire tirer profit pour l'éternité. Par ses discours, accompagnés de manieres tendres & de toutes sortes de bons offices, il en empêcha une infinité de se faire mourir eux-mêmes; comme ils n'y sont que trop enclins. Quand la prison duroit long-temps, il se transportoit chez leurs maîtres, & les conjuroit au nom de J. C. mort pour tous les hommes, de ne pas précipiter ces malheureux dans le désespoir & l'Enfer. Il leur promettoit, & s'en rendoit en quelque sorte caution, qu'à l'avenir ils auroient lieu d'en être contens; & ces malheureux, pour faire honneur à la parole de leur pere, s'efforçoient de réparer leurs fautes, par une exactitude & une diligence toute nouvelle.

Tous les travaux, occasionnés par la traite des Negres, dont il arrivoit quelques vaisseaux chaque semaine, & souvent plusieurs jours de suite, ne suffisoient point encore au zele de leur Apôtre. Sans jamais les perdre de vue, & toujours dévoué principalement à leur salut, il trouvoit encore du temps pour les pri-

Vie du P. Claver. l. 3.

ſons publiques, pour l'hôpital où l'on tenoit les perſonnes atteintes des affreuſes maladies, cauſées dans ces régions par un libertinage ſans frein, & pour la renfermerie des lépreux, encore très-communs dans ce climat. Après ce qu'on lui a vu faire auprès des Negres, on ne ſera point étonné qu'il fît ſon partage, & en quelque ſorte ſes délices, de ce qu'il y avoit de plus dégoûtant & de plus horrible dans l'hôpital : mais le récit un peu ſoutenu des actes héroïques qu'il y renouvelloit vingt fois le jour, révolteroit la délicateſſe de la plupart des lecteurs. Nous n'en citerons que peu de traits détachés, & encore très-adoucis. Entre les malades, il s'en trouva un ſi défiguré, ſi pourri & ſi infect, que les autres n'en pouvant ſupporter l'odeur, ni même la vue, on l'avoit traîné dans une loge à l'écart. Le pere Claver l'y alla chercher; & après l'avoir ſalué avec une tendre affection, il s'aſſit ſi près de lui, qu'il avoit le viſage preſque appuyé ſur un bras du malade. Comme il en découloit un pus affreux, le malade le pria lui-même de ſe mettre un peu plus loin : mais l'homme de Dieu lui répondit gaîment qu'il n'en

étoit point du tout incommodé, baisa dévotement ses plaies, & resta deux heures entieres dans la même posture, pour le consoler & lui inspirer des sentimens chrétiens. Il continua long-temps de le visiter chaque jour, & lui prédit enfin qu'il recouvreroit une pleine santé, en lui recommandant de ne plus pécher à l'avenir. Il guérit en effet ; ce qui ne put arriver sans miracle, suivant la persuasion de tout le monde ; & par un miracle plus heureux encore, sa vie fut depuis aussi réglée qu'elle avoit été dissolue.

Ce fut principalement dans le Lazaret, ou l'hôpital des lépreux, que le pere Claver trouva un champ assorti à l'héroïsme de sa charité. On n'y voyoit que des cadavres vivans, dont les chairs étoient souvent consommées jusqu'aux os. La violence du mal faisoit tomber aux uns le nez, ou les oreilles, la moitié du visage, un bras même, ou une jambe. Les autres étoient couverts de chancres & d'apostumes, qui faisoient horreur à voir, & qui exhaloient une infection insuportable. Ce triste lieu étoit presque sans secours pour l'ame, ainsi que pour le corps. On se bornoit à y dire une messe basse à la hâte les jours de

fêtes ; après quoi l'on se déroboit précipitamment à l'air contagieux qu'on y respiroit. Si quelque prêtre zélé venoit pour assister les moribonds, il succomboit après en avoir administré deux ou trois ; & il étoit obligé de se retirer promptement. Un champ si abhorré des autres ouvriers, devint le lieu de plaisance de notre incomparable Missionaire. Les jours destinés à la récréation de ses confreres, étoient ceux qu'il consacroit de préférence aux lépreux ; parce qu'il trouvoit alors plus de loisir & plus de liberté. Son plaisir étoit encore de se priver de son repas, un peu meilleur ces jours-là que les autres, & de le porter aux plus malades.

En arrivant, il assembloit ceux qui étoient encore en état de marcher, se mettoit à genoux au milieu d'eux, récitoit des prieres qu'ils répétoient après lui, leur faisoit quelque instruction, puis s'asseyoit sur une pierre, pour les confesser. Quand l'air étoit un peu froid, il les enveloppoit de son manteau, & faisoit appuyer sur ses genoux ceux qui ne pouvoient se tenir commodément d'une autre maniere ; c'est-à-dire ceux dont tous les membres étoient ulcérés, &

& dont la vue seule faisoit reculer tout le monde. De-là il se transportoit dans les loges écartées, où l'on renfermoit ceux qui, par l'infection de leurs plaies invétérées, étoient insuportables même aux autres lépreux. Là, il leur donnoit lui-même à manger, leur portoit les morceaux à la bouche quand ils avoient perdu l'usage de leurs bras; & quand il en voyoit quelqu'un plus dégoûté, il mangeoit lui-même, & du même plat, afin de lui donner de l'appétit. Il nétoyoit ceux qui ne le pouvoient faire eux-mêmes; il pansoit leurs plaies, il les manioit avec plus de complaisance que s'il eût touché des perles, ou des fleurs, il les baisoit tendrement; & ce qu'on admire dans quelques saints, qui eurent le courage d'appliquer une fois leur bouche sur des ulceres dont la vue leur avoit soulevé le cœur, c'est ce que le pere Claver a fait plus de mille fois; c'est ce qu'il faisoit journellement, & cent fois par jour. Pour nétoyer à fond ces horribles plaies, après en avoir dégagé l'ouverture, il y appliquoit la bouche & la langue, & en tiroit ainsi tout ce qui en pouvoit retarder la guérison.

Ce n'est pas qu'il fût naturellement

moins délicat qu'un autre. Il étoit d'une maison des plus distinguées parmi la noblesse de Catalogne, & avoit été élevé avec la délicatesse accoutumée dans ces sortes de conditions. Doué même d'un esprit peu commun, de sentimens nobles, d'une grande facilité & de beaucoup d'acquit dans les lettres, il n'y avoit point de rang si élevé dans le ministere, à quoi il n'eût pu prétendre. Son goût pour l'abjection, pour cette mortification prodigieuse, & contre nature en quelque sorte, ne dut donc rien au naturel, & fut tout entier l'ouvrage de la grace. Le ciel, pour le manifester, permit qu'un jour la nature lui fît sentir ses révoltes. Le Pere ayant été appellé par un marchand pour confesser un de ses Negres, il trouva ce malade étendu dans un recoin, où on l'avoit jetté, pour délivrer les autres de son infection. Il étoit si couvert de pus & de pourriture, qu'il avoit moins l'air d'un homme encore vivant, que d'un cadavre déjà corrompu. Le marchand, & quatre autres Espagnols suivirent de loin le confesseur, pour voir les effets de sa charité singuliere, dont ils avoient entendu parler. A la premiere vue de cet objet hideux,

le missionaire fut saisi d'horreur ; & son premier mouvement fut de reculer : mais au même instant, confus de sa lâcheté, il se retire à l'égard, prend une rude discipline, puis retourne vers le malade, s'en approche à genoux, baise chacune de ses plaies, en prolongeant sur les plus dégoûtantes, le confesse, & reste encore long-temps après pour le consoler.

Il ne faut pas demander, si les pénitens d'un pareil confesseur entroient dans les sentimens qu'il leur suggéroit. Il n'y avoit point de cœurs si endurcis, point de pécheurs si désespérés, qu'il ne vînt à bout de réduire. On avoit mis au Lazaret, un homme attaqué d'un mal extraordinaire, & tout à fait inconnu. Les yeux lui rouloient dans la tête ; ses membres se roidissoient avec une violence effrayante ; il avoit moins l'air d'un malade que d'un démoniaque. Remedes naturels & surnaturels, tout fut employé à pure perte. Si on lui parloit de se confesser, il ne répondoit que par des injures. Lui présentoit-on le crucifix ? il détournoit la tête en désespéré. Le Pere se présente ; & à peine il a dit quelques paroles, que le malade, aussi doux qu'un agneau, demande les sacremens, les

reçoit avec de grandes marques de repentir ; & il persévéra jusqu'au dernier soupir, dans les sentimens d'une ame solidement convertie.

Il y avoit au même lieu un malade inquiet, agité, taciturne, abîmé dans une humeur noire : il ne vouloit entendre parler, ni de confession, ni de religion. C'étoit un moine apostat, qui après avoir paru avec honneur dans les meilleures chaires, s'étoit abandonné à un libertinage excessif, où il croupissoit depuis long-temps. De toutes les conversions, c'étoit-là sans doute une des plus difficiles. Elle ne le fut pas plus que les autres, pour notre saint confesseur. L'Apostat devint un pénitent si contrit, si courageux & si humble, que par-tout il s'accusoit publiquement d'avoir été le plus grand des scélérats; ajoutant qu'il n'avoit pas moins fallu qu'un saint pour l'arracher de l'Enfer. Ce n'est pas le seul pécheur de cette dure espece, à qui Dieu fit grace par le ministere de l'apôtre des Negres : il s'en trouva plusieurs autres, qui après cinq, sept, dix ans d'apostasie, & de tous les crimes où celui-ci précipite, ne pouvant tenir contre la force

& l'onction de ses paroles, rentrerent pénitens dans leur cloître, où ils devinrent des modeles de régularité & de ferveur.

Il en fut de même des [illegible]teurs condamnés au dernier suppli[illegible] les plus révoltés contre la cont[illegible]ontre tous les signes de la religion [illegible] endurcis les plus décidés, des hérétiques Anglois & Hollandois, amenés prisonniers de guerre à Carthagene, des Mahométans mêmes, des infideles & des blasphémateurs les plus impies. Quand tous les autres prêtres de la ville n'avoient pu les réduire, on recouroit au pere Claver. Il se prêtoit à tout; la grace & le succès l'accompagnoient par-tout; il consommoit lui seul ce que tous les autres ensemble n'avoient pu qu'ébaucher. Les travaux de la ville ne suffisoient point encore à l'immensité de son zele : il opéroit les mêmes prodiges dans les missions de la campagne, travaillant sans interruption, ne mangeant presque jamais durant le jour; & retournant le soir à la maison, il se contentoit d'un morceau de pain de blé d'Inde, avec quelques patates grillées, ou d'un peu de biscuit au sel & à l'eau, sous prétexte que ces ali-



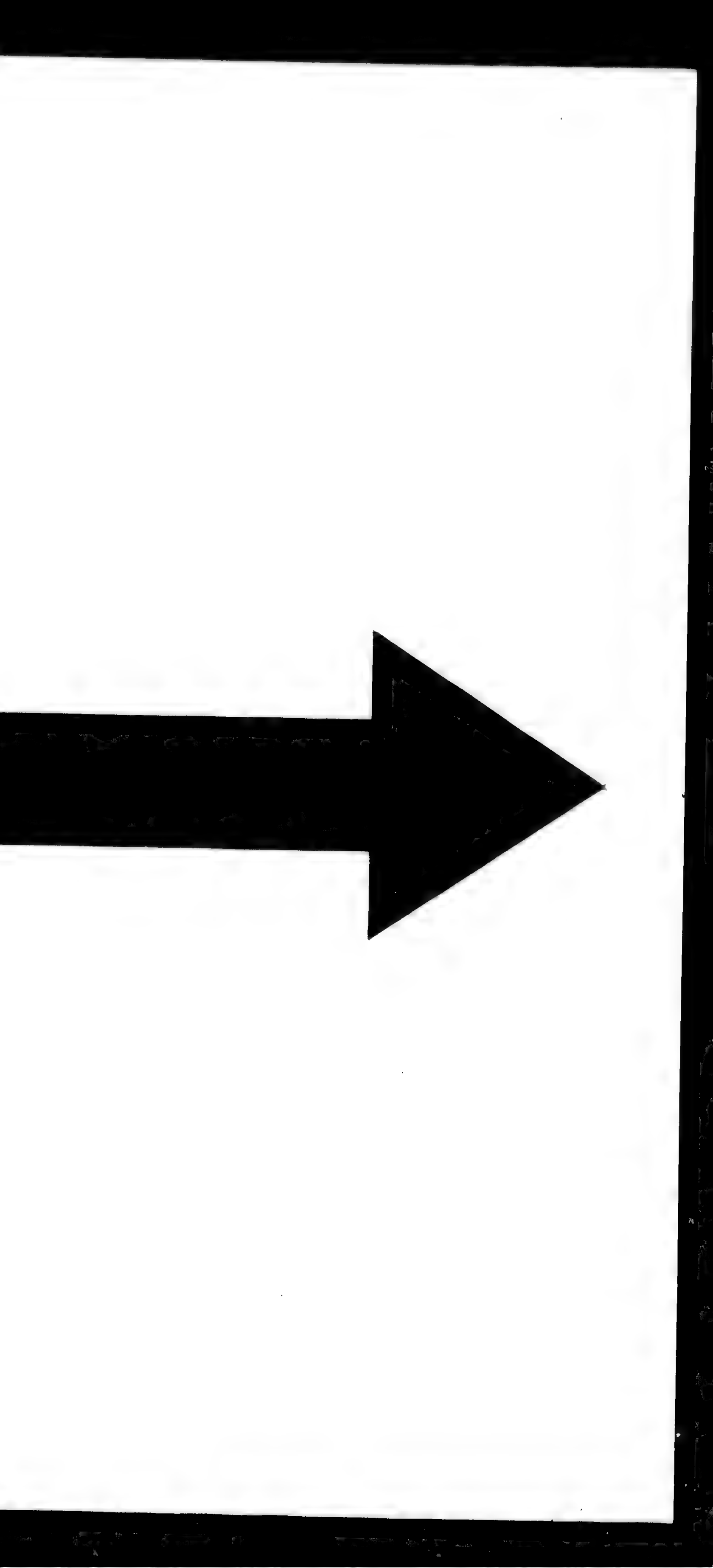
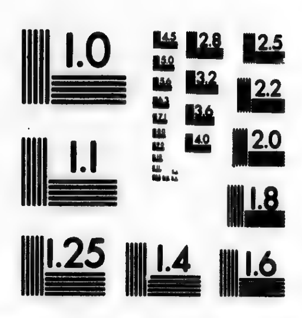
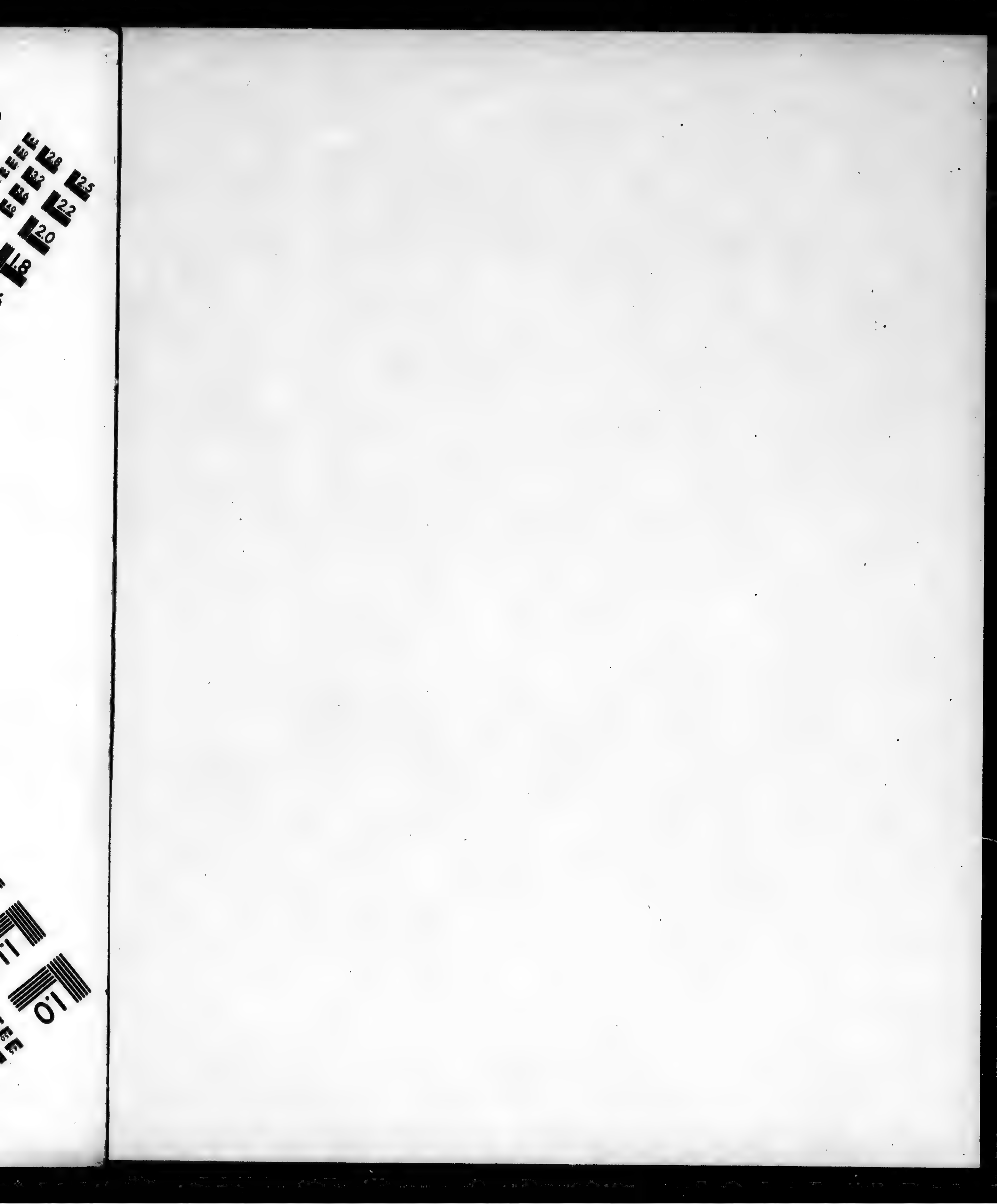


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



mens étoient les meilleurs pour son estomac. Retiré dans sa chambre après ces fatigues, il prenoit une rude discipline, passoit trois ou quatre heures en oraison, & prenoit enfin un court sommeil à terre, ou sur des planches, envelopé dans son manteau.

On lui attribue quantité de miracles, des prédictions d'événemens les plus extraordinaires, des guérisons de toute espece, des résurrections de morts assez bien attestées, pour qu'on les ait insérées dans le procès de sa canonisation. Mais le plus grand de tous sans doute, c'est le prodige de sa mortification; & comme celui-ci n'est pas moins incontestable, qu'il paroît incroyable, il rend tous les autres au moins vraisemblables. Que n'aurions-nous donc point encore à rapporter, d'une vie qui ne fut qu'un tissu de merveilles en tout genre? Mais craignons d'interrompre trop long-temps le [illegible] des faits qui sont d'un intérêt général pour l'Église; si toutefois nous l'avons interrompu, en présentant un objet d'édification, qui ne fait pas moins d'honneur à l'évangile, que ses plus brillans triomphes.

Trois mois après la mort du pape

Innocent X, le cardinal Fabio Chigi, né à Sienne d'une illustre maison, lui succéda le sept avril 1655, sous le nom d'Alexandre VII. Il eut le suffrage de tous les conclavistes, à la seule exception du cardinal Rosetti, qui le haïssoit mortellement. Jamais souverain pontife ne reçut l'adoration du sacré collége avec plus de modestie. Loin de faire éclater la joie, dont on est si peu maître en ces rencontres, il ne témoigna que de la douleur, & versa des larmes qu'on eut tout lieu de croire sinceres. Il n'envisageoit que la pesanteur du brillant fardeau qu'on lui imposoit; & le premier éclat de la tiare, si éblouissant pour tant d'autres, ne lui offrit que des épines. Il se familiarisa néanmoins peu à peu avec elle; & avec le temps, il parut se consoler de la porter.

Dans la premiere année de ce pontificat, la reine Christine de Suede abjura le luthéranisme à Inspruck, où elle passoit pour se rendre à Rome, & reprit avec éclat l'ancienne religion de ses peres. On n'avoit jamais cru dans son royaume, qu'elle tînt fort à la créance vulgaire. En effet, cette princesse n'estimoit point assez son pays

natal, pour s'attacher sans examen à la religion qu'on y professoit. Elle avoit d'ailleurs trop de pénétration, pour ne point appercevoir le vice radical de la réforme, qu'un peuple, jouet de l'ignorance & de la séduction, avoit embrassée sur la parole d'un moine apostat. C'est pourquoi elle n'en fit jamais grande estime. Quoiqu'elle n'ait abjuré l'erreur qu'à l'âge de vingt-huit ans, elle a voulu apprendre au public qu'elle y avoit renoncé dès qu'elle avoit eu l'usage de la raison. C'est ce qu'elle obligea Bayle de publier, pour réparer l'imprudence qu'il avoit commise, en donnant pour un reste de protestantisme une lettre qu'elle avoit écrite, au sujet des rigueurs exercées contre les huguenots par roi Louis XIV. Il est difficile de concilier un témoignage si authentique avec le certificat allégué par Baillet, portant que la providence s'étoit servie du philosophe Descartes, & de Chanut, son ami, pour donner à Christine les premieres lumieres que la grace & la miséricorde divine perfectionnerent ensuite. Bayle atteste au contraire, que cette princesse fit la

Nouvel. de la Répub. des Lettr. janv. 1687.

Diction. art. Macedo.

premiere ouverture de son dessein au jésuite Macedo, qui accompagnoit l'ambassadeur de Portugal en Suede; qu'elle l'envoya depuis à Rome, avec une lettre pour le général de sa société, à qui elle demandoit deux jésuites Italiens, afin de s'éclaircir avec eux sur les points qui lui faisoient encore quelque peine; & que les peres Malines & Casate acheverent en effet ce que Macedo avoit commencé.

Christine, avant son abjuration, avoit abdiqué la couronne en faveur de son cousin Charle Gustave, comte Palatin de Deux-Ponts, & arriere-petit-fils du grand Gustave-Vasa. Ensuite, elle fit beaucoup de voyages en Flandres, en France, en Allemagne, en Italie, reparut même en Suede, & enfin se fixa jusqu'à sa mort dans la capitale du monde chrétien. Par-tout elle se montra femme d'un esprit peu commun, amie des habiles gens en tout genre, protectrice généreuse des lettres, avide de connoissances, instruite, au moins superficiellement, de tout ce qui est à la portée de l'esprit humain. Par-tout aussi elle parut inégale dans sa conduite, singuliere dans ses

goûts & ses ajustemens même, affectant toutes les manieres des hommes, accusant la nature de s'être méprise en la faisant femme, & la justifiant d'autant mieux, qu'elle prenoit plus à tâche de la démentir. Il est plus qu'inutile à nos fins, d'examiner si Christine, avec les travers de son sexe, en eut aussi les foiblesses. On sait que la religion ne décide pas toujours des mœurs ; & que pour être catholique sincere, on n'est pas toujours parfait chrétien.

Tandis que la lumiere de la foi triomphoit dans l'ame de Christine, des erreurs grossieres du Nord, la secte plus absurde encore des Préadamites prenoit naissance au sein de la nation la plus chrétienne & la plus éclairée. Sur quelques paroles de S. Paul écrivant aux Romains, Isaac de la Peyrere, natif de Bordeaux, entreprit de prouver qu'il y avoit eu deux créations d'hommes ; la premiere au commencement du monde, lorsque Dieu, selon ce visionnaire, créa dans toutes les parties du monde à la fois des hommes & des femmes, d'où sont provenus les gentils ; l'autre long-temps

après, quand Dieu créa Adam, pour être le pere de son peuple particulier, ou du peuple juif. Ce dogmatiseur s'appuyoit principalement sur ce passage mal interprété : *Avant la loi, le péché étoit dans le monde, mais le péché n'étoit pas imputé, parce qu'il n'y avoit point de loi.* Il prétendoit que ces paroles ne pouvoient pas s'entendre de la loi de Moïse, puisque l'histoire sacrée nous assure que le crime de Caïn, celui des Sodomites & quantité d'autres avoient été punis dans ces premiers temps ; & qu'ainsi elles devoient s'entendre d'une loi donnée à Adam : d'où il concluoit qu'avant Adam il y avoit des hommes, à qui les péchés n'étoient pas imputés. Comme ces folles spéculations intéressoient peu les passions humaines, elles ne firent pas grande fortune. La Peyrere lui-même, deux ans après les avoir mises au jour, les abjura aux pieds d'Alexandre VII.

Il n'en fut pas ainsi des visions de George Fox, qui dans l'Angleterre abandonnée à l'esprit de schisme & d'égarement, donna vers le même temps l'origine à la secte insensée des Qua-

kers ou Trembleurs, qui l'ont qualifié apôtre de premier ordre, & glorieux instrument dans la main de Dieu. Ce vil artisan du village de Dreton au pays de Leycestre, dépourvu de tout talent pour les sciences, parlant même très-mal sa langue naturelle, jouet de son imagination déréglée & de son humeur noire, sortit tout à coup de sa boutique, & se dit suscité du ciel, pour réformer le genre humain. Il annonçoit, d'un air & d'un ton de prophete, que tous les hommes avoient abandonné les voies de Dieu, & n'avoient rien laissé sans atteinte, ni dans la doctrine, ni dans les mœurs. La singularité du personnage attira un grand concours; & parmi des peuples qui n'avoient rien de fixe dans leur religion, l'illuminé eut bientôt fait assez de prosélytes, pour former une secte en regle. Encouragé par ces succès, & n'aspirant plus qu'à les affermir, il donna ses rêves pour des révélations, ses convulsions pour des ravissemens extatiques, & publia des guérisons miraculeuses, qu'il disoit avoir été opérées par ses prieres.

A son exemple, tous ces fanatiques

ſe croyoient autant d'organes de l'eſprit de Dieu; & du milieu de leurs aſſemblées, dont tous les rites ſe réduiſoient à une morne taciturnité en attendant l'effuſion de l'Eſprit Saint, il s'élevoit, tantôt un homme, tantôt une femme, ou un enfant, pour annoncer les ordres du ciel, qu'on écoutoit avec reſpect. Marguerite Fell, épouſe de Fox, devint un des perſonnages les plus célebres de la ſecte par ſes prédications. Ces prédicateurs de tout ſexe, de toute condition ou de tout métier, entroient audacieuſement dans les temples, où interrompant les prédicans ordinaires, ils débitoient une doctrine tout oppoſée, & révoltoient le peuple contre les miniſtres. Il y en eut qui coururent les rues & les places publiques, couverts d'habits ridicules, affectant une voix lugubre, pouſſant quelquefois des cris & des hurlemens affreux, décriant les magiſtrats, & prédiſant la ruine prochaine du royaume. Le gouvernement ſe contentoit de les faire arrêter, comme des gens atteints de manie; & on leur rendoit la liberté, dès qu'ils vouloient promettre de ſe contenir. On fit néanmoins fuſtiger un

certain Taylor, comme blasphémateur; il avoit eu l'impiété de souffrir que les troupes qui le suivoient le qualifiassent de roi d'Israël, de soleil de justice, & de fils unique de Dieu; & qu'à son entrée dans Bristol, on criât devant lui, *Hosanna, fils de David.*

Ce parti fanatique fit néanmoins des progrès considérables: il n'entraîna pas seulement la populace ignorante, mais bien des personnes qui ne manquoient ni de fortune, ni de naissance, ni même de connoissances & de génie. Guillaume Pen entre autres, fils d'un vice-amiral d'Angleterre, & encore plus distingué par ses talens que par sa naissance, se jeta dans cette secte dont il devint l'ardent protecteur; & il lui procura la tolérance, qu'elle n'avoit pas obtenue jusque-là. A cette fin, il publia plusieurs écrits, où il insistoit fortement sur le dogme de la tolérance universelle, qui déjà n'avoit point de bornes parmi les sujets des Etats Britanniques, sinon pour la religion de leurs peres. On se laissa prendre à l'incorruptible probité qu'affectoient ces sectaires, à l'esprit de concorde & de fraternité qui rendoit les

bien commune entre eux, à la sim-
plicité de leurs manieres, de leurs ta-
bles & de leurs vêtemens. Ils se fai-
soient remarquer par la sévérité même
de leurs visages, par la gravité, par la
froide lenteur de leurs discours, par
où ils prétendoient montrer leur hor-
reur, non seulement du mensonge,
mais de tout propos hasardé. L'usage
du serment étoit absolument interdit
parmi eux; & ils condamnoient toute
guerre généralement, comme une fu-
reur, plus propre aux bêtes féroces
qu'à des créatures raisonnables.

Ils vouloient que toutes choses fus-
sent communes entre les hommes, qu'un
homme ne pût avoir d'autorité sur un
autre, & que personne ne fût appellé
maître, ou seigneur; qu'on ne saluât
point en se découvrant, en disant, vous
au lieu de toi, ni en usant d'aucune
marque d'honneur. Quant à la foi, ils
rejettoient les prieres publiques, tout
culte extérieur, tous les sacremens,
& suivoient les principes ou la prati-
que des Anabaptistes par rapport au
baptême. Ils soutenoient que l'ame est
une partie de Dieu; que J. C. n'a
point d'autre corps que son corps mys-

tique, ou son Eglise; que nous sommes justifiés par notre propre justice, & qu'il n'y a point d'autre vie, ni d'autre gloire à espérer, que celles de ce monde. Quelques-uns d'entre eux ont porté le fanatisme jusqu'à se dire le Christ, & Dieu même. D'autres se disoient semblables à Dieu, comme étant animés substantiellement du même esprit que Dieu. Tous prétendoient que chaque personne trouve en soi des lumieres en abondance, pour entendre l'écriture & pour se conduire dans les voies de Dieu. Par ce trait seul, il est évident que cette nouvelle secte d'Anabaptistes, aussi bien que la premiere, doit son origine à la malheureuse réforme, où le sens particulier est l'interprete des livres sacrés, & l'arbitre souverain de la religion. L'apologie que Barclay a faite des Quakers, ne prouve que les variations & les contradictions des croyances qui ont pour guide ce sens particulier. A la honte de l'esprit humain, ces extravagans sectaires se sont propagés jusqu'à nos jours. Ils sont en assez grand nombre en Hollande, aussi bien qu'en Angleterre, & jusque dans le nouveau monde, en Pensilvanie sur-tout.

Les novateurs de France, plus circonspects dans leur marche, n'en alloient pas moins droit à leur but, c'est-à-dire à l'anéantissement de la tradition, & par conséquent de presque toute la foi chrétienne. C'est à quoi tendoient deux lettres, qui furent publiées alors par le docteur Arnaud, afin de persuader que l'infaillibilité de l'Eglise ne s'étendoit point au sens des auteurs dont elle entreprenoit de juger: deux pieces capitales dans l'histoire du Jansénisme, & devenues aussi fameuses que le furent autrefois les trois chapitres dans l'histoire des Nestoriens. Arnaud parvenu à l'âge d'environ quarante ans, & à toute la considération d'un chef de parti, demeuroit néanmoins dans le silence, depuis près de deux ans qu'Innocent X avoit donné sa constitution: au moins son nom ne paroissoit-il point dans les ouvrages publiés pour soustraire à l'anathême le livre de Jansénius. Il rompit enfin le silence, ou l'*incognito*, par une lettre imprimée qui portoit son nom, & qui étoit adressée à une personne de condition, au sujet d'un refus d'absolution, fait au duc de Liancourt dans

la paroiſſe de S. Sulpice. Le confeſſeur avoit cru ne pouvoir ſe conduire autrement, à l'égard même de ce pénitent diſtingué, à moins qu'il ne donnât des marques d'une ſoumiſſion ſincere aux dernieres déciſions de l'Egliſe, & qu'il ne fît ceſſer le ſcandale de ſes liaiſons intimes avec les réfractaires. Arnaud prit de là occaſion de défendre ſa cauſe, avec celle de ſes amis : il dit au nom d'eux tous, qu'ils ſont bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur ; puiſque d'une part ils condamnent ſincérement les cinq propoſitions cenſurées par le Pape, en quelque livre qu'on les puiſſe trouver, ſans exception d'aucun ; & que de l'autre ils ne ſont attachés à aucun auteur qui forme des opinions nouvelles, & qui parle de lui-même touchant les matieres de la grace, mais à la ſeule doctrine de S. Auguſtin.

Lett. d'Arn. du 24 fév. 1655.

On répondit à cette lettre par différens écrits, où l'on prétendoit qu'une pareille maniere de condamner les cinq propoſitions n'étoit pas ſuffiſante ; que l'auteur & ſes amis, particuliérement ceux qui avoient ſoutenu, par des écrits publics, la doctrine de Janſénius, nom-

mément condamnée par la bulle, étoient obligés de donner des preuves certaines & précises de leur soumission ; qu'ils devoient confesser & désavouer de bonne foi, l'erreur où ils avoient été avant la décision du S. Siége ; déclarer en outre le livre de Jansénius bien condamné, & renoncer à la doctrine qui en étoit exprimée par les cinq propositions. On ajoutoit que cette déclaration étoit surtout indispensable depuis que le clergé de France, assemblé si solennellement, avoit jugé que l'intention du chef de l'Eglise étoit de condamner les cinq propositions, comme extraites du livre de Jansénius, & dans le sens enseigné par Jansénius ; & plus encore depuis que le Souverain Pontife lui-même, par un bref exprès, avoit approuvé le jugement de ces prélats. D'où l'on concluoit qu'à bon droit on tenoit pour suspecte la déclaration des Jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du Pape & des évêques.

Ibid. Lettr. du 10 juillet 1655.

A ces écrits, Arnaud répliqua par une seconde lettre, adressée à un duc & pair. Il y prend ouvertement la défense du livre de Jansénius, qu'il soutient n'avoir jamais enseigné les cinq proposi-

tions ; forgées, ajoute-t-il, par les partisans des sentimens contraires à ceux de S. Augustin. En cela, il se contredisoit si manifestement, qu'on ne sait s'il faut l'attribuer, ou à un mensonge prémédité, ou à un défaut de mémoire. Oublioit-il qu'avant la censure des cinq propositions, en parlant de la premiere, il avoit dit en termes exprès, qu'elle étoit tirée quasi mot à mot du livre de M. l'évêque d'Ypres ; & de plus, qu'elle y étoit justifiée par un si grand nombre de passages très-clairs de S. Augustin, qu'il n'y avoit personne assez opiniâtre pour la contester ? On pourroit tirer le même aveu pour toutes les autres, soit de ses propres écrits, soit des éloges qu'il a donnés aux écrits de ses amis divers, & de l'abbé de Bourzeis en particulier, qui les reconnoît toutes l'une après l'autre pour être de Jansénius, dont il cite les livres & les chapitres qui les contiennent, au moins équivalement, dans le sens propre & littéral où elles ont été condamnées. Mais il suffit de l'aveu donné à la premiere, dont les quatre autres sont des conséquences naturelles, & comme les branches diverses d'un même arbre. C'est

Considér. sur l'entreprise de M. Cornet.

ce que nous avons déjà fait toucher au doigt, & ce qu'ont reconnu les défenseurs de Jansénius, sans en excepter Arnaud lui-même ; & tout particuliérement le cardinal de Noailles, dans la condamnation de *l'Exposition de la foi.* D'ailleurs elles ne sont, toutes les cinq, que des conséquences du systême des deux délectations invincibles, que l'évêque d'Ypres établit comme le fondement de toute la doctrine de S. Augustin touchant la grace. On peut voir comment du Pin les en déduit, dans l'analyse qu'il a faite de l'*Augustinus* : ce docteur n'est pas un arbitre suspect aux Jansénistes.

Hist. Eccl. du XVII. siecle, t. 2. p. 33 & 34.

Arnaud sentant fort bien le foible de sa cause, & sachant que sa lettre couroit risque d'être censurée en Sorbonne, écrivit au Pape pour parer ce coup, & soumit au jugement du S. Pere la lettre que poursuivoit la faculté. Grand nombre de théologiens, scandalisés qu'on justifiât hautement un livre déjà condamné par deux papes, & par les évêques du royaume, & qu'on renouvellât clairement la premiere des cinq propositions d'où s'inféroient toutes les autres, porterent leurs plaintes

au ſyndic de la faculté, & celui-ci dénonça la ſeconde lettre du docteur Arnaud dans une aſſemblée publique, puis demanda qu'on nommât des commiſſaires pour l'examiner. Le parti, par l'organe du bouillant S. Amour, mit auſſi-tôt en œuvre le ſubterfuge que l'auteur s'étoit ménagé en écrivant au S. Pere, & fit une oppoſition formelle à l'examen de la lettre, ſous prétexte que la faculté ne devoit pas prévenir le jugement du Souverain Pontife. On délibéra, tant ſur la propoſition du ſyndic, que ſur l'oppoſition de S. Amour; & il fut réſolu, à la pluralité des voix, que la lettre ſeroit examinée.

Alors quantité de docteurs, au nombre d'environ ſoixante, ſe joignirent, ſans plus rien feindre, au ſieur de S. Amour : ils préſenterent requête au parlement contre la concluſion de la faculté; & quelques jours après, Arnaud en appella, comme d'abus, dans toutes les formes. Il récuſoit en même temps la plupart des examinateurs nommés, ſous les prétextes ordinaires aux novateurs en pareil cas; c'eſt-à-dire comme étant ſes adverſaires, ou ſes parties. Il y eut une requête particuliere, dreſſée

par la cabale, pour faire casser l'élection du sieur Guyart, syndic depuis peu, & trop bon catholique pour ne point causer de soucis. On y requéroit encore, que de chaque maison des religieux mendians, connus pour très-attachés à la foi Romaine, il n'y eût que deux docteurs qui eussent voix délibérative. Jusque-là, il n'y avoit rien de réglé, ou du moins d'arrêté à ce sujet. Le parlement, sans avoir égard à des défaites, qui mettroient à l'abri tous les sectaires & toutes les sectes, rendit un arrêt par lequel il étoit ordonné, qu'il seroit incessamment passé outre à l'examen de la lettre en question par les commissaires nommés.

La faculté, pour être autorisée par un tribunal, si respectable en apparence au parti, n'en fut guere plus tranquille. Les factieux ne chercherent qu'à mettre le trouble dans les assemblées, qu'à y faire perdre le temps, quand ils ne pouvoient pas les rompre, à faire naître incident sur incident, à traiter de matieres qui ne revenoient point au sujet en question, à parler avec une prolixité qui pût lasser la compagnie, & retarder à jamais le terme de la délibéra-

tion. M. de Péréfixe, alors évêque de Rhodez, fut obligé de recourir au roi contre ces désordres; & le chancelier de France eut ordre d'assister aux assemblées. Sa présence contint un peu les factieux : mais ils se plaignirent sourdement, que la cour vouloit engager la faculté à faire une censure royale, & non pas ecclésiastique; quoique le chancelier n'eût point d'autre vue, comme il s'en expliqua hautement, que de procurer la liberté des suffrages, & de faire observer les regles prescrites par la compagnie. Si les factieux ensuite opinerent avec plus de modération, ils ne le firent pas avec moins de longueur; ce qui obligea la faculté d'arrêter enfin, à la pluralité des suffrages, que le temps d'opiner pour chacun de ses membres ne passeroit pas une demi-heure. Pour cette cause, ou sous ce prétexte, les partisans d'Arnaud prirent le parti d'abandonner les assemblées, & n'y reparurent plus depuis, à l'exception des docteurs Mincé, Copin, Porcher & Drugeon.

Avant cela, le S. Arnaud avoit écrit, avec de grands signes de respect & de déférence, à la faculté; la révérant, disoit-il,

disoit-il, comme sa mere, & la suppliant de lui marquer, en quoi la lettre qu'elle examinoit étoit répréhensible. Quand il avoit appris ensuite qu'un grand nombre de docteurs avoit déjà opiné, & que la pluralité ne lui étoit rien moins que favorable, il leur avoit écrit une seconde fois; protestant qu'il n'auroit point parlé dans sa lettre au duc & pair, comme il y parloit, s'il avoit prévu qu'on lui en dût faire un crime; qu'il voudroit ne l'avoir point écrite, & qu'il demandoit pardon au Pape & aux évêques de l'avoir fait. Devenu plus fier par la levée de bouclier des soixante docteurs qui avoient abandonné les assemblées, il fit signifier à la faculté un acte juridique, portant qu'il ne la pouvoit reconnoître pour juge légitime, avec protestation de nullité contre tout ce qui s'y étoit fait & s'y feroit dans la suite. Il exposoit en même temps les raisons importantes qu'il croyoit avoir d'en agir ainsi, & dont les aboyeurs du parti étourdirent tout le royaume aussi-tôt après la censure. Elles se réduisoient presque toutes aux chicanes, déjà confondues par l'arrêt qui autorisoit à poursuivre le plaignant. On voit par-là qu'il étoit

bien éloigné de se soumettre purement, & simplement à ce que la faculté prononceroit, comme elle l'avoit exigé en répondant à sa premiere lettre, conçue en termes si respectueux.

Elle continua donc ses délibérations, malgré la retraite des partisans de l'accusé, & malgré la récusation particuliere qu'il fit encore de quelques-uns de ses juges. On ne crut point devoir déférer à des réclamations, qui mettroient tous les sectaires à l'abri des censures d'un concile même écuménique, si l'on y avoit égard; c'est-à-dire, si tous ceux que les accusés regardent comme leurs parties, n'y avoient, ni séance, ni voix délibérative. Le docteur Arnaud disposant des suffrages de plus de soixante de ses confreres, il ne pouvoit manquer d'avoir cause gagnée, si tous ceux qu'il appelloit ses parties, ou ses ennemis, étoient exclus des assemblées. Il est vrai qu'il ne récusa d'abord que huit ou dix docteurs : mais il pouvoit alléguer la même inimitié pour récuser tous les autres; parce que les premiers n'étoient ennemis que de sa doctrine, & que les autres n'en avoient pas moins d'aversion. Enfin, après plus

de vingt ſéances, les docteurs au nombre, non pas de huit ou dix, comme le parti s'en eſt plaint, mais de cent-trente, y compris ſept évêques, ou archevêques, condamnerent ce qu'il avoit plu à l'accuſé d'appeller queſtion de fait; c'eſt-à-dire qu'ils prononcerent que ſa lettre, en ce qu'elle nioit que le venin des cinq propoſitions ſe trouvât dans le livre de l'évêque d'Ypres, étoit téméraire, ſcandaleuſe, injurieuſe au Pape & aux évêques de France, & donnoit même ſujet de renouveller entiérement la doctrine de Janſénius, ſi expreſſément condamnée.

Il y eut encore dix ſéances, pour ce que le parti appelloit queſtion de droit; & voici de quoi il s'y agiſſoit. Tandis qu'Arnaud prétendoit que, ni Janſénius, ni ſes partiſans ne tenoient à la doctrine condamnée dans les cinq propoſitions; il en renouvelloit la premiere, & par conſéquent toutes les autres, dans la lettre même où il s'efforçoit d'établir ſon paradoxe. Car dans cette lettre fameuſe à un duc & pair, il avançoit en termes formels, que l'évangile & les ſaints docteurs nous montrent dans la perſonne de S. Pierre,

un juſte à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occaſion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché : d'où il ſuit évidemment, qu'il y a des commandemens impoſſibles à des juſtes, ſelon leurs forces préſentes, & qu'alors ils n'ont point de grace qui les leur rende poſſibles. Cette propoſition fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathême & hérétique. En même temps, il fut arrêté que, ſi dans la quinzaine l'auteur ne ſe ſoumettoit à la cenſure, & ne la ſouſcrivoit, il ſeroit retranché du corps de la faculté, & rayé du catalogue des docteurs.

Le coupable, avec la fierté qu'il reſpiroit, ne put qu'infiniment ſouffrir de cette humiliation ; mais l'orgueil l'emporta ſur le chagrin, & il ne put jamais ſe déterminer à reculer. En vain la faculté, qui en réprouvant ſa doctrine vouloit épargner ſa perſonne, l'exhorta dans les termes les plus engageans à ſe ſoumettre à elle, comme à une bonne mere, & à rejetter les nouveautés pernicieuſes qui l'empêchoient d'honorer un Dieu ſauveur, d'un même eſprit, d'un même cœur & d'une même bouche avec

elle : il préféra invinciblement à l'unité & à la fraternité catholique, le malheureux honneur de figurer en chef de parti. Mais pour empêcher, ainsi que s'exprimoit la faculté, que cette doctrine, qui telle qu'une peste avoit déjà infecté beaucoup d'esprits, ne fît de plus grands progrès ; elle ordonna qu'à l'avenir on n'admettroit aucun aspirant aux grades, ni même aucun des docteurs aux assemblées & aux fonctions doctorales, qu'ils n'eussent auparavant souscrit à la censure du réfractaire : statuant encore que, si quelqu'un osoit approuver, soutenir, enseigner, prêcher, ou répandre par écrit les propositions censurées dans sa lettre, il seroit chassé irrémissiblement de la faculté ; de plus, que cette censure seroit imprimée & affichée, afin que tout le monde sût combien la sacrée faculté abhorroit cette doctrine pernicieuse & pestilentielle. La censure fut relue & confirmée le premier du mois de février 1655, & signée le dix-huit. Alors les quatre docteurs, Mincé, Copin, Porcher & Drugeon, qui avoient jusque-là servi constamment Arnaud, crurent devoir moins à l'amitié, qu'à la

vérité & à la conſcience, & ſignerent comme les autres. La cenſure fut enſuite envoyée aux docteurs abſens, tant à Paris que dans les provinces; & il fallut que chacun d'eux la ſignât, ou ſe vît privé de tous les droits de la compagnie.

Jamais plaideur condamné n'injuria ſes juges avec plus d'emportement, qu'Arnaud & ſes recors, après cette ſentence. C'étoient, à leur ſens, des hommes capables des plus hautes injuſtices & des excès les plus inhumains, des violateurs de toutes les loix de l'équité & de l'humanité, des juges iniques & factieux qui avoient conſpiré la perte d'un innocent, des miſérables ſans conſcience & ſans religion, qui renouvelloient toutes les impiétés & les horreurs du brigandage d'Epheſe. Et ces clameurs outrageantes ont retenti pendant plus d'un ſiecle. Depuis que la faculté a chaſſé le grand Arnaud, & tant d'illuſtres docteurs, diſoit leur dernier prophete, Dieu l'a livrée à un eſprit de vertige, qui l'empêche de rien faire même de raiſonnable. Qu'on n'imagine pas cependant que cette malédiction, paſſée des peres aux enfans, ſoit bien difficile à

lever. Il ne faut, pour s'affranchir de ce péché originel, que démentir la censure, & reconnoître que la plupart des chrétiens vivent & meurent sans avoir des graces suffisantes pour faire leur salut, que le juste transgresse les préceptes, faute de la grace nécessaire pour les observer. En effet, durant la courte éclipse que souffrit la foi, ou le zele de la Sorbonne, le parti changea de langage à son égard : il n'a renouvellé ses injures, il ne l'a qualifiée de cadavre & de corps sans ame que depuis qu'elle a réparé l'unique variation, qu'en matiere de foi l'on puisse reprocher à cette premiere école du monde chrétien.

Outre les clameurs vagues & les invectives, le docteur condamné & ses complices voulurent employer le raisonnement pour leur justification : ils prétendirent que la proposition censurée au sujet de S. Pierre, étoit mot pour mot de S. Augustin & de S. Jean Chrysostôme. Malheureusement, leur machine principale ne se trouve étayée que sur une critique évidemment fausse. Tant sont grossieres les bévues, où l'esprit de parti fait donner les génies même du

premier ordre & de la plus profonde érudition. Car nous conviendrons les premiers, que tel fut le sieur Arnaud, & plusieurs de ses partisans. Cependant le sermon, prétendu cent-vingt-quatrieme de S. Augustin, d'où ils disoient leur fameuse proposition tirée, est reconnu par tous les bons critiques pour n'être point de ce pere : les Bénédictins mêmes l'ont rejetté, comme une piece apocryphe, dans l'édition qu'ils ont donnée de ses œuvres. Au reste, ce sermon-là même ne porte pas que Dieu abandonna totalement S. Pierre, mais qu'il l'abandonna en quelque sorte, *subdeseruit* ; c'est à-dire qu'il ne lui donna pas une grace forte, spéciale, & si l'on veut, efficace. Explication parfaitement d'accord, au moins avec la doctrine du S. évêque d'Hippone, selon qui Pierre n'auroit point péché, s'il n'avoit eu aucune grace : car qui est-ce qui peche, dit-il dans son traité si authentique du libre-arbitre ; qui est-ce qui peche en faisant ce qu'il ne peut éviter ? L'auteur même du sermon cité, suppose que Pierre avoit eu la présomption de compter mourir pour J. C. par les forces de son libre-arbitre, indépendamment

Aug. de Lib. Arb. lib. 3. c. 18.

de toute grace. Ainsi dans la pensée de cet auteur, c'étoit Pierre qui d'abord avoit manqué à la grace, & non pas la grace qui avoit manqué à Pierre. De même, selon trois ou quatre sermons incontestablement de S. Augustin, Pierre ne renia lâchement, que pour avoir présumé superbement, pour avoir compté, non sur le secours divin, mais sur le libre-arbitre ; parce que celui qui présume de ses forces, est renversé même avant le combat. La présomption de Pierre, suivant les propres termes du Docteur de la grace, fut l'épée dont le perça l'ennemi du salut.

Aug. Serm. 147, 153, 224, 285.

Pour S. Jean Chrysostôme, il n'est pas croyable qu'Arnaud l'allegue sérieusement en sa faveur ; après que Jansénius a dit nettement que ce pere avoit tiré sa doctrine sur la grace, d'Origene, premier auteur du pélagianisme, & que les Jansénistes ont traduit généralement en pélagiens les peres de l'Eglise Orientale. Mais comment S. Chrysostôme en particulier auroit-il supposé le prince des apôtres totalement abandonné de la grace, lui qui ne reconnoît pas cet abandon dans les Juifs, pour le temps même où il est marqué dans l'Ecriture, qu'ils

Jans. Lib. Proem.

ne pouvoient croire, parce que Dieu les avoit endurcis? Ils ne pouvoient croire, reprend ce pere; c'est-à-dire qu'ils ne le vouloient pas. Il est assez ordinaire en effet, qu'on prenne la ferme détermination de la volonté pour la puissance même; comme lorsqu'on dit: Je ne puis aimer cet homme, parce qu'on est déterminé à le haïr.

Il est visible qu'Arnaud & sa troupe ont voulu faire la même illusion, & se couvrir du manteau d'une école respectable, quand ils ont avancé qu'ils ne s'écartoient point du sentiment des Thomistes. Lemos, Alvarès & tous les vrais Thomistes établissent une grace aussi générale, que l'est la lumiere pour tous les hommes, un secours vraiment suffisant, quoiqu'inefficace; au lieu que les Jansénistes tournent ce secours en dérision, & parlent du Thomisme avec le dernier mépris, quand il ne leur importe pas de faire autrement. Témoin Jansénius, leur pere & leur oracle, qui se moque de la prédétermination physique, comme d'une spéculation frivole & profane, qui a été recueillie des philosophes païens, & qui n'a servi qu'à mettre la confusion dans la doc-

Lib. 8. c. 2.

trine de S. Augustin : témoin le dur abbé de S. Cyran, qui osa dire que S. Thomas avoit ravagé la véritable théologie : témoin Pascal, qui insulte en tant de manieres aux Dominicains sur leur grace suffisante, & des sarcasmes duquel il résulte en substance, que cette grace est une pure sottise. Arnaud & ses apologistes, comme tous les défenseurs de pareilles causes, n'étoient, ni constans, ni conséquens dans leurs moyens de défense. Mettant à tout usage leur heureuse distinction du fait & du droit, tantôt ils disoient que la Sorbonne avoit mal pris la pensée de l'auteur, qui ne différoit pas du sentiment des Thomistes, & qu'ainsi elle avoit erré dans le fait ; tantôt qu'elle avoit condamné une proposition qui étoit de S. Augustin & de S. Chrysostôme, & qu'elle avoit erré sur le droit. Elle auroit donc erré en même temps, & sur le même objet, tant sur le fait que sur le droit ; ce qui est manifestement contradictoire, puisque de ces deux suppositions l'une détruit l'autre. Car, ou elle avoit bien pris le sens de la proposition condamnée, ou elle l'avoit mal pris : point de milieu. Or si elle l'a bien pris, &

qu'il ſoit véritablement celui des peres; elle a erré ſur le droit, mais non pas ſur le fait: ſi au contraire elle l'a mal pris, elle a erré ſur le fait, & non pas ſur le droit. Mais ſurſéons, avec nos rusés novateurs, à une maniere de procéder, qui ne peut avoir d'attraits que pour un petit nombre de lecteurs.

C'eſt ſur ce ton dogmatique & sérieux qu'on avoit traité juſqu'ici les queſtions du temps, déjà fort ſeches d'elles-mêmes; & le raiſonnement, non plus que la raiſon, n'avançoit pas beaucoup les affaires du parti. Il eut donc recours à d'autres armes; il attaqua le François par ſon foible, c'eſt-à-dire par la peur du ridicule; il fit succéder la plaiſanterie à la diſpute, & choiſit parfaitement ſa plume: il y en avoit en abondance dans la ſociété des ſavans de Port-Royal, écrivains d'un génie, ou du moins d'un goût supérieur à tout ce qu'on avoit admiré juſque-là dans les autres compagnies lettrées. Dès l'année 1627, le neveu des meres Agnès & Angélique Arnaud, Antoine le Maître, âgé de vingt-neuf ans ſeulement, & déjà très-diſtingué par ſon éloquence dans le barreau,

s'étoit retiré à Port-Royal des champs, pour y passer le reste de ses jours dans la solitude & la méditation des vérités éternelles. Il y fut suivi par deux de ses freres, dont l'un célebre sous le nom de Saci, acquit cette célébrité par une quantité d'ouvrages qui l'ont mis au rang des bons écrivains de son siecle. Leur exemple y attira peu après cinq ou six autres personnages, tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour qui la pénitence, ou la réforme avoit le même attrait. On y vit enfin le patriarche de la nouvelle doctrine, Antoine Arnaud, d'Andilly son frere aîné, Pascal, Nicole, Lancelot, Sainte-Marthe, le Tourneux, Singlin directeur des freres, Hamon leur médecin, & grand nombre d'autres, qui formerent, comme on a vu, une espece de Thébaïde au centre du royaume. Il y avoit encore bien des savans, tels que Baillet & Tillemont, qui, sans habiter le désert, avoient une liaison intime avec ceux qui s'y étoient enterrés. Mais les solitaires faisoient de longues oraisons, lisoient à genoux les divines écritures, récitoient en commun les différentes heures de l'office, à la fin desquelles ils

ſe proſternoient comme les pénitens des premiers ſiecles. Ils rétablirent l'ancienne abſtinence de l'avent, & l'uſage de ne faire qu'un repas ſur le ſoir pendant le carême. Ils avoient tant d'horreur du luxe, que la plupart portoient des habits de payſans. Ils s'appliquoient au travail des mains, & à différens métiers qu'ils avoient appris, comme de menuiſier, de ſerrurier, de cordonnier : ils ne dédaignoient pas même de manier la truelle & de porter le mortier, ſoit pour réparer la clôture du monaſtère, ſoit pour conſtruire des cellules aux freres qui ſurvenoient de jour en jour.

On ſait auſſi qu'ils avoient des occupations tout autrement intéreſſantes. L'atelier principal étoit celui des écrivains, qui travailloient à répandre les nouvelles opinions. Port-Royal, en un mot, devint le foyer où ſe braſſerent toutes les armes offenſives & défenſives du janſéniſme. On avoit bien choiſi ſon emplacement, à ſix lieues de la capitale, & à trois de la cour; aſſuré qu'on étoit d'ailleurs des propriétaires du lieu, préparées de longue main par des ſuggeſtions myſtiques de l'abbé de

S. Cyran, & liées de parenté aux solitaires les plus considérables. Le peuple & les grands, les ecclésiastiques & les laïques accoururent de Paris & de Versailles, pour admirer une maniere de vivre si merveilleuse. Le refus qu'on fit de recevoir les visites de quelques seigneurs & de quelques dames du premier rang, fut, comme on le sentoit fort bien, un nouvel aiguillon pour la curiosité dévotieuse. Elle n'étoit pas absolument repoussée : les solitaires parloient au moins par truchement aux femmes de qualité, & quelquefois par eux-mêmes, afin de mieux réussir à les arracher aux vanités du siecle. Quelques-unes partagerent en effet les saintes douceurs de cette solitude. La duchesse de Luynes persuada au duc son mari de quitter la cour, & de bâtir le château de Vaumurier, au voisinage & sur le fonds même de l'abbaye. Ils firent aussi construire un beau dortoire pour les religieuses. Le duc & la duchesse de Liancourt y faisoient des apparitions fréquentes, & de temps en temps d'assez longs séjours. Ceux-ci contribuerent à faire bâtir un corps de logis entier, dans la premiere

cour. La princeſſe de Guémené, la marquiſe de Sablé & d'autres dames de pareille diſtinction, réſolues à paſſer leur vie dans une retraite un peu moins ſauvage, ſe firent conſtruire des appartemens dans les dehors de la maiſon de Paris, unie ſous une même abbeſſe à celle des Champs. Enfin le goût de la retraite, ou de la doctrine de Port-Royal, ſaiſit juſqu'aux princes du ſang: ces habiles ſolitaires rangerent au nombre de leurs amis, le prince de Conti, la princeſſe ſon épouſe, & la ducheſſe de Longueville, ſa ſœur. Après cela, il ſeroit inutile de faire mention du marquis de Coiſlin, du baron de S. Ange, des ſieurs de Bagnols, de Bernieres, de Pontis, & d'une infinité d'autres protecteurs, encore conſidérables par leur naiſſance, ou par leur fortune. On peut obſerver en paſſant, que la primitive Egliſe, à Jéruſalem, du temps des apôtres, n'étoit pas tout à fait compoſée de pareils diſciples.

On ſent qu'après ce renfort de patrons opulens, la truelle devint aſſez inutile entre les mains des ſolitaires lettrés, à qui l'on ne manqua point de

persuader que la plume devoit occuper sans partage leur précieux loisir, & à qui l'on assura des moyens convenables pour faire ces éditions qu'on admire encore. Ils se mirent donc à produire cette foule d'ouvrages magnifiquement imprimés, bien pensés, bien écrits, d'un style toujours approprié au sujet, d'un ordre facile & d'une méthode naturelle, en un mot ces chef-d'œuvres du goût & de l'art, où il n'est rien à desirer pour la forme. Plût à Dieu qu'on pût dire la même chose du fond ! Mais combien de ces ouvrages où il ne resteroit presque rien, si l'on en retranchoit tout ce qui est dit en faveur des dogmes éphémeres, reconnus enfin généralement pour hérétiques, dans les lieux mêmes où ils avoient pris naissance, & fait une premiere illusion ? Combien de traits qui n'avoient que le mérite du moment, qui n'intéressoient les esprits qu'à raison de la fermentation, ou de la malignité qui les agitoit ? Et dans presque tous ces ouvrages, si ingénieux, si achevés, quelle sécheresse, quelle aride froideur, quel vide pour le cœur & pour la tendre piété ! Non,

jamais on ne sentit mieux qu'en les lisant, que l'onction de l'Esprit-Saint est de tous les dons d'en-haut le plus incommunicable à l'esprit de schisme & d'erreur.

Ceux qui les avoient mis au jour, parurent sentir eux-mêmes une partie de ces inconvéniens. Pour y parer, pour attirer tout le monde par les productions des talens de tout genre qu'ils rassembloient dans leur société, ils s'exercerent sur toutes les matieres, tant profanes que sacrées, qui présentent quelque attrait à l'esprit humain. La grammaire & la rhétorique, aussi bien que la théologie & la controverse, la logique, la métaphysique, la géométrie, la morale, la critique, la traduction, la littérature ancienne & moderne, greque & latine, toutes les sciences en un mot, ils les embrasserent; & dans chacune, ils publierent des ouvrages qui firent oublier tous ceux qu'on avoit donnés jusque-là, & que n'ont point effacés ceux qui ont paru depuis. En un mot, ce sont eux qui ont contribué principalement à fixer le goût du plus bel âge des lettres modernes; ensorte que les ornemens

& la correction même qu'y ont ajoutés les esprits minutieux du siecle suivant, ne sont qu'une surcharge qui étouffe la belle nature, ou un fard & une affécterie qui la font disparoître. Chacun des solitaires étoit employé à la composition, selon le genre & la mesure de son talent. Les uns fouilloient les monumens anciens, déchiffroient les pieces originales, lisoient les peres & les saints docteurs, les auteurs modernes ainsi que les anciens, & en faisoient le dépouillement : les autres mettoient ces collections en ordre, & préparoient le plan qu'elles devoient remplir ; usant de leur expérience & de la connoissance qu'ils avoient du monde, pour pressentir les effets que le tour & la forme, autant que la valeur des choses, pourroient produire. Les plumes habiles étoient chargées de la rédaction & de la diction. Il en venoit ensuite qui, sans avoir le génie de l'invention, avoient celui du tact ; & faisoient une premiere correction, qu'un conseil entier révisoit encore, & à quoi il mettoit la derniere main. Il s'en trouvoit aussi qui se bornoient à l'humble fonction de copistes, avec

un esprit de concorde & de dépendance, qui ne se présumeroit pas de l'association la plus catholique, mais qui n'a rien que d'ordinaire parmi les gens de parti. C'est ainsi qu'en peu d'années la société de Port-Royal parvint à se faire, dans la république des lettres, une renommée plus grande & aussi bien méritée, que celle de toutes les autres sociétés savantes.

Et quels services n'eussent pas rendus tant d'hommes également habiles & laborieux, si les circonstances du temps & l'intérêt des opinions qu'ils avoient adoptées, ne les eussent engagés en des disputes, qui consumerent la plus grande partie de leur inestimable loisir! C'est la réflexion d'un magistrat, très-judicieuse sans doute, mais qui ne suffiroit point dans la bouche d'un ministre de l'Eglise. Que de services, ajouterons-nous, n'auroient-ils pas rendus à cette Eglise, & combien n'auroient-ils pas ajouté à leur propre gloire, s'ils s'étoient livrés aux mêmes travaux pour soutenir la foi que pour la combattre; s'ils avoient autant travaillé pour établir l'autorité de l'apostolat, que pour l'infirmer par la subtilité de leurs distinctions & de leurs sophis-

mes ! Car enfin il en faut revenir aux principes fondamentaux de la foi chrétienne. Ou Port-Royal & ses adhérans, avec toute la sévérité de leur morale, leur vie pénitente, contemplative, & si l'on veut, angélique, avoient embrassé l'hérésie ; ou tout le reste de l'Eglise, qu'ils contredisoient avec opiniâtreté, étoit dans l'erreur en matiere de foi. Or si un ange même, nous dit S. Paul, nous annonce un autre évangile, ou nous l'explique autrement que l'Eglise ; ce ne peut être qu'un ange de ténebres, à qui nous devons dire anathême. Jusques à quand oubliera-t-on, qu'il ne faut pas juger de la doctrine par les personnes, mais des personnes par la doctrine ? Quiconque n'écoute pas l'Eglise, en quelque maniere qu'elle juge à propos de nous parler, & quelque vertueux que soit, ou paroisse celui qui refuse de l'écouter, il ne doit plus être pour nous qu'un païen & qu'un publicain.

Les plus fervens & les plus savans des solitaires de Port-Royal, étoient néanmoins ceux qui marquoient le plus d'ardeur pour accréditer la doctrine condamnée, tant par le Vicaire de J. C. que par les autres successeurs des apôtres.

Pascal, dont le nom seul fait un éloge complet dans la ligne des lettres, fut choisi par la société pour remplir le dessein qu'elle avoit pris de varier la scene, de faire succéder la farce à la controverse, & de mettre les rieurs de son côté. Il y réussit parfaitement, au moyen de ses dix-huit lettres, nommées Provinciales, parce que les dix premieres furent adressées à un homme de province, savoir au sieur Perrier, conseiller de la cour des Aides, à Clermont en Auvergne. Si le succès des quatre premieres fut grand, celui des suivantes passa tout ce que le parti même en attendoit, à l'exception des dernieres qui sont plus sérieuses, & d'ailleurs remplies d'injures qui ne peuvent intéresser qu'une méchanceté noire & grossiere. Les trois premieres & les deux dernieres, sont des apologies ouvertes du jansénisme & des jansénistes. La premiere tend principalement à justifier la proposition d'Arnaud touchant le péché de S. Pierre, & à tourner en ridicule la doctrine de Sorbonne, particuliérement au sujet du pouvoir prochain que la grace suffisante, selon cette école & toutes les écoles catholiques, nous donne

pour faire le bien & pour éviter le mal. Dans la seconde lettre, il attaque directement cette grace suffisante, & raille à toute outrance l'école des Thomistes, dont on le vit peu après emprunter le manteau. Il y traite leur sentiment de bizarre, d'inintelligible, de contradictoire, & leur conseille d'annoncer à son de trompe, que par le mot de grace suffisante ils entendent une grace qui ne suffit pas. Il fait d'eux une troupe d'hypocrites & de suborneurs, qui pour sauver leur crédit, déguisent leur doctrine sur des points essentiels à la foi, en admettant une grace suffisante donnée à tous les hommes, quoiqu'ils soient bien persuadés qu'une pareille grace n'est qu'une chimere. La troisieme lettre est contre la censure des principes d'Arnaud, qui paroissoit enfin. Dans la dix-septieme & la dix-huitieme, il revient sur la prétendue question de fait; & soutient que, ni Jansénius, ni les Jansénistes n'ont jamais enseigné les erreurs des cinq propositions, mais seulement la doctrine des Thomistes : déjà il oublioit qu'il en avoit parlé, comme d'une absurdité & d'une extravagance.

Les grands hommes le ſont rarement à tous égards, & bien ſouvent même ils ont un côté plus foible que les eſprits d'un ordre commun. Paſcal, grand géometre, orateur ſublime, littérateur accompli, en un mot génie preſque univerſel & créateur en bien des genres, n'écrivoit ſur d'autres matieres qu'en avanturier, & ſans faire grande attention aux regles même de la probité. Nous apprenons de ſes propres complices, car l'iniquité n'eſt pas toujours d'accord avec elle-même; nous apprenons de bons janſéniſtes, qu'on ne peut guere compter ſur ſon témoignage, ſoit à l'égard des faits qu'il rapporte ſans les avoir conſtatés, ſoit à l'égard des conſéquences qu'il en tire, & des intentions qu'il attribue à ſes adverſaires; parce que ſur des fondemens faux ou très-incertains, il établiſſoit, diſent-ils, des ſyſtêmes qui ne ſubſiſtoient que dans ſon imagination.

Lettre d'un Eccléſ. à un ami, p. 81 & 82.

Ont-ils tort de s'exprimer ainſi? Qu'on juge du reproche qu'ils lui font, par exemple, de charger à faux ſes adverſaires, ou, ce qui revient au même, de ne point connoître leurs écrits; qu'on en juge ſur ce qu'il avance dans ſa dix-huitieme

huitieme lettre, que jusque-là on s'étoit toujours opiniâtré à refuser de dire quel étoit le sens de Jansénius, qu'on prétendoit avoir été condamné dans les cinq propositions. Sur quoi donnant carriere à son talent pour l'ironie, il fait de grands remercîmens à l'un de ces jésuites qu'il traduit en imbécilles, d'avoir enfin déclaré que le sens de Jansénius étoit le dogme de Calvin, touchant la nécessité d'agir. Or ce bon pere, tout stupide qu'on le figuroit, fit voir en répondant à cette dix-huitieme lettre, qu'entre bien des ouvrages qu'il avoit publiés antérieurement contre Jansénius & ses sectateurs, il n'y en avoit pas un seul où il n'eût déclaré & prouvé au long, que leur erreur capitale consistoit dans ce dogme. Pascal ne connoissoit pas mieux plusieurs écrits importans de son propre parti : au moins est-il impossible de lui sauver en ceci la honte de l'ignorance, autrement qu'en le faisant passer pour un fourbe ; puisqu'au rapport de S. Amour & des autres jansénistes députés à Rome, les députés catholiques réduisoient au dogme de Calvin toute l'er-

Journ. de S. Amour, pag. 432 & 433.

reur de Jansénius & des cinq propositions.

Ignorance pareille, ou pareille impudence de la part du docte & pieux Pascal, au sujet de la bulle même d'Innocent X, ou des examens dont elle fut le résultat. Il dit avec la plus grande assurance, que ce Pape fit examiner précisément si les cinq propositions étoient hérétiques, & non pas si elles étoient de Jansénius. Imposture déjà confondue par ce que nous avons rapporté de cet examen, & qu'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, sous lequel il avoit assisté à toutes les congrégations en qualité d'examinateur, a qualifiée avec indignation de mensonge insigne. Nouveau trait de mauvaise foi, si le nom d'ignorance est inalliable en toute matiere avec celui de Pascal; sa lettre dix-septieme dit précisément, que c'est par les jésuites qu'Innocent X se laissa persuader que la doctrine de Jansénius étoit celle des cinq propositions. Il est néanmoins constant, qu'entre les treize consulteurs établis par ce pontife, il n'y avoit qu'un seul jésuite; & que ce jésuite fut si modéré à l'égard de Jansénius, que les agens du parti lui en ont fait honneur, & ont

Suffragia Censor.

cherché à en tirer avantage. Il est constant, par vingt traits du journal de S. Amour, que les jésuites n'avoient point de crédit auprès d'Innocent, qu'il ne les ménageoit en aucune occasion, qu'aucun d'eux n'étoit bien dans son esprit; & pour me servir de la noble expression de ce journaliste, que nul d'entre eux n'étoit dans le calendrier de ce Pape. Pascal avance encore & fait dire à un Dominicain, dans sa seconde lettre, que les jésuites avoient attaqué la doctrine des Thomistes, dès le commencement de l'hérésie de Luther; c'est-à-dire plus de vingt ans avant qu'il y eût des jésuites au monde, plus de quarante avant l'époque assignée par les dominicains à la naissance du Molinisme, & près de soixante avant la premiere contestation de ces deux écoles.

Mais comment Pascal seroit il d'accord avec les autres écrivains, lui que toute sa justesse géométrique n'a pu sur ces nouveaux dogmes accorder avec lui-même? Il soutient dans sa dix-huitieme lettre, que les jansénistes ont toujours rejetté l'opinion de Calvin touchant la nécessité de pécher; & il avoit dit en termes exprès dans la seconde, que les

janſéniſtes veulent qu'il n'y ait aucune grace ſuffiſante qui ne ſoit auſſi efficace ; qu'ils veulent que toutes les graces qui ne déterminent pas effectivement la volonté à agir, ſoient inſuffiſantes pour agir. Mais la géométrie ne lui apprenoit pas, que de n'admettre nulle grace ſuffiſante, hors celle qui fait agir effectivement, & de ſoutenir la néceſſité calvinienne de pécher ; ce n'eſt qu'une ſeule & même choſe, ou que ce ſont deux choſes tellement inſéparables, que le plus mince théologien, catholique ou hérétique, ne les a jamais ſéparées. Auſſi tous les théologiens de ſon bord, quand ils ont voulu perſuader qu'ils ne tenoient point ce dogme ſcandaleux, n'ont pas manqué de feindre qu'ils tenoient une grace ſuffiſante. Mais combien de perſonnages, pour être éclairés en matiere profane, ſoit littéraire, ſoit politique, ou civile, ont cru tout ſavoir, & ont fait, comme Paſcal, des bévues pitoyables en matiere de religion !

La morale étoit plus à ſa portée ; & c'eſt dans ſa cinquieme lettre, ainſi que dans les neuf ſuivantes, où tympaniſant la morale des jéſuites, & battant leurs caſuiſtes en ruine, il commence

proprement à être divertiſſant. Voilà ce qui a fait le ſuccès prodigieux des Lettres Provinciales, qui bien ſouvent enchantent ceux même qui en connoiſſent le faux. Quant à la plupart des lecteurs, peu inquiets d'approfondir les faits, pourvu que l'auteur les réjouiſſe, ils le tiennent quitte du reſte. De ce caractere étoient ſans doute Madame du Pleſſis-Guénegaud, & l'abbé de Rancé, ſon ami, qui contribuerent autant que perſonne à faire valoir ces calomnies ingénieuſes. D'ailleurs cet abbé, comme il eſt ordinaire, ſe déclaroit d'autant plus haut pour la morale ſévere qu'affichoit l'auteur, qu'il la pratiquoit moins alors. Le préſident Perrault, l'un des plaſtrons du ſatyrique François, fut auſſi le grand panégyriſte des Provinciales. Dans le parallele que cet académicien, ſi cruellement célébré, a fait des anciens & des modernes, il prononce touchant ces lettres, que tout y eſt pureté dans le langage, nobleſſe dans les penſées, ſolidité dans les raiſonnemens, fineſſe dans les railleries, & que l'art du dialogue s'y trouve tout entier. Ce ſeroit prendre le change, après des écrivains judicieux en toute autre choſe, mais

peu en garde ici contre l'esprit de partialité, que de ne pas souscrire dans presque toute son étendue à un jugement, qui fut celui du public, autant que du louche appréciateur des anciens. Dans un ouvrage qui étincelle de toutes les beautés de son genre, de graces, de sel & de finesse, qui force l'admiration & les applaudissemens, qui tire des ris de ceux même qui sont l'objet de ses risées, où tout est peint avec une force & une aisance qu'on n'avoit pas encore rassemblées; reprendre dans ce chef-d'œuvre quelques incorrections grammaticales, quelques constructions mauvaises, ou peu régulieres, & y vouloir l'exactitude apprêtée d'un Bouhours; c'est juger par les ongles, d'un port auguste [illegible] ou d'un beau visage, par la pointe des cheveux. Disons tout d'un mot, c'est décrier son propre goût, que de ne pas goûter le style de Pascal. Mais la plupart des sectes ont pu se glorifier de ce genre de mérite. Le sombre Calvin lui-même se fit un style, qu'aucun François contemporain n'a peut-être égalé. En Allemagne, sans parler du bel esprit de Mélanchton, Luther, le bourru Luther, au sein de cette nation

encore toute inculte, a néanmoins trouvé l'art de donner de l'aménité à son rude idiôme. Pascal sans doute les a laissés l'un & l'autre bien loin derriere lui : c'est ce que demandoit la différence des temps & des lieux, à quoi l'Enfer fut toujours soigneux de proportionner ses piéges.

L'habile auteur des Provinciales est donc parfaitement fidele aux impressions du génie, & aux regles de l'art. En est-il de même, pour le fond des choses, ou pour les loix de la vérité ? Semblable en ce point aux poëtes comiques, qui outrent les caracteres pour frapper davantage, ou aux peintres du genre grotesque, qui ne conservent que les premiers traits de leurs personnages, & font tout le reste d'imagination ; il fait parler à sa mode les théologiens qu'il veut diffamer, leur fait dire tout ce qui revient à son but, & souvent le contraire de ce qu'ils disent en effet, creuse dans leurs intentions, & leur en attribue non seulement de très-légérement présumées, mais d'aussi contraires à sa propre connoissance, qu'au sens naturel des passages où il feint de les appercevoir. Après quoi il argumente à son aise, il

pose des principes, il tire des conséquences, & il anime le tout par de sublimes invectives. Voilà ce qui a pu faire exalter la solidité de ses raisonnemens par l'Académicien, qui ne faisoit pas plus de cas des dialogues de Platon, que de ceux de Tabarin. Avouons cependant que toute la forme d'un raisonnement solide se rencontre dans ceux des Provinciales : on n'y désire qu'une chose; c'est la vérité. Sans cela néanmoins, que devient la solidité ?

L'auteur y altere, y dénature, y force ordinairement les passages de ses adversaires, les mutile, ou y ajoute, selon qu'il convient à ses vues, les présente isolés lorsqu'ils sont accompagnés de correctifs essentiels, supprime ce qui suit ou précede, & qui est nécessaire pour en faire prendre le vrai sens. On sent assez qu'il n'est pas praticable d'établir ici, par une induction complette, la justice de tous ces reproches : il faudroit pour cela un volume beaucoup plus considérable, que celui où sont consignées toutes ces calomnies. Nous n'en pouvons rapporter que peu d'exemples, pris au hazard, & suffisans néanmoins pour faire juger du reste. Du traité

de l'Aumône par le jésuite Vasquez, chapitre quatrieme, l'auteur des Provinciales conclud généralement dans sa sixieme lettre, que selon les casuistes de la société, les personnes les plus riches, sans en excepter les rois, sont déchargées de l'obligation de faire l'aumône, comme n'ayant point de superflu; & dans ce chapitre-là même, Vasquez dit expressément, que les laïcs, les ecclésiastiques, & sur-tout les bénéficiers, sont obligés d'assister les nécessiteux, *au moins du superflu de leur état, & quelquefois du nécessaire.* Vasquez en un mot, bien loin d'être relâché sur la matiere de l'aumône, paroîtroit plutôt outré en quelques points. On lit à la vérité dans son livre, ces mots que rapporte Pascal : A peine trouvera-t-on que les gens du monde & les rois mêmes aient du superflu; & conséquemment il est rare qu'on soit obligé de faire l'aumône, si l'on n'est tenu à la faire que de son superflu. Mais ce que Pascal a soin de supprimer, c'est que Vasquez combat ici l'aveuglement des riches, qui trouvant rarement qu'ils aient du superflu, & prévenus que jamais ils ne doivent prendre sur leur nécessaire pour

les pauvres, se déchargent de toute obligation de les assister. C'est pourquoi il ajoute dans le même chapitre, qu'ils sont obligés, dans les nécessités considérables, d'y subvenir, non seulement au moyen du superflu de leur état, mais aux dépens même de leur nécessaire.

Voici une imposture encore plus forte, &, si l'on peut appeler la chose par son nom, une vraie coquinerie, quel qu'en soit le véritable auteur. Valentia, jésuite, aussi-bien que Vasquez, enseigne, précisément d'après S. Thomas, que suivant l'usage autorisé par l'Eglise, on peut sans simonie donner un bien temporel pour en avoir un spirituel, & un bien spirituel pour un temporel; pourvu qu'on ne donne pas le bien temporel comme un paiement du bien spirituel, mais comme une compensation gratuite, ou comme un motif qui porte à donner par reconnoissance le bien spirituel. Ainsi donne-t-on de l'argent à un prêtre pour ses messes, des aumônes aux pauvres pour avoir leurs prieres, des rétributions aux prédicateurs & aux différens ministres des autels. Comme tout cela est d'une pratique généralement reçue, & con-

forme aux principes de tout ce qu'il y a jamais eu de docteurs ; il falloit faire dire quelque chose de plus à Valentia. On suppose donc, dans la sixieme des Provinciales, que ce jésuite a pris ce biais pour sauver les résignations simoniaques ; & on lui prête ces mots latins, dont il n'y a pas la premiere syllabe dans l'auteur, & qu'on cite en lettres italiques, afin de les rendre plus remarquables : *Non tanquam pretium beneficii, sed tanquam motivum ad resignandum*, non pas comme un paiement du bénéfice, mais comme un motif qui fasse résigner. Après quoi vient le pathétique & les invectives contre ce casuiste, qu'on accuse du dernier égarement en morale. Il ne falloit que des yeux pour découvrir la friponerie ; & il y en eut bientôt quelques-uns d'ouverts. C'est pourquoi le faussaire, dans les éditions suivantes, a retranché son infame addition : mais le coup étoit porté ; & combien peu de personnes réforment leur premier jugement ?

Encore un tour d'imposteur & de faussaire, contre le pere Bauni, toujours un jésuite, & que toutefois nous ne

prétendons pas justifier sur d'autres articles. Dans la cinquieme des Provinciales, on reproche à ce casuiste, d'avoir enseigné qu'on ne doit point refuser l'absolution aux pénitens qui demeurent dans l'occasion *prochaine* d'offenser Dieu, s'ils ne peuvent en sortir sans quelque incommodité; qu'on peut même rechercher ces sortes d'occasions, directement & pour elles-mêmes, quand on y trouve un avantage, soit temporel, soit spirituel, ou pour soi, ou pour le prochain. Bauni avoit d'autres torts, & ses délateurs n'en étoient que plus odieux, de le charger à faux: mais Bauni, dans l'endroit même qu'on cite, déclare en termes exprès, que l'occasion dont il parle, ne doit être, *ni mauvaise de soi, ni prochaine*. Nous omettons les autres impostures: qui en fait une, en peut faire des milliers, & se rend indigne de toute croyance, dans l'esprit des personnes sensées & impartiales, pour qui seules nous écrivons. Erre qui le voudra: ce seroit prostituer la vérité, que de la présenter à qui tire son lucre de l'erreur.

Pascal se crut innocent de ses imputations fausses, pour n'avoir employé

que les extraits qu'on lui mettoit en main, sans examiner s'ils étoient conformes, ou contraires à la vérité ; & dans cette incertitude, il parle comme s'il n'en avoit aucune. De sa téméraire supposition, il tire encore les conséquences les plus outrées & les plus injustes, reproche partout à ces casuistes, cités au hazard, d'avoir corrompu les plus saintes maximes de l'évangile & introduit le relâchement dans l'Eglise, ou plutôt le déréglement absolu des mœurs. Les citations fussent-elles exactes, encore faudroit-il pour en tirer ces conséquences, faire voir que les auteurs cités n'ont pas seulement adopté l'erreur, mais qu'ils l'ont enfantée ; que l'autorité des docteurs plus anciens ne leur a pas imposé, mais qu'ils ont imposé à tous les autres ; qu'ils sont, ou les seuls, ou du moins les premiers coupables. Sans cela, tout le fond des Provinciales porte à faux. Peu de gens sont en état de les examiner en détail, d'entrer dans la discussion d'une infinité de passages, & d'approfondir des questions qui demandent autant de sagacité que de loisir : mais tout le monde sent qu'il est injuste

d'imputer tout ce qui s'est jamais fait de mauvaises décisions, à un ordre assez moderne, qui n'a point pris d'autres opinions que celles qu'il trouvoit établies, & communément enseignées dans les écoles catholiques. On peut ne pas lui faire grace pour s'être égaré; quoiqu'en suivant les chemins battus; mais on ne peut l'accuser que d'égarement, & non pas d'y avoir frayé la route, puisqu'il a fermé la marche.

Sans perdre le temps en détails, allons droit au fait, ou à la source empoisonnée, d'où l'auteur des Provinciales prétend que découlent tous les relâchemens & tous les désordres qui affligent l'Eglise universelle. Est-ce la Compagnie, si contraire & si odieuse à toutes les sectes, qui a donné naissance au monstre du Probabilisme, à qui l'on fait enfanter tous les autres? Avant qu'elle fût née elle-même, Barthelemi de Medina, de l'ordre de S. Dominique, avoit dit dans ses Expositions dorées, mises au jour avec l'approbation de son général & l'applaudissement de tout son ordre: C'est mon sentiment que, dès qu'une opinion est probable, il est permis de la suivre,

quoique l'opinion contraire soit plus probable. Avant qu'aucun jésuite eût écrit, eût ouvert la bouche sur le Probabilisme, Salonius, de l'ordre de S. Augustin, avoit dit que c'étoit la doctrine la plus commune & la plus autorisée ; & une foule de docteurs de tout pays, de tout rang, de toutes les universités, prêtres séculiers, religieux, évêques, avoient avancé & confirmé la même chose. Avant, avec, & après Escobar, Sanchez, Vasquez, Emmanuel-Sa, Tolet, Suarez, tous noms diffamés dans l'école jansénienne, & la plupart vantés dans les écoles catholiques ; le dominicain Jean Nider, dans son livre Consolatoire de l'ame timorée, & ses confreres Sylvestre Prieras, Jean-Baptiste Haquet, Mercado, Louis Lopez, François Victoria, Jean-Ildefonse Baptiste, Alvarez lui-même, si prôné par les disciples de Jansénius ; les évêques Maldere & Bonacina ; Isambert, Duval & Gamaches, professeurs renommés en Sorbonne ; Bail, docteur célebre de la même faculté ; du Metz, casuiste d'office au séminaire des Nicolaïtes ; tous ces théologiens d'écoles & d'états,

divers étoient autant de probabilistes, la plupart très-zélés. On pourroit ajouter que le casuistes les plus maltraités par leur équitable censeur, sont ceux qui ont resserré cette doctrine dans les bornes les plus étroites ; qu'ils ont même été les premiers à la combattre. Car enfin Comitolus étoit leur confrere ; & c'est de lui que Nicole, sous le nom de Wendrok, a tiré ce qu'il a dit de meilleur sur cette matiere : mais il a eu grand soin de supprimer en cette rencontre le nom de jésuite.

Ce n'est pas que nous prétendions autoriser le probabilisme, dont nous sentons & craignons trop le danger ; mais de tant d'autorités, ne devoit-on pas conclure, ou qu'on l'avoit pu soutenir autrefois sans se jouer de la conscience & de la religion, ou que cette accusation devoit tomber indistinctement sur tous ceux qui l'avoient soutenu, ou du moins qu'on ne devoit pas l'approprier à ceux qui ne l'avoient point inventé ? Du reste, jusqu'à présent l'Eglise n'a pas jugé à propos de prononcer sur le fond de cette question. Elle a décidé contre les rigoristes de secte & de cabale, qu'on n'est pas

toujours obligé de suivre le sentiment le plus sûr ; mais elle n'a jamais prononcé contre ceux qui, hors la matiere des sacremens & de la foi chrétienne, suivroient, de deux opinions véritablement probables, celle qui pourroit l'être moins. Elle a condamné ceux qui disent qu'on peut suivre une opinion probable, quelque foible que soit sa probabilité, soit extrinseque, soit intrinseque ; & peut-on ne pas applaudir à cette sévérité, contre un relâchement qui saute aux yeux ! mais elle n'a rien défini contre ceux qui veulent, à la probabilité qu'ils admettent, des fondemens solides, & qu'il ne s'y trouve rien de contraire, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni à l'évidence naturelle, ni aux loix positives, ni au sentiment commun des docteurs.

Malgré toutes ces conditions, requises par les casuistes qu'on tympanisoit, le libelle, à la faveur du style & de la plaisanterie, eut un cours prodigieux à Paris, dans les meilleures villes de nos provinces ; & bientôt après dans toutes les parties de l'Europe, au moyen de l'élégante traduction latine de Wendrok ou Nicole, & de

ſes notes encore plus malignes que le texte. Il ne ſe vengea pas ſeulement de la ſociété, dont il fit regarder, en bien des endroits, les docteurs comme autant de corrupteurs de la morale & d'infames pélagiens; mais ce qui importoit alors ſur toute choſe, il fit une heureuſe diverſion en faveur des dévots de Port-Royal, pourſuivis comme hérétiques : la chimere du pélagianiſme imputé à leurs adverſaires, fit paſſer auſſi pour un fantôme le janſéniſme qui ſe montroit à face découverte dans leurs écrits. L'étourdiſſement néanmoins ne fut pas général, ou ne le fut pas long-temps. Le parlement de Provence fut des premiers à s'oppoſer à la ſéduction, en faiſant brûler les Provinciales, *comme remplies de calomnies, de fauſſetés, de ſuppoſitions & de diffamations.* Pluſieurs évêques enſuite s'empreſſerent à les cenſurer; & dès le 6 ſeptembre de l'année 1657, la deuxieme ſeulement de leur âge, elles furent condamnées par le Souverain Pontife. Trois ans après, le Roi les fit examiner à fond, avec les notes de Wendrok, & les Deſquiſitions de Paul Irénée, autre nom de guerre de

Nicole. Sur le rapport qui s'en fit, il intervint un arrêt du conseil, qui ordonnoit de les faire lacérer & brûler par la main du bourreau. Port-Royal rangea aussi-tôt ces évêques & ces juges parmi les pélagiens de sa création.

Pendant que la société de Port-Royal s'attiroit ainsi l'animadversion des deux puissances, deux sociétés bien différentes, suscitées par l'ange tutélaire de la France, dans le péril qu'y couroit la religion, y soutenoient puissamment l'ancienne foi, non seulement par leurs leçons solides & leurs pieux écrits, mais par l'exemple de la ferveur qui a coutume d'animer les institutions naissantes. Si dans ces deux associations, nommées de Saint-Sulpice & de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on ne donna point en spectacle, comme à Port-Royal, tous les talens du Lycée, & toutes les pénitences de la Thébaïde; on y vit régner la simplicité de la foi, la piété sans apprêt, la modestie & la douceur, la concorde, la cordialité fraternelle, un tempéramment admirable de réserve & d'aménité dans le commerce du prochain, la manutention de la doctrine reçue, de la discipline

établie, des augustes cérémonies de l'Eglise, en un mot, tout ce qui pouvoit édifier les fideles sinceres, & rappeller ou entretenir dans le clergé l'esprit véritable du sacerdoce.

Adrien Bourdoise, instituteur du séminaire de Saint-Nicolas, né dans le Perche, de parens pauvres, mais vertueux, avoit déjà conçu toute l'excellence de la dignité sacerdotale, & pris les idées qui pouvoient former un parfait ecclésiastique, lorsqu'à l'âge de vingt ans, il commença ses études. Il ne s'engagea dans les ordres que par un commandement exprès de ses supérieurs, & il justifia constamment cette vocation par ses œuvres. Depuis son ordination jusqu'à sa mort, il allia les exercices de la plus tendre piété, avec les fonctions les plus laborieuses du sacerdoce, & le zele pur d'un apôtre. Sa charité fut immense, & le fit entrer, avec S. Vincent de Paul, dans toutes les entreprises qui se firent de son temps pour l'instruction des peuples, & pour la perfection de l'état clérical. Sur les saintes notions qu'il avoit puisées dans le concile de Trente, il jetta le premier plan des séminaires, qui,

à l'imitation de celui qu'il établit à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, se sont répandus dans le royaume : il contribua même à l'établissement de celui de Saint-Sulpice. Missions, conférences, catéchismes, rien n'épuisoit l'immensité de son zele ; & l'activité en dura autant que sa vie, qu'il termina saintement en 1655, âgé de soixante onze ans.

Le séminaire de Saint-Sulpice eut pour instituteur & fondateur, Jean-Jaque Olier, fils d'un maître des requêtes. Il fit ses études à Paris, où il étoit né, prit le degré de bachelier en théologie ; & montrant dès-lors une piété peu commune, avec un respect tout particulier pour le S. Siége Romain, centre de l'unité catholique, il fit le voyage de Rome & de Notre-Dame de Lorette. De retour en sa patrie, il se lia étroitement avec S. Vincent de Paul, qui étoit l'appui de toutes les sociétés vertueuses, & le mobile universel des entreprises avantageuses à la religion. Après avoir reçu l'ordre de prêtrise, il se livra aux travaux des missions, exerça particuliérement son zele en Auvergne, où il possédoit

l'abbaye de Pibrac. Il tenta de rétablir la régularité dans cette maison ; mais les mauvaises dispositions de ceux qui craignoient la réforme, l'obligerent de revenir à Paris au bout de six mois. Pour attirer de nouvelles bénédictions sur ses travaux, il prit une forme de vie tout apostolique, quitta son carosse & tout ce qui avoit la moindre apparence du faste séculier, puis recommença de nouvelles missions dans la même province d'Auvergne, & les prolongea durant dix-huit mois consécutifs avec un succès prodigieux. Il se transporta peu après en Bretagne, pour y réformer un monastere de religieuses ; & le succès qui l'accompagna dans cette commission délicate, parut pour le moins aussi admirable. Le cardinal de Richelieu le fit nommer coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne, & lui en envoya aussi-tôt le brevet ; mais le généreux missionaire, qui avoit en vue des récompenses bien différentes, refusa invinciblement cette dignité.

Rempli de cet esprit principal du sacerdoce, qui voit en grand le bien de l'Eglise, animé d'ailleurs par ses

rapports intimes avec S. Vincent de Paul, & avec le pieux général de l'Oratoire, le pere de Condren, il s'associa plusieurs ecclésiastiques de vertu éminente, & entreprit avec eux d'établir un premier séminaire, qui pût servir de modele & de leçon permanente à ceux qu'il institueroit dans la suite. L'établissement se fit d'abord au village de Vaugirard; mais le fondateur ayant été nommé peu après à la cure de Saint-Sulpice, qu'il accepta dans le même esprit qui lui avoit fait refuser d'être évêque, il appella auprès de lui ses pieux coopérateurs, avec leurs éleves. Les uns furent appliqués au service de la paroisse, qui commença aussi-tôt à signaler sa piété entre toutes les églises de la capitale; les autres prirent la direction du séminaire, où la décence cléricale, la régularité, la ferveur, le zele de la maison de Dieu, & toutes les vertus sacerdotales, ne contribuerent pas moins à l'édification publique. Cet établissement fut confirmé par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, & par des lettres-patentes du Roi, données en 1645. La réputation de ce séminaire, toujours

bien gouverné, alla toujours croissant; en sorte qu'il devint en peu de temps comme l'école de l'épiscopat, & la source principale où l'Eglise de France a puisé jusqu'à nos jours, pour remplir dignement ses plus beaux siéges.

L'infatigable supérieur de Saint-Sulpice établit encore des séminaires également estimables, à Nantes, à Viviers, au Puy en Vélay, à Clermont en Auvergne, & à Quebec dans l'autre hémisphere. Il fournit des missionaires pour accompagner une colonie qui alloit habiter l'île de Mont-Réal, dans la nouvelle France, & pour travailler à la conversion des habitans naturels de ce pays sauvage. Il reprit lui-même les fonctions de missionaire, après une maladie qui l'avoit engagé à se démettre de sa cure, fit une mission générale dans le Vivarais, & rétablit l'exercice de la religion catholique dans la ville de Privas, d'où elle étoit bannie depuis plus de trente ans. Attaqué ensuite d'une apoplexie, qui le rendit paralytique de la moitié du corps, il soutint, par ses exhortations & ses exemples, par ses soins & par ses confreres, les grandes œuvres auxquelles il ne pou-

voit

voit plus s'appliquer lui-même : enfin, plein de mérites à l'âge de quarante-neuf ans, & généralement vénéré, il mourut saintement le deuxieme d'avril 1657. Outre les fruits si abondans de ses travaux extérieurs, il a laissé des ouvrages de piété, qui sont pleins de l'esprit de Dieu, & dont les personnes versées dans la vie intérieure font beaucoup d'estime.

Le zele de la foi & de la discipline même la plus sévere, s'étendoit du sein lumineux de la catholicité jusque dans les régions couvertes encore des ombres de l'infidélité & de la superstition. Animés d'une sainte émulation, les religieux des ordres divers, occupés du salut des ames, sembloient se disputer la gloire de braver en plus grand nombre, tant les périls que les travaux de l'apostolat, & d'étendre l'empire de l'Eglise jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'univers. Mais quelle que fût leur ardeur pour le progrès de l'évangile, ils n'en étoient pas moins attentifs, dans la Chine en particulier, à le transmettre dans toute sa pureté, sans aucun mélange des superstitions du pays. Quelques-uns même parurent

pousser jusqu'au scrupule leur délicatesse à ce sujet. On a vu que le pere Moralès, de l'ordre de S. Dominique, avoit obtenu à Rome un décret contre les honneurs que rendent les Chinois, tant à leurs parens défunts, qu'à leur philosophe Confucius, & qu'il avoit représentés comme superstitieux.

Mém. Chron. an. 1645 & 1656.

Plusieurs autres missionaires de différens ordres n'en jugeant pas ainsi, le pere Martini, jésuite, crut devoir repasser en Europe, pour instruire le Souverain Pontife de l'état exact & véritable des choses. Il exposa que dans ce qu'on avoit qualifié de sacrifices, il n'y avoit aucun sacrificateur, ni aucun ministre de secte idolâtre, mais uniquement des philosophes qui s'assembloient avec leurs écoliers, pour reconnoître le plus célebre & le plus ancien docteur de la nation, comme leur premier maître, avec des cérémonies qui, par leur institution même, n'étoient que de police, & qui se terminoient à un honneur purement civil. Quant aux honneurs rendus généralement aux morts dans la Chine, il ajouta que l'endroit où on les honoroit étoit partout une salle ordinaire, & jamais un

temple; que les Chinois n'attribuoient aucune divinité, aucune puissance aux ames des morts; qu'ils ne leur demandoient & n'en espéroient rien; qu'en un mot, il n'y avoit rien en tout cela qui tînt du sacrifice, ni d'un culte religieux. Sur ces remontrances, la congrégation du Saint Office rendit un décret qui permettoit aux Chinois convertis de pratiquer les cérémonies chinoises, à l'égard de Confucius & de leurs parens défunts, en protestant, pour plus de sûreté, contre ce qu'il pouvoit y avoir de superstitieux.

A l'exemple de S. Grégoire le grand, qui permit aux Anglois convertis nouvellement de conserver des usages fort singuliers, mais indifférens à la religion, Alexandre VII crut qu'il y avoit de la sagesse à tolérer en Chine des cérémonies publiques, dont le retranchement pouvoit mettre un obstacle invincible à la propagation de la foi, dans un empire aussi jaloux que celui-là de ses anciens usages. Comme ce pape fit insérer dans son décret les raisons qu'avoit alléguées Moralès pour obtenir celui du Pontife précédent, le dernier obtenu fut regardé par la plu-

Bed. Hist. Angl. Lib. 1. c. 30.

part des missionaires, même Dominicains, comme un jugement contradictoire & définitif. Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome, de ce qu'on débitoit en Chine que le premier décret étoit révoqué : sur quoi la congrégation générale de l'inquisition en donna un nouveau, portant que ceux d'Innocent & d'Alexandre subsistoient l'un & l'autre selon leur forme & teneur, c'est-à-dire, selon la diversité des circonstances & des allégations faites pour les obtenir. C'étoit-là tout ce que Rome alors pouvoit sagement ordonner, sur des témoignages tirés de si loin, absolument contraires l'un à l'autre, & tous deux suspects de partialité : d'ailleurs, la matiere étoit d'une délicatesse extrême sous son double rapport, soit au progrès de la foi qu'on pouvoit arrêter, soit à la superstition que l'on risquoit d'autoriser, Chaque missionaire cependant ayant la liberté d'agir suivant ses lumieres & sa conscience, tout fut assez tranquille dans la mission, jusqu'à l'arrivée de ceux qui survinrent en 1684, revêtus de la qualité de vicaires apostoliques.

Les missions de Syrie, moins renom-

mées que celles de Chine, & remplies par des missionaires d'état ou de génie plus conciliant, étoient aussi beaucoup plus paisibles : au moins n'eurent-elles guere à souffrir que les avanies des ennemis déclarés de la foi, emportés de temps en temps par leur insatiable cupidité, ou par les fougues passageres de leur haine contre le nom chrétien, & sur-tout contre les catholiques Romains. Les peres de S. François, nommés en Orient peres de la Terre-Sainte, sont comme les curés propres des fideles du rit latin en Syrie & en Palestine : ceux de la compagnie de Jésus, toujours si unis avec les Franciscains par la profession de la même doctrine, & du même respect pour la chaire de Pierre, remplissoient avec le même concert les fonctions apostoliques. Cette bonne intelligence donna lieu aux missionaires jésuites de former cinq établissemens principaux, comme autant de chefs-lieux, d'où les ouvriers évangéliques se répandoient dans un certain district, pour y cultiver avec ordre la vigne du Seigneur. Il y en avoit deux dans les deux ports les plus fréquentés de la Syrie, savoir, Tripoli & Seyde, qui

est l'ancienne Sidon; deux dans les deux villes principales de cette vaste province, Alep & Damas; & le cinquieme, au bourg d'Antoura, dans le Kesroan.

Lettr. Edif. Ed t. de 780. tom. 1. Lettr. 2. p. 119 & suiv.

La mission d'Alep, autrefois Hiérapolis, l'une des villes principales de l'empire Ottoman, fut la premiere établie, & peut se regarder comme la mere des autres. Ce fut en 1625, que le pape Urbain VIII, sur l'avis de personnes judicieuses & zélées pour le bien de l'Eglise, conçut qu'il étoit nécessaire d'envoyer au plutôt des missionaires dans ces contrées, si l'on vouloit prévenir le dépérissement entier de la vraie foi, dans les lieux où le Sauveur des hommes l'avoit établie. Il s'adressa au général de la compagnie de Jésus, qui étoit comme un corps de réserve où le chef de l'Eglise recouroit à coup sûr dans les besoins qui pressoient. On lui donna d'abord deux hommes laborieux, qu'on destina pour la ville d'Alep, renommée pour sa beauté, pour sa population d'environ deux cent mille ames, pour le riche commerce qu'on y fait de tout ce que la Perse & l'Inde ont de plus précieux, & par le caractere de ses habi-

tans, doux, ſpirituels, & beaucoup plus polis que ceux des autres villes Ottomanes. Cependant les contradictions & les croix ne leur manquerent point : la priſon & le banniſſement furent les premiers fruits qu'ils recueillirent de leur apoſtolat ; ce qui ne ſervit qu'à redoubler leur courage & leur eſpoir même, dans la perſuaſion où ils étoient, que jamais l'œuvre du Seigneur ne réuſſit mieux qu'après avoir été plus contredite. Mais comme à peine arrivés, on les avoit chaſſés & contraints à ſe rembarquer pour l'Europe, ils ſe retirerent à Conſtantinople, où, par la protection de l'ambaſſadeur de France, & la puiſſante recommandation du Roi, informé de leurs revers, ils obtinrent un ordre abſolu du Grand-Seigneur, à l'effet d'exercer leur miniſtere en toute liberté. De retour à Alep, ils furent traduits de nouveau devant le Bacha, & accuſés comme perturbateurs du repos public : mais ce nouveau gouverneur, qui les avoit connus à C. P., fit comparoître avec eux leurs accuſateurs, qu'inſpiroit le ſeul eſprit de ſchiſme & de libertinage ; & regardant ceux-ci avec un viſage terri-

ble : Vous êtes des imposteurs, leur dit-il; je connois parfaitement ces religieux; j'ai signé moi-même l'ordre qu'ils tiennent du Grand-Seigneur : je ferai mettre aux fers le premier d'entre vous qui les inquiétera. Il dit ensuite aux missionaires, avec beaucoup de bonté : Soyez bien tranquilles, je vous prends sous ma protection; vous n'avez rien à craindre. Alors ils se livrerent avec une entiere liberté aux fonctions de leur ministere; & par leur assiduité, sur-tout à instruire la jeunesse, par leurs soins à lui faire prendre une forme de vie réglée, par leur charité magnanime à secourir les malades durant la peste qui s'alluma peu après dans toute la ville, ils gagnerent l'affection des fideles & des infideles, des négocians Anglois & Hollandois, aussi bien que de la nation & du consul de France, qui enfin leur donna sa chapelle avec le titre de ses chapelains, pour qu'ils fussent en quelque sorte sous la sauvegarde du droit des gens : ce que le roi Louis XIV confirma dans la suite, par un brevet en forme, qui les mettoit sous la protection toute particuliere du roi très-chrétien. En peu d'ans

nées le nombre des catholiques devint très-grand parmi les chrétiens Grecs, Maronites, & Arméniens : on le porte à cinquante mille, sans compter beaucoup d'Européens, que le commerce attire dans cette ville opulente.

La mission d'Antoura, au pays propre des Maronites, c'est-à-dire dans les montagnes du Liban, fut établie en 1556. C'est une merveille que la persévérance de cette petite nation dans la foi catholique, au milieu des infideles, des schismatiques, & des hérétiques de toute espece. Elle tire son nom & son attachement à l'ancienne croyance, du saint abbé Maron, qui prit naissance en Syrie dans le quatrieme siecle, & qu'il ne faut pas confondre avec un fameux Monothélite du même nom, & presque du même temps. Celui qu'honorent si justement les Maronites, se sanctifia dans la vie cénobitique, & dirigea un grand nombre de disciples dans la même carriere. La réputation de sa sainteté fut si grande, que S. Jean Chrysostôme lui écrivit du lieu de son exil, afin d'obtenir par son entremise le courage dont il avoit besoin dans les per-

Lettr. Edif. tom. 1. page 238 & suiv.

Ibid. p. 109, &c.

ſécutions qu'il ſouffroit. La lettre de ce ſaint abbé au pape Hormiſdas, & le livre qu'il préſenta au concile de Calcédoine, ſont des monumens authentiques de ſon zele pour la vraie foi.

Après ſa mort, ſes diſciples bâtirent, près du fleuve Oronte, un ſecond monaſtere; & pour le rendre plus recommandable, ils lui donnerent le nom du ſaint abbé qu'ils pleuroient. Ils ajouterent le même nom à celui de Jean que portoit le nouveau ſupérieur qu'ils ſe choiſirent, & qui s'oppoſa au progrès de l'héréſie avec le même ſuccès. Il la fit abjurer à pluſieurs, & défendit ſi bien ſa nation contre les entrepriſes des hérétiques & des ſchiſmatiques qui l'environnoient de toute part, qu'elle demeura ſeule en Orient inviolablement & univerſellement attachée au centre de l'unité catholique. Cet abbé Jean-Maron fut le premier inſtitué patriarche des Maronites par le S. Siége Romain. Depuis ce temps-là juſqu'à nos jours, ſes ſucceſſeurs n'ont pas manqué de s'adreſſer à Rome, après leur élection, pour la faire confirmer, & pour obtenir le *pallium*.

Lett. Edif. tom. 2. pag. 273, &c.

La fidélité de cette nation doit pa-

roître d'autant plus merveilleuse, qu'elle forme un contraste plus frappant avec la religion monstrueuse des Druses, leurs voisins, & en grande partie leurs maîtres. Ceux-ci néanmoins se disent descendus des François, qui, du temps des croisades, marcherent à la conquête de la Terre-Sainte. Quelques écrivains vont jusqu'à spécifier leur origine, & la maniere dont ils se sont établis. Ils prétendent qu'un comte de Dreux ayant été défait par les infideles, les restes de sa troupe s'enfuirent dans les montagnes, s'y retrancherent, s'y multiplierent, & prirent le nom de Druses, en mémoire de leur chef. D'autres soutiennent que cette nation, avant les croisades, portoit déjà le nom de Druses; ce qui n'empêcheroit pas qu'elle ne se fût, au moins en partie, formée de ces croisés François, incorporés avec les naturels du pays; comme son affection constante pour la France & pour le christianisme le fait présumer. L'un de ses principaux seigneurs se dit même de la maison de Guise, & prend le titre de duc.

Quelque fondée que soit leur prétention, leur égarement en matiere de

religion, montre bien ſenſiblement qu'il n'eſt point d'acception de perſonnes auprès du Seigneur, & qu'il eſt parfaitement libre dans ſes dons. Tandis que les Maronites ſe ſignaloient par une perſévérance de tant de ſiecles dans une religion, abandonnée par des renégats de même ſang qu'eux; les Druſes, qui ſe diſoient iſſus de héros chrétiens, & ſe diſant toujours chrétiens, n'en conſervoient le nom que pour le déshonorer avec plus de ſcandale. Leur religion n'eſt plus qu'un compoſé monſtrueux des obſervances qu'ils ont retenues du chriſtianiſme, & de celles du mahométiſme qu'ils ont adoptées, ſoit par leur commerce avec les Turcs, ſoit plutôt par la crainte de leur inimitié, & d'une entiere oppreſſion. Quoiqu'ils aient la circonciſion, & qu'ils portent le turban; toujours ils liſent l'évangile avec un reſpect extraordinaire. Ils n'ont aucune vénération pour Mahomet; ils rejettent les principaux articles de ſa loi, & particuliérement la pluralité des femmes. En un mot, ils ont toujours l'ame chrétienne, & beaucoup plus d'affection pour les chrétiens que pour les Muſulmans: mais leur attachement invio-

lable à leurs usages, & à l'uniformité qu'ils s'y sont prescrite, joint à leur maxime de ne rien entendre & de ne raisonner jamais sur la religion, paroît leur fermer sans retour le chemin du salut. Comme ils habitent la même contrée, & sont plus puissans que les Maronites, dont la plupart ne sont que leurs fermiers; les désordres qu'on sent devoir régner parmi des chrétiens dégénérés d'une maniere si déplorable, formoient un des plus dangereux écueils pour le salut de ceux qui vivoient sous leur dépendance. Ce fut-là l'un des principaux motifs, pour l'établissement de la mission d'Antoura, dont l'exécution fut manifestement l'œuvre de la providence.

Le pasteur destiné à recueillir ce précieux troupeau, & à le préserver des piéges qui l'environnoient, étoit un négociant natif de Marseille, nommé Lambert, & alors résidant à Seyde en Syrie, où déjà il y avoit une mission fondée, & une congrégation, ou confrairie très-fervente. Entre ces congréganistes, Lambert se distinguoit par une piété & une régularité de conduite qui faisoient l'édification de tous les autres, & l'admiration des infideles: mais le Seigneur lui

Lettr. Edif. tom. 1. pag. 220, &c.

demandoit quelque chose de plus que cette prédication muette. Par les rapports qu'il avoit avec les missionaires, il apprit qu'on devoit établir une mission à Ispahan, capitale du royaume de Perse ; & il se sentit inspiré de s'associer à une entreprise, où il s'agissoit du salut de tant de peuples, & d'un accroissement si considérable de l'empire de J. C. Après y avoir pensé mûrement, & consulté les personnes les plus dignes de sa confiance, il ne douta point qu'il ne fût appellé, comme autrefois S. Mathieu, à la vie apostolique. Il mit ordre à ses affaires, laissa ses dernieres volontés par écrit à un ami vertueux, & partit pour aller joindre les missionaires de Perse.

Les voies de la providence n'aboutissent pas toujours au terme que se propose la piété même. Lambert qui se croyoit appellé en Perse, fut conduit par divers incidens sur la côte orientale de l'Inde, près de l'ancienne ville de Meliapor, appellée aujourd'hui San-Thomé, du nom de S. Thomas que l'on croit y avoir enduré le martyre. Conduit ainsi au tombeau de cet apôtre, il soupçonna que Dieu avoit sur lui des

vues particulieres, qui lui seroient révélées au pied d'un monument si saint. Il se prosterna sur la pierre où tout le pays croyoit que l'apôtre avoit enduré le martyre, y demeura long-temps en oraison, & y revint plusieurs jours consécutifs, priant des heures entieres, répétant sans fin ces mots de Saul, appellé à l'apostolat des nations : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Celui qui exauce toujours les vœux des ames droites, lui parla au cœur, & lui donna un grand désir d'entrer dans la compagnie de Jésus. Lambert n'étoit pas un esprit léger & crédule : il consulta un religieux de S. Augustin qui vivoit en réputation de sainteté, & qui passoit pour extraordinairement versé dans les voies de Dieu. Ce saint directeur, après les délais & tous les examens convenables, lui conseilla d'embrasser sans retard le nouveau genre de vie qui lui étoit inspiré ; & pour obvier aux difficultés qu'on lui pourroit faire ailleurs, d'aller en droiture à Rome s'adresser au général des Jésuites. Sans plus délibérer, Lambert s'embarqua pour l'Italie, eut une navigation très-heureuse, fit sa demande, en exposant tout ce

qui l'autorisoit, & fut reçu dans la compagnie par le général, qui le voulut conduire lui-même au noviciat. Après les deux années d'épreuves ordinaires, & le cours des études convenables aux fonctions qu'il devoit remplir, il reçut les saints ordres, puis partit avec deux jeunes compagnons pour les missions du Levant, où la connoissance qu'il avoit du pays faisoit présumer qu'il seroit plus utile.

Ils s'embarquerent tous trois sur un navire, qui prétendoit aborder, soit à Seyde, soit à Tripoli : mais la providence, qui avoit toujours conduit Lambert par des voies couvertes, continuant de même, permit que le bâtiment fût jetté par une tempête sur les côtes voisines d'Antoura. A la vue d'un vaisseau porté sur une plage qui n'avoit, ni port, ni commerce, les habitans d'alentour le prirent pour un pirate; & sans rien entendre autre chose que leur prévention, ils se saisirent des trois missionaires, & de quelques autres passagers, qu'ils conduisirent chez le commandant de la contrée. Cet officier, nommé Abunaufel, interrogea Lambert & ses deux compagnons. Ils lui dirent avec simpli-

cité ce qu'ils étoient, & lui montrerent les patentes de leur général, qui les déclaroient religieux de la compagnie de Jésus, envoyés aux missions de Syrie.

Leurs soucis firent bientôt place à la plus douce assurance. Abunaufel, Maronite, le plus riche & le plus distingué des montagnes de l'Anti-liban, en étoit encore le chrétien le plus vertueux, & le plus zélé catholique. Né dans une condition ordinaire, au milieu des barbares, & sous le joug de la tyrannie, son ame avoit une élévation digne du trône. Son génie supérieur savoit rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu, à César ce qui étoit à César, & servir encore des puissances étrangeres, sans jamais causer d'ombrage à la Porte Ottomane. Ainsi, du consentement, & avec l'applaudissement même du Grand-Seigneur, fut-il prié par les Vénitiens d'être leur consul, & pourvu encore par Louis XIV du consulat de la nation Françoise. Le prince des Druses, malgré la différence énorme de son christianisme avec celui d'Abunaufel, le révéroit comme son pere, l'écoutoit comme son oracle, & lui laissoit le soin d'exercer la justice sur les chrétiens du pays. Mais établi juge

Lettr. Edif. tom. 2. page 283, &c.

de son peuple par le prince, il en étoit le pere par sa bonté ; & toujours il eut le secret de maintenir l'autorité sans l'appesantir, & de la rendre aimable sans l'énerver. Honoré des plus grands potentats, il retraçoit en Orient la noble simplicité des premiers patriarches, & l'hospitalité généreuse du Pere des croyans. Il tenoit table ouverte, non pas seulement pour les personnes considérables du canton, mais pour des étrangers sans crédit, pour tous les passans, & surtout pour les pauvres qu'il traitoit comme ses enfans. Il alloit à leur rencontre, il les recherchoit avec soin, & avec une sorte d'inquiétude ; il entroit dans le détail de leurs besoins, il comptoit au nombre des jours mauvais ceux qui n'avoient pas fourni d'exercice à sa charité. Sa sensibilité sur tout ce qui intéressoit la religion, est inexprimable. Il ne pouvoit entendre parler des violences qu'exerçoient de temps en temps des Mahométans brutaux, sans répandre des larmes ; & quand on en paroissoit surpris ; je porte, répondoit-il, tous les chrétiens dans mon cœur : peut-on leur faire quelque plaie, sans me blesser moi-même ? Oui, malgré la distance des

ſieux, je reſſens tous les coups qu'on décharge ſur eux dans le bagne de Conſtantinople. Tels ſont les cœurs que la grace du chriſtianiſme forme encore, dans les lieux où depuis tant de ſiecles tout conſpire à l'étouffer.

Outre les vertus, le ciel avoit pourvu Abunaufel de tout le génie néceſſaire pour protéger la vraie religion, au milieu des piéges où il ſe trouvoit avec elle; & pour conſerver ſa propre vie, dès-là ſi précieuſe, juſqu'à l'âge avancé où il la couronna par une mort ſainte & paiſible. Comme il paſſoit par-tout pour le protecteur des chrétiens, il quittoit rarement les montagnes, de peur de tomber entre les mains de quelques Turcs fanatiques. Cependant un ſeigneur puiſſant de cette nation eut la curioſité de voir un chrétien ſi célebre, & lui dépêcha un exprès pour le prier de ſe trouver à un rendez-vous qu'il lui aſſignoit. Abunaufel, en homme d'eſprit, prit la choſe ſur le ton plaiſant, ſe défendit poliment de cette entrevue, & chargea l'envoyé de la lettre ſuivante.

Seigneur, vous pouvez déſirer de me voir, parce que vous ne me connoiſſez pas; & moi, parce que je me connois,

je ne dois avoir nulle envie de me montrer, & assurément je ne mérite pas l'honneur que vous me voulez faire. Je suis cependant si flatté de votre invitation, qu'au défaut d'un personnage qu'on vous a tant vanté, je veux au moins vous présenter son portrait, que voici au naturel. Ma taille est un peu au dessus de la médiocre, j'ai la tête grosse, le front large, les couleurs vives, la barbe épaisse, le nez court & gros, mais on trouve qu'il ne sied pas mal à mon visage; & mes yeux, plus qu'à fleur de tête, font dire que j'ai le regard fier. En un mot, ceux qui veulent me flatter, disent que dans l'air & le port j'ai quelque chose de grand : mais tout ce que je puis dire moi-même, c'est que je tiens beaucoup de certains personnages qu'on voit sur des médailles rouillées, ou sur de vieilles tapisseries. Jugez maintenant, Seigneur, si l'on doit être curieux de voir un pareil homme, ou du moins si cet homme doit avoir la passion de se montrer : nous ne pouvons que perdre l'un & l'autre à cette entrevue.

Avec ce degré d'intelligence, Abunaufel comprit sans peine que les cor-

ſaires prétendus étoient des miſſionaires, qui lui etoient envoyés par la providence; & pour la ſeconder, il réſolut d'établir une miſſion chez les Maronites des montagnes, qui participoient difficilement aux fruits des autres miſſions. Il leur donna un emplacement dans ſon propre domaine, c'eſt-à-dire dans la partie du Liban qu'on nomme Keſroan, au bourg d'Antoura, ſitué entre la ville de Bérite, & l'ancienne Gibaïl, où ſe façonnoient les bois de cedre qu'Hiram, roi de Tyr, fournit à Salomon pour le temple de Jéruſalem. Il leur céda un terrein ſpacieux, pour une chapelle, une maiſon avec un jardin, & fit tous les frais de conſtruction. Antoura ſignifie en arabe ſource d'eau de roche, & porte ce nom parce qu'il eſt voiſin d'une montagne pierreuſe, d'où jaillit une fontaine abondante qui porte la fraîcheur & la fécondité dans tout le voiſinage. L'établiſſement de cette miſſion procura des avantages ineſtimables. L'air y étant fort ſain, contribuoit beaucoup au rétabliſſement des miſſionaires après leurs courſes pénibles dans les montagnes. Mais ce qui étoit d'un tout autre avantage, c'eſt que cette contrée, preſque

toute chrétienne catholique, fournissoit un asyle assuré contre les persécutions qui s'élevoient dans les alentours. Les Mahométans, qui après avoir embrassé le christianisme, ne pouvoient s'attendre dans les lieux plus ouverts qu'au dernier supplice, trouvoient au moins là un premier refuge, jusqu'à ce qu'on pût les faire passer sous une autre domination.

Des chrétiens même d'Europe y recueilloient au besoin tous les fruits de la charité, qui, de ces fervens Maronites, ainsi que des premiers fideles, ne faisoit qu'un cœur & qu'une ame. De ce nombre fut une Hollandoise catholique, dont les aventures passeroient pour romanesques, si elles n'étoient attestées par les plus graves missionaires qui en avoient été les témoins, en particulier par le célebre pere Nacchi, Maronite de naissance, que son mérite extraordinaire fit instituer supérieur général des missions de Syrie & d'Egypte. Un jeune Turc de Damas, fait captif en mer par les Maltois, passa au service d'un seigneur Espagnol, qui le prit en affection, le fit instruire dans la foi, & l'engagea par ses bons traitemens à se faire

Lettr. Edif. tom. 1, p. 255, &c.

chrétien. Huit ou dix ans après, il partit avec lui pour la guerre qui se faisoit en Flandres; & comme le jeune Turc eut fait remarquer en lui d'excellentes qualités, & sur-tout celles que demande le métier des armes, son maître, devenu son ami & son ardent protecteur, lui obtint une compagnie de cavalerie. A la fin de la campagne, le nouveau capitaine, âgé d'environ vingt-cinq ans, alla passer à Bruxelles son quartier d'hiver. La réputation de sa bonne conduite, son esprit & sa politesse lui ouvrirent les meilleures maisons; il se lia particuliérement avec une dame catholique d'Amsterdam, qui étoit venue avec sa fille passer quelque temps à Bruxelles. Quand il crut avoir acquis leur estime, il demanda la fille en mariage, & l'obtint. L'époux & l'épouse furent dix ans ensemble, au bout desquels seulement ils eurent un fils.

Alors ce mari perfide, qui se disoit toujours Espagnol, témoigna confidemment & très-secrétement à sa femme qui étoit fort pieuse, un désir ardent de faire le pélerinage de la Terre-Sainte, lui promettant de la

mener enſuite en Eſpagne pour voir ſa famille, & prendre connoiſſance des biens qu'il feignoit d'y poſſéder. Ils concerterent ſi bien leur embarquement avec le patron d'un vaiſſeau Hollandois qui faiſoit voile pour l'Italie, que la mere même de l'épouſe abuſée ne l'apprit qu'après leur départ. Cependant le vaiſſeau qui portoit le pere, la mere & l'enfant, fut rencontré par des Barbareſques ſur les côtes d'Afrique. L'Eſpagnol prétendu, ſous prétexte de mettre ſa femme à l'abri d'une inſulte, demanda à s'aboucher avec leur commandant, paſſa ſur ſon bord, lui conta ſes aventures, & le convainquit que tout ſon deſſein étoit de rentrer dans ſa vraie patrie, pour y pratiquer en liberté la religion de ſes peres. Il retourne à ſon épouſe, il lui fait entendre qu'ils arriveront bien plutôt à Jéruſalem en changeant de navire, qu'en allant avec le Hollandois relâcher en Italie, & l'engage à le ſuivre, malgré ſes répugnances & le ſecret preſſentiment qu'elle avoit de ſes malheurs. Elle alla juſqu'à Alger, ſans trop ſavoir ce qui en arriveroit : mais dans cette ville, & à meſure qu'elle approchoit

choit du terme, à Alexandrie, à Alep, elle s'en instruisit davantage. Malgré les ménagemens & toutes les précautions de son mari, elle découvrit qu'il ne fréquentoit que les Musulmans, qu'il faisoit la priere avec eux, & qu'il alloit secrétement aux mosquées. Enfin elle reconnut qu'elle étoit femme d'un Turc, malheureuse à jamais loin de sa patrie, réduite à passer le reste de ses jours parmi des barbares, dont les mœurs, les usages, & la religion surtout lui faisoient horreur. Le faux Espagnol, de son côté, lui avoua sa naissance, sa religion, le motif de sa sortie d'Europe, & de son pélerinage simulé à Jérusalem : mais comme il avoit pour elle autant de tendresse que d'estime, il lui protesta qu'il ne la gêneroit jamais dans les observances du christianisme, qu'il ne seroit au contraire occupé que du soin de la rendre heureuse, & qu'il en auroit des moyens abondans dans le lieu de sa naissance, où il alloit rentrer en possession de grands biens.

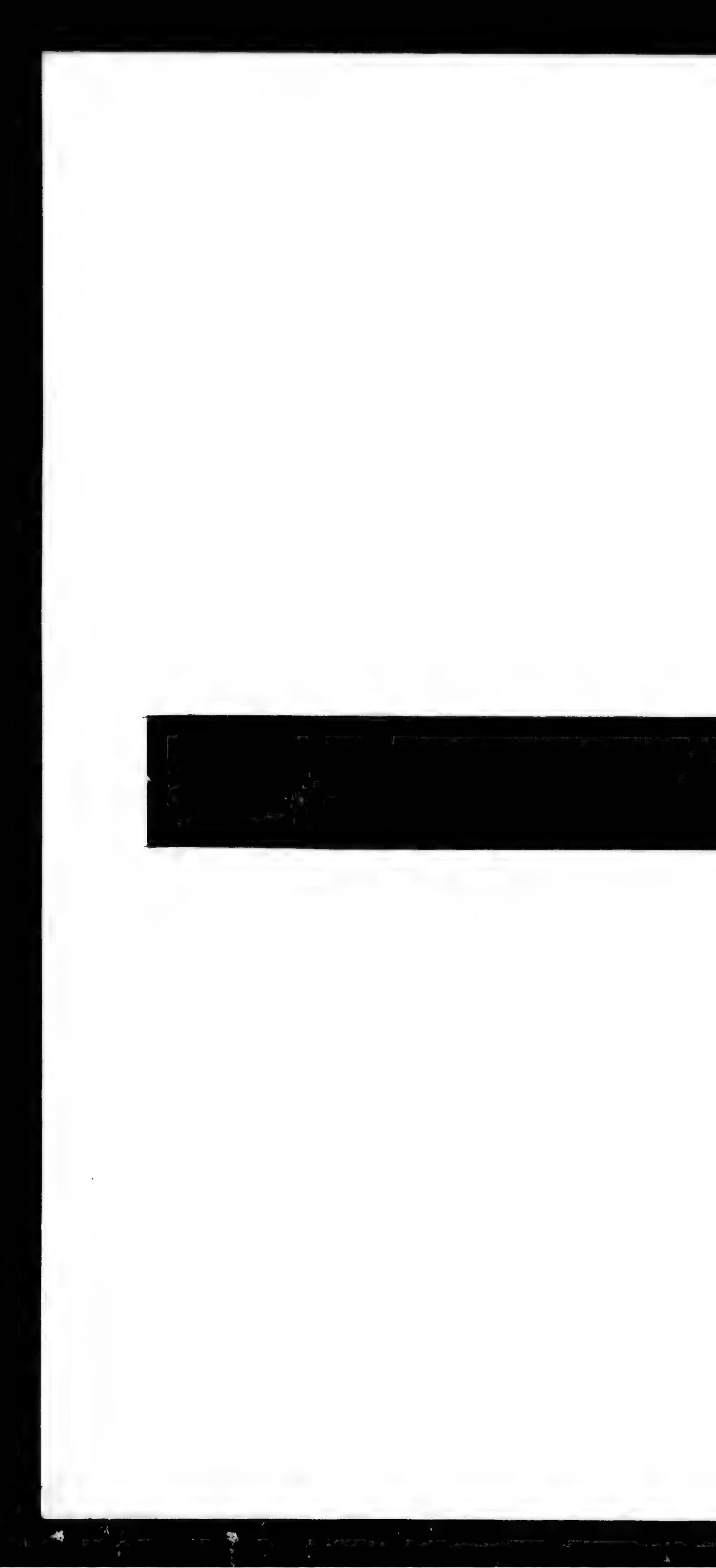
L'infortunée Hollandoise, sans pouvoir proférer une parole, s'abandonna intérieurement à la providence divine,

& se laissa conduire par cet indigne époux, qui redoubloit en vain ses attentions pour lui plaire, & pour adoucir ses chagrins. Pour comble de misere, le bruit s'étant répandu que le faux Espagnol apportoit avec lui beaucoup d'or & d'argent, il fut assassiné dans la ville d'Alep. Celui qui ne délaisse jamais les ames fideles, ne laissa point celle-ci dépourvue de tout secours. Des femmes Maronites venues du mont Liban, où elles devoient bientôt retourner, lui proposerent d'aller habiter avec elles dans ce pays presque tout catholique, où elle pratiqueroit sa religion en toute liberté, & où rien ne lui manqueroit, ni pour elle, ni pour son enfant. Dans son affreuse position, elle saisit avec actions de graces la ressource que le ciel lui présentoit, & parvint avec ses charitables compagnes au bourg d'Antoura, où ce bon peuple s'empressa de lui faire oublier ses cruelles aventures. Une veuve pieuse, & des plus à son aise, la prit chez elle, & en eut constamment le plus grand soin. L'Européenne, de son côté, édifia tout le monde par une piété angélique, & par la conduite la

plus exemplaire. Elle parloit de ses malheurs, avec une résignation qui tiroit les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendoient. Après quelques années passées ainsi, il se présenta une occasion & une compagnie convenable, pour retourner avec son fils dans le sein de sa famille; & tant les missionaires que les fervens Maronites, la pourvurent de tout ce qui étoit nécessaire pour faire commodément son long voyage.

Dans cette aimable nation, dans ce doux asyle de l'innocence, & de la simplicité primitive, outre ces vertus paisibles, il se trouvoit des ames fortes, & capables des plus grandes choses. Une femme bien née, nommée Josephe Vonni, y avoit été réduite par le malheur des temps & des circonstances, à se réfugier dans un village, près de Seyde. Elle étoit fort âgée, très-infirme; & son corps se couvrit tellement d'ulceres, qu'en la touchant même pour la soulager, on lui causoit des douleurs insupportables. Son extrême pauvreté cependant la privoit de toutes les commodités de la vie. En un mot, la rigueur de son

Ibid. p. 231, &c.



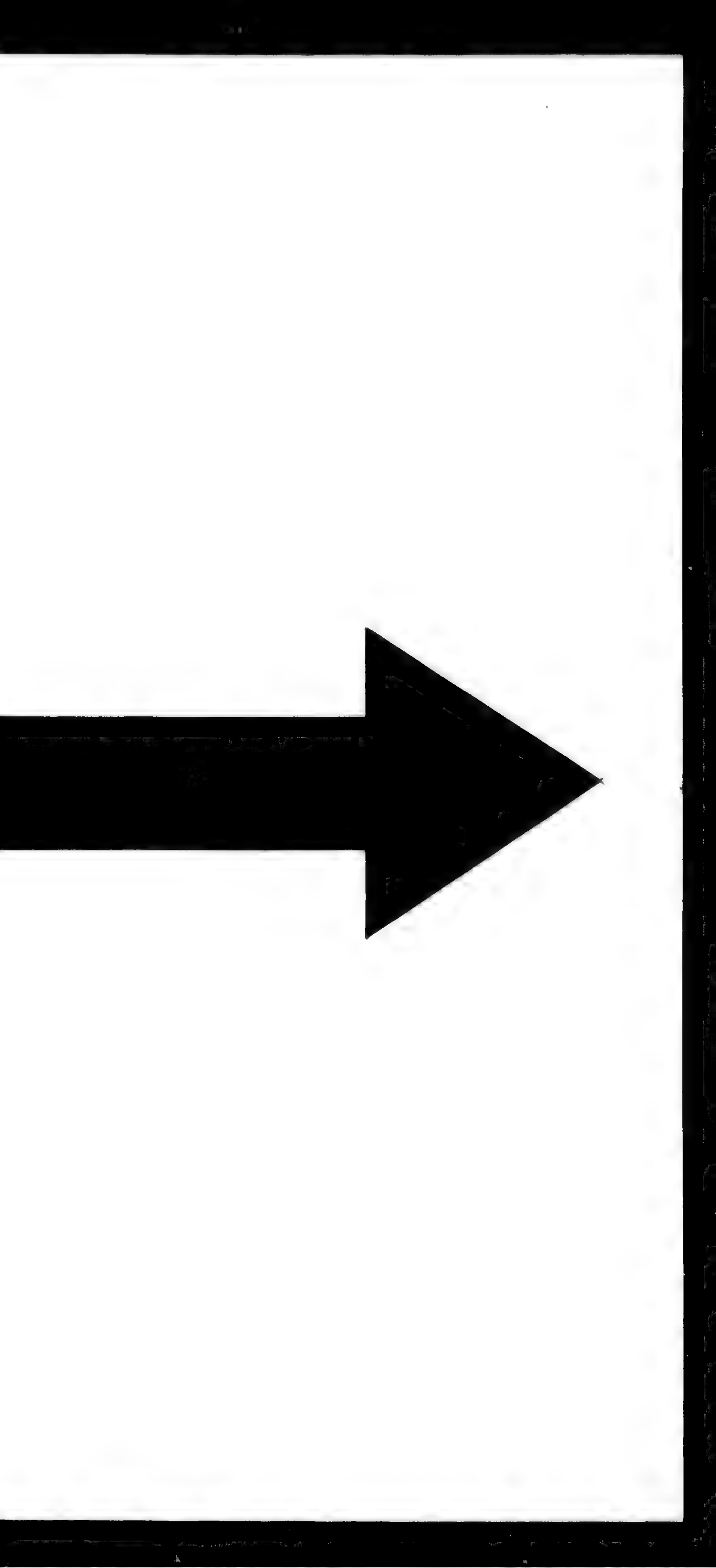
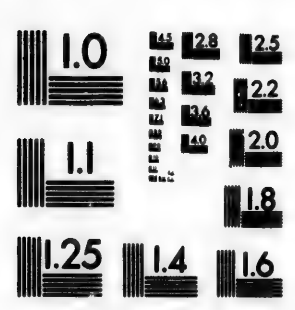
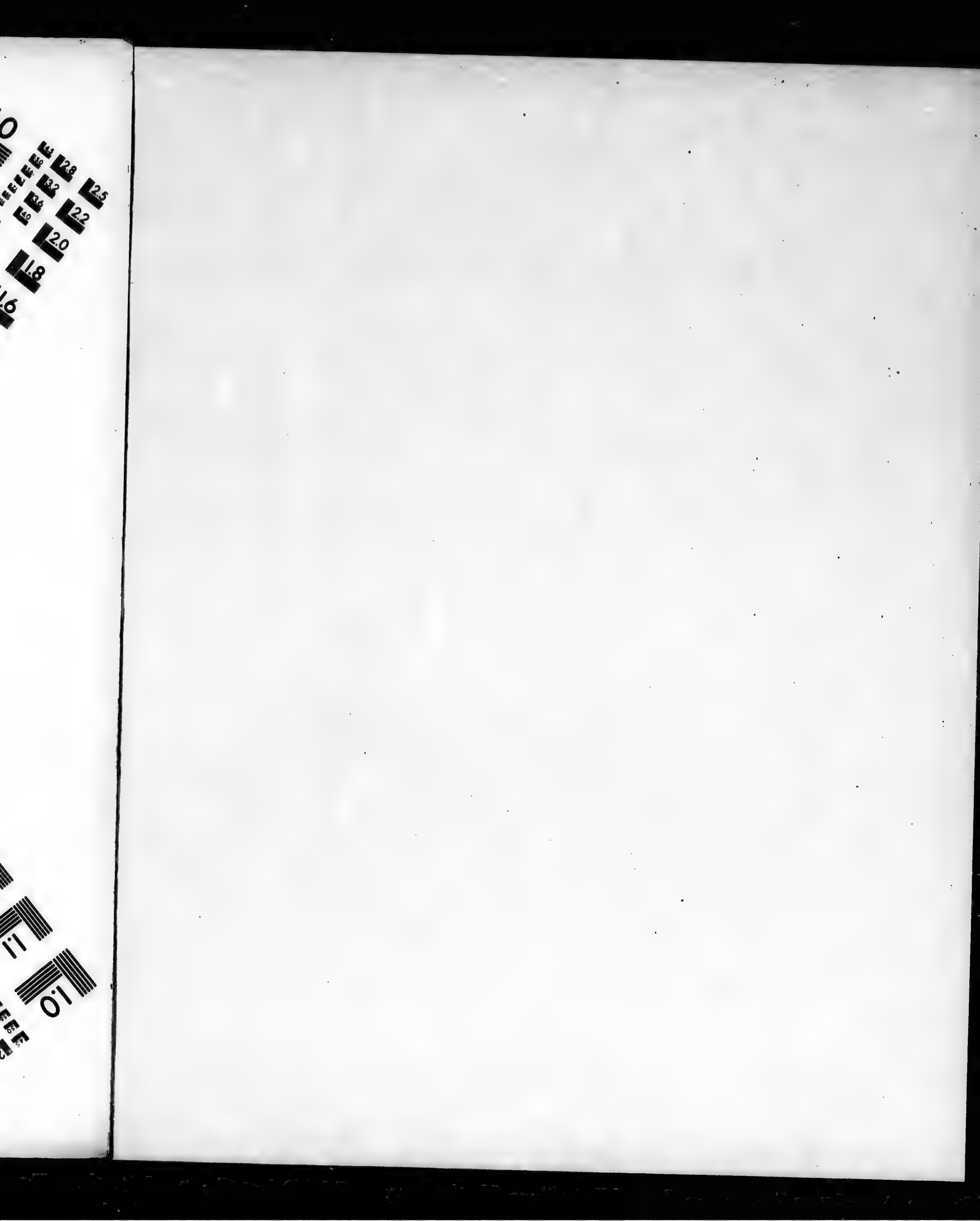


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



sort fut telle qu'il la falloit, pour faire éclater la merveille de sa patience, & de sa tranquillité inaltérable dans les plus violentes douleurs. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole qui ressentît la tristesse. Une douce sérénité régnoit perpétuellement sur son front, & son humeur étoit d'une égalité, qui eût fait croire son corps incapable de souffrances.

Entre ses voisines qui venoient la consoler, ou plutôt l'admirer & s'édifier, il y avoit une jeune personne de dix-huit à vingt ans, née de parens Musulmans, & nourrie dans leurs grossieres erreurs : mais elle avoit le cœur pur, les vues droites; & charmée des vertus qu'elle découvroit dans la malade, elle devint une de ses compagnes les plus assidues. Se trouvant un jour seule avec cette malade admirable; comment peut-il se faire, lui dit-elle, que sans cesse en proie aux plus cruelles douleurs, vous ne vous plaigniez jamais, & que vous paroissiez toujours contente ? C'est, répondit la Maronite, que je ne porte pas seule le poids de mes souffrances; le Dieu que j'adore, & qui est seul

adorable, me soutient par sa grace, & me fait connoître qu'elles me rendent agréable à ses yeux. Il a souffert lui-même infiniment davantage pour le salut de mon ame : mais vous avez le malheur, ajouta-t-elle, d'ignorer ces vérités consolantes; quoique vous ayez autant de part que moi à ses souffrances. Quel est donc ce Dieu qui a souffert pour moi, reprit la jeune personne? Je veux absolument le connoître. Je vous l'apprendrai quand il vous plaira, répliqua la Maronite. La Musulmane frappée de ce discours, revint souvent conférer avec la malade, qui l'instruisit de tous nos grands mysteres & des principales vérités du christianisme.

Dans ces entrefaites, il se présenta un parti avantageux pour la jeune infidele. Son pere l'agréa, donna sa parole, & le proposa aussi-tôt à sa fille, comme une affaire conclue, qu'il ne s'agissoit plus que d'exécuter. La fille employa toutes les raisons qu'elle put imaginer, pour lui faire changer de résolution : mais le pere qui avoit un grand intérêt à contracter cette alliance, & qui regardoit la résistance de

sa fille comme un déshonneur pour lui, comme une rebellion contre l'autorité paternelle, méprisa toutes ses remontrantes, toutes ses instances & ses larmes. Pour toute réponse, il la menaça de la chasser de chez lui, & de l'abandonner à jamais, si elle n'obéissoit au plutôt. Un de ses oncles, à qui elle eut recours & témoigna une répugnance invincible pour le mariage, fit en vain tout ce qu'il put pour engager le pere à ne point forcer l'inclination de cette fille aînée, & à marier la cadette en sa place. Pendant cette espece de négociation, la vierge courageuse, après avoir reçu le baptême avec le nom de Marie Thérese, alloit assiduement & fort se[illegible]ment rendre compte de tout ce qui se passoit à la Maronite, qui achevoit de l'instruire. La sainte malade la fortifia dans ses résolutions, lui enseigna la pratique des vertus les plus propres à la situation où elle se trouvoit, & lui fit connoître le prix, tant des persécutions, que de la mort même endurée pour Jésus-Christ.

Son pere, qui pendant quelques jours l'avoit laissée tranquille pour lui-

donner lieu de faire ses réflexions, ne mit plus de bornes à son ressentiment, quand il vit ses délais inutiles. Il prit d'abord le parti de marier sa cadette, avec un appareil qu'il pensoit devoir causer un chagrin mortel à l'aînée, devenue l'objet de sa haine : mais cette haine devenant plus violente à mesure qu'il la satisfaisoit; comme on prenoit le caffé chez lui, il en fit donner une tasse empoisonnée à la nouvelle chrétienne, qui mourut ainsi martyre de la virginité, & tout à la fois de la religion qui la lui rendoit si chere. Peu satisfait encore, il fit jetter le corps dans un puits. On ajoute que le ciel vengeant lui-même la vertu & la nature si horriblement outragées, le Turc dénaturé mourut subitement peu de jours après son crime.

On vit des évêques & des patriarches, à l'exemple de cette fille magnanime, passer d'un schisme aussi damnable que l'infidélité, à la foi catholique, & souffrir les plus indignes traitemens, pour l'avoir professée avec autant d'éclat que de persévérance. Le patriarche d'Alep, Ignace Pierre, reçut quatre-vingt coups de bâton sous la

Ibid. p. 238, &c.

plante des pieds, & fut ensuite mis aux fers dans une étroite prison, avec l'archevêque de la même ville, Denis Reskallah. Ils n'en sortirent que pour être conduits au château d'Adané, & renfermés dans un affreux cachot pour le reste de leurs jours. L'archevêque en y entrant, mourut des fatigues de la route. Le patriarche lui survécut de quelques mois; mais avec des infirmités continuelles, & des incommodités qui lui rendirent ce reste de vie beaucoup plus dur que la mort. Avant d'expirer, il renouvella dans les termes les plus expressifs sa profession de foi, déclarant qu'il se mettoit sous les pieds du successeur de S. Pierre, & qu'il mouroit enfant de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine.

Après ce martyre, & par la vertu qui lui fut commune avec ceux des premiers temps de l'Eglise, les patriarches Grecs de Damas & d'Alexandrie rentrerent dans le sein de l'unité catholique. Leur exemple joint à celui du patriarche d'Alep, fut d'autant plus efficace, qu'ils étoient tous trois en grande réputation, pour leur capacité, pour la pureté de leurs mœurs, & pour

leur rare probité. Celui d'Alexandrie se rendit à la lumiere dès qu'elle eut lui à ses yeux, & il envoya aussi-tôt sa profession de foi au Pape, qu'il déclaroit reconnoître & révérer, comme le vicaire de J. C. & le chef de l'Eglise universelle. Cyrille, patriarche de Damas, le plus puissant & le plus accrédité de tous ceux du Levant, différa davantage à prendre son parti : mais dès-lors il traita les missionaires avec bonté, les vit souvent; & loin de s'opposer à la conversion de ses ouailles schismatiques, il favorisoit de tout son pouvoir leur retour à l'Eglise Romaine. Il témoignoit même savoir mauvais gré à ses prédécesseurs de s'en être séparés. Enfin une heureuse tribulation lui fit tomber le bandeau des yeux. Devenu personnellement l'objet de l'une de ces avanies qui sont si fréquentes sous le gouvernement Turc, & mis dans la prison du sang, c'est-à-dire parmi les criminels destinés à la mort, il conçut vivement la vanité des biens & des honneurs périssables. Il se tira néanmoins de ce péril, & recouvra sa liberté au prix de six bourses, ou de neuf mille francs. A peine étoit-il ren-

tré dans sa maison, qu'il reçut un bref du Pape, qui le remercioit des marques d'estime qu'il donnoit à l'Eglise Romaine, le conjuroit, comme son frere en J. C. de profiter lui-même des moyens de salut qu'il procuroit à son peuple, & lui rappelloit ces touchantes paroles de l'évangile : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son ame ?* A la voix du premier pasteur, accompagnée de la voix intérieure de la grace, le patriarche ne balança plus : il assembla les missionaires pour leur déclarer sa résolution, & envoya sa profession de foi au Souverain Pontife, avec son bâton pastoral, en témoignage de sa soumission au vicaire de J. C.

Le patriarche des Maronites mérite sans doute, quoiqu'à d'autres égards, une attention aussi particuliere que ceux dont nous venons de parler. On n'en peut revenir qu'avec une complaisance toujours nouvelle à ce qui touche cette nation intéressante. La résidence de ce prélat est au monastere de Cannobin, situé dans les montagnes les plus escarpées du Liban, pays sauvage & presque impraticable aujourd'hui, mais en-

core tout couvert des vestiges respectables de la pénitence & de la piété solitaire, qui autrefois y fut si florissante. Voici ce que nous en apprennent deux missionaires qui l'avoient parcouru, en recherchant, à l'exemple du bon pasteur, les brebis égarées au milieu de ces déserts & de ces précipices. Ils partirent de Tripoli, dans le mois d'octobre, ayant pour conducteurs trois Maronites. Au bout de quatre jours de marche continue, tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'arriver à dix heures du soir au village d'Argès, situé au pied du Liban, à six lieues de ses fameux cedres. Il leur fallut passer le reste de la nuit dans une cabane de roseaux, où ils furent continuellement tourmentés par un vent furieux & des plus piquans. Le lendemain, après avoir refusé d'interrompre leur course apostolique, & de prendre quelque repos chez le seigheur du village d'Antourin, qui étoit venu à leur rencontre, ils essuyerent un orage affreux, qui en un moment perça leurs habits, & qui dura deux heures. La pluie qui formoit sous leurs pieds une riviere glaciale, n'étoit que neige sur les monts voisins. Ils ne pouvoient avan-

Lettr. Edif. tom. 1. pag. 179 & suiv.

cer, ſans marcher dans la boue juſqu'à mi-jambe, & ſans trouver des torrens où ils couroient un danger continuel de ſe noyer. Enfin, après des fatigues & des difficultés incroyables, ils arrivérent au monaſtere des Marſerkis, où l'épuiſement de leurs forces les contraignit de ſéjourner. Les Carmes qui l'habitent une partie de l'année, s'empreſſerent à leur donner tous les ſoulagemens dont ils avoient beſoin.

Ce monaſtere eſt au pied d'un rocher qui s'éleve à pic à une hauteur prodigieuſe, & qui n'eſt acceſſible qu'aux aigles & aux vautours, qu'on y voit en grand nombre. Les grottes pratiquées dans le rocher, font une bonne partie de la maiſon, qui néanmoins eſt commode, & même aſſez belle. La chapelle eſt une grotte plus ſpacieuſe, auſſi propre que ſi elle avoit été taillée au ciſeau. Il ſort du roc une fontaine abondante, qui fournit l'eau à tous les offices, & porte la fécondité dans le jardin, avec une agréable fraîcheur. Ce ſéjour eſt délicieux en été; mais les neiges & les frimats du Liban le rendent ſi dur en hiver, que les Carmes l'abandonnent depuis les premiers froids

juſqu'à pâques, pour ſe retirer à Tripoli.

De Marſerkis, il n'y a qu'une lieue juſqu'aux cedres, qu'on apperçoit de fort loin; quoiqu'il y en ait peu de grands aujourd'hui. On n'en compte au voiſinage de Marſerkis, qu'une douzaine d'une grandeur extraordinaire : mais ceux-ci ont juſqu'à ſix braſſes de contour. Il en eſt quelques-uns qui, après s'être un peu élevés ſur un ſeul tronc, ſe partagent en cinq ou ſix corps d'arbres, chacun d'une telle groſſeur, que deux hommes peuvent à peine les embraſſer; & lorſque leurs rameaux ſe confondent au haut de leurs tiges, ils forment un volume dont nos arbres d'Europe ne ſauroient donner une idée. Leur hauteur n'eſt pas moins étonnante. Les cedres les plus petits & les plus jeunes, ſont en grand nombre au même lieu. Tous couvrent une plaine aſſez ſpacieuſe, qui fait comme le ſommet de cette premiere montagne, & qui eſt environnée de monts encore plus hauts, toujours couverts de neige; ce qui rend l'air de cette plaine ſi froid, que perſonne ne la veut habiter, quoique la ſituation en ſoit charmante. Autrefois

le Liban étoit par-tout couvert de cedres; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que dans ce canton, & sur une montagne voisine de Cannobin.

Au pied des plus gros cedres, il y a quatre autels de pierre, où le patriarche des Maronites vient chaque année célébrer, avec toute la solennité possible, la fête de la transfiguration. Il est accompagné d'un grand nombre d'évêques, de prêtres, de religieux, suivis pour l'ordinaire de cinq ou six mille fideles, qui s'y rendent de toutes parts. Ce n'est pas que les Maronites imaginent, comme l'ont avancé quelques historiens, que la transfiguration de Notre-Seigneur se soit faite en ce lieu-là: leur office porte en termes exprès qu'elle se fit sur le Thabor. Mais le Thabor fait partie des chaînes de montagnes qu'on appelle Liban & Antiliban. Le Liban s'étend depuis les sources du Jourdain, jusqu'au mont Carmel sur les bords de la Méditerranée. L'Antiliban, ainsi nommé parce qu'il fait face au Liban, est plus avancé dans les terres, & séparé du Liban proprement dit, par des plaines qui s'étendent jusqu'au delà de Damas.

Les deux missionaires allerent de Marserkis au monastere de S. Elisée, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il est situé au pied d'une montagne dont l'aspect a quelque chose de lugubre, sur le bord du fleuve Nahr-Gadischa, qui veut dire le saint fleuve. Ce sont les larmes des saints pénitens, retirés autrefois sur les bords de ce torrent, aux eaux duquel elles se mêloient, qui lui ont fait donner ce nom. Il coule dans une gorge, ou plutôt dans un précipice, qui n'a qu'environ soixante pieds de largeur, & qui est bordé de part & d'autre d'une chaîne de rochers, dans tout son cours de cinq à six lieues. Ces rochers contiennent un grand nombre de grottes profondes, qui étoient autant de cellules des solitaires qui ne vouloient avoir que Dieu pour témoin de leur pénitence. La vue des grottes & du fleuve, dans cet affreux désert, inspire encore la componction. Le monastere de S. Elisée qu'on y voit aujourd'hui, & qui est composé de vingt religieux Maronites, nommés Alépins, est encore digne des plus beaux temps, quoiqu'il soit assez moderne. Il fut établi par un saint prêtre du pays, nommé Abdula, sous la direc-

tion des miſſionaires Jéſuites. Abdula, comme les ſaints abbés des temps anciens, fut tiré malgré lui de ſon monaſtere, pour être fait évêque.

Les moines Alépins font deux années de noviciat. Jamais ils ne mangent de viande, & ils jeûnent avec beaucoup de rigueur. Ils font très-pauvrement habillés. Ils chantent matines à minuit, font beaucoup d'oraiſons, de méditations, de pieuſes lectures, & célebrent tous les offices avec une ferveur & une modeſtie exemplaire. Ils emploient une partie du jour à la culture des terres, & aux offices domeſtiques. Chaque jour, le matin & le ſoir, ils rendent compte de leur conſcience au ſupérieur. Ils obſervent leur regle avec une exactitude ſcrupuleuſe, & particuliérement celle du ſilence. Rarement voient-ils les gens du dehors, & jamais les femmes, qui n'entrent pas même dans leur égliſe. Si quelque religieux vient à ſe relâcher, ou du moins à ſe déranger, le ſupérieur, qui a le pouvoir de les diſpenſer de leurs vœux, le fait retirer; eût-il dix ans de profeſſion. Qui ne reconnoît ici la vertu de la foi Romaine, & les heureux effets de la ſollicitude apoſto-

lique, jusque dans les retraites les plus obscures, & parmi les nations les plus dégradées ?

En allant de ce monastere à Cannobin, sur un espace de deux bonnes lieues, on voit les restes de plusieurs monasteres anciens, qui ne sont plus que des ruines. Il y en avoit quelques-uns sur des rochers si escarpés, qu'on ne peut comprendre comment on y montoit. Il reste une chapelle très-proprement taillée dans le roc, & qui conserve deux autels, l'un avec l'image de la Sainte Vierge, & l'autre avec celle de S. Antoine. A côté de la chapelle, & dans le même roc, on voit encore des cellules, aussi étroites que le pourroient être des tombeaux.

Enfin les deux missionaires arriverent au monastere de Cannobin, où ils trouverent le patriarche des Maronites, qui les reçut avec la plus tendre affection, & les fit toujours manger à sa table : mais les regles de la frugalité ne furent certainement pas enfreintes. Des légumes apprêtés à l'huile, quelques raves, & un peu de poisson salé, avec un pain noir & fort sec, firent tout leur régal. Pour ce qui est du vin,

on n'en boit point de meilleur en Europe. Le Patriarche montra aux missionaires une chambre qu'on n'ouvre qu'avec un respect religieux, depuis qu'on y a logé des commissaires délégués par les papes Grégoire XIII & Clément VIII, tant pour faire recevoir le concile de Trente par les Maronites, que pour leur faire condamner en synode les erreurs d'un conciliabule schismatique du Levant. Les religieux sont en petit nombre à Cannobin, pauvrement logés, & encore plus pauvrement vêtus & nourris. Le Patriarche, avec les religieux & quelques évêques Maronites, qui sont habituellement auprès de lui, vivent tous fraternellement avec une simplicité & une régularité admirable. Les moindres fautes sont punies sévérement. Le monastere, tout pauvre qu'il est, exerce généreusement l'hospitalité envers tous les passans. L'habit du Patriarche est rouge, doublé d'une fourrure sur les bords; & sous cet habit, ou casaque à l'Orientale, il porte une soutane couleur de pourpre : mais toute la pompe se réduit à la couleur; du reste, la modestie n'y peut pas être plus rigoureusement observée. L'église du monastere, qui passe

pour avoir quatorze cents ans d'ancienneté, eſt dédiée à la Sainte Vierge. C'eſt une vaſte grotte, dont on a fait une égliſe aſſez belle. La peinture même n'y eſt pas épargnée. Les cellules des moines ſont auſſi des grottes, voiſines de l'égliſe.

A un jet de pierre de Cannobin, eſt la chapelle de Sainte Marine, pour qui toute la contrée conſerve une vénération extraordinaire. Perſonne n'y révoque en doute ce que les hiſtoriens racontent de cette vierge habillée en moine, & accuſée d'une faute que ſon ſexe lui rendoit impoſſible, ſans vouloir faire la preuve ſi facile de ſon innocence. La chapelle où l'on honore aujourd'hui ſa vertu, qui ne fut reconnue qu'à ſa ſépulture, eſt la grotte où elle accomplit, dans un ſilence héroïque, ſon humiliante & longue pénitence.

A deux lieues de là ſeulement, eſt le monaſtere de S. Antoine : mais pour y parvenir, il faut traverſer une montagne preſque impraticable. Ce monaſtere eſt ſitué ſur la pente fort rude d'un rocher, qui s'éleve en pointe juſque dans la région des nues. Il eſt composé de trente moines Alépins, entre leſquels il y a douze prêtres. Abdula, leur inſ-

tituteur ; & leur supérieur immédiat avant sa promotion à l'episcopat, continua, quoiqu'évêque, à y résider, & à y mener la vie d'un saint : il étoit logé comme le dernier des moines ; & toute austere qu'est leur vie, il vivoit beaucoup plus austérement qu'aucun d'eux. Il en étoit distingué uniquement par son habit de couleur violette. Comme ce monastere occupe un espace considérable, attendu le nombre des grottes nécessaires pour en loger tous les moines ; il y a deux églises, dont la grande propreté fait tout l'ornement : on y trouve encore plusieurs chapelles détachées, qui sont autant de grottes, dont l'une, dédiée à S. Michel, a quelque chose d'auguste. Elle a trois autels, & deux cellules de réclusion pour les moines, qui vont successivement y faire leurs exercices spirituels. Sur la croupe de la montagne opposée, il y a deux autres grottes, où deux religieux menent constamment la vie d'anachoretes. Ils ne sortent jamais, ils ne parlent à personne ; si ce n'est au supérieur, pour lui rendre compte chaque jour de leur conscience. Ils sont tous deux prêtres, & disent la messe dans une petite chapelle creusée dans la montagne.

Sur ce qu'on a vu jusqu'ici des missions de la Syrie, on peut se former une idée des fruits de salut qu'on y pouvoit recueillir. Il ne s'agissoit point à la vérité, comme pour S. François-Xavier, ou S. Louis-Bertrand, de baptiser par milliers les idolâtres convertis, & moins encore de conquérir à J.C. d'immenses provinces & des royaumes entiers: mais toujours importoit-il souverainement d'y conserver la vraie foi, parmi les chrétiens qui la tenoient encore, de les préserver de la contagion du schisme & de l'hérésie, & de faire rentrer dans le sein de l'Eglise plusieurs de ceux qui en étoient sortis. Par les œuvres même les plus obscures, telles que le baptême secret des enfans moribonds, l'instruction des esclaves, & le service des pestiférés, les apôtres modernes du Levant introduisoient dans le royaume de Dieu quantité d'ames, qui ne lui sont pas moins cheres que celles des premiers potentats. Quoiqu'il soit presque inutile, & même téméraire de tenter en Turquie la conversion des Mahométans; il y reste encore un champ vaste à défricher, dans les fausses Eglises qui le partagent d'ailleurs. Sans par-

ler du schisme des Grecs, les hérésies de Nestorius & d'Eutychès, après tant de siecles écoulés depuis leur origine, y exercent encore leur ravage; le Nestorianisme, principalement en Syrie, d'où il s'est étendu dans l'Asie la plus reculée; l'Eutychianisme dans l'Egypte, & jusque dans l'empire d'Ethiopie, au sein de l'Afrique.

Les Eutychiens ne sont plus guere connus en Egypte que sous le nom de Coptes, qui est celui de Jacobites, abrégé & corrompu par les Sarrazins. Ils le tirent du moine Jacque ou Jacob, surnommé Zanzale, qui fut disciple du fameux Eutychien Sévere, patriarche intrus d'Antioche. Les Arabes lui ont encore donné le surnom de Burdaï, qui veut dire habillé de bardes ou couvertures de chameaux; parce qu'au moyen de cet extérieur humilié, cet hypocrite ordonné furtivement archevêque, parcourut la Syrie & l'Egypte, établissant en tous lieux des évêques, des prêtres & des diacres imbus de ses erreurs. Les Coptes cependant ne tiennent pas la confusion des deux natures en J. C. au sens d'Eutychès. Ils disent au contraire anathême à cet hérésiarque grossier: mais

trop grossiers eux-mêmes pour comprendre que ces deux natures peuvent être distinguées, sans être séparées, qu'elles sont unies en demeurant chacune ce qu'elles étoient avant l'union hypostatique; ils veulent que par cette union elles soient devenues un seul principe actif de toutes les opérations du fils de Dieu fait homme; de maniere que celles de ses actions qui répondent aux nôtres, ne soient pas seulement divines parce qu'elles tirent leur excellence de la divinité, mais parce qu'elles en émanent: d'où ils soutiennent, dans les mêmes termes que les premiers Eutychiens, qu'il n'est en J. C. qu'une opération & qu'une volonté; ce qui emporte nécessairement l'unité de nature. Au reste, on trouve à peine un Copte entre mille, qui veuille ou puisse raisonner: un entêtement stupide fait toute leur religion.

Ce qui soutient le zele & l'espoir des missionaires, c'est qu'un schisme de douze cents ans n'a pu entiérement effacer dans l'esprit de ces aveugles sectaires le respect qui est dû au Siége Apostolique. Le Patriarche, qui se glorifie d'être successeur de S. Marc, disciple de S. Pierre, reconnoît que le Pape est

successeur de S. Pierre même. Bien plus, ils célebrent tous les ans, par une fête solennelle & très-particuliere, la supériorité de S. Pierre sur les autres apôtres S'ils ne disent pas dans leur symbole que le S. Esprit procede du Pere & du Fils; ils ne se formalisent en aucune maniere de nous l'entendre confesser dans le nôtre. Ils ignorent absolument la dispute que nous avons là-dessus avec les Grecs; & s'ils avoient à prendre parti, il y a toute apparence, qu'au moins par haine contre ces Melquites, c'est ainsi qu'ils les nomment, ils se rangeroient de notre côté. Ils reconnoissent, avec tous les hérétiques du Levant, la présence réelle & permanente du Seigneur dans l'eucharistie, la nécessité de la confession secrete & détaillée, & l'institution des sept sacremens par Jésus-Christ. Ils font des prieres, des aumônes, & d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir le soulagement & la délivrance des ames sorties de ce monde, sans avoir entiérement satisfait pour leurs péchés. Ils retiennent le culte des saints, avec une dévotion très-particuliere pour la mere de Dieu. Ils ont plus de vénération même que nous pour

pour les ſaintes images ; & comme leur averſion conſtante pour les Grecs atteſte qu'ils n'en ont jamais pris les obſervances, il eſt clair qu'elles ſont de premiere antiquité dans l'Egliſe d'Alexandrie. C'eſt ainſi que ſe manifeſtent les vues de la providence ſur des ſectes, éterniſées en quelque maniere, afin de rendre un témoignage éternel à tant de points importans de la foi catholique. Ainſi n'eſt-il plus rien que de lumineux dans cet oracle étonnant de l'évangile : *Il eſt néceſſaire qu'il y ait des héréſies.*

Mais cette floriſſante Egliſe d'Alexandrie, ou d'Egypte, cette premiere école de la ſcience du ſalut, cette vive image de l'Egliſe Triomphante, avec laquelle ſes légions de ſolitaires, plus ſemblables à des anges qu'à des mortels, la faiſoient confondre, étoit tombée dans un aviliſſement égal à ſon antique ſplendeur ; & ceux qui en avoient été le plus bel ornement, en étoient devenus le plus grand opprobre. Les monaſteres autrefois ſi ſaints & ſi nombreux des Antoine, des Pachôme, des deux Macaires, & de tant d'autres inſtituteurs de la vie parfaite, ne fourniſſoient plus que peu

d'abris épars & ruineux, à des moines ſauvages, ignorans, ſuperſtitieux, hérétiques & ſchiſmatiques endurcis. Tels étoient néanmoins les ſaints & les oracles des chrétiens du pays, encore plus dégénérés que leurs guides. Pour réuſſir auprès de ceux-ci, ou pour en être ſeulement écoutés, les miſſionaires avant toute choſe devoient gagner l'eſtime, ou la bienveillance des moines, & pour cela les aller viſiter avec des fatigues incroyables dans les ſables & les roches arides, où ils ſont cantonnés à l'orient & à l'occident de la plaine d'Egypte.

Ce pays ſingulier à tant d'égards, & dont il faut ſe repréſenter l'aſſiette pour prendre une idée des courſes & des travaux de ſes nouveaux apôtres, ce théatre des merveilles & de la toute-puiſſance humaine, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, s'étend du midi au nord, depuis la derniere cataracte du Nil juſqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée, ſur une longueur de plus de deux cents lieues, & vingt à vingt-cinq lieues ſeulement de largeur; ſi ce n'eſt au deſſous du Caire, où s'élargiſſant toujours, durant un eſ-

pace de trente-cinq lieues, il en a bien cent de largeur sur les rivages de la Méditerranée : mais pour tout ce qui est au dessus, on peut dire, relativement à sa richesse & à sa puissance, qu'il n'a que cinq à six lieues de largeur ; puisqu'il n'y en a pas davantage en culture. Ainsi l'opulente Egypte n'est que la vallée du Nil, bordée au levant & au couchant d'une double chaîne de montagnes : tout le reste n'est qu'un terrein désert, & de tout temps inculte. De là, & de son ancienne magnificence, constatée jusqu'à nos jours par ses monumens superbes, on peut se former quelque idée de sa fécondité prodigieuse, provenant des inondations annuelles du Nil, qui couvre au loin ses rives d'un sable noir & très-fin, où tout croît presque sans culture. On peut aussi par-là concilier les idées si disparates du sol merveilleux de l'Egypte, & de tant de déserts dont il est question dans l'histoire de ses solitaires innombrables.

Les plaines arides & sablonneuses de Scété, le mont de Nitrie, l'île de Tabene, la Thébaïde orientale & les rochers voisins de la Mer Rouge, étoient

les retraites les plus peuplées de ces anges terrestres, ou de ces célestes mortels. Des bords de la branche la plus occidentale du Nil, dans la Basse-Egypte, après une heure de chemin par une riche & charmante campagne, on entre dans les sables du désert de Scété, qui s'étend environ trois journées, d'orient en occident, entre le cours du Nil & la Lybie, & autant du midi au septentrion, entre le mont de Nitrie & le voisinage de la Méditerranée. On y comptoit autrefois plus de cent monasteres, & plus de cinq mille, tant cénobites qu'anachoretes, du nombre desquels étoient les saints hommes Macaire l'ancien, ou l'Egyptien, & Macaire le jeune, ou l'Alexandrin, Ammon, Arsene, Apollon, Pambon, Sérapion, Pœmen, Daniel, Moïse le Noir, & Jean le Petit, tous immortalisés par leur vie angélique, & par des merveilles réservées aux thaumaturges. Il n'y reste aujourd'hui que quatre monasteres, si même on peut donner ce nom à des especes de retranchemens d'environ cent pas en quarré, avec une chapelle très-pauvre, une bibliotheque qui consiste en trois ou

Lettr. Edif. Tome V. p. 20 & suiv.

quatre coffres pleins de manuscrits poudreux, quelques abris pour les personnes & pour les provisions de bouche, & une tour ou donjon pour servir de refuge contre les incursions des Arabes. Le premier de ces monasteres, qui conserve le nom de S. Macaire l'ancien, n'a pour toute communauté qu'un supérieur, moine & prêtre, un portier aussi moine, & deux diacres séculiers. Deux de ces monasteres sont un peu plus nombreux : ils comprennent douze à quinze sujets, tant prêtres que simples moines, & séculiers reçus par ordre du Patriarche Copte. Le supérieur est toujours prêtre, & religieusement obéi.

On peut dire que ces solitaires sont de fort bonnes gens, à l'hérésie près. Tous les soirs, avant de se retirer dans leurs cellules, ils se prosternent devant le supérieur, pour accuser leurs fautes, & recevoir sa bénédiction. Sa volonté qui les dirige, & qui les occupe, est leur principale regle. Ils passent des temps considérables au chœur, le jour & la nuit, & ils travaillent des mains dans les intervalles. On leur dit la messe tous les dimanches, ainsi que les

mercredis & les vendredis des quatre jeûnes de l'année. Pour la nourriture & l'habillement, ils se conforment aux gens de la campagne. Dans chacun de ces monasteres, on voit les ruines de deux ou trois églises, de plusieurs dortoirs, de différens offices, & d'un très-grand nombre de cellules, dont il en reste çà & là quelques-unes. Dans celui de S. Macaire en particulier, il reste encore, d'une très-grande église ruinée, cinq autels, & cinq dômes soutenus par une vingtaine de colonnes d'un beau marbre, mais d'un ordre gothique.

Pour réunir sous un même point de vue tout ce qui peut donner une idée des ravages que le schisme & l'hérésie ont faits dans une Eglise autrefois si florissante, nous ne ferons pas difficulté de placer ici quelques faits isolés, qui n'ont eu leur exécution que dans les années suivantes. C'est en de pareilles rencontres que l'ordre des choses peut se préférer à celui des temps.

En visitant ces monasteres, le pere Sicard, observateur aussi intelligent que zélé missionaire, reconnut plus de

cinquante autres monasteres bien marqués, mais ruinés, & presque tous détruits. Au monastere de Notre-Dame des Suriens, le plus beau des quatre qui subsistent, le spectacle de la vie dure & mortifiée des solitaires qui l'habitoient, rendue inutile pour le ciel par leur attachement au schisme & à l'hérésie, perça le cœur de cet homme apostolique. Le supérieur, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, le fit dîner au réfectoire, où, pour tout festin, on servit une vaste jatte remplie de lentilles, farcies de pain. Le soir, on leur sert, tantôt un plat de marc de cannes à sucre, tantôt des oignons secs, ou détrempés dans l'eau salée, & d'autres mets semblables, c'est-à-dire dont le moindre défaut est d'être insipides. Il en est dont la seule odeur est insupportable, au moins pour les Européens. Ces moines ne boivent jamais de vin, & prennent rarement du caffé. Ils couchent tout habillés : des nattes étendues sur le plancher, leur servent de lit. Le jour est partagé tout entier entre la psalmodie, & le travail des mains. Cependant ils sont gros & gras, pleins de force & de santé.

Le missionaire employa les heures du jour & de la nuit qui leur étoient libres, à les entretenir des vérités catholiques ; pliant son style & ses procédés à leur génie, & s'étudiant à gagner leur affection. Il leur disoit, par exemple, qu'ils se gardassent bien de s'arrêter à l'idée fausse qu'ils avoient des Francs, c'est-à-dire des Latins. Que signifie le nom de Copte, leur demanda-t-il ? n'entendez-vous point par-là un disciple des bienheureux Athanase & Cyrille, un vrai serviteur du fils de Dieu fait homme, un enfant respectueux de la Sainte Eglise son épouse ? Comme ils en convinrent sans balancer ; eh bien, reprit-il, quoique Franc, je suis Copte, & plus Copte que vous. Il ne vous appartient pas de vous dire disciples des peres de l'Eglise, dont vous n'avez jamais lu les livres. La véritable doctrine des peres a été corrompue par vos faux prophetes, & ces faux prophetes vous ont enseigné leurs erreurs pour la véritable doctrine des peres. Vous avez cru imprudemment ces nouveaux docteurs sur leur parole, sans examiner s'ils n'étoient pas, comme le dit l'évangile,

de ces hommes ennemis qui viennent ſemer l'ivraie parmi le bon grain. Pour moi, d'autant plus touché de votre malheur que vous le connoiſſez moins, je ſuis accouru, comme un bon frere, à votre ſecours. Tous, avec un viſage où l'inquiétude & la joie ſe peignoient tour à tour, & par des mouvemens animés de la tête & des mains, lui répondirent qu'il étoit le très bien venu.

Alors il tira l'évangile traduit en Arabe, & le porta par reſpect, ſelon la coutume du pays, ſur ſa tête & à ſa bouche. Les moines tendirent auſſi-tôt les mains pour le prendre, & le baiſer à leur tour. Le miſſionaire le retira bruſquement, & le cacha dans ſon ſein, en leur diſant qu'ils étoient indignes de porter la main ſur des vérités qu'ils fouloient aux pieds, avec les préceptes divins qu'elles exprimoient; & d'une voix éclatante, Sachez, ajouta-t-il, que le doigt de Dieu a déjà gravé dans ce ſaint livre l'arrêt de votre condamnation. Sommes-nous donc rebelles à l'évangile, s'écrierent-ils avec alarme? Liſez, répliqua le miniſtre évangélique, liſez & voyez vous-mêmes,

n'eft-il pas écrit : *Ne jugez point, & vous ne ferez point jugés* ? Par quelle témérité ofez-vous donc, vous & vos peres, depuis tant de fiecles, juger & condamner ceux qui réverent le faint concile de Calcédoine ? Diofcore & fes adhérens étoient-ils au deffus des loix évangéliques ? Ils ont eu, ces corrupteurs des divines écritures, ils ont eu l'audace de violer la foi de l'Eglife ; mais l'Eglife a puni leur attentat, en les rejettant de fon fein. Sont-ils donc aujourd'hui plus dignes de votre créance, que les Saints Chryfoftome, Grégoire, Bafile, & tant d'autres divins docteurs que le ciel vous avoit envoyés pour vous diriger dans la foi, & pour la répandre dans tout l'univers par leurs doctes écrits ? Mais, prétendez-vous que vos jeûnes & vos veilles vous mettront à couvert des foudres de l'Eglife, & de la réprobation du Ciel ? ignorez-vous que, fans la vraie foi, qui feule nous fait enfans de Dieu, & co-héritiers de Jéfus-Chrift, il eft impoffible de plaire au Seigneur, & de fe fouftraire à la févérité de ce juge formidable des vivans & des morts ? Les folitaires furent fi touchés, que le plus ancien

& le plus accrédité d'entre eux se leva sur le champ, & dit avec ingénuité, que le Franc avoit raison, & qu'on ne devoit accuser personne d'hérésie, que d'après le jugement de l'Eglise catholique. Tous applaudirent à ce bon vieillard, qui depuis continua toujours, & non pas sans succès, à soutenir la vraie foi.

Le pere Sicard prêcha les vérités évangéliques même à ces Arabes ou brigands, qui courent perpétuellement le pays pour détrousser les voyageurs, & piller dans les habitations où ils peuvent s'introduire. A peine sorti du monastere, il fut rencontré par une troupe de ces coureurs, qui, du premier abord, lui demanderent de l'argent. Je n'en porte point, dit-il d'un ton ferme. Donnez-moi donc au moins, reprit l'un d'entre eux, de l'onguent pour une blessure qui me fait grand mal. C'est par ces remedes, que les missionaires trouvent le plus facile accès auprès de tous ces peuples. Il lui en donna; & toute la troupe accourant à lui comme à un habile médecin, chacun lui expliqua ses maux. Après en avoir soulagé plusieurs; vous avez tous, leur dit-il,

une maladie beaucoup plus dangereuse, & personne cependant ne m'en demande le remede : cette maladie funeste est le malheureux penchant qui vous entraîne au brigandage, & à tant d'autres crimes, qui vous rend odieux à Dieu & aux hommes, & qui vous conduira infailliblement, si vous ne changez de vie, à un feu dévorant, où brûleront vos corps & vos ames pendant toute l'éternité. Ils écouterent avec une attention & un air touché, qui donnerent lieu d'espérer que la semence du salut germeroit au moins dans le cœur de quelques-uns d'entre eux.

Les malheureux peuples de l'Egypte n'entendoient presque jamais parler des vérités du salut; & si on les entretenoit de religion, ce n'étoit que pour la défigurer par des fables & des fictions superstitieuses, qui n'en inspiroient que le mépris. Les curés, aussi bien que les moines, étoient plongés dans l'ignorance la plus crasse. Le missionaire rencontra cependant à Girgé, capitale de la Haute-Egypte, un curé, nommé Joseph, infiniment plus éclairé que les autres, & véritablement homme de bien : tandis que ses collegues toléroient

tous les vices, & béniſſoient même ſans ſcrupule les mariages des hommes qui abandonnoient leurs femmes pour en épouſer d'autres, celui-ci s'étoit formé & cultivoit avec ſoin un petit troupeau de vrais fideles, qui avoient l'héréſie d'Eutychès en horreur, & qui honoroient par leurs mœurs la pureté de leur foi. Il les préſenta au miſſionaire, qui les exhorta tendrement à la perſévérance, & augmenta leur petit nombre par des converſions nouvelles, avant de les quitter. Il apprit, long-temps après, que ce prodige d'édification continuoit au milieu de la corruption générale.

Il alla viſiter enſuite, dans la Baſſe-Thébaïde, les monaſteres autrefois ſi célebres de S. Antoine & de S. Paul ermite, dont les moines avoient toujours un grand aſcendant ſur l'eſprit des peuples. Il eut une conſolation nouvelle au village de Bajadié, ſur la rive orientale du Nil. Les habitans, tous chrétiens, ſans aucun mélange de mahométans, le reçurent avec tout le reſpect & toute la tendreſſe que des enfans auroient pu avoir pour leur pere, & marquerent la plus grande docilité

pour ses instructions. Il ne leur accorda néanmoins qu'un jour, à leur grand regret : il passa le fleuve sur le soir, pour aller coucher dans l'ancien monastere de S. Jean le Petit, qui n'en est qu'à une lieue. Ce monastere n'en a plus que le nom. Des familles chrétiennes s'y sont établies, & y ont pratiqué autour de l'église une cinquantaine de maisons. Près de là commencent les grottes fameuses de la Thébaïde, creusées sur un espace de quinze à vingt lieues, dans une chaîne de montagnes dont le Nil baigne le pied, & ne s'éloigne ordinairement que d'une demi-lieue, ou d'une petite lieue tout au plus. C'est de là que les anciens rois d'Egypte ont tiré les granits & les marbres précieux qu'ils employoient à leurs superbes monumens ; & ce furent ces carrieres abandonnées, que choisirent pour demeures les anges terrestres qui ne vouloient plus être comptés au nombre des humains.

Lettr. Edif. T. V, p. 167 & suiv.

Par delà cette chaîne de montagnes, & une plaine aussi déserte que stérile, le monastere de S. Antoine est situé au pied du mont Colzim, qui forme une nouvelle chaîne sur les rives occi-

dentales de la Mer Rouge. Il n'y a qu'une petite lieue de distance directe entre ce monastere & celui de S. Paul; il n'y a même d'intervalle que l'épaisseur d'une roche, entre la grotte de S. Paul & celle de S. Antoine, qui toutefois marcha deux jours entiers, suivant le récit de S. Jérome, pour aller de l'une à l'autre; mais ces rochers accessibles tout au plus aux chamois, & aux tigres qui leur donnent la chasse, sont si impraticables pour les hommes les plus vigoureux, qu'il leur faut huit à dix heures de marche pour arriver au même point par les gorges de la montagne. Ces deux monasteres, & tout ce qui les environne, n'offrent qu'une perspective affreuse, qui force en quelque maniere à se dégoûter de toute la nature, pour ne plus s'attacher qu'au Créateur. Le monastere de S. Paul, placé au cœur du mont Colzim, pour ainsi dire, regarde l'orient du côté des rives charmantes de la Mer Rouge, éloignée de deux à trois lieues seulement; mais des côteaux arides & noircis par un soleil brûlant, lui en dérobent la vue. Les deux monasteres ne sont que des especes de redoutes quarrées, murées solide-

ment, & fort élevées : on n'y voit pas même de porte. La crainte où l'on y est continuellement du brigandage des Arabes, fait qu'on n'y entre que par une haute fenêtre, dans un grand panier, au moyen d'un cable & d'une poulie. Dans l'enceinte, qui est de neuf ou dix arpens pour le monastere de S. Antoine, on trouve d'abord une cour, où sont les cellules avec la chapelle, puis un jardin, qui fournit aux moines des herbages & des légumes. Le monastere de S. Paul est moins spacieux, & les moines moins nombreux qu'en celui de S. Antoine, où toutefois ils ne sont qu'au nombre de quinze, dont seulement deux prêtres, y compris le supérieur.

Leur habillement est une chemise de laine blanche, une tunique de serge de laine brune, un capuchon, & un manteau noir. Ils ne portent point de bas, & quittent leurs souliers pour entrer à l'église. Ils observent les trois vœux de religion, & un silence rigoureux. Jamais ils ne mangent de viande, au moins dans le monastere, ne boivent de vin qu'aux fêtes les plus solennelles, jeûnent toute l'année, ex-

cepté le samedi, le dimanche & le temps paschal, récitent debout les heures canoniales, se prosternent cent cinquante fois tous les soirs, vont au chœur à minuit, & se couchent tout vêtus sur une simple natte. Parmi ces moines, il y en a quelques-uns qui font profession d'une vie plus parfaite que les autres, & pratiquent beaucoup plus d'austérités. Ceux-ci font, entre autres choses, trois cents prosternations chaque nuit; & les hôtes ne leur parlent jamais. Ils sont distingués par un scapulaire, qu'ils nomment l'habit angélique, & dont les extrémités sont toutes tissues de croix. Une vie encore si pénitente, malgré la dégradation de ces solitaires, nous rend bien croyables les merveilles qu'on nous raconte de leurs peres, les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire, & les Pachôme.

Mais ces vertus n'en sont plus qu'un simulacre, qui nourrit l'orgueil de leurs enfans, jusque dans la dégradation honteuse où les ont réduits le schisme, l'hérésie, & l'impiété, ou l'ignorance crasse, qui leur fait chercher dans la magie l'art de faire des miracles. Bouffis de présomption, & prévenus jusqu'à l'absur-

dité contre la croyance catholique, ils n'entendent qu'avec mépris les enseignemens les plus propres à dissiper leurs ténebres. Tout ce que put le missionaire, fut de leur faire naître quelques doutes, en leur mettant sous les yeux l'évangile qu'ils respectent beaucoup, & en leur expliquant les passages qui sont le plus visiblement contraires à leurs erreurs. Il vit à son retour le monastere de Tabene, situé près de l'île de même nom, que forme le Nil. Il n'y trouva plus de moines, mais un amas prodigieux de bâtimens écroulés, qui ne laissent pas douter du grand nombre de disciples que l'histoire attribue à saint Pachôme. Voilà dans quel aveuglement se trouvoit plongé l'œil même de l'Orient, l'école autrefois si lumineuse des Clément, des Origenes, des Cyrille, de l'immortel Anathase; & la nation la plus fameuse par les monumens de son génie, ne l'étoit plus que par le prodige de son ignorance & le délire de son opiniâtreté.

C'est néanmoins dans la même route, & sans craindre le terme où elle avoit abouti, qu'au sein d'une des nations

modernes les plus éclairées, s'engageoient de plus en plus chaque jour ces hommes superbes qui préféroient leur sens propre à l'autorité du premier pasteur, & de tous les prélats unis à leur chef. La tortuosité seule de leur marche ne devoit-elle pas leur en faire craindre le terme? Avant que les cinq propositions fussent condamnées, leurs défenseurs, comme on l'a vu, les avoient constamment entendues, avec leurs adversaires, dans un seul & même sens, qu'ils défendoient comme le sens propre de Jansénius, auteur du livre, où pour lors ils ne nioient point qu'elles se trouvassent en termes au moins équivalens. Ni eux, ni personne, soit en Flandres, soit en France, n'avoit jusque-là paru douter qu'elles ne continssent l'abrégé de la doctrine de Jansénius. On a vu aussi, qu'après leur condamnation, ce fut tout autre chose. Alors ils mirent au jour une foule d'écrits, tendant à prouver que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'étoit pas celle de Jansénius; c'est-à-dire tendant à éluder la décision du S. Siége, & à rendre nul tout ce qu'il avoit ordonné. Ce qu'ils firent ensuite, marque évidemment que tel étoit

Hist. des 5 Propos. liv. 2.

Actes du Clergé du 28 Mars 1654.

leur but. Ils proposerent de recevoir la bulle, & la condamnation des cinq propositions, en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dît pas qu'elle étoit faite au sens que Jansénius les enseignoit : contradiction palpable, puisqu'en condamnant ces assertions dans tous les sens possibles, ils eussent condamné le sens catholique, dont suivant eux elles étoient susceptibles : mais par ces termes vagues, ils ne prétendoient que répandre des ombres sur la condamnation de Jansénius, qui est expresse & très-claire. Dans la bulle d'Innocent X, dès la premiere phrase, le livre de Jansénius y est nommé & représenté, avec ces cinq propositions, comme la source des altercations qui agitoient la France ; & dans la derniere, le Pontife ajoute encore, qu'en ne censurant que cinq articles dans le livre susdit, il n'entend point du tout approuver les autres opinions qu'il renferme.

L'offre fut rejettée par les prélats assemblés en 1654, comme un de ces tempéramens pernicieux par où l'expérience avoit trop fait connoître que l'hérésie ne cherche qu'à induire dans le piége ceux qui composent avec elle. L'as-

ſemblée déclara au contraire en termes formels, & par voie de jugement, que la bulle avoit condamné les cinq propoſitions comme étant de Janſénius, qu'elles en ſont véritablement tirées, & condamnées dans leur ſens propre qui eſt celui de Janſénius. Elle en informa auſſi-tôt le Saint Pere, par une lettre que remit l'évêque de Lodeve, qui ſe trouvoit à Rome. Le Pape, après avoir témoigné une extrême ſatisfaction de cette conduite, fit expédier un bref qui combloit d'éloges le zele & la ſageſſe des évêques de l'aſſemblée, approuvoit & confirmoit ce qu'ils avoient déclaré au ſujet de ſa bulle; déclarant lui-même que par cette conſtitution il avoit prétendu condamner, dans les cinq propoſitions, la doctrine de Cornelius Janſénius, contenue dans ſon livre, intitulé *Auguſtinus*.

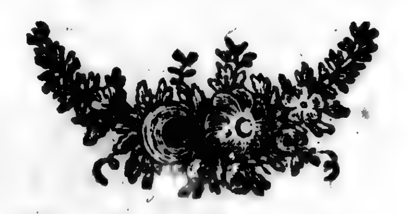
Ce bref, reçu avec reſpect d'abord dans une aſſemblée du vingt mai 1655, le fut de même & beaucoup plus ſolennellement l'année ſuivante, dans l'aſſemblee générale, où aux députés ordinaires ſe joignirent tous les prélats qui ſe trouvoient à Paris; enſorte qu'elle pouvoit être égalée, comme il eſt mar-

qué dans ses actes, à un concile national. On y prononça, conformément au bref d'Innocent & à la délibération de l'assemblée précédente, que la bulle de ce Pontife avoit condamnée dans les cinq propositions, la doctrine du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, qui n'est point du tout celle de S. Augustin. On renouvella & on confirma ce qui avoit été résolu dans l'assemblée susdite pour la pleine exécution de cette bulle; & l'on statua que les évêques qui négligeroient de la faire recevoir & souscrire avec le bref, après les ordres qu'ils en avoient reçus de cette assemblée, ne seroient plus admis aux assemblées générales, provinciales, ni particulieres du clergé. On écrivit ensuite au Souverain Pontife, qui étoit alors Alexandre VII, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait pour l'exécution de la bulle & du bref de son prédécesseur.

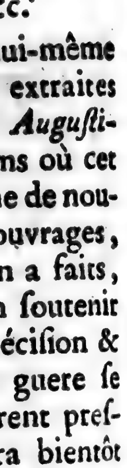
Le pape Alexandre, bien convaincu que les jansénistes, qu'il observoit depuis long-temps, ne tendoient qu'à sauver les erreurs proscrites, crut pouvoir au moins guérir les préventions des ames droites. Il avoit une connoissance particuliere de tout ce qui s'étoit fait à

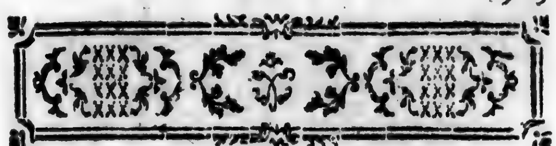
Rome durant l'examen des cinq propositions, ayant été l'un des principaux commissaires qu'Innocent y avoit employés, en sorte qu'il devoit mieux savoir que personne les intentions de ce Pontife, & le sens de sa bulle. Il estima donc ne pouvoir différer d'en instruire les fideles, & donna, le seize octobre de cette année 1656, une nouvelle constitution, par laquelle il confirmoit de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra même dans la sienne. Il y qualifie d'abord d'enfans d'iniquité, & de perturbateurs du repos public, ceux qui ont le front de soutenir, au grand scandale des fideles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansénius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure au contraire, comme témoin de tout ce qui s'étoit fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansénius y avoit été examiné avec une exactitude à laquelle il n'étoit pas possible d'ajouter. En conséquence, & afin de couper court à tous les doutes qui pourroient naître à l'avenir, il approuve & renouvelle la constitution, déclaration & définition d'In-

nocent X, déclare & définit lui-même que les cinq propoſitions ſont extraites du livre de Janſénius, intitulé *Auguſtinus*, & condamnées dans le ſens où cet auteur les enſeigne. Il condamne de nouveau ce livre, & tous les ouvrages, imprimés ou manuſcrits qu'on a faits, ou qu'on pourra faire pour en ſoutenir la doctrine condamnée. La préciſion & les précautions ne pouvoient guere ſe pouſſer plus loin : elles parurent preſque outrées d'abord. On verra bientôt qu'elles n'étoient pas encore ſuffiſantes.

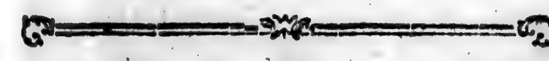


HISTOIRE





HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-DIX HUITIEME.

Depuis la bulle d'Alexandre VII en 1656, jusqu'à l'élection de Clément IX en 1667.

Que les partisans des nouveautés proscrites demandent qu'on leur montre dans Jansénius les assertions condamnées, & se ferment les yeux pour ne les y point voir ; c'est un aveuglement de plein gré, qui ne peut que les conduire aux derniers précipices. Pour le catholique, il suffit que l'Eglise ait parlé : il marche en assurance à la faveur de cette lumiere, & regarde toutes les autres comme des lueurs trom-

peuſes, qui ne pourroient que l'égarer. Depuis la conſtitution d'Alexandre VII, les Janſéniſtes eux-mêmes, après avoir ſoutenu dans un ſi grand nombre d'écrits que la doctrine condamnée dans les cinq propoſitions n'étoit pas celle de Janſénius, ſentirent, au moins pour un temps, que ce paradoxe n'étoit pas ſoutenable : mais ils trouverent auſſi-tôt un autre faux-fuyant, dans leur diſtinction fictive du fait & du droit. Forcés de convenir que l'Egliſe avoit cru voir la doctrine des cinq propoſitions dans le livre de Janſénius, ils ſoutinrent qu'elle s'étoit trompée ſur cette eſpece de fait, & qu'elle n'eſt point infaillible en jugeant du ſens d'un livre, parce qu'elle peut errer en prononçant ſur les faits.

On n'incidentera point ici ſur l'abus qu'ils font des termes, quand ils appellent queſtions de fait celles qui regardent le ſens des livres : on peut s'accommoder à l'uſage qui a prévalu ; ſans préjudice néanmoins du ſentiment qui tient, avec beaucoup plus de raiſon, que c'eſt-là proprement & véritablement une queſtion de droit. Les juriſconſultes, dont les théologiens ont em-

prunté ces termes, n'appellent question de fait, que celle où il s'agit de savoir si une chose a été faite, si tel crime, par exemple, a été commis; au lieu qu'ils nomment questions de droit, toutes celles où il s'agit du sens de la loi, quand il est douteux. Ainsi donc en matiere de foi, quand il s'agit du sens de l'écriture qui en est la loi, ou la regle, & du sens des peres, ou du vrai fil de la tradition, qui n'y doit pas moins servir de regle que l'écriture; toutes ces questions, à proprement parler, ne sont que des questions de droit. Si toutefois on veut restreindre ce nom aux questions où il s'agit de savoir si telle assertion est vraie ou fausse, catholique ou hérétique; alors la question touchant le livre de Jansénius peut s'appeler question de fait, mais seulement à un certain égard; & sous tout autre rapport, elle demeure question de droit: question de fait, en tant qu'on demande, non pas si tel sens est catholique, ou hérétique, mais si c'est le sens naturel de telle & telle proposition: question de droit, en tant que ce n'est pas-là un de ces faits purement per-

ſonnels à qui le nom de fait a été déterminé par l'uſage, tandis qu'on n'a diſtingué que raiſonnablement entre les queſtions de fait & les queſtions de droit.

Le fait ainſi entendu eſt donc inſéparable du droit; & ſi l'Egliſe décide infailliblement les queſtions de droit, comme tout le monde en convient, elle prononce ſur ces queſtions de fait avec la même infaillibilité, comme tout le monde par-là même eſt obligé d'en convenir. Si au contraire elle peut errer ſur ces faits, elle erre de même, & ne pourra pas même ne point errer à l'égard du droit en mille rencontres. En un mot, ſi l'Egliſe peut ſe tromper à l'égard des faits dogmatiques, toute la tradition, qui fait le fondement de la foi, eſt anéantie; parce que la tradition ne conſiſte que dans l'aſſemblage de ces ſortes de faits; ſavoir que tel & tel pere dans chaque ſiecle a eu tel ſentiment ſur tel point de doctrine. Voilà tout ce qu'il faut entendre par l'inſéparabilité du fait & du droit: queſtion ſi fameuſe dans les diſputes janſéniennes, & aſſez mal entendue, ou mal préſentée par bien d'autres

auteurs. Mettons la chose en exemple, pour nous accommoder au goût du lecteur qui aime peu la controverse. L'Eglise Romaine a proposé autrefois certains articles à croire contenant sa doctrine touchant la grace contre les pélagiens, & a déclaré par la bouche du pape S. Céleſtin, que cette doctrine est la même qu'a soutenue S. Augustin dans ses œuvres contre ces hérétiques : voilà un droit & un fait, ou ce qu'on veut nommer un fait, bien marqués l'un & l'autre & bien distingués. Tels articles contiennent la doctrine de l'Eglise ; c'est le point de droit : la doctrine contenue dans ces articles est la même qu'enseigne S. Augustin ; c'est le point de fait. Mais tous deux sont joints dans cette proposition : tels & tels articles de S. Augustin contiennent la doctrine de l'Eglise. Or, en vertu de la déclaration des Papes, le droit & le fait, selon les partisans de Jansénius, sont tellement liés l'un à l'autre, qu'ils ne peuvent plus se séparer. Il est indubitable, disent-ils par la bouche d'Arnaud, que l'Eglise, en approuvant la doctrine de Saint Augustin, ne s'est pas trompée dans

Concil. Arauf. I. Capitul. Cœlest.

Réfut. du P. Annat. p. 6, &c.

l'intelligence du ſens de ce pere. Or, ſuppoſé ce fait non conteſté, que l'Egliſe a bien entendu la doctrine de S. Auguſtin, & qu'elle l'a approuvée, la doctrine de ce ſaint ſe trouve inſéparablement attachée à celle de l'Egliſe; de telle maniere, que c'eſt aujourd'hui la même choſe, de juger ſi une opinion eſt ou n'eſt pas de S. Auguſtin, que de juger ſi elle eſt vraie ou fauſſe, orthodoxe ou erronée.

Voilà donc l'inſéparabilité du droit & du fait, clairement établie par les janséniſtes, en faveur de la doctrine de S. Auguſtin : mais par le même raiſonnement, elle eſt établie avec la même ſolidité, contre la doctrine de Janſénius ; car il eſt hors de doute que l'Egliſe a auſſi bien ſaiſi le ſens de Janſénius, que celui de S. Auguſtin. Nulle raiſon pour ou contre l'un, qui ne ſoit pour ou contre l'autre. Suppoſez donc ce fait indubitable, que l'Egliſe a bien entendu la doctrine de Janſénius, & qu'elle l'a condamnée, la doctrine de cet évêque devient néceſſairement oppoſée à celle de l'Egliſe; de telle maniere, qu'ici c'eſt déſormais la même choſe, de juger ſi une opi-

nion est ou n'est pas de Jansénius, que de juger si elle est fausse ou vraie, erronée ou orthodoxe. L'Eglise peut-elle décider plus sûrement de la conformité de sa doctrine avec celle du saint évêque d'Hippone, que de son opposition avec celle de l'évêque d'Ypres ? Ce seroit renverser tous les principes du raisonnement, aussi bien que de la foi, que de le prétendre.

Le coryphée du jansénisme l'a senti lui-même. Il y a de certains faits, dit-il généralement, dont on conclud nécessairement la vérité d'une doctrine; & ce sont ceux qui contiennent la tradition de l'Eglise. Par exemple, il s'ensuit de ce que les peres ont enseigné unanimement une doctrine comme de foi, que cette doctrine est de foi. Ainsi est-il clair, poursuit-il, que l'Eglise étant infaillible dans la décision des dogmes, elle l'est aussi dans la décision de ces sortes de faits, qui s'ensuivent nécessairement des dogmes, & qui sont les moyens nécessaires par lesquels elle arrive à la connoissance des vérités de foi. En effet, l'inséparabilité du droit & du fait, telle qu'on la doit à présent concevoir, a lieu par-

Arn. *ibid.*

tout où l'Eglise a réuni ces deux choses: car si elle a pu se tromper sur le sens, soit de Jansénius, soit de S. Augustin, touchant la matiere de la grace; elle a pu méconnoître encore le sens du même pere, & de chacun des autres, au sujet de la présence réelle, de la divinité de J. C., de la trinité même, & de tous nos mysteres. Elle ne pourroit donc plus nous garantir la tradition d'aucun dogme attaqué par les hérétiques; & toutes les vérités chrétiennes flotteroient au gré du doute & de l'incertitude qui anéantissent la foi.

Instruite de ses obligations, & des droits nécessaires pour les remplir, l'Eglise en mille rencontres, & dans tous les siecles, ne s'est pas contentée de proscrire les faux dogmes des hérétiques; mais elle a flétri leurs livres, & a exigé une soumission d'esprit entiere & sans réserve à ses censures, sans séparer le sens des livres condamnés d'avec les hérésies qu'elle anathématisoit. Ainsi Eusebe de Nicomédie & Théognis de Nicée furent contraints, au concile de Nicée, de souscrire à la condamnation d'Arius, dans le sens de cet hérésiarque, qu'ils pré-

tendoient qu'on entendoit mal. Ainsi le concile d'Ephese condamna les écrits de Nestorius, comme ouvertement contraires à la foi de l'Eglise ; & Jean d'Antioche, avec une multitude d'évêques Orientaux qui jugeoient orthodoxe le sens de ce prélat, ne fut reçu à la communion catholique, qu'après avoir souscrit à cette condamnation. Ainsi Théodoret, au concile de Calcédoine, fut encore obligé de dire anathême à Nestorius, à sa doctrine & à ses défenseurs. Ainsi le patriarche Jean II de Constantinople ne fut admis à la communion de l'Eglise Romaine, qu'après avoir signé le formulaire du pape Hormisdas, & anathématisé, tant Acace, que ses autres prédécesseurs hérétiques. Ainsi le cinquieme concile général condamna les écrits de Théodore de Mapsueste, du célebre Théodoret, évêque de Cyr, d'Ibas, évêque d'Edesse, & dit anathême à ceux qui refusoient de les anathématiser eux-mêmes. Ainsi le concile de Latran, sous le saint pape Martin I, condamna tous ceux qui ne rejetteroient pas de cœur & de bouche Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie & Sergius de C. P., avec

leurs écrits hérétiques. Ainsi la bulle de Martin V, approuvée du concile de Constance, enjoignit à tous les évêques de traiter comme hérétiques, ceux qui auroient la présomption de défendre les livres, ou les personnes de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Ainsi enfin est-il bien constaté, & plus qu'on ne le demandoit peut-être, que l'Eglise s'est toujours cru en droit de condamner les erreurs, non pas seulement dans un sens vague, mais selon le sens propre des écrits où elles étoient contenues. Et n'est-il pas de toute nécessité qu'elle ait ce droit, pour s'aquitter de ses charges ? Elle est chargée de l'enseignement des fideles ; elle est chargée de paître le troupeau de J. C. Il faut donc qu'elle enseigne, sans aucun danger d'erreur ; il faut qu'elle conduise le troupeau dans les pâturages sains, & qu'elle le détourne des pâturages empoisonnés : mais comment remplir ces devoirs, si elle ne distingue pas le poison de la nourriture saine, ou les bons livres des mauvais ; si elle ne connoît pas infailliblement le sens propre d'un livre hérétique, afin d'en interdire la lec-

turé aux fideles ? Autrement, elle pourroit flétrir un bon livre, & en accréditer un mauvais ; d'où le fidele écoutant l'Egliſe, comme l'ordonne J. C., ſeroit induit dans l'erreur, & la vraie foi deviendroit le partage de l'indocilité. Eſt-il une impiété plus abſurde & une abſurdité plus impie, plus pernicieuſe ?

Il convenoit d'établir ces principes, avant d'entamer le fil de la narration où ils ſeront d'uſage, & où ils n'auroient pu trouver place d'une maniere ſuivie, la ſeule inſtructive, & même la ſeule intéreſſante. L'attention que demandent ces préambules, n'aura pas laiſſé de peiner le lecteur : mais il n'étoit pas poſſible de les lui épargner, ſans lui rendre enſuite bien des choſes inintelligibles, & qui ſe développeront d'elles-mêmes, au moyen de quelques momens d'une application plus qu'ordinaire. Encore un inſtant de patience ; car il faut encore obſerver, que par le ſens de Janſénius, on n'entend point le ſens qu'il a eu dans l'eſprit en compoſant ſon livre, mais celui qui ſe préſente naturellement à l'eſprit de ſes lecteurs, celui qui réſulte de la ſignification commune

des termes qu'il emploie, & de la contexture de l'ouvrage qu'il a composé. On appelle toutefois ce sens, le sens de l'auteur; parce qu'on ne présume pas qu'un auteur s'exprime de maniere à faire concevoir tout le contraire de ce qu'il pense. Mais qu'il ait eu effectivement ce sens en vue; c'est-là un fait personnel, dont l'Eglise ne juge point, & sur quoi en effet elle n'a point prononcé. On n'attaque donc point la personne de Jansénius; bien moins le juge-t-on formellement hérétique. Il peut absolument avoir tenu la doctrine que l'Eglise a condamnée dans son livre, sans qu'il soit coupable d'hérésie; non-seulement parce qu'il peut avoir erré de bonne foi, mais parce que sa plume peut avoir mal rendu sa pensée. Ainsi la personne de Jansénius à part, le problême du fait, si mysterieux en apparence, se réduit à savoir si le texte de son livre, dans son sens naturel & littéral, énonce les mêmes hérésies que les cinq propositions condamnées par l'Eglise.

La bulle par laquelle Alexandre VII décidoit cette question, & confirmoit la décision d'Innocent X sur le même sujet, fut présentée le 14 de mars 1657,

à l'assemblée du clergé : mais la délibération fut remise au dix-sept, afin d'y appeller les évêques qui, sans être de l'assemblée, se trouvoient à Paris. Ils s'y rendirent ; & tous ayant accepté la bulle avec soumission, l'on arrêta qu'elle seroit publiée dans les formes ordinaires, & mise à exécution dans tous les diocèses par l'ordre des évêques. Comme elle ordonnoit que la constitution d'Innocent seroit observée suivant l'interprétation qu'en donnoit le Pape Alexandre, savoir que les cinq propositions sont de Jansénius, & que leur doctrine est condamnée dans le sens que Jansénius enseigne ; l'assemblée déclara qu'il seroit procédé, selon la rigueur de ces deux bulles, contre ceux qui contrediroient cette détermination, aussi bien que contre ceux qui professeroient la doctrine condamnée. Et pour mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa une formule de foi, qui devoit être ajoutée à la nouvelle constitution. Les prélats furent exhortés à la faire signer, chacun dans son diocese, sous l'espace d'un mois.

Actes du Clergé. Ann. 1657.

Elle étoit conçue en ces termes : *Je me soumets sincérement à la consti-*

tution du Pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de Notre S. Pere Alexandre VII, du 16 octobre 1653. Je reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, & je condamne de cœur & de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre, intitulé *Augustinus*, que ces deux Papes & les évêques ont condamnée; laquelle n'est point celle de S. Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur.

La délibération du clergé n'eut pas sitôt son effet. Dès que la nouvelle constitution eut été publiée dans les dioceses divers, & qu'on entendit parler de formulaire & de signature; les partisans des nouveautés proscrites, à l'exemple de leurs chefs, répéterent de toute part, qu'en se soumettant aux constitutions apostoliques, pour ce qui regardoit la décision des dogmes de foi, ils ne pouvoient être obligés, contre leurs lumieres & leur conscience, à reconnoître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans les écrits d'un pieux & savant évêque qui

étoit mort dans la communion de l'Eglise; que ce n'est là qu'une question de fait, dont elle n'avoit pas droit d'exiger la croyance, parce qu'elle n'avoit point d'autorité pour la décider infailliblement. Un des premiers écrits qui parut sur ce sujet, fut le cas de conscience, proposé par un docteur qui ne se nommoit pas, mais qu'on sut par la suite être l'intarissable Arnaud. Il demandoit, si ayant été persuadé jusque-là que les cinq propositions ne sont pas dans le livre de Jansénius, ni condamnées dans son sens, il étoit obligé de changer de sentiment, & de croire désormais le contraire. On ne lui marque point, ajoutoit-il, les endroits du livre où sont les propositions; on se contente de condamner le sens de Jansénius, sans dire quel il est. Ainsi les raisons qui lui ont fait croire que Jansénius n'a point d'autre sens que S. Augustin sur cette matiere, lui paroissent aussi évidentes que jamais. Après tout, conclud-il, ce n'est là qu'une question de fait, sur laquelle il ne croit pas qu'un théologien soit obligé de démentir ses lumieres, & ses propres yeux; sachant d'ailleurs que l'examen du livre en question n'a jamais été canonique.

Le cas de conscience fut adressé, entre autres prélats, à monsieur Pavillon, évêque d'Alet, qui n'étoit pas encore du parti, comme on va le voir par sa réponse. Tout considéré, devant Dieu, répondit-il, nous sommes d'avis que ceux à qui l'on proposera de signer la nouvelle constitution, non-seulement le peuvent en conscience, mais qu'ils le doivent, quoiqu'ils aient été jusqu'à présent persuadés du contraire de ce qu'elle contient. Ils sont encore obligés de se soumettre à la déclaration du Pape; puisque dans les choses contestées entre les catholiques, nous devons suivre les lumieres & les décisions du Souverain Pontife, auquel il appartient, quand l'Eglise ne parle point en corps, de prononcer, & d'arrêter les esprits à ce qu'il juge; étant certain que son autorité doit prévaloir à tous nos sentimens particuliers: & quoiqu'on reconnoisse la grande différence qu'il y a de prononcer sur une question de fait, ou sur une question de droit; on peut dire néanmoins que cette question de fait est tellement jointe à la question de droit, qu'il semble dangereux en cette rencontre, d'en faire la séparation. Il s'agit de savoir si les cinq

propoſitions ſont tirées du livre de Janſénius ; c'eſt-à-dire s'il y en a dans cet auteur qui ſoient conçues, ſinon en mêmes termes, du moins en termes équivalens, & ſi le ſens de ce même auteur eſt le véritable ſens de S. Auguſtin. Comme il eſt beſoin pour cela de raiſonnement, & qu'il y a eu diverſité d'opinions à ce ſujet entre les catholiques ; il y a raiſon de croire que la choſe n'eſt point aſſez claire, pour ne laiſſer aucun doute. C'eſt pourquoi nous eſtimons qu'il eſt juſte de ſe ſoumettre à la déciſion du Pape, & qu'après une déclaration auſſi ſolemnelle & auſſi préciſe que celle de la bulle, il auroit ſujet de retrancher de la communion de l'Egliſe ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre. Quant au formulaire, qu'on dit ne contenir en ſubſtance que ce qui eſt porté dans la bulle, il ſemble qu'on doit auſſi le recevoir, & le ſigner lorſqu'il ſera préſenté. Et encore qu'il marque qu'on ſouſcrit, non-ſeulement pour la paix de lE'gliſe, mais parce qu'on y eſt obligé en conſcience ; l'on n'en doit point faire de difficulté, quoique cela ne ſoit pas exprimé dans la conſtitution ; puiſqu'effectivement la raiſon

pour laquelle on s'y ſoumet, eſt une raiſon de conſcience, & que l'on croit devoir être obéiſſant au chef de l'Egliſe.

Le docteur, bien loin de ſe rendre au ſentiment de l'évêque, fit imprimer, ſous le titre de Réflexions, les motifs qui l'empêchoient de s'y conformer. La maxime fondamentale de tous ſes raiſonnemens, c'eſt que chaque perſonne, & ſur-tout un docteur qui a quelque diſcernement de ce qui ſe paſſe dans ſon eſprit, eſt le premier, ou plutôt l'unique juge entre les hommes, de ce qui lui paroît évident. D'où il concluoit qu'il n'étoit pas obligé en cette rencontre de ſoumettre ſon jugement à celui du Souverain Pontife; parce que le contraire lui paroiſſoit d'une entiere évidence. Il étayoit ſa maxime de ce paſſage de S. Paul, *Nul ne connoît ce qui eſt en l'homme, que l'eſprit de l'homme.* On tâcha de lui faire ſentir le faux de ſon ſophiſme, dont l'énoncé a deux ſens qui ſautent aux yeux : l'un, que chaque particulier peut ſeul, entre les hommes, juger ſi une choſe lui paroît évidente; l'autre, que chaque particulier, ou du moins chaque docteur, peut ſeul juger ſi ce qui lui paroît évident eſt réellement

II. Cor. c. 2. ℣. 11.

tel, ou ſi ce n'eſt qu'une évidence apparente. La propoſition priſe au premier ſens, ne fait rien à la queſtion préſente, où l'on ne demande pas ſi le contraire du fait de Janſénius paroît évident à ſon défenſeur, mais s'il l'eſt effectivement : & tel eſt le ſens du texte de S. Paul, qui ſignifie ſimplement que l'eſprit de chaque homme connoît ſeul les actes qu'il forme dans ſon intérieur, & quant à leur exiſtence ſeulement; mais non pas quant à leurs qualités. Il eſt évident à un homme, par exemple, qu'il fait un acte de contrition; mais il ne lui eſt pas évident que cette contrition ait les qualités requiſes pour le réconcilier avec Dieu. Ainſi étoit-il évident au docteur Arnaud, qu'il formoit un jugement favorable au livre de Janſénius, s'il le formoit en effet; mais il ne lui étoit pas évident, que ce jugement fût véritable.

Que s'il ſoutient qu'il a auſſi une évidence de la vérité de ſon jugement, & c'eſt le ſecond ſens de ſa propoſition ſophiſtique, il ne dira rien que n'aient dit Luther & Calvin, pour ne point ſe ſoumettre au concile de Trente, rien qui ne renverſe toutes les déciſions des

conciles, aussi bien que des Papes, rien qui n'ouvre la porte à tous les schismes & à toutes les hérésies; sans qu'il soit jamais possible de terminer aucune contestation dans l'Eglise, par la voie de l'autorité que Dieu néanmoins y a établie comme la seule efficace. Ceux qui sont dans l'erreur, n'y sont communément que parce qu'ils croient évident & certain, ce qui ne l'est pas: d'où il est clair que, si chaque particulier étoit juge légitime pour discerner la véritable évidence de celle qui n'est qu'apparente, les hérétiques & les schismatiques ne seroient plus obligés de s'en rapporter à l'Eglise contre ce qui leur paroîtroit évident; ou plutôt il n'y auroit plus, ni schismatiques, ni hérétiques; puisque personne ne peut l'être, dès que personne n'est obligé d'écouter l'Eglise contre ce qu'il croit évident.

Lettre de l'Abbé de Rancé à l'Ab de Tillemont.

Tous ces principes firent aussi peu d'impression sur le docteur Arnaud, que l'avis de l'évêque d'Alet qui, malgré la réplique du Docteur, persista plus de quatre ans encore dans son sentiment. Ce prélat s'étant rencontré long-temps après avec le fameux réformateur de la

Trappe, il le loua beaucoup de s'être soumis aux décisions du S. Siége, & l'exhorta fortement à ne rien écouter de ce qu'on pourroit lui dire pour le faire changer. Tout chrétien, lui dit-il expressément à ce sujet, est obligé de suivre les décrets & les déclarations de l'Eglise. Il faut demeurer ferme, & mourir dans cette conviction. Les raisons contraires ne valent pas la peine d'être écoutées. Cet évêque changea étonnament par la suite; & il protesta ne l'avoir fait qu'après des prieres longues, & une étude plus profonde qu'auparavant; mais l'Abbé de la Trappe attribua ce changement à de tout autres raisons. Je sais, dit-il, qu'il a changé; mais je sais aussi de quelle adresse & de quels artifices on s'est servi, quelle diligence on a faite pour l'y porter. Ces paroles font assez entendre que le changement de l'évêque d'Alet, quelles que pussent être sa piété & toutes ses qualités épiscopales, provint d'ailleurs que de l'étude & de l'oraison. On en pourra connoître la cause par la suite.

Ibid.

Le dix-neuf de janvier 1657, le rappel des Jésuites à Venise fut résolu par le sénat, à la pluralité de cent seize

voix contre cinquante-trois. A leur sortie, on leur avoit annoncé qu'ils ne rentreroient pas facilement; & pendant plus de cinquante ans, on leur tint parole. Le temps fit enfin ce que le pape Paul V & le roi Henri le Grand n'avoient pu faire. Fra-paolo ne vivoit plus, & la société avoit des amis parmi les sénateurs gens de bien. La République céda aux prieres d'Alexandre VII, à qui elle avoit des obligations récentes, pour des secours qu'il lui avoit donnés contre les Turcs. Les Jésuites y furent rétablis: mais ils n'y recouvrerent pas leur premiere considération, & ils y ont toujours été depuis sans crédit; au grand contentement de bien d'autres religieux, dit un écrivain de réputation, qui avoit tout observé de ses propres yeux, parce que leur régularité fait paroître le débordement des autres plus grand aux yeux du monde. Bien loin que la société s'en trouvât plus mal, leur province de Venise, au contraire, fut toujours depuis la plus florissante d'Italie.

Amel. Hist. du Gouv. de Ven. p. 281.

Dans la même année, le pape Alexandre condamna la lettre d'Arnaud à une personne de condition; celle du même auteur à un duc & pair; les Lettres Pro-

vinciales, & quelques autres ouvrages publiés par les partisans des nouvelles doctrines. Ennemi de l'erreur, & non pas des personnes, il condamna, deux ans après, un livre composé par le jésuite Pirot, sous le titre d'Apologie des Casuistes, contre les calomnies des Jansénistes. Il eût été mieux intitulé Apologie de Pascal & de ses imputations; tant l'imprudent auteur avoit pris à tâche de justifier les décisions même les plus répréhensibles. On prétend que la plûpart de ses confreres s'étoient opposés à la publication de son ouvrage; mais que les intrigues de l'apologiste, tout gauche qu'il se montroit dans son livre, avoient prévalu. Il n'est que trop ordinaire, dans les compagnies, que ce genre de ressort, que les manœuvres de quelques particuliers, les moins pourvus des autres talens, remuent toute la machine. La réputation du corps est cependant à leur merci : une faute personnelle fait l'opprobre général, & même en fait de doctrine, aussi bien que dans la matiere des mœurs. Combien d'écoles respectables, à qui l'on reproche encore aujourd'hui les décisions scandaleuses, rendues depuis plus d'un siecle!

Le mauvais ouvrage de Pirot fut incontinent désavoué par ses supérieurs. Les curés de Paris voulurent néanmoins le déférer au parlement : mais le Roi leur fit défense de porter cette affaire ecclésiastique à un tribunal séculier. Il fallut se contenter de s'adresser à la Sorbonne, & aux vicaires généraux du cardinal de Retz, alors prisonnier d'Etat. Ils eurent encore la mortification de voir supprimer un de leurs mémoires par le conseil d'Etat, comme un libelle contenant plusieurs discours supposés, & des propos avancés contre vérité. Le sommaire de leur dénonciation fut ensuite censuré à Rome. Cependant la Sorbonne condamna trois propositions du livre dénoncé, touchant la simonie & certains contrats usuraires. Les grands vicaires de Paris en condamnerent un nombre beaucoup plus grand. Après quoi l'on vit paroître dans toutes les provinces du royaume, des ordonnances pastorales, où il est bon de remarquer que la plupart des prélats, les plus zélés contre Jansénius, se déclarerent le plus fortement contre l'apologie des mauvais casuistes. Ainsi les sectateurs & les fauteurs de la nouvelle doctrine n'eurent pas même l'avantage

tage de regagner, du côté de la morale, ce qu'ils avoient perdu d'honneur, du côté de la foi. Le Pape lui-même, informé du bruit que ce mauvais livre faiſoit en France, le condamna le douze août 1659; & les Jéſuites témoignerent unanimement la plus parfaite ſoumiſſion pour le décret pontifical. Tel fut l'un des plus grands triomphes de Port-royal ſur la ſociété, lequel eût été vraiſemblablement plus flatteur pour lui, ſi les jéſuites, au lieu de ſe ſoumettre de cœur & de bouche, avoient dit, à ſon exemple, qu'on avoit mal pris le ſens du livre condamné; que c'étoit là un fait ſur lequel il n'appartenoit de prononcer, ni aux évêques, ni au Pape; que l'Egliſe entiere peut ſe tromper dans la diſcuſſion des faits, & dans l'intelligence du ſens propre & naturel des textes.

Durant ces diſcuſſions & ces agitations ſcandaleuſes, la congrégation paiſible de S. Vincent de Paul entreprit, quoiqu'à peine formée, de porter ſon zele juſqu'au ſein de l'infidélité & de la barbarie, dans la grande île de S. Laurent, ou de Madagaſcar, ſituée au delà du vaſte continent de l'Afrique, ſous la ligne brûlante du midi. L'intempérie

Vie de S. Vincent de Paul. l. 2. c. 1.

du climat, ou la fatigue excessive fit périr sept missionaires en très-peu d'années. Les tempêtes en écarterent onze ou douze autres; sans que le saint instituteur, qui n'épargnoit rien pour cette grande œuvre, se rebutât jamais. L'Eglise, répondoit-il à quelques faux sages qui désapprouvoient sa persévérance; l'Eglise a été établie par la mort du fils de Dieu, affermie par celle des apôtres & des premiers pontifes. Le sang des martyrs fut la semence du christianisme; & toujours le Seigneur éprouva par l'adversité ceux qu'il destinoit à l'accomplissement de ses grands desseins. Le temps en est venu, & sa divine bonté fait connoître plus que jamais, qu'il veut que son nom soit connu, & le royaume de son fils établi dans toutes les nations. Un seul de ces missionaires, l'infatigable & pieux pere Bourdaise, outre une infinité d'enfans auxquels il ouvrit le ciel par le baptême, convertit plusieurs princes, & fit six cents chrétiens dignes de ce nom, parmi des insulaires de mœurs si dépravées, que les enfans apprenoient de leurs peres même à perdre l'innocence, avant d'avoir atteint l'âge de raison. Mais cette corruption provenant

ſur-tout de leur groſſiéreté & de leur ignorance ; comme ces peuples, naturellement dociles, marquoient beaucoup d'empreſſement pour ſe faire inſtruire, il y avoit lieu d'en bien eſpérer. L'abondance de la récolte commençoit en effet à répondre à la grandeur des travaux, quand la ruine de la colonie Françoiſe de Madagaſcar entraîna celle de cette miſſion.

Les montagnes d'Ecoſſe, ainſi que les îles Hébrides & les Orcades, répandues ſur ces froides & ſtériles plages, n'étoient guere moins dépourvues des ſecours de la religion, que le centre de l'infidélité & de la barbarie. Les prêtres catholiques, en ayant été chaſſés quand la domination Britannique s'étoit ſéparée de Rome, & la miſere du pays, où les nobles mêmes n'avoient pour lit que la paille, & le pain d'avoine pour nourriture, ayant peu d'attraits pour les prédicans, la plupart des habitans, ſans ſavoir s'ils étoient catholiques, ou hérétiques, n'avoient preſque aucun exercice de religion. On y trouvoit des vieillards de quatre-vingts ans, qui n'étoient pas encore baptiſés. Ce fut aſſez pour le charitable inſtituteur de la Miſſion, de connoître l'extré-

mité de cette misere spirituelle, pour s'empresser à y apporter le remede. Il proposa aussi tôt à quelques prêtres Ecossois & Irlandois de sa congrégation, d'aller secourir leurs compatriotes. Il fit si bien passer dans leurs cœurs la générosité qu'il respiroit lui-même, qu'ils mépriserent toute la rigueur des poursuites qu'on faisoit, sous le despotisme affermi de Cromwel, contre les prêtres de l'Eglise Romaine.

Ils partirent, déguisés en marchands, avec le comte de Clangary, nouvellement rentré dans le sein de l'Eglise. Arrivés en Ecosse, ils convertirent d'abord le pere de ce comte, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui sembloit avoir attendu leur arrivée pour mourir dans la profession de la vraie foi. Un prêtre apostat qui les reconnut, & fit tous ses efforts pour les perdre, fut ensuite si touché de repentir, qu'il vint pleurer son zele meurtrier à leurs pieds, & les prier, en abjurant l'hérésie, de le remettre dans la voie du salut. Le comte de Clanranald, seigneur d'une bonne partie de l'île de Viste, se convertit avec sa femme, le jeune seigneur son fils, tous ses gens, tous les gentilshommes ses vassaux, &

mille à douze cents paysans. Dans les îles d'Egge & de Canne, ils convertirent, ou instruisirent huit à neuf cents personnes, dont il n'y en avoit pas quinze qui sussent aucun des mysteres de la foi chrétienne. Ils conférerent le baptême à quarante autres, qui étoient parvenus, sans l'avoir reçu, à l'âge de soixante-dix, de quatre-vingt, de cent ans, & qui moururent peu de temps après dans la grace qu'ils avoient recouvrée. Voilà une partie des bénédictions que le ciel répandit sur les travaux de ces ouvriers apostoliques, dans les seules Hébrides. Leurs succès ne furent pas moindres dans les contrées septentrionales du continent de l'Écosse, où ils ramenerent au bercail de l'Eglise quantité de personnes, même du premier rang.

Ils avoient tout lieu de se promettre les mêmes succès dans les îles Orcades, où l'on ne se souvenoit point d'avoir vu aucun prêtre avant eux; & déjà ils les parcouroient avec fruit, quand, par l'instigation de jaloux prédicans, il vint un ordre du tyran, nommé Protecteur, à l'effet de rechercher extraordinairement les prêtres papistes, & de les punir selon toute la rigueur des loix. Le P. le Blanc

fut arrêté dans les montagnes d'Ecosse, avec un jésuite, & emprisonné dans la ville d'Aberden. Cependant il ne se trouva point de preuves suffisantes, pour le convaincre, au terme littéral de la loi, d'avoir célébré la messe, ou fait quelqu'autre fonction du sacerdoce. Il fut relâché, après cinq à six mois de prison, avec défense de prêcher, de baptiser, & d'administrer aucun sacrement, sous peine d'être pendu sans autre procédure. Ce qui ne l'empêcha point de retourner dans ces montagnes, & d'y travailler comme auparavant, dans un danger continuel de la mort, & une maniere de vivre qui équivaloit au martyre. Il passoit pour l'ordinaire, lui & ses compagnons, le jour entier, & quelquefois plusieurs jours de suite sans manger ; après quoi toute leur réfection consistoit en pain d'orge, ou d'avoine, avec du fromage & du beurre salé. Pour ce qui est de la viande, quand ils en rencontroient chez les nobles ; vautrée, comme elle y étoit, dans la paille qui leur servoit de table & de nappe, de plats & d'assiettes, elle ne pouvoit que leur faire bondir le cœur, quelle que fût leur mortification.

Que ne mériterent pas encore de l'Eglise les dignes enfans de S. Vincent de Paul, dans les missions de Barbarie, trop honorables au nom chrétien, pour n'en pas rapporter au moins deux traits d'édification, tirés d'une infinité d'autres ! Entre les esclaves qu'ils prémunissoient contre les dangers de l'apostasie, il y avoit deux jeunes chrétiens d'environ quinze ans, l'un François, & l'autre Anglois, tombés entre les mains de deux mahométans de Tunis, voisins l'un de l'autre. Le voisinage, l'égalité d'âge & d'infortune les lierent insensiblement d'une étroite amitié. Le François, qui étoit pieux & zélé catholique, ébranla l'Anglois, qui fut ensuite instruit à fond par un missionaire, entre les mains duquel il abjura les erreurs de sa nation. Sa conversion fut si solide, que des marchands Anglois étant venus pour racheter les esclaves de leur pays & de leur religion, il leur déclara nettement qu'il étoit catholique, & qu'il aimoit mieux rester toute sa vie dans les fers, que de recouvrer sa liberté au préjudice de la vraie foi. Il demeura donc esclave, & continuant à voir son vertueux compagnon, ils ne cessoient point de s'en-

Vie de S. Vincent de Paul. l. 2. c. 1. Sect. 11.

courager réciproquement à mépriser pour la foi, toutes les violences qu'on pourroit employer pour l'arracher de leur cœur. Ce qui auroit dû faire l'admiration des infideles, ne leur inspira que de la fureur : plusieurs fois leurs maîtres barbares porterent la brutalité jusqu'à les assommer de coups, & les laisser pour morts sur la place.

Le François se trouvant un jour en cet état, fut visité par son ami, qui, ne pouvant discerner s'il étoit vif ou mort, l'appella fortement par son nom. Tout ce qu'il en put tirer d'abord, furent ces mots : Je suis chrétien pour la vie. Aussi-tôt l'Anglois lui baisa les pieds, comme à un martyr. Tandis qu'il lui donnoit ce témoignage de vénération, il survint quelques mahométans, qui fort étonnés, lui demanderent pourquoi il en usoit ainsi. Je rends honneur, leur répondit-il, aux membres qui viennent de souffrir pour J. C. mon sauveur & mon Dieu. Sur quoi les infideles le chasserent avec outrage. Quelque temps après, le François guéri alla rendre visite à l'Anglois, & le trouva étendu à son tour sur une méchante natte, & demi-mort des coups qu'il venoit de recevoir. Le

Patron barbare, qui finissoit à peine d'exercer sa brutalité, se trouvoit encore présent, avec plusieurs Turcs. Rien ne fit peur au petit héros; il entre sans hésiter, s'approche de son ami, & lui demande à voix haute, qui de J. C. ou de Mahomet, il aime davantage. L'Anglois oubliant ses douleurs, répond d'une voix animée, que c'est J. C. qu'il est chrétien, & qu'il veut mourir chrétien. Les infideles frémissoient de fureur contre le François. L'un d'entre eux qui avoit deux couteaux à sa ceinture, en tira un, & se mit à le poursuivre en le menaçant de lui couper les oreilles. Le jeune chrétien l'attend fort tranquille; & dès qu'il est proche, il lui arrache son autre couteau, s'en coupe lui-même une oreille, & la lui présentant, lui demande s'il veut encore l'autre. Il l'eût en effet coupée, si on ne lui eût retiré le couteau des mains. Par les suites heureuses de cette action, contraire sans doute aux regles communes; il parut qu'elle étoit dirigée par une inspiration spéciale. Le courage tout divin de ces deux enfans fit une telle impression sur les infideles, qu'ils ne leur parlerent plus désormais d'aban-

donner la foi chrétienne ; mais la couronne qui leur étoit destinée ayant pris son dernier embellissement, ils furent emportés l'un & l'autre l'année suivante, par un même genre de maladie. Le Seigneur ne voulut pas séparer à la mort, ceux que le zele pour la gloire de son nom avoit unis si étroitement pendant leur vie.

Ibid. Sect. 5.

Le second exemple d'édification, plus frappant encore, comme plus inattendu, se donna dans la ville d'Alger. Un esclave de vingt-un à vingt-deux ans, Pierre Bourgouin, natif de Majorque, avoit renié sa foi, par la peur que lui faisoit le Bacha de le marquer pour les galeres du Grand-Seigneur, d'où l'on ne peut jamais espérer de sortir. Ce malheureux jeune homme conservoit néanmoins dans son cœur les sentimens d'estime & d'amour, qu'il avoit toujours eus pour sa religion : il s'en déclaroit même aux esclaves chrétiens, qui lui reprochoient son crime. Sa conscience le lui reprochoit si vivement elle-même, & si continuellement, qu'il ne put tenir contre ses remords. Il prit enfin la résolution de le réparer, par le sacrifice de sa vie ; quoique la seule pensée du tour-

ment qu'il auroit à souffrir le fit frémir d'horreur. Mais la force du chrétien, se disoit-il, est dans le Seigneur, ses miséricordes sont infinies ; il me soutiendra. Après tout, il est mort pour moi ; & il est bien juste que je meure pour lui. Plein de ces pensées, il va trouver le Bacha ; & foulant aux pieds le turban qu'il en avoit reçu ; Tu m'as séduit, lui dit-il, en me faisant renoncer à ma religion qui est la bonne & la véritable, pour la tienne qui est fausse. Maintenant je te déclare que je suis toujours chrétien, j'abjure ta créance, & je l'ai en horreur. Je sais que tu me feras mourir, mais peu m'importe, je suis prêt à tout souffrir pour J. C. mon Sauveur. Le Bacha furieux le condamna sur le champ à être brûlé vif. Arrivé au lieu du supplice, comme il se voyoit entouré de musulmans, de renégats, & de plusieurs chrétiens ; Vive J. C. s'écria-t-il, & triomphe à jamais sa religion ! il n'y en a point d'autre, où l'on puisse trouver le salut. Il consomma son sacrifice avec une constance inébranlable. Cependant, le missionaire qui avoit toujours soutenu son courage, se trouva, quoiqu'un peu éloigné, à son martyre ;

& sur le signal dont ils étoient convenus ensemble, il lui donna une derniere absolution au milieu des flammes.

Le saint instituteur de ces missions en étoit tout à la fois le zélateur & le modérateur; & avec tout le zele qui l'enflammoit, quelle sagesse & quelle circonspection ne présidoit point à ses conseils! Il n'est qu'une prévention de secte & de cabale, qui ne reconnoisse point dans l'auteur de la lettre suivante, au lieu de l'esprit borné & entêté que lui attribuent les novateurs qu'il a démasqués le premier, qui ne reconnoissent point la grandeur de ses vues, & la supériorité de son génie. Tirez, écrivoit-il aux missionaires d'Alger, tirez ce que vous pourrez de bon des esclaves chrétiens, prêtres même & religieux, par les voies de la douceur, & n'usez des voies séveres qu'à l'extrémité; de peur que ce qu'ils souffrent déjà, joint à la rigueur que vous exerceriez, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes point par état responsables de leur salut; puisque vous n'êtes envoyés que pour les consoler, les encourager à souffrir, les aider à persévérer dans notre sainte religion. Il ne

faut pas entreprendre d'abolir tout d'un coup les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Je vous prie donc de condescendre, autant que vous le pourrez, à l'infirmité humaine. Vous gagnerez plutôt les chrétiens esclaves par les témoignages d'une compassion tendre, que par la correction & les rebuts. Ils ne manquent pas de lumieres, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction des paroles & par le bon exemple. Je ne dis point qu'il faille autoriser, ni permettre leurs désordres; mais que les remedes en doivent être fort doux dans l'état où ils sont, & qu'il faut les appliquer avec beaucoup de précaution, vu les circonstances, & le préjudice qu'ils peuvent causer, non pas à vous seulement, mais à l'œuvre de Dieu.

Vous avez un autre écueil à éviter, poursuit-il, au sujet des mahométans naturels, & des rénégats. Au nom de Dieu, n'ayez point de commerce avec ces gens-là : ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver; parce qu'en vous exposant, vous exposeriez tout. Vous feriez un tort irréparable aux pauvres chrétiens qui gémissent dans

l'esclavage, & vous fermeriez pour l'avenir la porte qui vous est ouverte aujourd'hui pour aller rendre dans leur personne quelque service à Dieu. Voyez donc la grandeur du mal que vous feriez, pour un petit bien qui n'est peut-être qu'apparent. Il importe davantage d'empêcher l'apostasie d'une multitude d'esclaves, que de procurer la conversion d'un renégat. Le médecin qui préserve du mal, vaut mieux que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargés des ames des Turcs, ni des renégats: votre mission ne s'étend pas sur eux, mais seulement sur les chrétiens captifs.

Quant aux regles de la discrétion, du ménagement & d'une longanimité sage, le saint écrivoit ce qui suit: Il ne faut pas trop entreprendre du commencement, comme de faire des missions dans les bagnes, & d'introduire parmi les pauvres captifs, des pratiques nouvelles de dévotion. On gâte souvent les bonnes œuvres, pour aller trop vîte; en quoi l'on agit selon ses inclinations naturelles, qui emportent l'esprit & la raison. On se persuade que tout le bien qu'on veut faire est faisable, & qu'il est de saison: on reconnoît ensuite

ſon erreur, mais trop tard, & quand le coup eſt manqué. Le bien que Dieu veut ſe fait preſque de lui-même, & ſans qu'on y penſe. C'eſt ainſi que notre congrégation a pris naiſſance, auſſi bien que l'aſſociation des dames de charité, l'inſtitution des ſervantes des pauvres, l'établiſſement des enfans trouvés, en un mot toutes les œuvres qui nous occupent aujourd'hui. Rien de tout cela n'a été entrepris avec deſſein de notre part : mais Dieu qui vouloit être ſervi en telle & telle occaſion, les a lui-même ſuſcitées inſenſiblement ; & il s'eſt ſervi de nous, ſans que nous ſuſſions où cela devoit aller. C'eſt pourquoi laiſſons-le faire, ſans plus nous empreſſer dans le progrès de ces œuvres, que dans leur commencement. Ah ! combien je ſouhaite que vous modériez votre ardeur, & que vous peſiez mûrement les choſes au poids du ſanctuaire, avant de les réſoudre ! Comportez-vous d'une maniere moins active, pour ainſi dire, que paſſive ; & Dieu fera par vous ce que tous les hommes enſemble ne ſauroient faire ſans lui.

Une ſage lenteur, toujours en acti-

vité néanmoins sous la main de Dieu ; voilà le caractere du zele, si fécond en grandes œuvres, que le saint instituteur de la Mission inspiroit sans cesse à ses disciples, & qui l'anima lui-même jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; sans que ses infirmités habituelles, accompagnées enfin des plus vives douleurs, lui fissent rien relâcher de son travail, ni de sa maniere austere de vivre. Durant les deux dernieres années de sa vie sur-tout, il fut si tourmenté d'une enflure de jambes, qu'il ne pouvoit se remuer, sans risquer de tomber évanoui. Cependant, il suivoit toutes les affaires de sa congrégation, les missions diverses, toutes les œuvres de piété, dont il étoit toujours l'ame. Il recevoit une infinité de lettres, auxquelles il répondoit seul. Il envoyoit des hommes de confiance aux lieux où il ne pouvoit aller, leur prescrivoit ce qu'ils avoient à faire & à dire, assembloit ses assistans & les officiers de sa maison, les entretenoit tous ensemble, ou chacun en particulier, selon que la prudence le demandoit. Dans le plus grand abattement du corps, il fit quelquefois des discours

d'une demi-heure, avec une force, un ordre & une éloquence même, qui jettoient dans l'admiration tous ceux qui l'entendoient. Ainsi se consuma presque insensiblement l'une des plus brillantes lumieres de l'Eglise du dernier âge : elle ne cessa de luire, qu'en cessant d'exister.

Il y avoit dix-huit ans qu'il se préparoit si particuliérement à la mort, qu'il ne s'étoit pas couché une seule fois, sans s'être mis dans la disposition de mourir cette nuit-là même. Il mourut enfin, muni de tous les secours de l'Eglise, le vingt-cinq de septembre 1660, sans fievre, sans accident extraordinaire, sans aucune apparence d'agonie, par une pure défaillance de la nature, & comme un flambeau qui s'éteint, quand il est entiérement consumé. Toutes ses forces avoient été consumées en effet au service du divin Maître; & sa mort fut si douce, qu'il sembla moins mourir, que s'endormir dans la paix du Seigneur.

Quand il ne respira plus, quand son humilité, la plus profonde qu'on eût vue depuis long temps, ne mit plus

d'obstacle à la vénération publique; les princes, les prélats, les communautés civiles, ecclésiastiques & régulieres, la capitale & les provinces ne mirent point de bornes à leurs respects, à leurs témoignages de reconnoissance, à leurs panégyriques, à leurs éloges publics & privés. Mais c'est aux œuvres du juste, selon l'Esprit-Saint, qu'il appartient de le louer dignement: & combien de panégyristes de ce genre pour Vincent de Paul, dans l'institution d'un corps nombreux de missionaires, des sœurs de l'Hôpital, de la Providence, de la Croix & tant d'autres? dans l'établissement de l'Hôpital Général de Paris, de l'asile des Enfans trouvés, & des personnes même tombées en démence? dans le soulagement & la subsistance des provinces de Champagne, de Picardie, de Lorraine & de Franche-Comté durant dix, douze & quinze ans presque sans interruption? dans l'encouragement & la direction de toutes les bonnes œuvres de quelque importance, qui se firent durant tout le cours de sa longue carriere? & ce qui l'emporte sur les œuvres mêmes, il en rejetta aussi constamment la gloire, qu'il

s'en réserva la peine. Mais ce qui fut peut-être encore plus généreux, dans l'horreur extrême qu'il avoit des nouveautés réprouvées de l'Eglise, c'est qu'inaccessible à toute crainte, à tout respect humain, il arracha le masque à la secte haineuse qui ne trouve de vertu, de capacité & de bon sens même, que dans ses suppôts ou ses fauteurs. Mais à quoi bon relever des œuvres qui n'essuient que des contradictions méprisables? ceux-là seuls refusent à S. Vincent de Paul les titres de grand homme & de grand saint, qui ont tenté, dans leur délire impie, de le bannir des autels où déjà l'Eglise l'avoit solennellement placé.

Révol. d'Angleterre, Liv. X.

Au reste, les attentats des sectes, entre les mains de la Providence, sont les armes les plus propres à les ruiner, ou du moins à les confondre. Ainsi vit-on la fanatique Angleterre rougir elle-même des excès où elle s'étoit portée contre son roi Charles I, & rétablir en cette année 1660 Charles II sur le trône de son malheureux pere. Le jeune roi, depuis la funeste bataille de Vorchestre, où la tyrannie avoit consommé son triomphe, avoit mené dans

les pays étrangers une vie errante & fugitive. Son évasion fut même une faveur marquée de celui qui veille tout particuliérement à la conservation des rois. Charle avoit fui de Vorchestre, accompagné seulement de cinquante hommes à cheval, du nombre desquels étoit le comte de Derby. Quand il eut évité le premier péril, il fut question de trouver une retraite, où il pût en assurance prendre au moins des mesures pour fuir plus loin. Derby lui indiqua dans le voisinage un paysan catholique, nommé Penderel, adroit, discret, d'une probité à toute épreuve, & dont il avoit déjà reçu lui-même un service pareil. Sa qualité de Catholique Romain ne fut pas celle qui contribua le moins à déterminer le Roi, qui, tout attaché qu'il étoit encore à l'hérésie, reconnoissoit d'après sa propre expérience, que l'éducation catholique inspire pour les souverains une fidélité qu'on ne trouve point dans les sectes.

Le comte de Derby envoya chercher Guillaume Penderel, qui vint avec son frere Richard, aussi fidele que Guillaume. Le Roi congédia son escorte,

& se remit seul entre les mains de ces bons villageois, à qui l'on ne fit mystere de rien. Leur premier soin fut de lui couper les cheveux, de lui brunir le visage & les mains, & de l'habiller comme un d'entre eux. Après quoi, au lieu de le mener à Boscobel, lieu de leur habitation à l'entrée du comté de Schrop, ils allerent le cacher dans un bois voisin, où ils lui firent une cabane, qui fut sa demeure durant plusieurs jours. Il n'y avoit rien de trop dans ces précautions. Déjà les détachemens envoyés de toutes parts à la poursuite du Roi, battoient le canton, ainsi que les contrées circonvoisines; mais une pluie affreuse, survenue à propos au lieu où il se trouvoit, rallentit la vivacité de ces recherches, & lui donna le loisir de respirer. Cependant Richard Penderel lui alla chercher dans sa maison un oreiller, avec quelques couvertures, & avertit une de ses parentes de lui porter à manger. Le Roi, fort surpris de la voir, lui fit quelques interrogations, pour découvrir si Penderel lui avoit confié son secret. La probité & la délicatesse de sentiment faisoient le partage de toute

cette honnête famille. La paysanne, sans entrer dans aucune explication qui pût gêner le prince, lui fit d'ailleurs une réponse, où son cœur se peignoit si bien, que Charle n'eut plus aucune appréhension ; & du lait qu'elle lui avoit apporté, avec du beurre, il fit un repas que le besoin lui rendit plus délicieux que toutes les cheres de la cour. Il prit de même un sommeil, qui ne se ressentit point de l'incommodité de son gîte.

A son réveil, il résolut de passer au pays de Galles, où il y avoit des Seigneurs dont il étoit sûr, afin d'observer de là s'il n'y auroit pas jour à faire une révolution dans la ville de Londres. Ses hôtes lui indiquerent, sur les rivages de la Saverne qu'il falloit passer, un homme dont ils lui répondirent, & qui le tiendroit sûrement caché dans sa maison, jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de passer la riviere. Dès la nuit suivante, le Roi partit à pied avec Richard Penderel, qui voulut lui servir de guide. Il n'y avoit que deux lieues à faire : mais la nuit étoit extrêmement obscure, & il falloit passer un ruisseau, sur lequel il n'y avoit d'autre

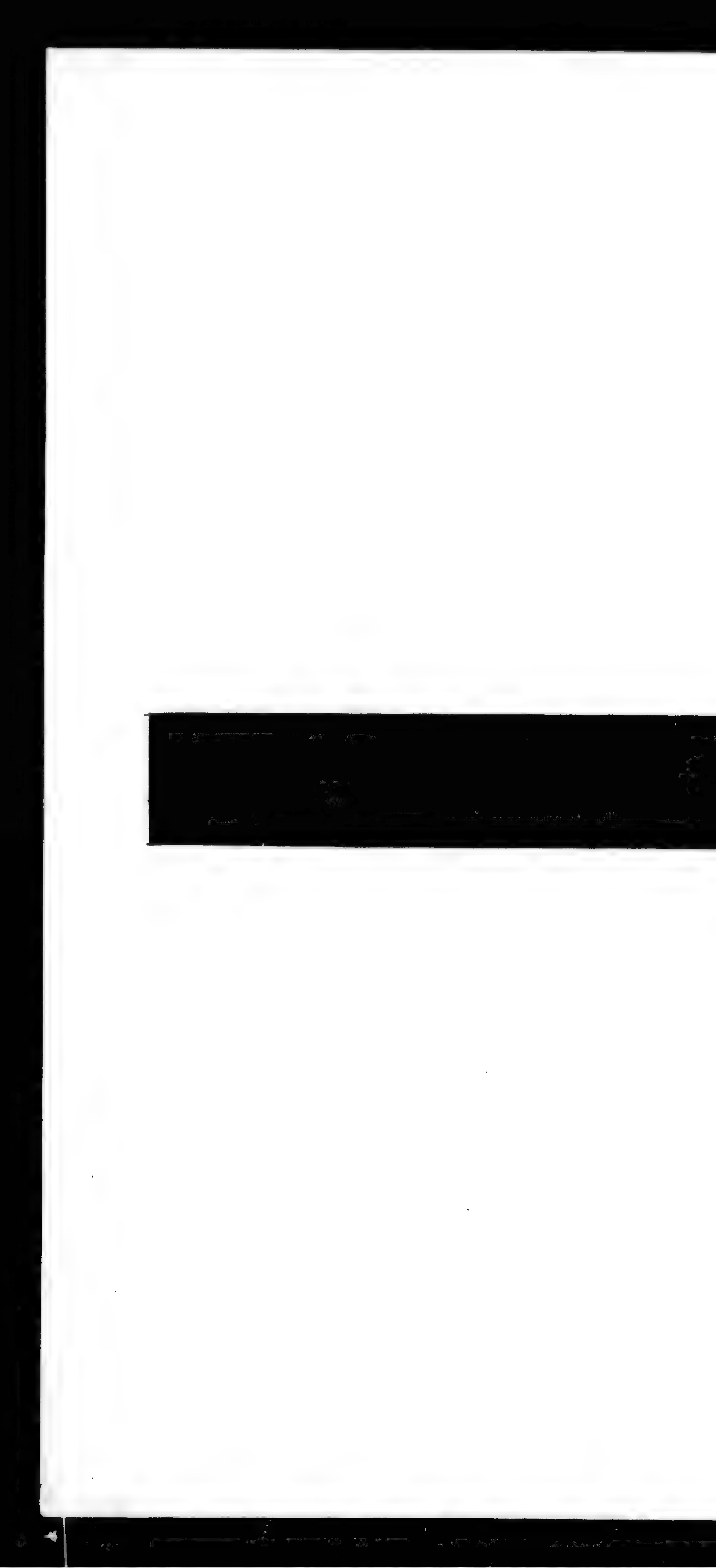
pont que celui d'un moulin, fermé d'une barriere pendant la nuit. Comme ils s'efforçoient d'ouvrir la barriere, le meunier accourut au bruit, en criant : Arrête. Richard à l'inſtant abandonne le pont, paſſe au travers du ruiſſeau; & le Roi, ſans preſque le voir, le ſuivit, au bruit de ſes habits mouillés. Le meunier n'oſa ſe commettre, au milieu des ténebres, avec des gens ſi déterminés; & ils paſſerent le ruiſſeau ſans obſtacle : mais ils n'en furent pas plus avancés. Tous les rivages de la Saverne étoient ſi obſédés de ſoldats, que Richard détourna le prince de tenter un paſſage ſi périlleux. Il fallut s'en revenir à Boſcobel, d'où Charle alla incontinent à la forêt ſe remettre dans ſa cabane, pendant que Richard obſervoit à l'entour s'il ne paroiſſoit point d'ennemis.

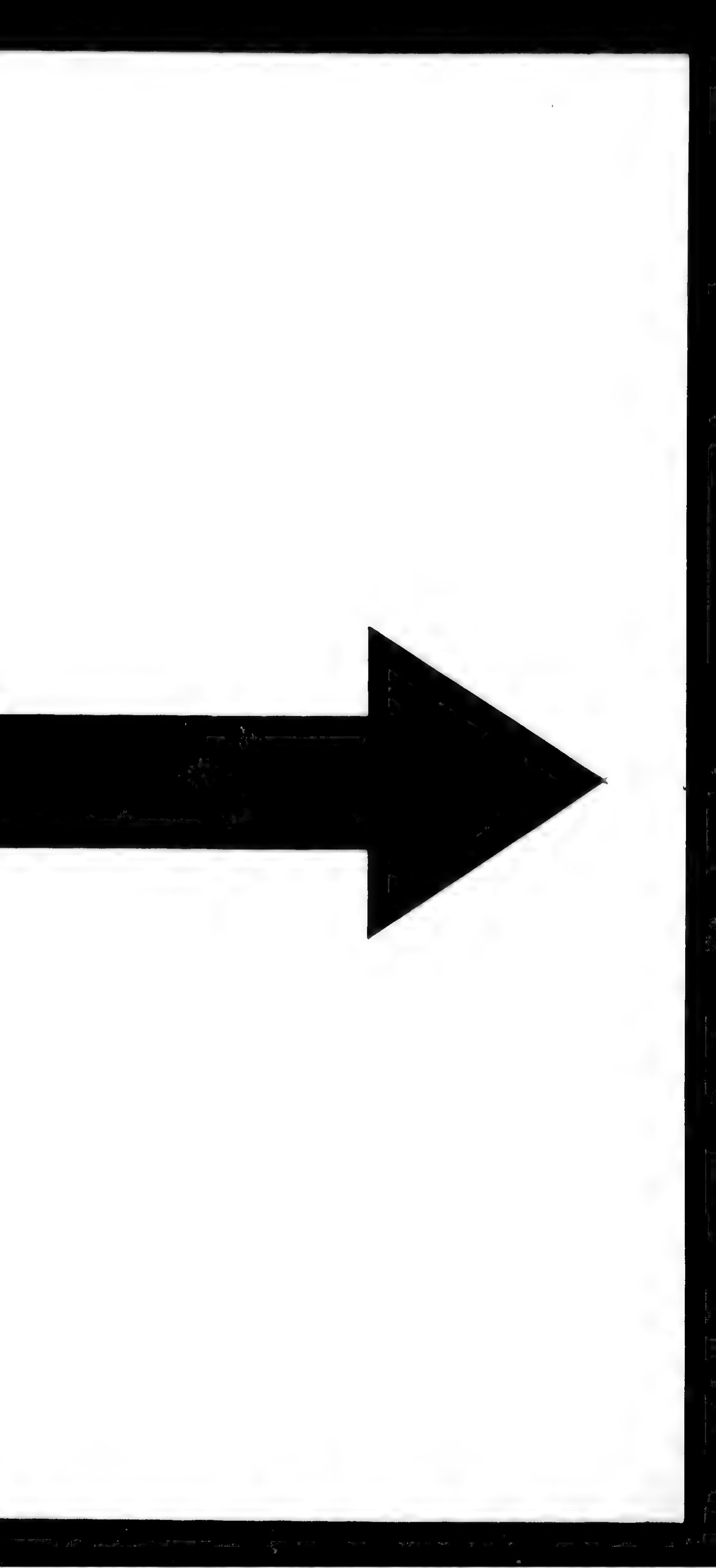
Il trouva au contraire un des hommes dont la rencontre pouvoit le plus faire de plaiſir au Roi. C'étoit le brave Carlis, qui avoit combattu à toute extrémité pour faciliter l'évaſion du Roi, & n'avoit pris la fuite que quand il l'avoit préſumé hors d'atteinte. Charle s'étoit foulé un pied dans la courſe de la Saverne, & n'en

avoit bien senti la douleur qu'après quelques momens de repos dans sa cabane. Pour chercher quelque remede à cette incommodité, il vint la nuit dans la maison des Penderels, où déjà se trouvoit le comte de Carlis, qui étoit natif des environs, & qui connoissoit toute la probité de cette famille. Ce fut là que se fit la premiere entrevue du Roi & du Comte, avec une joie qui suspendit quelques momens tous les soucis des deux fugitifs : mais dès qu'on eut étuvé le pied du prince, & qu'il eut mangé, il s'en retourna dans la forêt, accompagné de Carlis, qui voulut courir tous les périls avec lui. Et ne croyant jamais une tête si chere assez en sûreté, il prit langue avec un de ses hôtes, qui vint lui montrer un gros arbre, où, à une certaine élévation, il y avoit un creux qui pouvoit loger deux personnes. Il y fit monter le Roi, qu'il suivit, & qu'il tint entre ses bras, tout le temps que le prince voulut dormir. Ensuite Hudleston, prêtre catholique, réfugié aussi chez les Penderels, le cacha d'une maniere moins incommode, & lui rendit d'autres services que Charle n'oublia jamais.

Le

Le secret cependant se communiquoit à bien des personnes ; & il se répandoit je ne sais quel bruit, que le Roi étoit caché dans le canton. L'offi-cier de l'une des troupes qui le pour-suivoient, rencontrant un jour l'[illegible] Penderels, le questionna fort au [illegible] de ce prince, en lui promettant [illegible] faire sa fortune, s'il pouvoit l'aider à le découvrir. Quelques jours après, on alla jusqu'à mettre le pistolet sur la gorge à un autre des Penderels, pour le forcer à déclarer où étoit le Roi. La fidélité de ces vertueux paysans ne se démentit jamais ; & le Roi n'avoit aucune appréhension à leur égard : mais c'étoit assez qu'on le soupçonnât dans un endroit, pour qu'il y eût tout à risquer. Il apprit d'ailleurs que le baron de Wilmot, qu'il avoit envoyé à Londres pour tenter fortune, n'avoit eu aucun succès, & s'étoit retiré à Mosley, chez un gentilhomme affidé, nommé Witgrave. Il prit le parti de l'y aller joindre, résolu à se tirer le plutôt qu'il pourroit d'un royaume, où il n'y avoit plus nulle part d'assurance pour lui. A Mosley il dit adieu aux Penderels, qui l'y avoient tous voulu escorter. Il





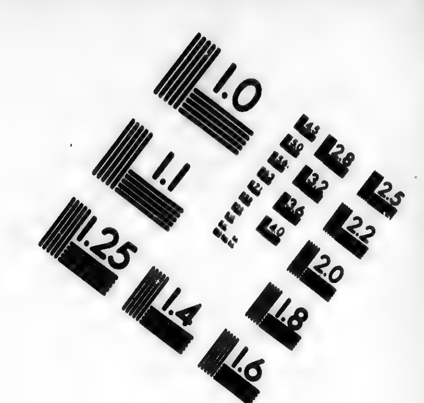
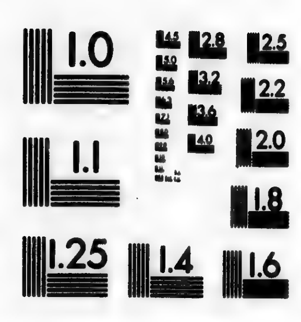
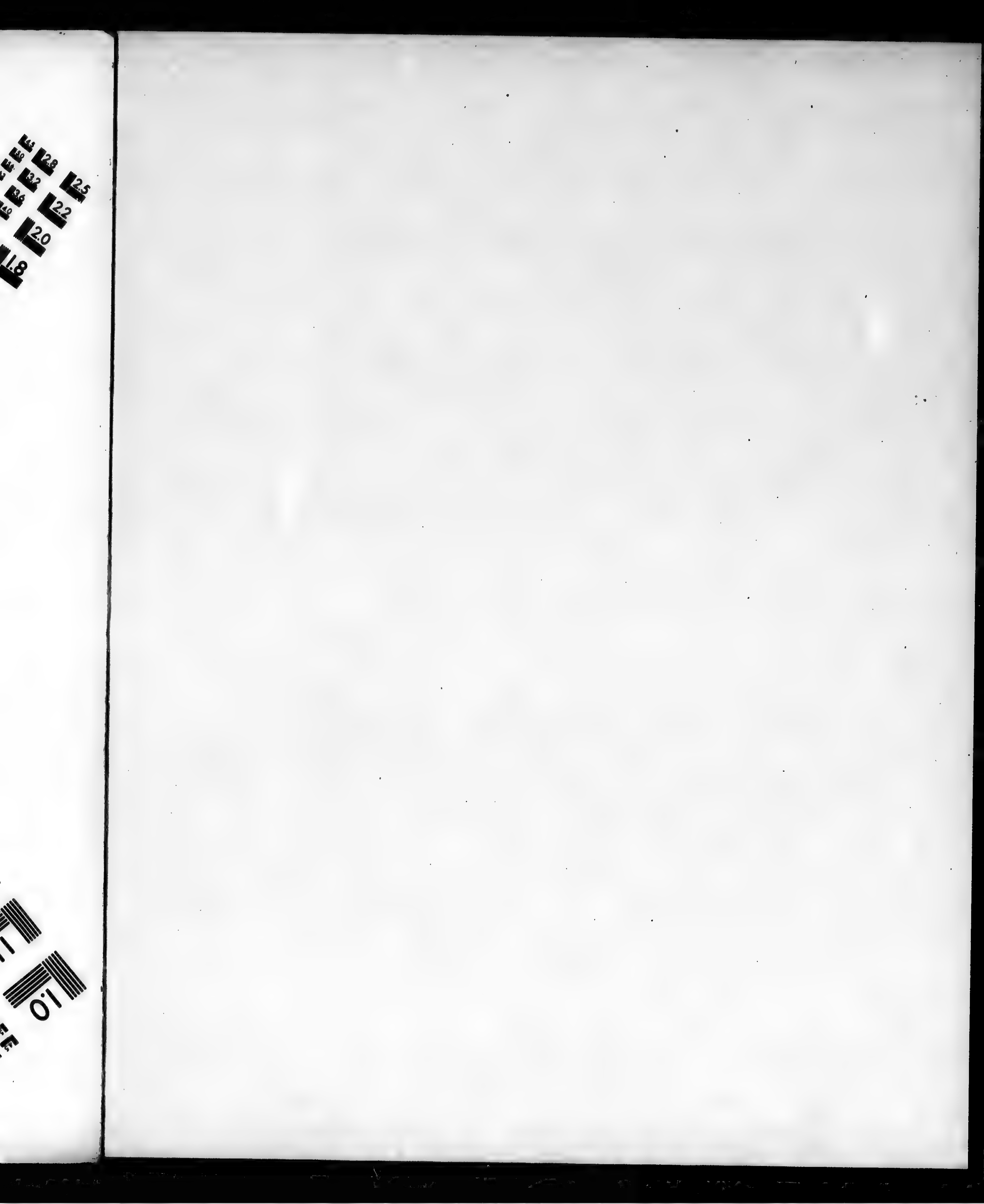


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



y trouva Wilmot : mais le plaisir de le rejoindre fut étrangement troublé. A peine ils s'étoient vus, qu'une compagnie de gens de guerre environna la maison de Witgrave, dans la disposition de fureter par-tout. La résistance étoit plus qu'inutile : Witgrave paya de présence d'esprit. Il fit cacher ses hôtes, & ouvrit en même temps sa maison, avec une facilité & un air de confiance, qui ôterent l'envie de faire une recherche exacte.

Le Roi fit part de la résolution qu'il avoit prise de passer la mer, tant à Witgrave, qu'à un autre gentilhomme du canton, également sûr, nommé Laney. Celui-ci avoit une sœur, femme à ressources, qui trouva un expédient pour gagner la côte de Bristol. Elle avoit près de cette ville une parente, qui étoit sur le point d'accoucher. Sous prétexte de l'aller assister, elle monta en croupe derriere le Roi, qu'on avoit déguisé en valet. Une femme à cheval, derriere un autre homme, la suivoit par bienséance; & Wilmot les accompagnoit en chasseur, avec un fusil & des chiens. Durant la route, le cheval du Roi se déféra. Pour soutenir son per-

sonnage de valet, il alla lui-même trouver le maréchal d'un village voisin. Tout le pays étoit plein de troupes qui le cherchoient, & l'on ne parloit en tous lieux que du Roi. Tandis qu'il tenoit le pied du cheval, le maréchal lui témoigna une grande envie de savoir où étoit ce prince, & sa mauvaise fin ; ajoutant qu'on avoit promis à son de trompe mille livres sterlings à celui qui le découvriroit. Le prétendu valet soutint fort bien cette conversation délicate : mais quand il eut remis sa maîtresse en croupe, & qu'il s'agit de passer à gué la riviere d'Avon qu'on ne pouvoit éviter, son embarras fut extrême. On apperçut de l'autre côté de la riviere, des soldats en garde à quelques cents pas du passage. On en fut néanmoins quitte pour la peur. Le Roi passa hardiment ; & son équipage parut si naturellement celui d'une famille de campagne en visite, que ces soldats, qui le cherchoient, n'eurent pas le premier soupçon que ce fût lui. Quand on fut arrivé, la dame dont il représentoit le domestique, feignant qu'il étoit malade, lui fit préparer un bon lit dans un cabinet à l'écart, & prit soin qu'il fût bien

traité : ce qui donna lieu à une petite aventure, qui n'eut rien que de flatteur pour le Prince. Un médecin qui se trouvoit là, le voulut voir ; & le trouvant plus las que malade, il fit apporter du vin, prit lui-même un verre pour l'encourager, & en bon royaliste lui porta la santé du Roi.

D'un autre côté, le maître d'hôtel, nommé Pope, qui avoit servi autrefois sous le Prince, le reconnut malgré son déguisement. Il attendit à s'expliquer, qu'il fût seul avec lui. Alors se jettant à ses pieds ; c'est vous-même, Sire, lui dit-il, & il est aussi inutile de me le céler, que peu dangereux d'en convenir. Comptez sur une fidélité à toute épreuve. Je ne vous donne même ce moment d'inquiétude, que pour vous presser de vous dérober à tant de sujets perfides qui ne vous cherchent que pour vous perdre, & qui peuvent aussi bien que moi vous reconnoître. Si je puis vous servir à cela, ou à toute autre chose, je m'estimerai trop heureux. La dissimulation, très-probablement inutile, pouvoit de plus être dangereuse. Le Roi jugea bien de Pope, & l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé.

Ce fut Pope qui lui fit connoître un autre sujet dévoué, nommé Windsham ; & celui-ci se donna tous les mouvemens imaginables pour embarquer le Roi.

Il y avoit quelque temps qu'un négociant de ses amis avoit déjà fait passer la mer à milord Burklai, qui fuyoit la même persécution. Il le pria de rendre un pareil service à milord Wilmot, sans faire mention du Roi, sinon comme d'un valet affidé que Wilmot emmenoit seul de tout son train. Le marchand officieux mena sur le champ son ami au patron même qui avoit passé milord Barklai. On fit marché, on convint du jour de l'embarquement, & d'un lieu écarté où devoit se trouver la barque pour prendre Wilmot & son valet. Les deux passagers se rendirent ponctuellement au rendez-vous : mais il ne parut, ni barque, ni patron. La veille du jour destiné à l'embarquement, on avoit publié, dans une foire du voisinage, une ordonnance terrible du parlement contre ceux qui favoriseroient l'évasion du Roi. Sur quoi la femme du patron, intriguée du mystere que lui faisoit son mari, de son

passage en France, s'y étoit opposée, au point de l'enfermer dans une chambre, où il prenoit quelques hardes pour son voyage.

Il fallut quitter bien vîte un lieu devenu si dangereux, & sans trop savoir où l'on devoit aller, Charle marcha presque à l'aventure, du côté de Dorchestre, toujours accompagné de Wilmot & de Windsham, avec un de ses valets qui servoit de guide. Un fer qui vint encore à manquer au cheval de Wilmot, mit le comble à la détresse. Le maréchal qu'on employa reconnut que les fers avoient été forgés dans les provinces du Nord; tandis que les voyageurs se disoient du voisinage. Sur quoi le valet de l'auberge où ils se trouvoient, & où ils avoient passé la nuit sans se coucher, ni vouloir qu'on dessellât leurs chevaux, conclut que c'étoient des seigneurs attachés au Roi, & que ce pourroit bien être le Roi lui-même. Il va trouver le ministre de la paroisse, qui heureusement voulut achever quelques mauvaises prieres, avant d'avertir le magistrat; & les voyageurs disparurent dans cet intervalle. Mais on courut peu après

aux armes, on fit des informations, & l'on envoya une compagnie à la poursuite de ces inconnus. Le Roi étoit pris infailliblement, si la providence qui le guidoit ne l'eût fait tourner tout court à gauche, au lieu de suivre le chemin droit, qu'il avoit pris d'abord. Cependant les dangers renaissoient l'un sur l'autre. A tout moment le Prince étoit environné de troupes, qui ne respiroient que sa mort. Il n'entroit pas dans une hôtellerie, qu'il n'y vît arriver des soldats, des officiers, des compagnies entieres. Il est inconcevable, à n'envisager que le cours ordinaire des choses, comment il ne fût pas pris vingt fois pour une. Un jour qu'il aidoit un valet d'écurie à tirer les chevaux de ses maîtres apparens; je vous ai vu à l'armée, lui dit le valet, & je ne crois pas me tromper. Cela est vrai, je m'en souviens parfaitement, reprit le Prince d'un air délibéré; & sans donner lieu à plus d'éclaircissement, il se pressa de monter à cheval pour suivre ses maîtres, en promettant au valet qu'au retour ils renouvelleroient connoissance.

Il tira vers Salisbery, où Jean Con-

ventri, fils de l'ancien garde du grand ſceau, ſe chargea de ſa perſonne, après avoir comblé d'éloges ceux qui l'avoient ſervi juſque-là. Enfin, on lui trouva une barque à Shore, près de Porſtmouth, par l'entremiſe d'un nouveau négociant, nommé Manſel, qui engagea le patron Tetershall à le paſſer en France, avec Wilmot, dont il étoit toujours réputé valet: mais le patron qui avoit vu pluſieurs fois le Prince, le reconnut quand il l'eut bien enviſagé. Vous m'avez trompé, dit-il au négociant en particulier, & vous jouez à me perdre. Je connois parfaitement le Roi. C'eſt lui qui eſt dégniſé en valet, & ſon maître prétendu n'eſt que le confident de ſa fuite. Le négociant alors, convaincu lui-même que ce valet étoit le Roi, n'en eut que plus d'ardeur à le faire embarquer, & à diſſuader le marinier de ſa prévention. L'intérêt avec lequel il en parloit attira Wilmot, qui ſe doutoit bien de quoi il étoit queſtion. Il appuya les raiſons de Manſel par tant de libéralités & de promeſſes, que ſans diſſuader le patron, il le détermina. Celui-ci courut ſur le champ à ſa maiſon, & demanda avec empreſſement ſes hardes & ſes proviſions à ſa femme. Vous avez grande hâte, lui dit-

elle ; & pourquoi tant de précipitation ? Comme il la pressoit encore davantage ; Partez, poursuivit-elle, je vois bien que vous allez passer le Roi. Dieu vous conduise, aussi bien que lui ! L'entreprise est périlleuse ; mais pourvu que vous le sauviez, je consens à mendier mon pain, le reste de mes jours, pour moi & pour mes enfans. Animé par un discours si propre à produire cet effet, Tetershall ne pensa plus qu'à tenir sa barque prête pour le lendemain de grand matin. Wilmot s'y rendit, suivi du Roi, toujours déguisé, & des sujets fideles qui avoient ménagé l'embarquement. Avant de quitter le Prince, Mansel s'en approcha, lui prit la main, & dit en la baisant : J'ai bien voulu, Sire, que votre Majesté me trompât. Fasse le ciel qu'elle arrive en assurance, & que bientôt elle revienne en paix, régner avec gloire dans ses royaumes ! Le Roi répondit en riant, que quand tout cela seroit arrivé, il n'oublieroit pas les services qu'il lui avoit si généreusement rendus. On quitta le rivage ; & le vent fut si favorable durant toute la journée, qu'on aborda la nuit suivante à Fécamp, en Normandie.

La providence, qui avoit si particuliérement veillé à la conservation des jours du Roi, parut d'une maniere aussi marquée dans son rétablissement sur le trône de ses peres. Les rois ses alliés lui manquant, jusqu'à lui refuser dans leurs Etats un asyle contre le parricide ; ses sujets rebelles eux-mêmes, & les propres créatures du chef de la rebellion, quand elles n'en eurent plus rien à craindre, rappellerent avec empressement leur maître légitime. Et les fauteurs, autrefois les plus ardens de la tyrannie, briguerent avec le plus d'empressement la faveur de l'aller chercher. Charle oublia tout le passé, & traita favorablement les partis contraires ; n'aspirant qu'à réunir tous ses sujets dans une concorde parfaite. Mais, l'expérience lui ayant appris, durant neuf ans de malheurs, que ses plus fideles sujets étoient les catholiques Romains, & qu'après Dieu, il leur devoit principalement, avec son évasion d'Angleterre, la conservation de ses jours ; sa confiance & son estime pour eux ne firent que s'accroître, jusqu'au moment de sa mort, où il eut enfin le bonheur d'embrasser leur croyance.

Les querelles de religion devenoient cependant de jour en jour plus vives en France, aussi bien que la résistance aux décisions de l'Eglise. Il est vrai que les défenseurs des nouveautés proscrites cherchoient d'ordinaire à cacher leur marche. A l'imitation de ces ruses de mer qui font arborer le pavillon de l'ennemi qu'on veut surprendre, ils affectoient souvent le langage des Thomistes, tant pour se défendre, que pour attaquer avec plus d'avantage. Mais s'il est de l'intérêt des novateurs de biaiser en bien des rencontres, c'est aussi une nécessité pour eux de parler clairement en beaucoup d'autres; sans quoi la séduction trop couverte ne prendroit pas dans la multitude, & ne formeroit pas un parti qui eût assez de force, ou du moins assez d'éclat pour flatter l'orgueil de ses chefs. De là, tandis qu'ils soutenoient que les nouvelles erreurs avoient été controuvées à plaisir, & qu'elles n'étoient enseignées par personne; ils les répandoient à pleines mains, jusque dans les ouvrages qu'ils publioient pour prouver qu'elles étoient imaginaires. Elles se présentoient à chaque page dans leurs écrits; & ils crioient à l'injustice, parce qu'on

en jugeoit plutôt sur le témoignage de ses propres yeux qui les y lisoient, que sur les désaveux menteurs de ceux qui les y avoient consignées.

Ainsi furent-ils particuliérement confondus par la publication que fit Nicole de deux ouvrages latins, dont nous avons déjà dit un mot. L'un, qu'il intitula Disquisitions de Paul Irénée, ne tendoit qu'à justifier les erreurs de Jansénius, en niant qu'elles fussent dans son livre; & l'autre, sous le nom de Guillaume Wendrock, contenoit la traduction des Lettres Provinciales, avec des notes pires que le texte, dont il canonisoit les erreurs, aussi bien que les calomnies. Du reste, ces deux ouvrages, quant aux qualités littéraires, sont des meilleures productions de Port-Royal, à l'exception néanmoins de quelques sollécismes qui ont échappé, non pas en cette seule rencontre, à l'habileté de l'auteur. Quelle que soit d'ailleurs la beauté du style, elle ne couvrit point le scandale que donnoit le fond des choses. Quatre évêques & neuf docteurs, chargés par le Roi d'examiner ces deux livres, découvrirent, à travers leur belle latinité, quelque chose de plus que des fautes

de grammaire. Ils déclarerent que les hérésies de Jansénius y étoient soutenues si clairement, qu'il falloit, pour le nier, ou n'avoir point lu ces livres, ou, ce qui seroit pire, ne pas tenir pour hérétique ce qu'ont déclaré tel les Souverains Pontifes, l'Eglise Gallicane & la Sorbonne.

Le clergé condamna de plus, sous peine d'excommunication, la traduction du missel Romain, que le docteur Voisin venoit de publier avec la permission des grands-vicaires de Paris. Les novateurs de tous les temps n'ont point trouvé de voie plus facile pour insinuer leurs erreurs, que de mettre entre les mains du peuple les livres sacerdotaux, où par leurs explications furtives, ils font puiser aux simples, & sur-tout aux femmes, des préventions & une présomption aussi difficiles à guérir ensuite, qu'il fut aisé d'abord de les leur inspirer. C'est l'artifice que S. Jérôme reprochoit dans le cinquieme siecle aux Pélagiens, & qui dans le seizieme fut employé par Calvin, avec le même succès. Sur ces considérations, les prélats de l'assemblée, non contens de condamner le missel François, écrivirent à tous

Acte du Clergé, 2 & 3 Sept. 1660.

les évêques du royaume, pour les prier d'en faire autant chacun dans son diocese. Ils crurent encore devoir engager le Pape à confirmer leur censure par l'autorité apostolique. L'affaire ne parut pas de moindre importance au chef de l'Eglise qu'aux évêques de France. Alexandre VII, en condamnant cet ouvrage, parle généralement de la publication de ces sortes de livres en langue vulgaire, comme d'une entreprise insensée, contraire aux loix ainsi qu'à l'usage de l'Eglise, & uniquement propre à occasionner la profanation des sacrés mysteres. La Sorbonne ne fut pas plus favorable au missel François; & le Roi, par un arrêt du conseil, en ordonna la suppression, & en arrêta le débit. Les grands-vicaires néanmoins oserent déclarer, par une ordonnance publiée dans toutes les paroisses, que c'étoit-là une entreprise illégitime sur la jurisdiction de l'ordinaire: mais sur la plainte du clergé, intervint un nouvel arrêt du conseil, qui leur enjoignit, sous des clauses efficaces, à révoquer leur ordonnance.

La faculté de théologie censura de plus les Heures Janséniennes, rédigées par le sieur Laval, sous le titre de

Prieres tirées de celles de l'Eglise, pour se faire en commun dans les familles chrétiennes. Elle déclara y avoit trouvé des passages traduits de mauvaise foi, bien des propositions captieuses & fausses, ressentant l'hérésie par rapport aux sacremens même, y induisant les lecteurs, & toujours renouvellant les opinions tant de fois condamnées touchant la grace & le libre-arbitre. On découvrit que l'auteur, dans la traduction de quelques passages des pseaumes, avoit suivi à la lettre la version de Théodore de Beze. Ce qui doit peu surprendre : il suit manifestement Jansénius, dans la priere faite à Dieu, page 332, afin qu'il convertisse les pécheurs, *par la force invincible de son esprit, à qui nulle liberté de l'homme ne résiste.* Ainsi inculquoit-on, jusque dans les livres de prieres, le systême des cinq propositions; tandis que l'on crioit de toute part qu'elles avoient été forgées à plaisir, & que personne ne les soutenoit. C'est bien faire usage de tout, que de tirer ce parti de quelques livres de prieres; mais ces minuties apparentes, dans les vues longues de la secte, sont d'une conséquence tout autre que les simples ne se le figurent. Fasse le

ciel que les plus habiles ne se repentent pas de l'avoir senti trop tard ! C'est dans les livres d'Eglise, dans les offices, & dans les prieres, tant privées que publiques, comme ne le savent que trop nos sectaires, que se consigne la croyance commune; & l'on ne sauroit trop s'empresser à les purger des altérations qu'ils y ont faites; de peur qu'un jour enfin l'hérésie ne s'en prévale avec un funeste avantage, qu'elle n'entreprenne d'ériger ces dépôts corrompus en monumens de l'ancienne tradition.

Mém du Clergé, an. 1660 & 1661.

Le Roi fatigué de toutes ces manœuvres, fit appeller au Louvre les présidens de l'assemblée du clergé, qui commença sur la fin de l'année 1660, & continua dans l'année suivante. Il les exhorta fortement à chercher des moyens efficaces & prompts pour extirper enfin le Jansénisme, & il leur promit de les soutenir de toute son autorité; pressé qu'il étoit, leur dit-il, par sa conscience, par son honneur, par l'intérêt de l'Etat, à étouffer le scandale, en réprimant avec sévérité, s'il étoit nécessaire, ceux qu'on n'avoit pu gagner jusque-là par la douceur. En conséquence, & sur le rapport de douze commissaires, nommés pour remplir les vœux du Monarque, il fut

résolu d'une voix unanime par l'assemblée, que tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers du royaume souscriroient la formule de foi, qui avoit été dressée dans l'assemblée précédente. Elle portoit, selon les bulles des papes Innocent & Alexandre, que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius étoient condamnées d'hérésie, au sens que cet auteur les avoit enseignées; que ceux qui ne se soumettroient point aux ordres rendus pour s'assurer de l'obéissance universelle aux décrets de la foi, & distinguer par une marque sensible, suivant l'usage de l'Eglise, les orthodoxes d'avec les gens suspects d'opinions hérétiques, seroient tenus pour hérétiques dès-là même, poursuivis juridiquement, & punis des châtimens décernés par les constitutions pontificales. Pour ceux qui avoient écrit contre les bulles, outre la signature du formulaire, ils étoient obligés de faire une rétractation formelle & par écrit de ce qu'enseignoient leurs ouvrages. La Sorbonne adhéra unanimement à cette résolution, déclara que la signature du formulaire étoit le moyen le plus convenable pour empêcher le progrès des nouvelles erreurs, & ordonna qu'il seroit souscrit, tant par

les docteurs, que par les bacheliers & les candidats. La résolution du clergé fut encore soutenue, pour l'exécution, par un arrêt du conseil, à quoi le Roi lui-même joignit une lettre pour tous les prélats du royaume.

Les vicaires-généraux de Paris ne jugeant point à propos de se roidir ouvertement contre l'autorité du Monarque, publierent une ordonnance qui obligeoit à signer le formulaire. Mais quoiqu'il fût déclaré en termes exprès dans le formulaire, que l'on condamnoit les cinq propositions dans le sens de Jansénius, auquel Innocent X & Alexandre VII les avoit condamnées; l'ordonnance alléguoit au contraire, que du temps d'Innocent X il ne s'agissoit à Rome que de savoir, si ces propositions étoient vraies & catholiques, ou si elles étoient hérétiques & fausses: d'où elle exigeoit simplement, quant au fait de Jansénius, qu'on demeurât dans le respect entier & sincere qui étoit dû aux constitutions, & dont la signature du formulaire, de la part de ceux qui la feroient, seroit un témoignage, une promesse, une assurance inviolable & publique, aussi bien que de leur croyance pour la décision

de foi. Malgré cet entortillage de style, & ces grands mots de respect sincere, d'assurance publique, de promesse inviolable, il n'étoit pas difficile de reconnoître la séparation du droit pour lequel on exigeoit la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandoit que le respect, ou le silence respectueux, qui faisoit le talisman du parti.

Le clergé porta ses plaintes au Roi : le mandement fut examiné par les prélats qui se trouvoient en cour, déclaré nul de plein droit, comme attentatoire aux constitutions apostoliques ; & Sa Majesté en ordonna la révocation. Les curés de Paris au contraire, après l'avoir signé avec leurs ecclésiastiques, firent une déclaration pardevant notaire, pour attester que, si les évêques avoient été scandalisés de l'ordonnance, eux & leurs prêtres en avoient été fort édifiés. Le Pape, informé de ce nouveau scandale, adressa aux grands-vicaires un bref conçu dans les termes d'une indignation, aussi vive qu'elle étoit juste. Il leur reprochoit d'avoir avancé une fausseté manifeste, d'user de mauvaise foi, d'attenter par des détours artificieux aux décisions de l'Eglise, en publiant qu'Innocent X n'avoit pas fait

examiner les propositions dans le sens de Jansénius. Conduite fausse, ajoutoit-il, qui vous fait reconnoître en toute rencontre pour des semeurs de zizanie dans le champ du Seigneur, pour des perturbateurs de l'Eglise catholique, pour auteurs, autant qu'il est en vous, d'un schisme désastreux. Il les menaçoit ensuite de leur faire sentir toute l'indignation & la rigueur du siége de Pierre, tout le poids de cette pierre, dont la tête qui l'attire sur elle est inévitablement écrasée.

Sur cette injonction terrible, qui fut encore appuyée du Roi, les grands-vicaires publierent un nouveau mandement, scrupuleusement conforme au protocole qui leur fut envoyé de Rome. Comme l'amour propre cherche toujours quelque ressource, ils y alléguoient qu'on avoit entendu leur premier mandement contre leur intention, qui toutefois sautoit aux yeux de tout le monde: elle n'échapa qu'à ceux qui voulurent bien être dupes. Du reste, ils reconnoissoient que les cinq propositions avoient été examinées & condamnées dans le sens de Jansénius, ainsi qu'Alexandre VII venoit de le leur faire entendre par

ſon bref. Ils révoquoient leur premier mandement, comme ce Pape les obligeoit encore à le faire, & ils ordonnoient de ſe ſoumettre de cœur & d'eſprit aux conſtitutions pontificales, en ſignant purement & ſimplement le formulaire du clergé.

Ce fut à cette occaſion, tant la rigueur eſt ſalutaire quand elle eſt ménagée avec ſageſſe, ce fut après ce ſecond mandement que l'abbé de Bourzeis ſe déclara hautement pour les déciſions de l'Egliſe. Plein de franchiſe & de probité, avec un grand fond de religion & une piété ſans apprêt, il n'écouta point ceux de ſes amis, ou de ſes prôneurs, qui pour éluder le jugement du S. Siége, nioient que les cinq propoſitions ſe trouvaſſent dans Janſénius, même en termes équivalens. Convaincu du contraire, pour l'avoir reconnu & ſoutenu lui-même avant la publication de la bulle, dans un ouvrage latin qu'il avoit publié avec l'applaudiſſement des principaux du parti; il eut horreur de leur mauvaiſe foi, & crut devoir rétracter d'une maniere éclatante tout ce qu'il avoit jamais avancé de contraire, ou de peu conforme aux déciſions du S. Siége. Sans donc ſe bor-

ner à souscrire la bulle purement & simplement, il protesta qu'il voudroit effacer de son sang tout ce qu'il avoit écrit en faveur des nouvelles opinions; qu'il avoit & auroit toute sa vie une inviolable soumission pour les décrets du S. Pere, comme du maître commun des chrétiens en la foi, du successeur du prince des apôtres, & du vicaire de J. C. en terre; ce sont ses propres termes.

Hist. du Jans. sous l'année 1661.

Après cette abjuration, l'abbé de Bourzeis, si vanté auparavant par tous les panégyristes des fauteurs de la nouveauté, ne fut plus traduit qu'en lâche complaisant du cardinal Mazarin. Mais que ces calomniateurs attitrés rougissent ici, sinon de la malignité dont ils se font une vertu, au moins de leur mal-adresse, & des bévues de leur ignorance. Le cardinal Mazarin étoit mort au mois de mars de l'an 1661, & l'abbé de Bourzeis ne fit sa rétractation qu'au mois de novembre de la même année; c'est-à-dire huit mois après la mort du cardinal-ministre. L'abbé, selon ces gauches détracteurs, fit donc pour le cardinal mort, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire pour le ministre vivant. Ainsi avoient-

ils déjà fait prêcher le docteur Isaac Habert contre le jansénisme, dans la vue de complaire au cardinal de Richelieu, deux mois après la mort de ce ministre. Telle est la valeur, soit des blâmes, soit des éloges fabriqués dans les sectes.

La conversion, ou pour mieux dire, la variation de l'archevêque de Sens, Louis de Gondrim, qui signa aussi le formulaire, choqua peu le parti, & n'étonna personne. Ce caméléon prenoit la couleur de tous les objets intéressans qui l'environnoient, & la quittoit aussi-tôt qu'ils cessoient de l'intéresser. A la publication de la bulle d'Innocent X, il avoit avancé, dans une lettre pastorale, que les cinq propositions avoient été fabriquées malicieusement par les ennemis de la grace du Sauveur, & que le Pape les avoit condamnées sans aucun rapport à Jansénius. L'année suivante, il se rangea, s'y croyant, disoit-il, véritablement obligé en conscience, du côté des prélats, qui prononcerent que les cinq propositions avoient été déclarées hérétiques dans le sens de Jansénius. Onze jours après, il protesta, qu'en adhérant pour le bien de la paix au plus grand nom-

bre des évêques, il n'avoit prétendu préjudicier en rien à la doctrine de S. Augustin, c'est-à-dire dans son langage très-connu, à celle de Jansénius; & il prit acte de sa protestation. Dès le lendemain, pressé par tout autre chose que sa conscience, & craignant fort de voir procéder canoniquement contre lui, il déclara qu'il se soumetroit avec une sincérité parfaite à la bulle, & qu'il lui feroit rendre une obéissance entiere dans son diocese. En 1656, il soutint au savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, que ni lui, ni aucun autre ne lui montreroit dans Jansénius la doctrine condamnée des cinq propositions: il parut tenir encore à ce sentiment dans l'assemblée de 1657, par la résistance qu'il fit à la résolution du clergé concernant le formulaire; & en 1661 enfin il ne laissa pas de signer ce formulaire, puis il donna un mandement qui déclaroit, sans nulle ambiguité, que les cinq propositions étoient condamnées comme hérétiques dans le sens de Jansénius, & que ce sens n'étoit pas celui de S. Augustin. Mais on avoit si mauvaise opinion de la sincérité de ce prélat, que peu de personnes se persuaderent

derent qu'il eût autre chose en vue que de se réhabiliter à la cour de Rome & à celle de France. C'est dans ce goût que le nonce en écrivit au Pape. En effet, le Pape commençoit à procéder contre cet archevêque; & le traitant déjà comme exclus de sa communion, il lui avoit refusé le jubilé, dont il envoyoit la bulle aux autres évêques.

Quelques-uns de ses confreres & de ses amis, qui n'avoient pas les mêmes raisons d'intérêt, n'eurent pas la même déférence. On fut surpris de voir à leur tête l'évêque d'Alet, le même qui avoit paru si contraire à leur résolution, dans la réponse qu'il avoit donnée au fameux cas de conscience du docteur Arnaud. Pour l'évêque de Pamiers, on fut moins étonné de sa défection; quoiqu'autrefois, n'étant que l'abbé Caulet, il eût déposé, tant contre les mauvais sentimens en matiere de foi, que contre l'orgueil & les mensonges du patron François des erreurs Belgiques. Mais admirateur de M. d'Alet, dit le ministre Jurieu tout en le comblant d'éloges, il ne faisoit plus rien que par ses ordres, & suivoit en tout ses maximes. Aussi, de calomniateur non moins dénigré jusque-

Polit. du Clergé. Entretien 2.

là par les janſéniſtes que le pere Vincent de Paul, il fut tout à coup métamorphoſé par eux en ſaint à canoniſer. Tant il eſt vrai que dans les partis on ne doit jamais déſeſpérer de ſa réputation. Il ſemble toutefois qu'avant cette apothéoſe, on auroit bien dû tirer une rétractation authentique de ce qu'il avoit atteſté juridiquement contre le pere & le patron du janſéniſme en France. Car enfin s'il a dit vrai, quel ſaint eſt-ce que ce patron? & s'il a dit faux, ſans réparer enſuite la calomnie, quel ſaint eſt-il lui-même? Il faut de toute néceſſité, comme on l'a dit avant nous, en dénicher l'un ou l'autre. Mais toutes les contradictions, auſſi bien que les variations, s'arrangent à merveille dans les ſectes : ce ſont leurs élémens naturels.

Mém. Chron. tom. 3, pag. 483.

Les partiſans du ſilence reſpectueux n'en continuoient pas moins à étourdir de leurs clameurs la cour, la ville & tout le royaume. Ils ſe plaignoient principalement de ce que les évêques avoient procédé à Paris, comme s'ils euſſent été aſſemblés en concile national ; & ils crioient que leur députation ne concernant que les affaires temporelles, ils n'avoient eu aucun droit de ſtatuer par rap-

port à la foi, ni à la discipline? Allégation fausse autant que méchante, puisque ces assemblées depuis leur établissement, comme il est visible par la collection de leurs actes, sont en possession de faire des réglemens qui concernent la foi & les mœurs. Cette chicane fit néanmoins surseoir plus de deux ans, dans la plupart des dioceses, à la signature du formulaire. On se flattoit de ramener les réfractaires par la douceur, & par la voie des conférences. Il en arriva ce qu'ont produit de tout temps ces sortes de compositions avec les sectaires.

Les religieuses de Port-royal signerent d'abord, & sans la moindre difficulté, le formulaire proposé à la façon des vicaires généraux de Paris, dans leur premier mandement. Elles ne se plaignirent point qu'on les traitât en théologiennes; & dans le fond, quant aux matieres de la grace, elles méritoient bien autant ce titre que les jeunes candidats de l'université, de qui l'on prenoit également la signature, comme un témoignage que tout fidele doit rendre à sa foi, quand l'Eglise croit devoir s'en assurer. Ce fut tout autre chose, quand on exigea d'elles,

sans plus de rapport au mandement, une signature pure & simple. On vit aussi-tôt paroître l'épître, ou la complainte d'un solitaire, sur la persécution qu'on intentoit à de bonnes religieuses, à des filles simples & sans étude, que leur sexe & leur état rendoient incapables même d'entendre ce qu'on leur vouloit faire signer. Mais la cour fut si peu touchée de ces doléances, que le sieur Singlin, leur directeur & leur conseil, formé par l'abbé de S. Cyran, n'eut que le moment de s'évader; sans quoi il étoit confiné dans une solitude, moins de son goût apparemment que celle de Port-royal. Envain le sieur Arnaud d'Andilly écrivit-il au Roi, pour l'assurer de la foi de ces religieuses. La mere Agnès Arnaud, leur abbesse, le fit aussi vainement, au nom de ses filles; ce qui les détermina, sur l'avis du docteur Antoine Arnaud, à signer qu'elles condamnoient en toute sincérité les erreurs en question, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Mais ensuite quelques-unes d'entre elles, malgré tout l'ascendant de ce docteur sur leur esprit, se mirent en tête, que par cette réticence elles avoient flétri la mémoire de Jan-

sénius ; d'où elles ressentirent un tel accablement de douleur, si l'on s'en rapporte au judicieux auteur de l'histoire du Jansénisme, que la mere Euphémie, sœur de Pascal, en mourut, & que la mere prieure en fut malade à l'extrémité.

Hist. du Jans. sous l'année 1661.

Ce fut bien pis, quand les orthodoxes ayant trouvé qu'elles n'avoient pas encore rempli ce qu'elles devoient à l'Eglise, l'un des grands vicaires leur signifia qu'elles eussent à condamner expressément les cinq propositions, au sens qu'elles avoient dans la doctrine du livre de Jansénius. L'embaras fut cruel ; mais il ne dura point. La démission que le cardinal de Rets fit alors de l'archevêché de Paris, la mort précipitée de M. de Marca qui le remplaça, & la promotion de M. de Péréfixe leur donnerent au moins quelque temps de repit.

Cette premiere scene occasiona cependant une espece de schisme dans le parti même. On y étoit bien d'accord, pour ne pas signer la condamnation du livre de Jansénius : mais on étoit partagé, quant à la façon de signer le formulaire, sans flétrir un livre si cher à tous les adeptes. La chose, à vrai dire, avoit

ses difficultés ; puisque le formulaire portoit expressément, & que l'on condamnoit de cœur, aussi bien que de bouche, la doctrine de Jansénius contenue dans son livre, & que cette doctrine n'étoit pas celle de S. Augustin. Il y eut à ce sujet trois opinions principales. La premiere est exposée en ces termes, dans un ouvrage publié pour lors par ceux qui la tenoient : Quelques théologiens célebres, qui pendant plus de cinq ans ont souvent témoigné, que ceux qui étoient persuadés que les cinq propositions n'étoient pas dans Jansénius, ne pouvoient pas en conscience signer le formulaire, sont à présent d'avis qu'on ne doit pas faire difficulté de le signer sans explication, ni restriction quelconque, quoiqu'on ne croie point intérieurement, que Jansénius ait enseigné les hérésies qui lui sont attribuées par ce formulaire. Le fondement de ce nouvel avis, continue l'auteur, est que, quoique dans le formulaire le fait soit mêlé avec le droit, la signature ne tombe néanmoins que sur le droit, pour ce qui est de la créance intérieure, & n'emporte, à l'égard du fait, qu'un témoignage de respect & de déférence. On

De la signat. du form. p. 11

peut reconnoître, dans cette décision, la morale du casuiste qui avoit engagé les religieuses de Port-royal à signer en premier lieu, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Avec des docteurs si accommodans, comment pouvoient-elles mourir de chagrin?

La seconde opinion, diamétralement opposée à la premiere, est qu'à moins d'être persuadé que les cinq propositions sont dans Jansénius, on ne peut signer simplement, & sans quelque explication, ou restriction verbale; qu'autrement la signature renfermeroit une restriction mentale, criminelle sur-tout dans les professions de foi, & de plus un parjure, avec une calomnie contre un saint évêque. Croiroit-on, si les monumens authentiques & les moins suspects n'en faisoient foi, qu'il se fût jamais rencontré une pareille diversité d'opinions entre des rigoristes, qui tous indistinctement crioient en meute contre les réticences & les restrictions mentales? que les plus séveres même d'entre eux n'eussent trouvé, ni mensonge, ni ombre de péché à signer & à jurer, sans explication, ni restriction expresse, dans une confession de foi, que l'on croit une

chose qu'on ne croit pas en effet ? Est-ce là, contre le mensonge en particulier, la doctrine de S. Augustin ? Voilà néanmoins la doctrine pratique des Augustiniens à la mode.

Pascal, à l'occasion de la signature de Port-royal, produisit une troisieme opinion, assez difficile à débrouiller, malgré toute la justesse de l'esprit géométrique de l'auteur. Il avoit dit en mille manieres dans ses Provinciales, qu'Innocent X n'avoit porté aucune atteinte à la doctrine de la grace efficace par elle-même ; que les cinq propositions étoient légitimement condamnées, mais qu'elles n'étoient point de Jansénius, & avoient été fabriquées à plaisir par les Molinistes ; c'est-à-dire qu'il se retranchoit alors, avec le reste du parti, dans la distinction heureusement imaginée du fait & du droit. Ce n'étoit plus cela, au temps que signerent les religieuses. Persuadé pour lors que les cinq propositions ne renfermoient point d'autre doctrine que celle de Jansénius, qu'il supposoit être celle de S. Augustin & de l'Eglise catholique touchant la grace efficace ; il soutint que les Papes avoient erré, non plus sur le fait, mais sur le droit : d'où il

concluoit qu'on ne pouvoit en conscience signer le formulaire, sans excepter d'une maniere expresse le sens de Jansénius; & qu'en le signant autrement, on avoit péché contre les loix, non seulement de la sincérité chrétienne, mais de la justice rigoureuse, en flétrissant indignement la mémoire du saint évêque d'Ypres. Sur quoi il s'exprima de vive voix & par écrit, avec une force qui causa les remords, les morts & les maladies dont nous avons parlé.

Pasc. Lettr. du 15 Juil. 1666, rapportée dans la Réfut. du P. Annat, & dans la Déf. des Religieuses de P. R.

Il est indubitable, disoit-il, qu'en déclarant simplement qu'on reçoit la foi, sans dire qu'on ne reçoit point la condamnation de la doctrine de Jansénius, on ne marque point par-là qu'on ne reçoit pas cette condamnation : mais on marque plutôt qu'on la reçoit; puisque l'intention publique du Pape & des évêques est de faire rejetter le sens de Jansénius, sous ce nom *d'une chose de foi*; tout le monde le disant publiquement, personne n'osant dire publiquement le contraire, & quelques-uns le disant seulement en secret; ce qui n'est rien en matiere de foi, où la lumiere, au dire de J. C. doit être mise en évidence devant les hommes, & non pas sous le

boisseau. Ainsi est-il hors de doute, que cette profession est au moins ambiguë, & par conséquent méchante; puisque toute ambiguité est horrible en matiere de foi.

Le principe d'où partoit Pascal, alongera un peu cette citation: mais il est à présumer, qu'on nous pardonnera volontiers cette longueur. Il est curieux de voir ce que cet homme célebre pensoit foncièrement de la distinction, si capitale en apparence, du fait & du droit. Ce qu'il en dit en cette rencontre, peut redresser les idées même de plusieurs catholiques. Le fondement de la signature, disoit-il, c'est-à-dire ce qui a rassuré les religieuses de Port-royal en signant le formulaire, a été la distinction qu'on a faite du droit d'avec le fait, lorsqu'on a promis la créance pour l'un, & le respect pour l'autre. Or la dispute est de savoir s'il y a en cela un fait & un droit, ou s'il n'y a qu'un droit; c'est-à-dire si le fait qui y est, ne fait autre chose que déterminer & marquer un droit. Le Pape & les évêques, poursuit-il, sont tous d'un côté, & prétendent que c'est un point de foi & de droit, de dire que les cinq propositions

font hérétiques au fens de Janfénius. Alexandre VII déclare dans fa conftitution, que pour être dans la vraie foi, il faut dire que les cinq propofitions font hérétiques au fens de Janfénius; en forte que ces mots, *au fens de Janfénius*, ne font qu'exprimer le fens hérétique des cinq propofitions; & qu'ainfi c'eft un fait qui emporte un droit, qui eft proprement un droit lui-même, & qui fait la partie effentielle de la profeffion de foi : comme qui droit, le fens de Calvin fur l'eucharistie eft hérétique, ou le fens de Neftorius fur l'incarnation; ce qui eft affurément un point de foi. Les autres, c'eft-à-dire ceux qui contredifent en cela le Pape & les évêques, font en petit nombre, faifant à toute heure de petits écrits volans, où ils difent que ce fait, de fa nature, eft féparé du droit, & qu'il n'en fait qu'une partie.

Pafcal par-là tiroit trop ouvertement fur le coryphée du janfénifme, pour que cet aigre docteur fupportât paifiblement une attaque fi chaude. Il ripofta, fans obferver plus de ménagement que fon agreffeur. C'eft une chofe affez étrange, dit-il dans une differtation qui a pour

titre, De l'intelligence de ces mots *sens de Jansénius*, c'est une chose étrange, de voir ceux qui veulent faire croire à toute force que la bulle du Pape condamne la foi catholique, fassent tous leurs efforts pour exagérer l'injure qu'on fait au Pape en doutant s'il a bien entendu Jansénius. Le secret qu'ils ont pour ne pas faire au Pape l'injure qui consiste à dire qu'il n'a pas bien entendu un livre, est de dire nettement qu'il a condamné la foi catholique. Ainsi récriminoit Arnaud; & cette maniere de représailles étoit juste, sans toutefois rien ôter à la justice de l'attaque. Il est bien étrange en effet, que Pascal supposant bien ou mal, peu importe ici, que la doctrine de la grace enseignée par S. Augustin, ainsi que par Jansénius, étoit condamnée par le S. Siége, & que cette condamnation étoit reçue par toute l'Eglise, *hors un petit nombre de personnes inconnues*, comme il s'en exprime encore; il ait pu croire néanmoins que c'étoit une vérité catholique, sur quoi l'on étoit obligé en conscience de s'expliquer, lorsqu'on faisoit une profession de foi. Les plus déterminés jansénistes n'alloient pas jusque-là, voyant trop que c'eût été com-

battre de front l'autorité, non pas ſimplement du Pape, mais de l'Egliſe univerſelle.

Que vouloit-il enfin que fiſſent les vierges ingénues de Port-royal? Voici, dans le plus profond raiſonneur, le comble de la déraiſon. Il vouloit que ces belles ames, en ſignant le formulaire, déclaraſſent poſitivement qu'elles ne condamnoient point le ſens de Janſénius; tandis que ce formulaire en prononçoit la condamnation en termes formels. Il vouloit par conſéquent qu'on proteſtât d'une maniere expreſſe, que l'on tenoit comme une doctrine de foi, la doctrine même qu'on abjuroit. Voici en ſubſtance le ſerment qu'il vouloit qu'on fît: Je me ſoumets ſincérement à la conſtitution qui condamne la doctrine de Janſénius; mais je déclare que cette doctrine eſt orthodoxe, & que je ne la condamne pas. Tels ſont les écarts pitoyables, où donnent les génies même de premier ordre, quand leur habileté profane veut s'ingérer dans les choſes de religion, & ſur-tout quand la confiance en leurs propres lumieres leur fait dédaigner la voix de l'Egliſe.

Paſcal ſuivit ſa pointe avec tant de

roideur, il s'échauffa si fort contre ceux qui le contredisoient, qu'il leur reprocha d'avoir honteusement varié dans la doctrine, pour s'accommoder au temps; comme aussi de donner faussement leur doctrine pour celle des Thomistes. Il rompit ouvertement avec les principaux d'entre eux, & ne les vit plus. Mais pouvoit-il se dissimuler qu'il varioit lui-même? Il avoit si hautement soutenu dans ses lettres, qu'il falloit distinguer le fait d'avec le droit, que le sens condamné par les Papes n'étoit pas celui de Jansénius, & que les assertions contraires du clergé de France, de la faculté de Paris, des jésuites qu'il avoit si outrageusement tympanisés à ce sujet, étoient autant de calomnies. Après cela, il s'étoit persuadé que les Papes avoient condamné véritablement la doctrine de Jansénius, & en même temps celle de S. Augustin. Ne devoit-il donc pas conclure qu'il étoit obligé en conscience, puisqu'il se piquoit d'en avoir, de se rétracter publiquement, pour rétablir la réputation de ceux qu'il avoit traités faussement de calomniateurs, ou du moins pour désabuser ceux qu'il avoit engagés dans sa premiere opinion, qu'en-

fin il reconnoissoit contraire à la foi? Mais la rétractation n'est pas moins étrangere aux novateurs, que les variations leur sont familieres. Content de discourir avec ses amis en faveur de son nouveau systême, jamais Pascal ne s'est mis en devoir de désabuser le public, pas même au moment de sa mort, qui suivit d'assez près cette guerre domestique. Ce ne fut que par hasard, & après son trépas, qu'on eut connoissance de ce démêlé, tant par ses manuscrits, que par certaines inculpations qui réduisirent les jansénistes à publier eux-mêmes ce que nous venons d'en rapporter.

On sut par la même voie qu'ils le qualifioient d'homme imaginatif, & mal instruit des matieres qu'il traitoit; qui bâtissoit des systêmes sur des fondemens incertains; qui, sans chercher les preuves de ce qu'il avançoit, s'en tenoit aux mémoires que lui fournissoient quelques amis : d'où il est arrivé, poursuit-on, qu'il est tombé dans un grand nombre de méprises; qu'il y a dans ses écrits des histoires absolument fabuleuses, & des dialogues où l'on fait dire aux personnages des choses dont il ne fut jamais parlé. Sur cet aveu de

Lettre d'un Ecclés. à un de ses amis.

vrais janſéniſtes, que penſer des Lettres Provinciales, ſinon que les agrémens & l'eſprit en firent toute la fortune ?

Les querelles de toute eſpece ne ſervant qu'à retarder la ſignature du formulaire, le conſeil rendit un arrêt, en date du premier jour de mai 1662, à l'effet d'autoriſer les évêques à le faire ſouſcrire, ſans exception, ni explication. C'étoit le ſecond acte d'autorité abſolue, & il n'avança guere plus les affaires que le premier. Alors on offrit la voie des conférences, qui fut acceptée, tout illuſoire qu'elle auroit bien dû paroître. L'évêque de Cominges, Gilbert de Choiſeul, & le P. Ferrier, jéſuite, profeſſeur de théologie à Toulouſe, & depuis confeſſeur du Roi, raiſonnant enſemble ſur les moyens de finir les conteſtations qui troubloient l'Egliſe, convinrent d'examiner à fond, & en commun avec les défenſeurs de Janſénius, quel étoit le ſens du livre de ce prélat ; & qu'après en être tombé d'accord de bonne foi, ſi l'on doutoit encore que ce fût le ſens condamné par les bulles, on s'adreſſeroit au Pape, & l'on s'en tien-

droit à sa décision. Le Roi qui ne demandoit pas mieux que d'éteindre les troubles sans bruit, agréa ce projet, & manda ceux qui l'avoient conçu. Port-royal, de son côté, nomma pour sa défense les docteurs la Lane & Girard. On s'assembla, on raisonna beaucoup, on disputa vivement; & l'on ne convint de rien. Sur quoi les évêques de Laon & de Rhodès, avec celui de Comminges, proposerent aux députés de Port-royal de signer cinq articles opposés aux cinq propositions, avec une déclaration, portant qu'ils se soumettoient sincérement à la condamnation que le pape Alexandre avoit faite en termes exprès des cinq propositions dans le sens de l'auteur. Les cinq articles ne souffrirent point de difficulté : mais il en fut autrement pour la soumission *sincere* à la décision d'Alexandre VII, au moins depuis qu'on y eut ajouté ce mot *sincere*, qu'on y avoit d'abord omis par mégarde. Il ne laissoit pas le subterfuge du silence respectueux, & il fut la pierre d'achopement qui fit tout manquer. Ni les députés, ni la plupart de leurs commettans ne voulurent plus entendre à la déclaration; & l'on rompit les conférences.

L'évêque de Cominges qui vouloit à toute force pacifier les choses, imagina un autre expédient. Ce fut d'écrire au Pape une lettre fort soumise, par laquelle on rejetteroit les cinq propositions, en ajoutant que si le S. Pere souhaitoit quelque chose de plus, on étoit prêt à le faire. L'offre fut encore acceptée : le prélat écrivit au Pape, & joignit à sa lettre cinq articles dressés par les commissaires de Port-royal, en explication de leur doctrine concernant les cinq propositions L'historien du jansénisme avance que le P. Ferrier n'avoit pas voulu envoyer ces articles à Rome, parce qu'il ne doutoit point qu'ils n'y fussent approuvés, & que ne contenant que la doctrine des Thomistes, c'eût été la condamnation de celle des Molinistes. Mais ignoroit-il que les sentimens de ces deux écoles sont également enseignés à Rome, sans que les uns y fassent condamner les autres? Mais devoit-il oublier, car un imposteur doit être au moins doué de mémoire, oublioit-il qu'il avoit déjà dit lui-même, que le P. Ferrier approuvoit les cinq articles, pourvu qu'on y joignît la condamnation des cinq

Hist. du Jans. an. 1663.

propositions dans le sens de l'auteur ? Au pis aller, si le théologien jésuite ne doutoit pas que le Pape ne fût satisfait des articles, il se trompa étrangement. Le Pontife les fit examiner, en premier lieu par les théologiens-qualificateurs du S. Office, puis dans une congrégation extraordinaire de cardinaux. Tous jugerent que ces articles étoient proposés d'une maniere captieuse, que ce qu'on accordoit dans un endroit on le révoquoit dans un autre, qu'il paroissoit en un mot qu'on ne demandoit une réponse, qu'afin d'en tirer quelque avantage contre les constitutions. C'est pourquoi le Pape, qui avant cela même prenoit peu de confiance dans l'évêque de Cominges, ne daigna point lui faire de réponse.

Mais il adressa un bref aux évêques de France en commun, louant beaucoup leur zele à faire observer les constitutions apostoliques, & les exhortant à user des moyens les plus efficaces pour en procurer l'exécution, à implorer même, s'il étoit nécessaire, le pouvoir du Roi, dont il combloit le zele d'éloges. Assurément, ce n'étoit pas là une marche, ni un langage, d'où l'on dût présumer

que le Pape approuvoit les cinq articles. L'auteur imaginatif de l'histoire, ou des fictions & des rapſodies du janſéniſme, trouve néanmoins leur approbation dans la teneur même de ce bref, qui ne les touche en aucune maniere. Toute ſa fiction porte uniquement ſur ce que le Pontife, d'après la promeſſe authentique par où les janſéniſtes s'engageoient à ſe ſoumettre à la déciſion du S. Siege, jointe à d'autres lettres venues de France qui la diſoient ſincere, les ſuppoſoit dans ſon bref, en ces termes qui n'excluent pas même le doute, *ut credimus*, comme nous croyons, les ſuppoſoit diſpoſés à faire ce qu'il leur preſcriroit. C'eſt ainſi que les fourbes tournoient en leur faveur le monument même de leur fourberie. Mais elle ſe dévoila tout entiere, à la publication du bref. A peine en ſut-on le contenu à Paris, qu'on y vit paroître une lettre d'Arnaud, qui aſſuroit n'avoir eu aucune part à la négociation : on étoit cependant perſuadé du contraire ; & le petit tour de ſoupleſſe qui accompagna ſa lettre, juſtifia cette perſuaſion. Elle étoit datée du premier d'août, & ne parut qu'a-

près le vingt, jour de l'arrivée du bref, dont il falloit savoir le contenu avant de se déclarer, afin de se régler sur les circonstances. L'historien qui rend un compte si exact des plus minces ouvrages du parti, ne dit pas un mot de cette lettre. C'est qu'il étoit trop naturel d'en conclure, que le désaveu, malgré son antidate, ne s'étoit fait que lorsqu'on avoit été réduit à la nécessité, ou d'obéir, ce qu'on ne vouloit pas, ou, ce qui n'étoit pas honorable, de mettre en évidence que la promesse d'obéir avoit été faite de mauvaise foi.

Les docteurs la Lane & Girard, qui ne pouvoient se défendre d'avoir donné leur promesse, ne se firent pas plus de scrupule de la violer, que le docteur qui prétendoit n'avoir rien promis. Pressés de la part du Roi de tenir leur parole expresse, en se soumettant au bref, tout ce que l'évêque de Comminges put tirer d'eux, ce fut un écrit où ils s'engageoient à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, sans rien promettre autre chose, pour le fait, que le leurre accoutumé du silence respectueux. Le Monarque fut indigné d'une conduite si fausse; & le prélat,

honteux des chimériques eſpérances qu'il avoit données, fut obligé de ſe retirer dans ſon dioceſe.

Telle fut l'iſſue de ces conférences, fameuſes dans leur temps. Les deux partis en publierent des relations diamétralement oppoſées, où ils ſe traitoient réciproquement de fourbes & de calomniateurs. L'évêque de Cominges, médiateur unique dans cette affaire, ſavoit ſeul, & ſavoit très-bien, pour ou contre qui étoit la vérité & le menſonge. Il garda néanmoins un ſilence opiniâtre : mais, pour les perſonnes tant ſoit peu pénétrantes, le ſilence dit preſque tout en pareille rencontre. Les janſéniſtes qui étoient inconteſtablement plus chers à ce prélat que le P. Ferrier, lui demandoient le ſecret comme un ſervice eſſentiel; tandis que ce pere, ainſi que ſes lettres en font foi, le conjuroit avec les plus vives inſtances de dire la vérité, qui lui étoit parfaitement connue. Quel étoit donc le motif, & du jéſuite pour preſſer la révélation, & des janſéniſtes pour l'empêcher? Il paroît à découvert dans une lettre, écrite par l'évêque d'Alet à celui de Cominges, ſon ami.

C'eſt, lui diſoit-il, *que le P. Ferrier pourroit tirer avantage de cette déclaration, & qu'elle donneroit atteinte à la ſincérité avec laquelle les perſonnes déſintéreſſées ont cru juſqu'ici qu'agiſſoient les défenſeurs de Janſénius.* L'évêque de Cominges lui-même, s'il ne rompit pas le ſilence, en rendit au moins la raiſon. Dans un mémoire contenant les réflexions de ce prélat ſur la relation des conférences qu'avoit dreſſée & lui avoit communiquée le P. Ferrier, il demanda le ſilence à ce pere même, au moins ſur quelques articles des plus eſſentiels; & il lui marqua ingénuement, que, s'il ne s'expliquoit pas lui-même, c'eſt qu'il avoit peur de ſe mettre ſur les bras le docteur Arnaud, & de s'engager dans un combat qu'il vouloit éviter ſur toute choſe. Au reſte, cette diſcuſſion n'eſt pas aſſez importante, pour la pouſſer plus loin. En voilà plus qu'il n'en faut, pour faire imputer la ſupercherie à ceux qu'elle favoriſoit, plutôt qu'à ceux qui en étoient lézés.

Mais quelle put être la fin des janſéniſtes, en demandant avec tant d'inſtance une conférence contradictoire,

pour examiner le sens de Jansénius; puisqu'ils refuserent d'entrer dans cet examen, quand la conférence fut ouverte ? Quelle fut la fin des Protestans, qui demanderent à cris sans cesse redoublés un concile œcuménique, tant qu'ils imaginerent que le Pape n'en vouloit point, & qui trouverent mille raisons de n'y point venir, dès qu'ils le virent assemblé ? La réponse à ces deux questions est la même.

Le Roi rassembla les évêques qui se trouvoient à Paris, pour délibérer, à l'occasion du dernier bref, touchant le moyen le plus sûr de soumettre des gens si opiniâtres. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire, & pria Sa Majesté d'employer sa puissance, selon le vœu du Souverain Pontife, pour que l'on procédât à la souscription, sous deux mois au plus tard. Les prélats ne manquerent pas non plus d'écrire à Sa Sainteté, qu'ils avoient trouvé la déclaration finale des jansénistes, artificieuse, méchante, & cachant l'hérésie sous l'appareil d'une obéissance en paroles. Ces poursuites mirent à bout le flegme des novateurs. Ils publierent contre les évêques & les

docteurs

docteurs catholiques, une foule de libelles si violens, qu'on ne peut les bien comparer qu'aux emportemens de Luther, dans ses accès de frénésie contre les Papes. Cette audace fut un motif de plus au Monarque, pour presser, par l'expédition de ses lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus forte, & il alla lui-même la faire enregistrer au parlement.

Dans l'intervalle, le conseil d'Etat condamna le journal de S. Amour à être brûlé par la main du bourreau, avec ordre d'en appréhender au corps l'auteur & l'imprimeur. Cet ouvrage est un récit infidele, & souvent menteur à outrance, de ce qui s'est passé à Rome & à Paris concernant le jansénisme, depuis l'an 1646 jusqu'en 1654. Il fut examiné par différens prélats & docteurs des plus distingués. Tous jugerent que l'hérésie de Jansénius y étoit renouvellée & soutenue ouvertement; que les écrivains orthodoxes qui avoient combattu cette hérésie y étoient chargés d'injures, tandis qu'on y élevoit jusqu'aux nues ses auteurs & ses défenseurs; que les décrets apostoli-

ques prononcés en cette matiere, les souverains pontifes, les évêques, les docteurs, les religieux y étoient traités avec un mépris & une insolence effrénée; en un mot, que l'autorité de l'Eglise se trouvoit tellement offensée dans cet ouvrage, qu'il étoit digne de toute la rigueur ordonnée par les loix contre les livres hérétiques.

La déclaration du Roi donnée ensuite marque si bien la religion & la pénétration de son conseil, qu'elle mérite d'être au moins rapportée en substance. C'est un fil qui peut diriger bien des personnes. Elle débute par avertir, que les premieres étincelles de l'ambition & de l'intérêt privé, couvertes du voile de la piété & du rigorisme, peuvent causer l'embrasement le plus funeste. Après quoi, Sa Majesté, pour les étouffer à leur naissance, & faire cesser les divisions qui agitent ses sujets, ordonne que le formulaire sera signé par tous les ecclésiastiques, séculiers & réguliers; que les bénéfices de ceux qui ne signeront pas dans le mois de la publication, seront impétrables, comme vacans de plein droit; que personne à l'avenir

ne pourra, ſans avoir ſigné, être pourvu d'aucun bénéfice quelconque, ni être admis aux degrés des univerſités, aux charges, principalités & régences qui en dépendent; non plus qu'à faire profeſſion, ni à exercer aucune charge, ni office dans les monaſteres.

Les motifs de la déclaration ſont, entre autres, que les ſectateurs de la nouvelle doctrine ont tenté, par une foule d'écrits, de perſuader que les propoſitions proſcrites n'étoient pas enſeignées dans le livre de Janſénius; & quoique d'abord ils les aient défendues avec chaleur, qu'ils aient entrepris de les faire paſſer pour des vérités orthodoxes, pour les maximes les plus conſtantes de la doctrine de S. Auguſtin, qu'ils les ont néanmoins déſavouées depuis, comme des propoſitions fabriquées à plaiſir, comme une chimere ſuppoſée pour les combattre avec avantage; que par un procédé ſi contraire à la ſincérité chrétienne, ils ont mis en plein jour l'eſprit & le caractere de gens qui veulent ſe faire chefs de parti, de cabaleurs qu'un jaloux orgueil porte à ſe ſignaler en débitant des opinions nouvelles; que le concours des deux puiſſances n'a pu les réduire à ré-

tracter de bonne foi, des erreurs condamnées d'un consentement unanime par l'Eglise ; que loin de déférer en effet à ses jugemens, il est manifeste que les promesses qu'ils ont faites n'ont rien eu de sincère ; qu'elles ont été violées d'une maniere formelle, & par leurs discours, & par une foule d'écrits, où ils s'efforçoient de persuader que leur doctrine étoit, tantôt celle de S. Augustin, tantôt celle de S. Thomas ; que sur les traces des hérésiarques précédens, ils ont persisté à dogmatiser en secret, & qualifié de persécutions les justes procédures intentées afin de les réduire au devoir, s'il eût été possible ; qu'une résistance aussi directe & aussi opiniâtre aux puissances légitimes, est une audace qu'on ne doit plus supporter, une rebellion manifeste qui, selon tous les principes, doit être punie au for extérieur, avec toute la sévérité que les loix canoniques & civiles prononcent contre les fauteurs de l'hérésie, & les perturbateurs du repos public.

En conséquence de cette déclaration, M. de Péréfixe, installé nouvellement dans le siége de la capitale, donna le sept juin de cette année 1664, son man-

dement pour la ſignature du formulaire. Trois ans auparavant, on avoit ſoutenu dans une theſe publique, au college des jéſuites à Paris, qu'on pouvoit croire *de foi divine*, que les cinq propoſitions tirées de Janſénius étoient hérétiques dans le ſens de l'auteur. Sur quoi le dur Arnaud, ſecondé par tous les déclamateurs du parti, avoit crié à l'impiété & au renverſement de la religion. Pour éviter ce reproche, le nouvel archevêque, dans ſon mandement, déclara que les conſtitutions des Papes ne demandoient pas une ſoumiſſion *de foi divine* par rapport au fait de Janſénius, mais ſeulement *une foi humaine & eccléſiaſtique*, qui oblige à ſoumettre ſon jugement avec ſincérité à celui des ſupérieurs eccléſiaſtiques. Le clergé de France, dans l'aſſemblée de 1656, n'avoit pas cru devoir entrer dans ces ſortes d'explications, avec un parti qui ne cherchoit qu'à prendre ſes adverſaires dans leurs paroles, ſur-tout s'ils en croyoient voir quelques-unes qui ne fuſſent pas d'un uſage commun parmi les peres & les ſaints docteurs. Il avoit dès-lors preſſenti cette malignité, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit en

S iij

Mém. du Clergé, an. 1656.

réponse du bref d'Alexandre VII. C'est pour détourner de leur tête, disoit-il, les coups de la foudre apostolique, que les partisans de la nouvelle doctrine s'efforcent de porter la dispute à une question de fait : mais le bref a coupé court à ces subtilités d'esprit. En renvoyant donc aux écoles ces disputes sur des syllabes, & restreignant l'autorité de la décision à la question de droit, ces prélats déclarerent simplement que la doctrine qu'explique Jansénius dans son livre, avoit été condamnée par la constitution.

Le mandement qui n'exigeoit qu'une foi ecclésiastique, n'évita point la censure du parti. Ils avoient crié à l'impiété, quand on leur avoit parlé de foi divine : quand on leur parla de foi humaine, ils crierent à la sotise, & se glorifierent, comme d'un triomphe complet, d'avoir amené là un des premiers évêques. Voici le raisonnement sur lequel ils se fondoient : On ne sauroit dire que la croyance qu'on exige pour le fait de Jansénius, soit une foi, ni divine, ni humaine. Elle n'est pas divine, puisque ce fait n'est pas consigné dans le dépôt divin de la révélation. On

ne peut pas ſoutenir qu'elle ſoit humaine, puiſque par-là même elle ſeroit faillible : on ne peut donc point exiger de croyance ferme & ſincere, à l'égard de ce fait. A cet argument, qui a tout l'air de la ſuffiſance & de la ſubtilité de profanes ſophiſtes, on a répondu qu'il pouvoit s'appliquer au fait de S. Auguſtin, comme à celui de Janſénius ; c'eſt-à-dire que ſi l'Egliſe n'a pu connoître & condamner infailliblement la doctrine du livre de Janſénius, elle n'a, ni mieux connu, ni mieux approuvé celle des œuvres de S. Auguſtin ſur la grace. On a dit avec la même raiſon, que cet argument tendoit à renverſer tout l'édifice de la foi chrétienne ; puiſqu'il peut s'appliquer aux faits de tous les hérétiques, anciens auſſi bien que modernes, à tout ce qu'on peut également appeller fait dans les peres, dans les conciles généraux, dans les divines écritures. Car enfin il n'y a aucune révélation immédiate & particuliere, que les écrits d'Arius, de Neſtorius, de Pélage, de Luther, de Calvin, d'aucun héréſiarque en particulier renferment des héréſies. Il n'y en a pas davantage, qu'aucun concile ait été vrai-

ment œcuménique & légitime, ni que les livres saints que nous avons aujourd'hui soient conformes aux originaux. Dira-t-on pour cela que la foi chrétienne, dont ces monumens sont la base, ne porte que sur des fondemens humains, qu'elle n'a point la fermeté d'une foi divine, & qu'elle ne peut être appellée de ce nom ?

1. Tim. 3. 15. Matt. 28. 20. 1. Tim. 6. Tit. 1.

Mais n'est-il pas de foi, & de foi divine, n'est-ce pas un article exprès de la révélation, que *l'Eglise de Dieu est la colonne & le ferme appui de la vérité ?* que *J. C. est à jamais avec les apôtres*, ou les premiers pasteurs, *pour enseigner aux nations tout ce qu'il a prescrit ?* que pour la sureté du sacré dépôt, dont ils sont établis gardiens, il leur est ordonné, & donné par conséquent, de s'abstenir des nouveautés profanes dans leurs discours, d'enseigner une doctrine saine en des termes qui lui soient assortis, & de réprimer les vains discoureurs qui tiennent un autre langage ? Voilà, sans suivre pied à pied ceux qui se rangent si visiblement parmi ces vains discoureurs que reprend l'Apôtre, & sans prendre une marche qui siéroit peu à la dignité de l'Eglise, sans op-

poser syllogisme à syllogisme, ni termes nouveaux à de nouvelles erreurs; voilà ce qui met en poudre toutes les nouveautés, & tous les sophismes des novateurs. L'Eglise est la sûre gardiene du dépôt de la foi, elle en propose les vérités sans aucun danger d'erreur, elle reprend avec la même infaillibilité ceux qui les combattent : ainsi, quand elle réprouve leurs documens pervers, leurs paroles, ou leurs écrits, leurs assertions isolées, ou leurs livres entiers; on doit se soumettre à ses décisions avec la même fermeté de foi, qu'à la parole du Dieu qui lui a conféré son infaillibilité.

Qu'on appelle, si l'on veut, cette croyance *une foi humaine*, en tant que l'Eglise, avant d'approuver ou de réprouver un livre, use de secours humains pour en découvrir le sens propre : toujours est-il constant qu'elle ne prononcera point, sans l'avoir découvert avec autant de certitude qu'elle en a de l'assistance de l'Esprit saint pour enseigner les nations. Qu'on la nomme encore *foi ecclésiastique*, comme n'étant, ni simplement humaine, ni purement divine, mais fondée d'une maniere immédiate & spéciale sur l'infaillibilité de

l'Eglise : on ne sauroit toutefois disconvenir qu'elle ne soit ultérieurement, & même foncièrement divine ; puisqu'elle a pour objet secondaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'autorité de Dieu, qui garantit l'enseignement de l'Eglise en matiere de foi. Après tout, il ne s'agit que des qualités de cette foi, & nullement des noms qu'on peut lui donner : discussion assez inutile en soi, mais que leur célébrité ne nous permettoit pas de passer tout-à-fait sous silence. Le point capital est que cette croyance, quelque nom qu'on lui donne, ait toute la sincérité & la fermeté que demandent la foi due à l'Eglise & la religion du serment.

Si-tôt que M. de Péréfixe eut publié son mandement, il se mit en devoir de le faire exécuter, d'abord à Port-royal, regardé comme l'asyle & la principale école du jansénisme. Les religieuses, bien endoctrinées par leurs maîtres & leurs directeurs, ne goûterent pas plus la foi humaine que la foi divine ; & la condescendance qui avoit porté le prélat à user d'une expression nouvelle, ne fournit qu'un nouveau motif pour exiger qu'il se contentât du silence respectueux ; à

quoi l'on imagina même qu'elle étoit un acheminement. Il ne les laissa pas long-temps dans cette prévention. Cette premiere entrevue fut néanmoins très-pacifique ; quoiqu'elles se fussent toutes montrées fort éloignées de faire ce qu'il souhaitoit. Comme il étoit naturellement doux, & que son zele n'avoit rien de précipité ; il leur donna un mois pour faire leurs réflexions, & chargea un docteur de Sorbonne, avec un pere de l'Oratoire, de conférer de temps en temps avec elles, afin de les amener à l'obéissance.

Bientôt ils s'apperçurent que ces filles, avec toute leur affectation d'ignorance & de simplicité, en savoient presque autant que leurs peres & leurs maîtres, au moins pour ce qui étoit de pratique dans les circonstances. La mere Angélique de S. Paul & la mere Agnès, qui régissoient tour à tour les deux monasteres, de la ville & des champs, étoient sœurs du célebre Arnaud. Les sœurs Angélique de S. Jean, Marie-Thérese & Marie de Sainte-Claire, étoient filles du sieur Arnaud d'Andilly. Plusieurs autres puisoient de même à la source ; & ces canaux fideles répandoient

ensuite les flots de la grace & de la doctrine dans tous les offices des deux maisons.

Relat. de M. Chamillard.

Presque toutes, en commun & en particulier, devant les préposés de l'archevêque, se montrerent parfaitement instruites à mépriser, & les décisions du siége apostolique, parce que les Papes Honorius & Libere, disoient-elles, étoient tombés dans l'hérésie; & l'acceptation des bulles de la part des évêques, parce que les scribes & les docteurs de la loi s'étoient joints au grand-prêtre Caïphe pour crucifier J. C. & l'exemple du reste des fideles, parce qu'elles étoient du petit nombre qui appartient au fils de Dieu, & hors duquel il n'y a plus de foi dans le monde; & la privation des sacremens, parce que Sainte Marie d'Egypte & la plupart des anachoretes avoient passé presque toute leur vie sans communier; parce qu'on participe à la table du Seigneur par la foi dont vit le juste, que c'est l'esprit qui vivifie, & que la chair ne sert de rien. C'étoit-là spécialement ce qui caractérisoit parmi elles les ames parfaites, que Dieu mettoit au dessus des observances communes, & de la

discipline moderne. Quelques-unes parvinrent en effet à un tel point de perfection, qu'elles passoient dix-huit mois de suite sans communier. Elles s'abstenoient sans peine de le faire à Pâques; & il leur sembloit pouvoir s'en priver de même le reste de leurs jours. C'est ce qu'on lit dans leurs propres lettres, si authentiques & si claires, que leurs plus fiers apologistes n'ont pas eu le front d'en disconvenir.

Sur le fond même de la nouvelle doctrine, elles étoient si pleinement instruites, que leur répugnance à signer le formulaire provenoit, comme elles n'ont pu s'en taire, de ce qu'elles sentoient parfaitement qu'en souscrivant à la condamnation du livre de Jansénius, elles condamneroient en même temps la doctrine propre des cinq propositions, qu'on leur faisoit regarder comme la doctrine approuvée par l'Eglise dans les œuvres de S. Augustin. Ainsi voit-on dans la vie de la mere Eugénie, que les plus obstinées à ne pas souscrire disoient à celles qui se laissoient persuader de le faire, qu'elles étoient bien simples de croire que J. C. fût mort pour Judas & pour Caïn; puisque ces réprouvés n'a-

Augustinus Ypr. Lib. II, p. 166, Col. 2.

voient pas eu plus de part à sa rédemption, que les diables pour lesquels il est hors de doute qu'il n'a jamais répandu son sang. C'est ainsi, comme on l'a vu, que Jansénius exprime la cinquieme des fameuses propositions, à laquelle ses dénonciateurs, dans leur extrait, n'ont fait d'autre changement que de la rendre en termes moins offensans pour les oreilles pieuses. Voilà quelle étoit l'ignorance & la simplicité de ces bonnes religieuses, pour qui l'on crioit, contre les pasteurs, à la persécution & au ridicule. Voilà aussi quelle étoit la bonne foi des docteurs, qui sous prétexte de ne pas donner atteinte à la réputation d'un évêque mort dans la communion de l'Eglise, se ménageoient la liberté de soutenir une doctrine proscrite, & les propositions mêmes que l'Eglise avoit condamnées dans le nouvel Augustin, tandis qu'ils les condamnoient de bouche.

Il n'est pas étonnant qu'une opiniâtreté indomptable fût la suite de pareilles préventions, dans des filles qui n'écoutoient que leurs séducteurs. Il n'y en eut que trois ou quatre, qui se rendirent aux exhortations des commissaires de l'archevêque. Toutes les lumieres du grand

Boſſuet, qui ne jugea point au deſſous de lui de les entreprendre enſuite, furent encore moins fructueuſes. Le mois de ſurſis accordé par l'archevêque étant enfin expiré, il leur fit une viſite nouvelle; il harangua la communauté, il exhorta chaque religieuſe en particulier: tout fut pareillement inutile; ce qui le détermina, malgré la modération qui lui étoit naturelle, à leur interdire l'uſage des ſacremens. Comme elles ſe plaignoient que la régularité de leur vie, à laquelle il avoit lui-même rendu témoignage, ne méritoit pas cette ſévérité; oui, leur repliqua-t-il, vous êtes pures comme des anges, mais vous êtes orgueilleuſes & opiniâtres comme des démons.

Pour appliquer le dernier remede à un mal que l'indulgence ne pouvoit plus que rendre irrémédiable, la cour prit le parti de diſſiper la communauté; & conjointement avec l'ordinaire, elle y mit pour ſupérieure, la mere Eugénie de Fontaine, que l'archevêque y alla lui-même établir, avec cinq autres religieuſes de la Viſitation, afin de renouveler entiérement l'eſprit de Port-royal. On en tira, pour la

même raison, l'abbesse & onze religieuses des plus obstinées, qu'on dispersa dans les monasteres dont la foi étoit à l'épreuve. Quoique tout Paris rendît justice au mérite & à l'éminente vertu de la nouvelle supérieure ; Nicole dans ses *Lettres imaginaires*, & le P. Gerberon dans son Histoire du jansénisme, n'ont pas laissé de lui trouver des crimes : mais leurs injures mêmes font leur confusion. Ce qu'ils lui ont reproché de plus grave, ou pour mieux dire de plus misérable & de plus insensé, c'est que c'étoit une pélagiene, vendue aux Vincent de Paul, aux Ollier, aux jésuites, à tous ceux qui ne connoissoient la grace du Sauveur que pour la persécuter.

Les invectives & les apologies servant peu aux religieuses réfractaires, elles appellerent de tout ce qui s'étoit fait, & présenterent requête au parlement, tant contre leur archevêque, que contre les filles de la Visitation qu'on avoit introduites à Port-royal. Le fruit de cette conduite profane fut une sentence canonique, qui les déclara rebelles aux supérieurs ecclésiastiques, indignes de participer aux sacremens

de l'Egliſe, & privées de voix tant active que paſſive en chapitre. Cette peine tomboit ſur les deux monaſteres, parce qu'on y étoit dans les mêmes diſpoſitions. On prit enſuite le parti d'envoyer toutes les rebelles dans le monaſtere des champs, & l'on ne retint à Port-royal de la ville que celles qui étoient enfin rentrées en elles-mêmes, au nombre de dix. Cependant l'archevêque recherchant en tous lieux ces brebis égarées, ſe transporta au monaſtere des champs, où pour lors elles ſe trouvoient au nombre de ſoixante-quinze. De toute cette multitude, il n'y en eut pas une ſeule, qui ne ſe montrât déterminée à tout ſouffrir, plutôt que d'obéir à l'Egliſe. Outre l'uſage des ſacremens, le prélat leur défendit l'office public, & l'entrée du chœur, ſans qu'elles en paruſſent plus ébranlées.

La peine dura juſqu'à la paix furtive qu'on extorqua, au moyen du parjure, ſous le pontife ſuivant, & qu'on appela de ſon nom la Paix de Clément IX. Durant cet intervalle, cinq religieuſes aimerent mieux mourir excommuniées, que de donner aucun

ſigne de repentir. On leur avoit appris, qu'il eſt des excommunications plus ſalutaires que nuiſibles, qui même peuvent conférer à l'excommunié un mérite comparable à celui du martyre. Telles ſont les maximes de la cinquieme des *Lettres imaginaires*, & tout à la fois les élémens bien reconnoiſſables des Réflexions morales, qui par la ſuite mirent le comble au ſcandale du Calviniſme preſque entiérement réintégré.

Tandis que ces étranges filles de S. Bernard s'abandonnoient ainſi à l'eſprit de ſchiſme & de révolte contre toutes les puiſſances; d'autres enfans du même pere, dans les déſerts du Perche, ne s'occupoient qu'à retracer les grands exemples de pénitence, d'abjection, de renoncement abſolu à la vie des ſens, qu'à peine on croyoit encore des beaux jours de Cîteaux & de Clairvaux. L'homme de la droite du Seigneur pour l'opération de ce prodige, fut l'abbé de la Trappe, Armand-Jean Bouthillier de Rancé, ſorti d'une famille employée dans le miniſtere, dont le crédit, joint aux qualités perſonnelles de l'abbé, lui donnoient lieu

Vie de l'abbé de Rancé par Mars. Lib. 1. Chap. 1, 4.

de prétendre à tout. Il s'engagea cependant dans l'état ecclésiastique; mais il n'en eut pas moins d'ambition d'abord, & ne fut pas à l'abri de bien d'autres égaremens. Maître d'un patrimoine considérable à l'âge de vingt-cinq ans, & pourvu d'une multitude de bénéfices, aussi avantagé de la nature que de la fortune, homme d'un génie élevé & facile, de la physionomie la plus heureuse, d'un caractere aimable & d'une conversation ravissante; les plaisirs le cherchoient, & il ne les fuyoit point: le monde l'aima, & il aima le monde. Ce n'est pas qu'il donnât dans les désordres grossiers: il avoit des principes de décence, & un grand soin de sa réputation, au moins pour ne pas nuire à son avancement. Mais il ne se refusoit rien, en matiere de passion même, de ce que le monde appelle honnête; & sous ce palliatif, jusqu'où ne pouvoit pas aller un cœur aussi tendre que l'étoit le sien? Il vivoit habituellement, au milieu de tout ce qui pouvoit l'amollir. La somptuosité & la délicatesse régnoient dans sa table; le luxe, avec une élégance recherchée dans ses habits, dans ses meubles & dans ses équipages.

Ibid. c. 7 & 8.

D'un autre côté, le ciel qui avoit ses vues sur cet homme extraordinaire, lui avoit donné un cœur, dont la bonté surpassoit peut-être encore la beauté de son esprit. Il l'avoit aussi généreux que sensible, toujours prêt à braver les obstacles & les dangers mêmes, non seulement pour obliger ses amis, mais pour secourir toutes sortes de malheureux. Quoique la vie molle & sensuelle forme d'ordinaire une dureté impénétrable aux miseres d'autrui ; il eut toujours une vraie tendresse pour les pauvres, & il en donna des preuves effectives dans tous les besoins qui parvinrent à sa connoissance. Il étoit naturellement désintéressé, plein d'honneur & de franchise, malgré son ambition. Il avoit bien ses vu s ; il vouloit s'élever : mais ce ne fut jamais par des voies obliques & basses, ni aux dépens de l'équité, & moins encore de l'amitié. Sa droiture & sa délicatesse de sentiment, avec un certain goût de l'honnête & du vrai, ne lui permirent jamais de trouver son repos dans l'iniquité, ni même dans les plaisirs qui l'amusoient, sans pouvoir le fixer. Il n'étoit point d'accord avec lui-même;

ses passions combattoient ses lumieres, & ses lumieres combattoient ses passions : il se jugeoit, il se condamnoit quelquefois, il alloit jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens. Mais ces efforts, jusqu'au jour marqué par le Seigneur, furent ceux d'un homme qui lutte un moment contre le sommeil, & qui retombe après dans un sommeil plus profond.

Le Seigneur le rappella insensiblement à lui, par plusieurs accidens successifs, tels que la mort de son proche parent, le comte de Savigny, ministre d'Etat, dont il espéroit beaucoup; celle de Gaston de France, duc d'Orléans, dont il étoit chéri & premier aumônier; & différens dangers de perdre la vie, à quelques uns desquels il n'échapa que par une espece de miracle. En voici un exemple. Il étoit si passionné pour la chasse & les armes, qu'il prenoit son fusil dans la ville même, pour aller se promener, derriere l'église de Notre-Dame dont il étoit chanoine, sur la terrasse qui borde la riviere. Comme il s'y trouvoit, un autre tireur qui étoit sur la rive opposée, soit par mégarde, soit à dessein, lui lâcha son coup; &

Chap. 5.

la balle l'eût étendu mort sur la place, si elle n'eût donné sur le fermoir de sa gibeciere. Il avoit toujours conservé un fond de religion. Touché d'un trait si visible de la protection divine ; hélas! s'écria-t-il, que devenois-je, si Dieu n'avoit eu pitié de moi ! Tant d'événemens singuliers, ou pour mieux dire, la grace qui leur donnoit leur activité, lui fit prendre enfin la résolution fixe de se donner entiérement à Dieu.

C. 11.

Il se retira dans sa maison de Véret en Touraine, pour y repasser dans l'amertume de son ame les égaremens de sa vie mondaine. Mais que cette belle maison lui parut différente de ce qu'elle lui avoit été jusque-là ! Où suis-je, dit-il en s'y revoyant, choqué de la magnificence & de la volupté que tout y respiroit ? Ou l'évangile me trompe, ou c'est ici la demeure d'un réprouvé. Il résolut, à l'heure même, de la vendre, & d'en donner le prix aux pauvres. La chose ne pouvoit pas s'exécuter si-tôt : mais sur le champ il en bannit le luxe, la profusion, & avec la bonne chere, les gens de plaisirs qu'elle y attiroit. Il congédia des troupes de domestiques, en pourvoyant néanmoins à leur sub-

ſiſtance, & ne conſerva que ceux qui lui étoient indiſpenſablement néceſſaires. Il vendit ſa vaiſſelle d'argent, dont il diſtribua le prix aux pauvres. La réforme de ſa table fut encore plus ſévere : il ſe réduiſit à ne plus manger que du bœuf. On preſſent bien qu'il ne manqua pas de s'interdire la chaſſe : mais, ce qu'on n'imagineroit point, il renonça au plaiſir qu'il trouvoit à deſſiner, tout innocent qu'étoit cet exercice, où il réuſſiſſoit très-bien. Il jugeoit le temps trop précieux, après ce qu'il en avoit perdu, pour ne pas le conſacrer tout entier aux choſes de l'éternité.

Après la priere, la méditation des vérités éternelles, la lecture des livres ſaints & des peres, il viſitoit les pauvres de ſes domaines & du voiſinage, toujours à pied, quelque temps qu'il fît; fourniſſant à leurs beſoins, les aſſiſtant dans leurs maladies, les conſolant & les inſtruiſant, prévenant, ou terminant les procès du canton par ſes conſeils & par ſes libéralités, portant par-tout où il mettoit le pied la paix & la concorde. Ils venoient le retrouver à Véret; & il les voyoit avec plaiſir

consommer le produit des bénéfices, qui avoient si long-temps servi de matiere au faste & à la mollesse. Pendant plusieurs années, il fournit à la subsistance de quatre à cinq cents pauvres : il entroit avec les soins d'une mere dans le détail de leurs besoins, donnoit des habits aux uns, des médicamens aux autres, & à tous sans exception la nourriture. Il se fit une source intarissable d'aumônes, par la suppression de toute dépense inutile, par la vente de ses meubles, & de ses terres ensuite, par l'épargne dont il usoit à l'égard de sa propre personne. La simplicité de ses vêtemens égaloit celle de sa table. Au lieu de sa vanité ordinaire, on ne vit plus en lui qu'une propreté modeste, ou plutôt qu'une pauvreté propre & décente. Il se réduisit aux étoffes de laine, & s'interdit à jamais la soie. Il s'habilloit seul, & sans feu dans les temps les plus froids. En général, il n'employa plus de domestique pour le service de sa personne.

Ch. 12 & 13. Un genre de vie si extraordinaire, pour un abbé si fort au goût du monde, lui attira bien des avis importuns, & bien des censures. Ses proches & ses amis lui

lui repréſenterent vivement, qu'il étoit fait pour la ſociété, qu'il avoit tous les talens qui pouvoient l'y rendre utile, auſſi-bien qu'agréable; qu'il devoit au moins ſe faire ſcrupule du tort qu'il faiſoit à l'Egliſe en les enfouiſſant; que ces accès de ferveur étoient ſujets à bien des inſtabilités & des repentirs; qu'il n'avoit point aſſez conſulté ſes forces; & qu'il étoit fort à craindre, s'il différoit de ſuivre leurs conſeils, qu'il ne revînt à eux par la ſuite, avec la honte de ne les avoir pas écoutés plutôt. Ce dernier trait ſur-tout le piqua vivement: il dit dans une de ſes lettres, qu'il ne put l'entendre ſans indignation. Sa politeſſe & ſon grand uſage du monde le continrent: mais il répondit, d'un ton qui fit comprendre, qu'en combattant ſes deſſeins, on ne feroit que l'y affermir davantage. On le laiſſa tranquille.

La cenſure ne s'en exerça pas moins. Les uns attribuerent ſon changement à des viſions, dont la trempe de ſon eſprit ne fut jamais ſuſceptible; d'autres au chagrin d'une ame peu philoſophique, au dépit de ne pouvoir s'avancer autant qu'il le prétendoit;

d'autres à l'hypocrisie même, à une ambition déguisée, qui alloit à ses fins par des voies d'autant plus sûres, qu'elles étoient plus couvertes. Comme il avoit toujours été d'une délicatesse infinie sur sa réputation, le mépris qu'il fit de ces discours est un des plus grands sacrifices qu'il ait eu à faire. On dira de moi tout ce qu'on voudra, lit-on dans ses lettres sur ce sujet; pourvu que ma conscience ne me reproche rien, je vivrai en repos : pourvu que je sois à Dieu, je compte pour rien l'opinion des hommes. Je donne au monde la liberté de dire de moi tout ce qu'il lui plaira. Je mérite tout cela, & bien davantage : mais cela me fera connoître encore mieux l'importance de m'établir dans une retraite, qui ne puisse être interrompue par le commerce des hommes.

Liv. 1. c. 2.
Liv. 2. c. 1.

Il prit enfin ce parti : il vendit, avec la terre de Véret, le reste de ses biens patrimoniaux, environ trois cent mille livres, qu'il donna à l'hôtel-dieu de Paris, après avoir récompensé libéralement ses domestiques. Il se défit de ses bénéfices, à la seule exception de l'abbaye de la Trappe, qui ne lui

rapportoit que trois mille livres ; & avec deux domestiques, dont l'un devint un de ses plus fervens religieux, il se retira dans ce lieu solitaire, ou plutôt sauvage, & naturellement désagréable. On trouva mauvais qu'il n'eût pas laissé à ses proches, au moins ses biens de famille : mais il avoit cru devoir indispensablement s'acquitter ainsi de la restitution, à laquelle il étoit obligé envers l'Eglise & les pauvres, pour le mauvais usage qu'il avoit fait du produit de ses bénéfices.

Liv. 2. c. 2.

L'abbaye de la Trappe, ordre de S. Bernard, au diocese de Séez, sur les confins du Perche & de la Normandie, est située dans un grand vallon, entouré de bois & de monticules, qui semblent vouloir la cacher au reste du monde. Onze étangs répandus autour du monastere, ou plutôt de ses débris épars, rendoient l'air très-mal-sain, & les approches si difficiles, qu'on n'y pouvoit arriver sans guide. L'église menaçoit ruine ; tous les lieux réguliers étoient absolument ruinés : six ou sept religieux, si toutefois on pouvoit encore leur donner ce nom, logés çà & là dans quelques méchans

réduits parmi les fermiers & les fermieres, n'avoient plus de leur état que l'habit, & ne conservoient l'habit que pour déshonorer l'état. Voilà ce qu'étoit la Trappe, quand l'abbé de Rancé, encore simple commendataire, entreprit d'y mettre la réforme: projet qui fit trembler pour sa vie même; tant ses moines étoient décriés. On les croyoit capables de tout. Il gagna cependant sur eux, & ce fut déjà une merveille, qu'ils accepteroient une pension, soit pour vivre librement dans l'enceinte du monastere, soit pour se retirer par-tout où il leur conviendroit. Il fit venir ensuite, de l'abbaye de Perseigne, six religieux de l'étroite observance, pour ébaucher la réforme. Car ce ne fut-là véritablement qu'une ébauche, en comparaison des prodiges de pénitence & d'abnégation, qu'on admira peu après à la Trappe. Cependant l'abbé, sans changer encore d'habit, ni d'état, se mit à vivre comme les réformés, observant leurs jeûnes, partageant leurs travaux, assistant à leurs offices, à toutes leurs prieres, à tous leurs exercices de religion.

Sa fidélité à la grace lui attirant des graces nouvelles, & toujours plus fortes, il fut inspiré enfin de se faire religieux, & ne différa de suivre sa vocation, qu'autant qu'il le fallut pour s'en assurer par de sages conseils. Il se rendit aussi-tôt après dans l'abbaye de Perseigne, où il prit l'habit le trente juin de l'année 1663, la trente-huitieme de son âge, & la huitieme de son retour à Dieu. Une maladie causée par un genre de vie, aussi contraire à la délicatesse de son tempérament qu'à la maniere dont il avoit vécu dans le monde, ne put ébranler sa constance; quoique les médecins, après plusieurs rechutes, lui eussent déclaré qu'il périroit infailliblement, s'il s'obstinoit davantage. Dieu lui rendit néanmoins la santé, aussi parfaite qu'il l'avoit jamais eue; & il reprit ses austérités, avec autant de ferveur que si elles n'y eussent jamais nui. Après sa profession, il revint à son abbaye de la Trappe, qu'il conservoit en regle, avec l'agrément de la Cour. Il vouloit s'en démettre, & se réduire à l'état de simple religieux : mais des personnes éclairées & très-exactes lui firent compren-

Hil. c. 3 & 4.

Chap. 7.

dre, qu'en se dépouillant de l'autorité d'abbé régulier, il ne lui étoit plus possible d'établir la haute régularité, ni la réforme qu'il méditoit.

Liv. III, c. 7, 12 & 13.

Avec cette autorité-là même, & tout l'ascendant d'un génie supérieur, il est inconcevable qu'il ait pu porter les choses à un point, où les instituteurs mêmes de l'étroite observance, tout éminente qu'étoit leur vertu, ne croyoient pas que la foiblesse humaine pût aller. Il réussit toutefois, par la douceur & la charité, par l'onction de ses paroles, & sur-tout par ses exemples, qui passoient encore toutes les rigueurs de la regle; il réussit à faire pratiquer, sans relâche & sans fin, la pénitence la plus austere qu'on ait jamais vue, au moins dans le dernier âge de l'Eglise. La nourriture, à la Trappe, est des plus pauvres, mal apprêtée, & en petite quantité. L'usage du vin, de la viande, du poisson, du beure & des œufs en est absolument banni. On n'y permet que celui des légumes, des herbes, des racines, du lait simple & du pain bis, dont le son n'est pas tiré, avec une chopine de cidre ou de biere par jour. Les jours

de jeûne, qui emportent la plus grande partie de l'année, rien n'est assaisonné qu'au sel & à l'eau ; & la collation se réduit, pour les jeûnes de regle, à trois onces de pain sans rien autre chose, & à deux onces pour les jeûnes d'Eglise. Il n'y a ni fête dans l'année, ni aucune rencontre, où il soit permis d'ajouter à la nourriture ordinaire ; excepté le seul cas d'une grande maladie, où l'usage des œufs & de la viande est souffert. Le linge est absolument inusité, pour les malades mêmes. Leur lit, pour tout adoucissement, consiste en une paillasse non piquée : hors de là, ce sont des paillasses piquées & si dures, qu'on se trouveroit mieux sur des planches nues, qui du moins n'auroient point d'inégalités. Nous ne parlons pas des pénitences particulieres & fréquentes, des disciplines, des longs prosternemens, & des autres pratiques semblables qui sont imposées par les supérieurs, avec des réprimandes & des humiliations, qui ne crucifient pas moins l'esprit que ne l'est la chair. Il y a huit à neuf heures de chœur, dont deux & trois pendant la nuit ; & ce long chant se fait à voix pleine & fort éle-

vée. Il n'y a, ni récréations, ni promenades. La ſtabilité dans le monaſtere eſt inviolable. Il y regne un ſilence éternel, ſoit entre les religieux, ſoit à l'égard des perſonnes du dehors. Tout ce qui peut diſtraire l'eſprit, c'eſt un travail qui accable le corps, trois heures au moins par jour; après quoi, les habits ſe trouvent ſouvent ſi trempés de ſueur, qu'ils reſtent encore mouillés pour le travail du lendemain; ſans qu'il ſoit permis d'en changer. Que ne reſteroit-il pas à dire, ſi l'on prétendoit épuiſer la matiere? Mais à quoi bon plus de détails? Le nom ſeul de la Trappe fait naître une idée plus forte, que tout ce que pourroient faire les relations les plus circonſtanciées.

Le bruit de cette réforme porta l'admiration dans tout le royaume & dans tout le monde chrétien. L'édification paroiſſoit égale, dans les défenſeurs de la croyance antique, & dans les partiſans des nouveautés proſcrites: mais tout en applaudiſſant à ces grands exemples d'humilité, auſſi bien que de pénitence, ces derniers donnoient toujours le ſcandale de leur réſiſtance orgueilleuſe aux réſolutions du clergé,

soutenues par les déclarations du Roi; sans toutefois encore fronder ouvertement l'autorité du siége apostolique, pour ce qui étoit du formulaire. Ils se vantoient au contraire d'être autorisés par Rome, dans le refus qu'ils faisoient de le signer; & par une imposture qui tenoit de l'absurdité autant que de l'effronterie, ils publioient de toute part que le Pape improuvoit l'entreprise du clergé de France à ce sujet; qu'Alexandre VII n'avoit jamais fait mention de formulaire dans ses brefs; qu'il avoit évité même de le nommer; qu'il ne le désapprouvoit pas moins par sa conduite que par son silence; puisqu'il n'exigeoit point à Rome ce que les évêques s'ingéroient à faire en France, pour l'exécution prétendue des bulles.

L'impertinence de cette derniere objection en particulier sautoit aux yeux de tout le monde; puisqu'il eût été aussi ridicule qu'inutile, d'exiger des confessions & des témoignages de foi, dans les lieux où l'on ne soupçonnoit la foi de personne. Quant aux dispositions constantes d'Alexandre VII par rapport à la signature du formu-

laire en France, pouvoit-il mieux les manifester que par le bref foudroyant qu'il avoit adressé aux vicaires généraux de Paris, pour leur faire supprimer leur premiere ordonnance, & les réduire à la signature pure & simple qu'avoit ordonné le clergé du royaume? Mais quelle raison faut-il attendre d'un parti, qui après la publication même du formulaire donné par Alexandre VII, n'a pas rougi d'avancer qu'il n'étoit pas proprement l'ouvrage de ce pontife, tandis même que ce pontife en exigeoit la signature sous les peines les plus rigoureuses?

Hist. abrégée du Jansenisme.

Quelques misérables que fussent ces chicanes, cependant pour les faire cesser, ou pour en confondre les auteurs, le Roi pria le S. Pere d'envoyer lui-même un formulaire de sa façon, avec un commandement précis aux prélats de le signer, & de le faire signer par leurs diocésains, ainsi qu'il avoit été enjoint pour celui du clergé. Alexandre VII fit incontinent dresser une constitution nouvelle, où pour ôter, dit-il, tout prétexte à la désobéissance, & tout subterfuge à l'hérésie qui cherche à s'échaper par ses détours or-

dinaires, il ordonnoit aux évêques & à tous autres ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, aux religieuses mêmes, aux docteurs, licenciés, principaux de colleges & régens, de signer sous trois mois la formule de confession de foi qu'il avoit insérée dans sa constitution.

Elle étoit conçue en ces termes : Je soussigné me soumets à la constitution d'Innocent X, souverain pontife, du trente-unieme jour de mai 1653, & à celle d'Alexandre VII, son successeur, du seize octobre 1656 ; & je rejette & condamne sincérement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur ; comme le siége apostoliqu[illegible] a condamnées par les mêmes con[illegible]tions. Je le jure ainsi. Ainsi D[illegible] en aide, & les saints éva[illegible] Pontife ordonne ensuite de [illegible] executer ce réglement en tous lieux, & de contraindre ceux qui refuseront d'obéir, par sentences, censures, peines & tous moyens de droit & de fait, sans égard à aucun appel ; d'implorer même, s'il en est besoin, le bras séculier.

Dès que le Roi eut reçu cette constitution, il donna ses lettres patentes, où déclarant qu'elle ne contient rien de contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, ni aux droits de la couronne, il enjoint qu'on la reçoive dans toutes les terres de son obéissance; que tous les évêques & archevêques signent & fassent incessamment signer purement & simplement le formulaire Romain, aux termes précis dans lesquels il étoit conçu, sans user d'aucune distinction, interprétation, ou restriction, qui déroge directement ou indirectement aux constitutions pontificales. Et au cas qu'aucun évêque ou archevêque refuse de signer, ou de faire signer purement & simplement, dans l'espace de trois mois; Sa Majesté veut qu'on procede contre lui par les voies juridiques, & de même contre les autres ecclésiastiques, & toutes les personnes énoncées dans la constitution, qui manqueroient de se soumettre. Elle défend encore de rien écrire contre le formulaire, sous peine d'être traité comme fauteur de l'hérésie & perturbateur du repos public.

Le Bénédictin François à qui la Ho-

lande tint lieu de cloître & de patrie ; marqua beaucoup d'humeur contre la déclaration de son souverain légitime ; qu'il prétend aller plus loin que la bulle. Il ose même soutenir que cette bulle, qui contient le formulaire fait exprès contre la distinction du fait & du droit, qui ordonne de condamner sincérement les cinq propositions extraites de Jansénius, & de les condamner dans le sens où les enseigne Jansénius ; il ose néanmoins soutenir qu'elle ne proscrit point cette distinction, qu'elle ne demande la croyance intérieure que pour le droit, ou pour la doctrine, sur quoi tout le monde convenoit au moins de bouche ; & que pour le fait, elle laisse une liberté pleine de le croire, ou de ne le pas croire ; en un mot qu'elle met les docteurs au large, pour ce qui est de la question de fait. La prévention, que dis-je ? la fourberie, quoique si peu naturelle au génie bourru du P. Gerberon, peut-elle aller plus loin ? Oui, voici quelque chose de plus : le pape Alexandre, dit un autre écrivain aussi inconséquent, s'est abstenu de dire que les cinq propositions fussent extraites mot à mot de Jansé-

Hist. génér. du Jans. an. 1665.

Réflex. sur les bulles & sur les brefs qui condamnent les cinq propositions, pages 15 & suiv.

nius, & de nommer, comme ont fait certains calomniateurs, le livre de ce pieux évêque, le faux Augustin; afin de ne point empêcher, pour cinq propositions qu'on lui attribuoit en l'air, qu'on ne pût croire & soutenir que le livre contenoit la doctrine de S. Augustin touchant la grace de J. C. On rougit de relever ces absurdités; mais il importoit essentiellement de les faire connoître, ou plutôt de les faire apprécier par le sens commun. Combien de personnes, malgré cela, ont encore regardé comme inutiles & dangereuses même, les constitutions postérieures, toutes nécessaires qu'elles étoient, pour forcer la fourbe hérétique dans ses retranchemens!

Ces vaines subtilités, ces absurdités palpables suffirent toutefois pour engager le très-grand nombre des partisans de Jansénius à signer le formulaire, sans changer de sentiment à l'égard de sa doctrine. Les théologiens, les rigoristes qu'effarouchoit le seul nom d'équivoque, ou de restriction mentale, jurerent sans scrupule, qu'ils condamnoient sincérement les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, & qu'ils

les condamnoient dans le sens de Jansénius ; tandis qu'ils tenoient dans leur ame, que Jansénius n'avoit jamais enseigné que la doctrine de l'Eglise, que la doctrine pure de Saint-Augustin. Rendons cependant justice à qui la mérite, & autant qu'il la mérite. Le docteur Arnaud ne voulut jamais signer purement & simplement : toujours il protesta, jusque dans son testament spirituel, ne pouvoir le faire sans mensonge & sans parjure. Mais que l'intérêt de parti rend indulgens les plus revêches censeurs ! Arnaud appella *honnêtes gens*, & ne cessa pas plus d'exalter que de ménager ceux qu'il regardoit comme des parjures. Si quelque chose peut désabuser les gens d'un parti, c'est que la multitude, au jugement de ses principaux défenseurs, n'y soient que de parjures, vendus à l'intérêt, ou à la politique.

Dès que la derniere bulle d'Alexandre VII fut publiée, on vit de tous côtés paroître des mandemens, qui, à la réserve de quatre ou cinq, exigeoient la signature pure & simple du formulaire. L'évêque d'Alet donna l'exemple de la singularité. Son mande-

ment portoit, que le dépôt confié à l'Eglise ne comprend que les vérités révélées, & que c'est à celles-là seules qu'elle assujettit entiérement la raison; que les autres n'étant pas absolument nécessaires, Dieu n'avoit point établi d'autorité infaillible pour les connoître: d'où il suit que l'Eglise n'est infaillible que dans les jugemens qu'elle porte sur un dogme, & qu'elle peut se tromper en attribuant certaines erreurs à un auteur, ou à un livre; qu'on doit néanmoins, à l'égard de cette attribution, marquer du respect pour l'Eglise, en demeurant dans le silence. On ne fut point étonné de voir adopter successivement ces principes, par les évêques de Beauvais, d'Angers & de Pamiers. Le premier s'étoit signalé depuis long-temps contre son chapitre, par son opposition scandaleuse aux constitutions apostoliques. L'évêque d'Angers étoit frere du fameux Arnaud. Pour celui de Pamiers, tout son honneur, depuis sa désertion, étoit entre les mains du parti qui l'avoit débauché. On ne sait trop par quel vertige l'évêque de Noyon, dans son mandement, usa de termes qui, au regard des faits, bornoient la soumis-

sion à une déférence respectueuse. Le contenu des cinq mandemens ne parvint pas plutôt à la connoissance de la Cour, qu'ils furent supprimés par un arrêt du conseil d'Etat. Mais l'évêque de Noyon déclara aussi-tôt, qu'il n'avoit prétendu exclure que la soumission de foi divine, & non pas toute soumission d'esprit & de jugement; il donna même un mandement nouveau, qui exigeoit la signature pure & simple. Sur quoi l'historien du parti dit honnêtement, que la tête avoit tourné à ce prélat. Il en eût apparemment fait un grand homme, s'il eût persisté dans le schisme.

Cependant les titres de peres de l'Eglise & de nouveaux Athanases, prodigués aux quatre évêques schismatiques, n'enivrerent pas tellement l'évêque d'Alet en particulier, qu'il ne lui restât de vives inquiétudes sur les suites fâcheuses de l'exemple qu'il avoit donné. Comme le nonce de France ne pouvoit manquer d'en instruire le pape; il le vint trouver, lui protesta de son respect, de sa soumission, de son obéissance au Saint-Pere, dit force raisons pour justifier, ou excuser son mandement, se

Lettre du Nonce à Alexandre VII, du 28 Juillet 1665.

plaignit de quelques évêques, qui par jalousie vouloient lui ôter sa réputation, & lui demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire. Le nonce répondit qu'il n'y avoit rien de plus simple; qu'il n'étoit question que de faire, comme les autres évêques, un mandement qui ordonnât l'obéissance que demandoit le Saint-Siége; qu'il ôteroit par-là toute occasion de dispute, & tout prétexte à ses ennemis de l'attaquer auprès du Roi. L'évêque répliqua, que tout ce qu'il avoit fait n'étoit que pour conserver sa réputation; qu'il eût volontiers obéi à Sa Sainteté : mais que toute cette affaire étant une piece que lui jouoit le Clergé, il avoit cru ne devoir changer de conduite pour personne du royaume.

Cet évêque & ses trois complices n'en furent pas quittes à Rome pour ces défaites, ni même pour la condamnation qui s'y fit de leurs mandemens: peu après, à la priere du roi, on y nomma neuf prélats François, pour juger canoniquement ces quatre contumaces.

Au milieu de tant de sollicitudes, causées par un malheureux livre, qui exerçoit sans relâche les deux puissances, Alexandre VII n'oublia point les

charges diverses qui sont imposées au chef de toute l'Eglise. Non moins attentif à la conservation des mœurs qu'à l'intégrité de la foi, il condamna, au moins comme scandaleuses, quarante-cinq propositions de morale relâchée, ou plutôt dépravée & corrompue, avec défense d'en enseigner aucune, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. La plupart sont si contraires aux premiers principes, & aux maximes incontestables de l'évangile, qu'on ne conçoit pas comment elles ont pu jamais échapper à des docteurs, & même à de simples chrétiens. Mais que de théologiens, à qui la manie du syllogisme tient lieu d'acquis & de jugement, & qui sans autre préservatif s'engagent dans le champ scabreux des cas de conscience ! Les plus scandaleuses de ces propositions sont celles qui regardent le précepte de l'amour de Dieu, le meurtre & le duel, la dispense du jeûne, l'impureté, la simonie, & le prix des messes. Quelques-unes concernent les priviléges abolis, dont les réguliers voudroient encore user. D'autres, à quoi les partisans des nouvelles doctrines sont infiniment moins con-

traires, concernent la prohibition des livres suspects. En voici la derniere : Les livres défendus avec cette clause, *jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés*, peuvent être retenus, jusqu'à ce qu'on ait pris effectivement le soin de les corriger. Il est à présumer que les applaudissemens de ceux qui en donnent le plus à la condamnation des corrupteurs de la morale, ne tombent pas sur cette derniere censure. Autrement, concluroient-ils, de la condamnation faite à Rome de tant d'écrits de Port-royal, *que ce n'est pas toujours une mauvaise marque pour un livre, d'y être condamné, & qu'assez souvent au contraire, c'est une preuve de son intégrité?*

Lettre à un Conseiller du Parl. contre l'écrit du P. Annat sur la condamnation des Jansénistes.

Deux ans après ces censures, le même pontife déclara qu'on pouvoit enseigner que l'attrition conçue par la crainte des peines éternelles, suffisoit dans le sacrement de pénitence, pourvu qu'accompagnée de l'espérance du pardon, elle exclût la volonté de pécher. Il témoigne, que cette opinion étoit la plus commune dans les écoles : il ajoute néanmoins, qu'on peut admettre aussi la nécessité de quelque amour de Dieu; mais il défend en rigueur à ceux qui sont d'avis différent dans cette controverse,

de se noter réciproquement d'aucune censure théologique. Il avoit en vue l'université de Douay, où cette question s'agitoit avec chaleur. Le clergé de France déclara par la suite, qu'il ne suffit pas dans le sacrement de pénitence, de produire des actes de foi & d'espérance, si l'on ne commence à aimer Dieu, comme source de toute justice : mais il ne s'explique pas sur la nature de cet amour, soit pur, soit intéressé, & comme s'exprime l'école, amour de charité, ou amour de concupiscence. Tout contraires que paroissent d'abord ces deux sentimens, il n'est peut être pas fort difficile de les concilier. Le Pape exige que la crainte de l'Enfer exclue la volonté de pécher. Mais la volonté de pécher, ou l'amour du péché une fois banni d'une ame, cette ame n'a-t-elle pas dès lors la volonté d'observer les commandemens ? N'a-t-elle pas l'amour des vertus commandées, & de la loi éternelle, qui, selon S. Augustin, n'est autre chose que la volonté de Dieu, ou que Dieu qui veut l'ordre? Elle a donc aussi l'amour de l'ordre, ou de la justice, dont Dieu est la source; & dès là, elle commence au

Aug. contra Faust. Lib. 22. cap. 27.

moins à aimer Dieu, comme source de toute justice.

Le premier de janvier 1666, Alexandre VII donna une bulle, en confirmation de l'institut des religieuses établies à Caen, sous le titre de Notre-Dame de la Charité. Elles suivent la regle de S. Augustin; & outre les trois vœux ordinaires de religion, elles s'engagent par un quatrieme, à travailler au salut des femmes & des filles de mauvaise vie, qui veulent changer de conduite. Cet établissement fut le fruit des sermons touchans du pere Eudes, frere de l'historien Mézerai, & justement célebre lui-même par l'ardeur sage de son zele, & par la pratique de toutes les vertus qu'il prêchoit. Il avoit d'abord embrassé l'institut de l'Oratoire, d'où il sortit pour établir une congrégation de missionaires, animés du même zele & de la même foi que ceux de S. Vincent de Paul. Du nom de leur fondateur, ils ont pris celui d'Eudistes. Leur fin principale est de former de bons ministres à l'Eglise, par le gouvernement des séminaires. Le clergé de Normandie, où ils sont principalement répandus, fait encore aujourd'hui leur

éloge, par sa régularité & par ses lumieres. Aussi le nom du pere Eudes y est-il toujours dans la plus grande vénération : ce qui n'a point empêché l'historien fugitif du jansénisme de le re[illegible]ter, dans le vrai style de la H[illegible] [illegible]rétique, comme un fanatique, [illegible] déclaré de la grace du sauveur. [illegible] témoignage de plus, en faveur de ce saint Prêtre relativement à la foi, c'est-à dire à la vertu sans laquelle toute sainteté n'en est que le simulacre.

Louis XIV, aussi bien qu'Alexandre VII, en réprimant les nouvelles erreurs, ne négligeoit rien de ce qui appartenoit à l'édification, ou du moins à l'honnêteté publique, & poursuivoit indistinctement tous les genres de scandales. La nation n'étoit pas encore parvenue à ce degré de réserve & de politesse, que put seule lui rendre, après la licence & les troubles de tant de regnes précédens, la longue durée du plus brillant & du plus ferme de nos regnes. Le jurement, l'imprécation, le blasphême, relégués aujourd'hui dans les tripots & les tavernes, se faisoient entendre dans les assemblées de



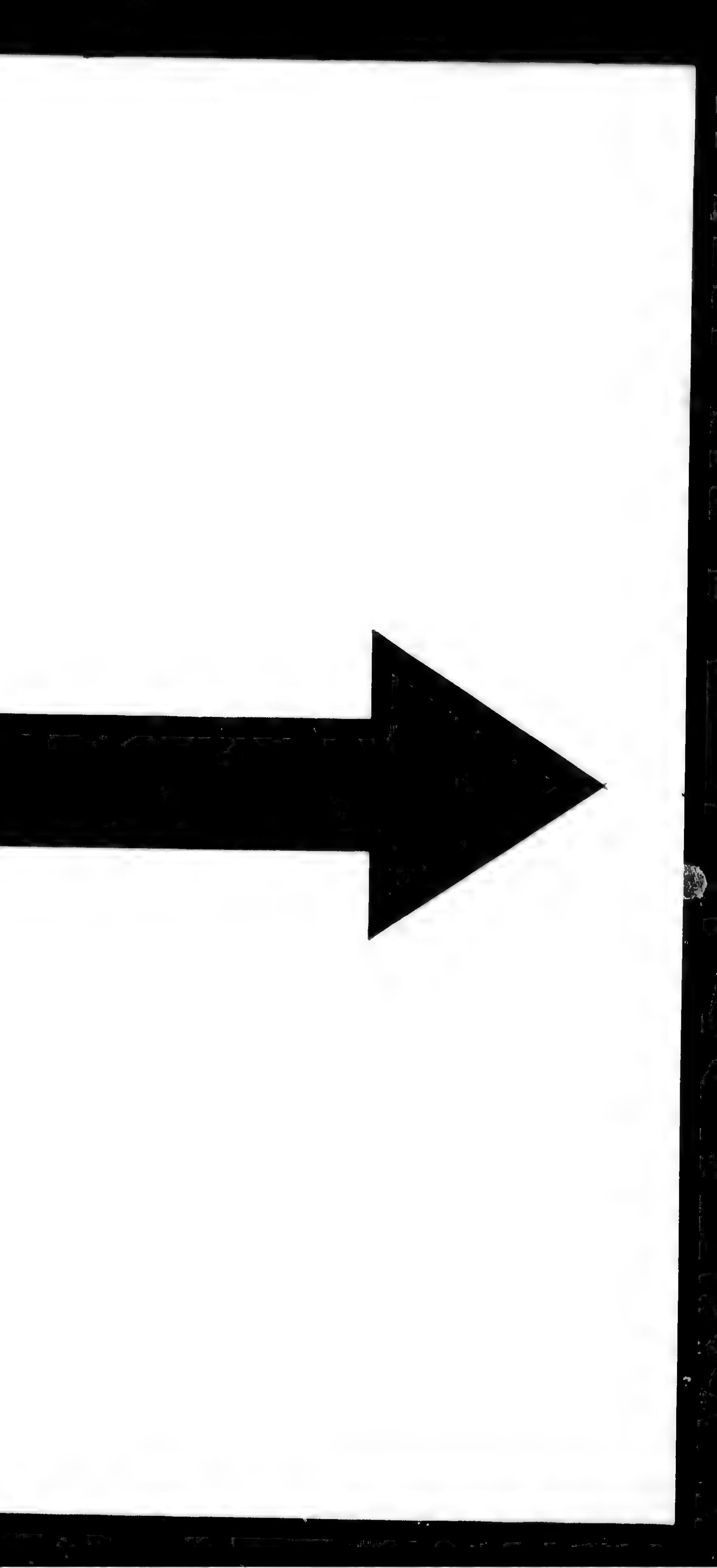
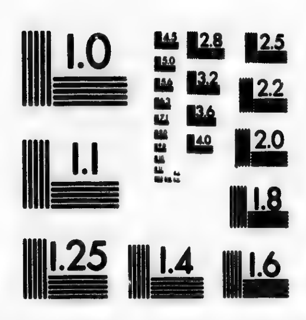


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



ce que l'on nommoit le beau monde; & retentissoient quelquefois jusque sous les lambris du palais & du louvre. Louis, monarque auguste & décent s'il en fut jamais, dès son avénement à la majorité, avoit porté une déclaration qui défendoit sous des peines séveres, mais vaguement énoncées, de profaner le saint nom de Dieu, & de s'échapper en paroles contre la Vierge, ou les Saints. Ces défenses se trouvant insuffisantes, on revit les peines, aussi précises que rigoureuses, ordonnées autrefois par S. Louis : on revit les statuts dressés à ce sujet, de concert avec les princes, au cinquieme concile général de Latran, qui ordonne la privation de toute charge publique, au moins en cas de récidive, contre tous ceux qui en exercent quelques-unes ; la privation des bénéfices & des dignités ecclésiastiques, contre les prêtres & les clercs ; la confiscation des biens, & la dégradation même, contre les nobles ; & la galere contre les bourgeois. Les mêmes peines y sont encore décernées contre les juges qui ne tiendroient pas la main à l'exécution de ces statuts.

Act. Conc. Later. v. Seff. 9.

Sur ces erremens, Louis déclare & commande

commande que tous ceux qu'on aura convaincus d'avoir juré & blasphêmé le saint nom de Dieu, de la Vierge, ou des Saints, subissent pour la premiere fois une amende pécuniaire, proportionnée à la grandeur de leur faute; qu'en cas de rechûte, les amendes soient successivement doublées, triplées, quadruplées; & pour la cinquieme fois, qu'outre l'amende, ils soient mis au carcan, les dimanches & fêtes, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi. La sixieme fois, on doit les conduire au pilori, où on leur coupera la levre supérieure, avec un fer chaud; & la septieme, on leur coupera l'autre levre; & s'ils retombent encore, on leur coupera la langue, pour les mettre dans l'impossibilité absolue de plus donner de scandale. Il est encore ordonné sous peine d'amende, à ceux qui auroient entendus les blasphêmes, d'aller dans les vingt-quatre heures dénoncer les coupables aux juges des lieux.

On a vu que le Roi, de concert avec le Pape, avoit pris le parti d'instituer neuf prélats commissaires, afin de procéder juridiquement contre les quatre

évêques opposés au formulaire. Il n'étoit plus question que de faire le choix des commissaires : mais la chose étoit délicate, attendu qu'un assez grand nombre d'évêques s'étoient rendus suspects, sinon de jansénisme, au moins d'un attachement pour les Jansénistes, qui avoit à peu près les mêmes dangers. Ce qui occasionna des lenteurs, qui donnerent lieu aux contumaces de fortifier leur parti, avec d'autant moins de gêne, qu'Alexandre VII mourut dans ces conjonctures.

Dès qu'il eut les yeux fermés, ce ne fut qu'un cri dans la secte contre ce Pape, trop attentif en effet à la conservation du sacré dépôt, pour être épargné par ses corrupteurs. Ils avoient attribué, pour la même raison, une passion incestueuse à Innocent X qui avoit conservé une intégrité de mœurs, à l'abri de tout soupçon jusqu'à l'âge de soixante & douze ans, où il étoit parvenu au pontificat ; & sur quoi fondés, pour une calomnie si atroce ? uniquement sur ce qu'il avoit laissé trop d'empire à une belle-sœur, adroite autant qu'ambitieuse : foible aussi ordinaire à la décrépitude, qu'elle est incompatible

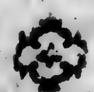
avec un libertinage effréné. Alexandre avoit trop bien marqué son indifférence à Olympia, même dans le temps de son plus haut crédit, pour qu'on pût le diffamer par le même endroit : mais on l'a traduit en hypocrite, ou en sot dévot qui ne sut pas long-temps cacher son jeu ; en homme vain jusqu'au ridicule, envieux de tout le monde, & vantant sa naissance, comme un noble campagnard à qui on la disputeroit ; en menteur qui ne disoit pas un mot de vérité, en petit génie, en imbécille, occupé sans cesse de bagatelles & de puérilités, qui lui faisoient oublier toutes les fonctions de prince & de pontife ; sans compter les accusations d'un despotisme poussé au point extrême, d'un faste scandaleux dans un successeur de S. Pierre, & d'une passion pour les bâtimens, qui rendit sa domination temporelle, également odieuse & ruineuse à ses peuples.

Sur ces derniers chefs, on ne disconvient pas que les dernieres années du pontificat d'Alexandre VII n'en aient étonnamment démenti les premieres, où tel souverain pontife qu'il avoit été cardinal, & cardinal jugé le plus digne de la tiare,

il montra sur le trône toute la simplicité d'un prélat modeste, l'austérité même d'un religieux fervent, continuant à jeûner deux fois la semaine, tenant sa biere dans sa chambre, afin de se rappeller incessamment le terme de toutes les grandeurs, & défendant à ses proches de venir à Rome sans sa permission. Quant au goût des grands édifices & des monumens, tels que le college & la riche bibliotheque de la Sapience; on devoit au moins se souvenir que ce fut de tout temps celui des grands hommes, & même des grands Papes, qui ont par-là ressuscité les beaux arts. D'où la qualité d'homme à minuties, & d'ame sans élévation, imputée à ce pontife, met ceux qui la lui imputent en contradiction avec eux-mêmes. Fabio Chigi, irréprochable sous la mître & le chapeau rouge, montra néanmoins quelques taches sous la tiare, quand le temps l'eut familiarisé avec elle. Personne, comme l'a remarqué le cavalier Nani, n'eût jamais été jugé plus digne que lui de remplir la chaire de S. Pierre, s'il n'y fût pas monté, ou s'il l'eût occupée moins long-temps: tant il est dangereux que le comble de l'élévation ne serve qu'à mettre en

vue, ou même en action, les défauts de ceux qui l'occupent.

Du reste, au rapport de toutes les personnes impartiales, Alexandre VII fut homme d'esprit & d'un sens droit; médiateur délié au traité de Munster; doué des vertus essentielles au sacerdoce & au pontificat, ferme, clairvoyant, très-versé en particulier dans les matieres sur lesquelles il prononça: mais il soutint ses décisions avec une vigueur & une persévérance, qui marquent sans ambiguité, à quoi l'on doit rapporter les libelles & les satyres, dont les novateurs confondus inonderent la France & la Flandre. Il mourut le 22 mai 1661, dans la treizieme année de son pontificat. Le vingtieme juin suivant, on lui donna pour successeur, le cardinal Jule Rospigliosi, noble Toscan, qui prit le nom de Clément IX.







HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

DEPUIS l'élection de Clément IX en 1667, jusqu'à celle d'Innocent XI en 1676.

CLÉMENT IX n'étoit pas plus favorable qu'Alexandre VII aux quatre prélats, qui s'obstinoient à défendre la doctrine condamnée par ses prédécesseurs, dans le livre de Jansénius. Il ne fut pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il confirma la commission établie par le dernier pape pour faire leur procès; & il chargea le nonce Bargellini, archevêque de Thebes, d'en presser vivement l'exécution, du côté de la France.

Déjà il étoit un peu tard : les quatre contumaces avoient eu le temps de gagner les ministres d'Etat, quelques princesses du sang, un assez grand nombre de docteurs, & ce qui leur importoit encore davantage, dix-neuf de leurs confreres, qui mirent tout en œuvre pour arrêter la procédure. On ne fut que médiocrement surpris de retrouver à leur tête l'archevêque de Sens ; quoiqu'il eût signé purement & simplement le formulaire, en déclarant qu'il s'y croyoit obligé en conscience : on étoit accoutumé à voir cette conscience versatile changer au gré de la peur, ou de l'espérance. Les dix-huit autres, dont quelques-uns étonnerent davantage, étoient les évêques de Châlons sur Marne, de Boulogne, de Cominges, de Saint-Pons, de Mirepoix, de Vence, de Meaux, d'Angoulême, de la Rochelle, de Conserans, de Lodeve, d'Agen, de Saintes, de Tulle, de Rennes, de Troies, de Soissons & d'Amiens.

Ces dix-neuf prélats écrivirent d'abord au Pape, en faveur des quatre opposans ; d'une maniere cependant assez ambiguë, pour ne pas décrier

ouvertement leur propre foi. Ils posoient, à la vérité, pour principe, que l'Eglise ne définit pas avec une certitude infaillible les faits que Dieu n'a point révélés ; d'où ils concluoient que tout ce qu'elle exige des fideles à cet égard, c'est qu'ils aient pour ses décrets le respect qu'ils doivent. Ils ajoutoient même que, si c'étoit un crime d'être dans ce sentiment, ce ne seroit pas l'erreur particuliere des quatre évêques ; que c'étoit le sentiment de tous les autres, & de toute l'Eglise. Mais en même temps ils mettoient ces faits au nombre des faits purement humains, des faits qui arrivent journellement, *facta quotidiana* ; & sur lesquels, disoient ils formellement, Baronius, Bellarmin, Palavicin, & bien d'autres docteurs, non moins orthodoxes, enseignent que l'Eglise ne prononce pas avec une certitude infaillible. En un mot, ils ne sembloient rejetter, à cet égard, que le genre de foi réservé aux faits révélés immédiatement dans l'écriture & la tradition ; ce qui ramenoit les termes de leur déclaration aux faits purement historiques, aux faits même personnels,

& à la foi ſtrictement divine, rejettée en cette matiere par la plupart même des catholiques François. Le Pape put d'autant mieux prendre le change à ce ſujet, que l'évêque de Châlons lui atteſta que telle étoit véritablement la créance des dix-neuf évêques, au nombre deſquels il ſe trouvoit; certifiant de plus, qu'ils ne refuſoient point d'attribuer les cinq propoſitions au livre de Janſénius, & qu'à cet égard ils avoient toute la ſoumiſſion qu'on doit avoir pour la condamnation des mauvais livres, ſelon la doctrine catholique de tous les ſiecles.

Après toutes ces démonſtrations de reſpect à l'égard du Pape, les dix-neuf prélats adreſſerent au Roi une lettre bien éloignée de ces ſentimens. Elle ſe réduit en ſubſtance à établir, avec toute la dureté des termes ſuivans, qu'en jugeant les quatre évêques ſelon le bref donné à cet effet, on ne renverſeroit pas ſeulement les canons, mais qu'il faudroit pour cela renoncer aux premiers principes de l'équité naturelle, reconnus par les païens mêmes. Ils faiſoient gloire enſuite, avec toute l'emphaſe d'un verbiage qu'on veut ſubſti-

tuer à la raiſon, de s'oppoſer à une nouvelle & pernicieuſe doctrine, contraire à tous les principes de la religion, aux intérêts du Monarque, à la ſureté de l'Etat, & qui rendant le Pape infaillible dans les faits même, lui attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu ſeul. Il eût été de la bonne foi, de diſtinguer au moins les faits doctrinaux, de ceux qui ſont purement perſonnels : mais on ne diſtinguoit pas même entre l'infaillibilité du Pape, dont on vouloit faire peur à la cour, & l'infaillibilité de l'Egliſe, dont il étoit uniquement queſtion.

Tout cet étalage de zele pour les intérêts du Roi & la ſureté de l'Etat ne fit point illuſion à la ſageſſe du Monarque, qui parut au contraire vivement offenſé. Le procureur général eut ordre d'annoncer au Parlement ; que le prince étoit informé des conventicules & des cabales, qui avoient pour fin de faire ſigner aux évêques qui ſe trouvoient dans la capitale, une prétendue lettre à lui adreſſée, dans laquelle il y avoit des maximes & des propoſitions capables de troubler l'Egliſe, comme auſſi d'affoiblir l'auto-

rité des ordonnances & des bulles enregiſtrées touchant la doctrine de Janſénius. Sur quoi il intervint un arrêt, à l'effet d'informer de ces cabales & de ces aſſemblées illicites, avec défenſe à toute perſonne d'imprimer, faire imprimer, vendre & répandre la lettre en queſtion, ni autres écrits ſemblables.

Les quatre évêques, malgré un ſi mauvais accueil fait à la lettre des dix-neuf, en firent peu après courir une autre adreſſée en leurs propres noms à tous les évêques du royaume, afin de les engager à prendre la défenſe d'une cauſe commune à tous ; puiſqu'il ne s'agit pas ſeulement, diſoient-ils, de notre oppreſſion particuliere, mais du renverſement des ſaints canons, du violement des premiers principes de l'équité naturelle, & du dernier aviliſſement de l'ordre épiſcopal. Toute la ſuite de la lettre s'exprimoit avec la même énergie, contre l'injuſtice & la violence prétendue des procédés du Pape, contre les démarches & les vues ambitieuſes de la cour de Rome, qu'on expoſoit dans une longue tirade, farcie d'un ramas d'érudition

de l'histoire ancienne & moderne. Telle est l'idée que le parti avoit alors, ou du moins vouloit donner de Clément IX, aussi bien que de ses prédécesseurs. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du conseil d'Etat, avec défense à tout évêque & archevêque d'y avoir égard.

Clément IX s'étoit trop hautement déclaré l'année précédente, premiere de son pontificat, pour qu'on pût révoquer en doute sa maniere de penser touchant les nouvelles doctrines. Il avoit condamné la traduction du nouveau testament, dit communément de Mons, ouvrage favori de Port-royal, fait & refait, revu & refondu, travaillé en particulier, corrigé en commun, chef-d'œuvre en un mot de sa légion de savans. Clément en défendit néanmoins la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, comme d'une version téméraire des livres saints, pernicieuse, éloignée de la vulgate, & propre à séduire les simples. Elle fut aussi condamnée par l'archevêque de Paris, par l'archevêque d'Embrun, par le cardinal Barberin, archevêque de Reims, par les évêques d'Evreux,

d'Amiens, & à mesure qu'elle pénétra dans les différens dioceses, par la plupart des évêques. Quelques-uns la déclarerent aussi peu conforme au texte grec qu'à celui de la vulgate, pleine d'additions & de changemens arbitraires faits au texte latin, & conforme à la version de Geneve, en beaucoup de passages tournés de maniere à favoriser le calvinisme. Le conseil d'Etat, en conséquence, la proscrivit & la qualifia de production furtive, émanée de personnes notoirement désobéissantes à l'Eglise. Il est peu d'ouvrages autant exaltés par un parti, & aussi généralement réprouvés par les suffrages catholiques.

Le nouveau Pape proscrivit encore le rituel d'Alet, comme renfermant des opinions singulieres, & des propositions fausses, dangereuses pour la pratique, erronées même, contraires aux observances communes de l'Eglise, & capables de conduire les fideles aux erreurs déjà condamnées. La censure pontificale ne fit aucune impression sur l'évêque d'Alet : jusqu'à sa mort, le rituel fait pour accréditer la nouvelle doctrine, fut observé dans son diocese. C'est

une preuve, entre mille, que le parti ne rejettoit la décision du fait, qu'afin d'éluder celle du droit.

Cependant l'affaire des quatre Evêques alloit son train. Le Pape, au lieu de répondre à leur lettre, envoya un nouveau bref, pour faire travailler sans retard à leur procès. Ils n'avoient pas plus à espérer du côté de la cour de France, fatiguée enfin d'une obstination, qui n'avoit point de terme. Comme ils ne pouvoient que succomber sous le poids des deux autorités réunies; leurs amis s'empresserent à chercher les moyens de procurer un accommodement. Leur grand entremetteur, l'archevêque de Sens, entama la négociation auprès du nonce; lui représenta combien il seroit glorieux à Clément IX, de pacifier l'Eglise de France, & lui certifia qu'on n'y trouveroit aucune difficulté, pourvu qu'on n'exigeât rien qui pût blesser la conscience, ou déroger à la dignité des quatre prélats. L'expédient qu'il imagina, de concert avec l'évêque de Châlons-sur-Marne, fut que ces prélats, sans subir aucune peine canonique, sans révoquer même les mandemens qui leur avoient attiré la dis-

grace de Rome, exigeroient une souscription nouvelle du formulaire; non par d'autres mandemens, ou ordonnances publiques, mais par des procès-verbaux qui demeureroient dans leurs greffes, & par lesquels ils déclareroient à leurs ecclésiastiques, qu'à l'égard du fait, l'Eglise n'exige qu'une soumission de respect & de silence; qu'ensuite ils écriroient tous quatre au Pape une lettre des plus respectueuses, pour lui rendre compte de cette nouvelle signature. L'expédient fut proposé au nonce, mais en partie seulement: au moins n'est-il aucune preuve, qu'on lui ait fait part de la déclaration qui devoit se faire, à l'égard du fait, dans les procès-verbaux. On convint de plus avec lui, qu'on ne mettroit point par écrit les conditions de l'accommodement; & l'on prit toutes les mesures possibles, pour les dérober à la connoissance des personnes déclarées contre les erreurs du temps.

L'évêque de Châlons écrivit ensuite à celui de Cominges, & le pria d'aller trouver ceux d'Alet & de Pamiers, afin de les engager à saisir cette voie d'accommodement. L'évêque d'Alet, sans

lequel celui de Pamiers ne ſavoit rien faire, goûta l'expédient, quant au fond; mais ſous des conditions & des réſerves, qui firent traîner l'affaire pendant cinq à ſix ſemaines. Il vouloit avoir, pour lui & pour ſes trois confreres, une entiere liberté de dreſſer, tant leurs procès-verbaux, que leur lettre au Pape, & ſur-tout qu'on ne les obligeât à y uſer d'aucun terme équivoque, ambigu, ou ſeulement obſcur. La minute de cette lettre leur fut néanmoins envoyée de Paris, ſans qu'il leur fût libre d'y rien changer, ni d'y rien ajouter que leur ſignature. On exigea la même choſe à peu près, pour les procès-verbaux. L'évêque d'Alet, après avoir beaucoup héſité, & par conſéquent celui de Pamiers, la ſignerent enfin; ſoit qu'ils euſſent oublié les principes d'honneur & de conſcience, qui avoient paru d'abord les arrêter; ſoit que les craintes fondées ſur ces principes, ne leur paruſſent plus que de vains ſcrupules. Elle eſt néanmoins remplie dans leurs ſens, non ſeulement d'obſcurités & d'équivoques, mais de fauſſeté & de ſupercheries; ſuppoſé qu'ils y aient voulu dire autre choſe que ce qu'elle fit pren-

dre au Pape, pour leur vrai sentiment.

Lettre du Nonce, du 5 Juin 1668.

Prévenu que les voies de rigueur ne pouvoient que gâter l'affaire, le nonce avoit écrit à Rome, que si au lieu d'obliger les quatre évêques à rétracter leurs mandemens, on vouloit se contenter qu'ils souscrivissent sincérement le formulaire ordonné par Alexandre VII; il y avoit tout lieu d'espérer qu'on parviendroit à une entiere pacification. Clément IX craignant de commettre l'autorité de son siége, non seulement avec les dix-neuf Prélats qui avoient épousé la cause des quatre accés, mais avec un bien plus grand nombre qu'on lui disoit prêts à se déclarer, crut devoir user d'indulgence. Il ne parla plus de déposition, ni de peine canonique; il se relâcha sur la rétractation des mandemens, & n'exigea qu'une souscription sincere, qui sauvoit au moins l'intérêt capital de la foi. Jusque-là, signer sincérement le formulaire, ne signifioit dans les deux partis, que la signature pure & simple, sans exception ni restriction, sans distinction du fait & du droit, sans aucune addition, ni explication qui en détournât le sens : cela signifioit en un mot, signer de telle ma-

Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de Jans. par le Cardin. Rospigliosi.

niere qu'on reconnût les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansénius. Et dans le fond, qui eût deviné, avant l'abus inimaginable des termes & des notions communes, qu'on ne reconnût point la décision du fait de Jansénius, dans le formulaire dressé tout exprès pour la faire admettre; qu'on appellât signer sincérement le formulaire, le signer sans croire ce fait qui s'y trouve expressément énoncé, & qui faisoit tout le sujet de la contestation?

On avoit tenu soigneusement cachée à Clément IX, la déclaration insérée dans les procès-verbaux des quatre évêques, c'est-à-dire la distinction du fait & du droit, au pied de laquelle seulement ils consentoient à signer avec leurs ecclésiastiques. On en sera pleinement convaincu, par l'exposition des faits suivans. M. d'Estrées, évêque de Laon, & depuis cardinal, choisi par le Pape pour médiateur en cette affaire, avec pouvoir de s'en associer d'autres, s'associa MM. de Meaux & de Châlons, qui avoient beaucoup plus de rapport que lui avec les quatre évêques. Par les soins de ces deux prélats, les quatre firent leur nouvelle souscription du formu-

laire; après quoi ils en donnerent avis à Sa Sainteté, dans les termes encore les plus respectueux, & les plus propres à persuader que leur procédé nouveau ne différoit plus de celui qu'avoit tenu le clergé en corps, & que Rome avoit constamment exigé. Les évêques de France, lui marquoient-ils, entre autres choses, ayant pris une autre voie que nous pour signer le formulaire, laquelle nous avons su être plus agréable à Votre Sainteté, nous nous sommes résolus de les imiter. C'est pourquoi ayant assemblé, comme eux, les synodes de nos diocèses, & ordonné une nouvelle souscription, nous avons souscrit nous-mêmes: ce qu'ils ont expliqué à leurs ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nôtres; l'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, pour les constitutions apostoliques, nous l'avons exigée des nôtres; & comme nous étions de tout temps unis avec eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons point, très-saint Pere, que la chose nous a été très-difficile & très-pénible; sachant assez combien de railleries ce point de discipline nous attireroit de la part de nos ennemis.

Le reste de la lettre n'est qu'une protestation perpétuelle de respect & de soumission à l'Eglise Romaine, à la chaire apostolique & à la personne de Clément IX. On n'y voit pas un mot, qui tienne à la distinction du fait & du droit; il n'y a presque pas une ligne, qui ne serve tout au contraire à porter dans l'esprit l'idée d'une soumission, telle qu'on l'avoit toujours exigée, d'une signature sans distinction & sans restriction, de la signature pure & simple, d'une marche droite, franche & loyale. Les quatre Prélats protestent qu'ils ont enfin suivi la voie qu'avoient prise les autres évêques de France, comme la plus agréable au S. Pere; & qu'ils ont exigé de leurs ecclésiastiques, ce que ces évêques avoient exigé des leurs. Voilà un certificat bien formel d'une signature nouvelle, & plus satisfaisante que la premiere. Mais comment la pouvoit-on dire nouvelle & satisfaisante; puisqu'ils y distinguoient le fait du droit, comme ils l'avoient toujours pratiqué; puisqu'elle ne différoit en rien de celle qu'ils avoient prescrite par les mandemens qui leur avoient attiré l'animadversion du Saint Siége? La voie nouvelle & satis-

faiſante qu'ils diſoient avoir priſe de leurs confreres, n'étoit certainement pas une ſignature couchée au bas d'un procès-verbal, où l'on n'exigeoit point la créance intérieure du fait. Il n'y avoit que trois ou quatre évêques qui euſſent pris cette voie furtive & fauſſe, qui, au ſu de tout le monde, n'étoit rien moins que ſatisfaiſante pour le vicaire de J. C. Comment encore pouvoient-ils donner au pere commun des fideles, cette nouvelle ſouſcription, pour un trait héroïque de leur obéiſſance filiale; pour le dernier effort de leur attachement à la chaire apoſtolique? Que leur avoit-elle coûté en effet, pour la dire ſi difficile & ſi pénible, pour ſe plaindre de l'avantage qu'elle donnoit ſur eux à leurs ennemis prétendus? Ils tiennent le langage de gens abattus ſous le poids de l'humiliation; & cependant ils n'ont point changé, Rome a le démenti, & leur obſtination triomphe.

L'auteur de l'hiſtoire abrégée de la Paix de l'Egliſe, prétend qu'ils ont fait un grand ſacrifice, en ſe contentant des procès-verbaux reſtés dans leurs greffes; ſans faire des mandemens exprès, pour autoriſer la diſtinction du fait & du droit.

Voilà, selon lui, en quoi ils s'étoient rabaissés jusqu'au dernier degré de la condescendance, ce qui leur avoit paru aussi humiliant que difficile & pénible, *arduum & per-difficile.* L'étonnante humiliation en effet, & l'étrange sacrifice ! En vérité, il faut croire le public dépourvu de sens commun, pour le payer de pareilles défaites. Les quatre prélats, il est vrai, ne firent point de nouveaux mandemens; mais ils ne rétracterent pas les premiers : leurs procès-verbaux resterent dans leurs greffes; mais ceux qui les signerent ne demeurerent pas dans le silence. Ils firent publier, avec autant d'éclat que de fausseté, qu'on n'avoit exigé d'eux que ce qu'ils avoient toujours offert, que ce qu'ils avoient déjà fait de leur plein gré, & pour l'avantage du parti. Son historien veut que les quatre évêques aient pu dire avec vérité, que la nouvelle signature leur avoit coûté beaucoup; & aujourd'hui ses défenseurs en parlent encore, comme d'un triomphe complet, remporté par ses anciens chefs. Il est donc visible qu'on usa d'artifice, pour faire entendre à Clément IX, que la signature étoit telle qu'il l'avoit exi-

gée, c'eſt-à-dire pure & ſimple, ſans exception, ni reſtriction quelconque. Oui, par un manege indigne du caractere épiſcopal, de la ſincérité ſociale & la plus commune, on le ſurprit, on le trompa indignement, on lui fit illuſion, par les apparences concertées d'une ſoumiſſion qui ne conſiſtoit qu'en paroles éblouiſſantes & menſongeres.

La lettre des quatre prélats préſente encore d'autres traits, qui achevent de donner une idée peu avantageuſe de leur candeur & de leur droiture. Ils y aſſurent qu'ils ont aſſemblé leurs ſynodes, à l'exemple de leurs confreres, & qu'ils ont fait ſigner leurs prêtres : cependant ils n'avoient encore rien fait de tout cela. La copie qui fut envoyée à Rome, eſt datée du premier jour de ſeptembre; & les ſynodes ne furent aſſemblés que le quatorze, le quinze & le dix-huit de ce même mois. Les procès-verbaux en font foi, & perſonne ne prétend le contraire. Or, aſſurer qu'on a fait ce qu'on n'a pas fait réellement, eſt-ce une conduite bien franche? Pour ſauver le menſonge à ces ennemis de la reſtriction mentale, il faut dire qu'exprimant le futur par le paſſé, à l'imitation des

prophetes, ils annonçoient, comme fait absolument, ce qui devoit se faire. Mais le public sera-t-il d'humeur à se payer de cette monnoie prophétique? Comment avancent-ils encore qu'ils ont fait signer le formulaire, selon l'intention du Pape? Cette intention, très-notoire incontestablement, étoit que tous leurs ecclésiastiques sans exception le signassent, & qu'on procédât suivant la rigueur des canons, contre ceux qui ne l'auroient pas signé. Toutefois, le nombre de ceux qui signerent dans les synodes fut très-médiocre; & ne signa que qui voulut, dans celui d'Angers en particulier.

Le docteur Arnaud, frere de l'évêque du lieu, fut du nombre de ceux qui y signerent, ou de ceux au moins dont le nom se trouve parmi les signatures qui s'y firent. Et voici un nouveau tour d'adresse, ou un nouveau mystere, difficile à expliquer selon les loix de la franchise & de la simplicité chrétienne. Antoine Arnaud, dans cette souscription, prend le titre de Chapelain de la Garenne. Or il n'est aucun vestige, ni aucune mémoire de cette chapelle, supposée dans la paroisse de Jumelle, au diocése d'Angers. D'où il

est

est clair que ce fut un titre sans bénéfice, érigé, ou tout au moins ressuscité en faveur de ce chef du parti ; & à quelle fin, sinon pour le dispenser de signer le formulaire en tout autre diocese, au moyen du domicile qu'on lui fabriquoit dans celui-ci, où il étoit assuré de ne signer qu'en la maniere qu'il le voudroit. Autre mystere, ou autre manœuvre. Le jour où l'on supposoit que le chapelain de la Garenne avoit signé le formulaire à Saumur, lieu de ce fameux synode d'Angers, il étoit à Paris ; & le doyen de la cathédrale même d'Angers s'offrit à le prouver au nonce, d'une maniere irréfragable : mais on ne voulut point entrer dans cette discussion.

C'est encore un mystere inexplicable, que la souscription des évêques d'Angers & de Beauvais, dans la lettre commune des quatre prélats à Clément IX. Aussi-tôt que l'archevêque de Sens, en sa qualité subsidiaire de médiateur, en eût rédigé & signé la minute avec le nonce, il fit partir un courier, pour porter à Alet la seule copie qu'on en avoit tirée. Cette copie ne revint d'Alet que le quatorze de

septembre. Ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard, elle fut remise entre les mains du nonce, qui la fit partir deux jours après pour Rome. Toutes ces époques sont constantes, de l'aveu même des Jansénistes. Quant est-ce donc que MM. d'Angers & de Beauvais auront signé sur cette même feuille, où avoient souscrit MM. d'Alet & de Pamiers ? car il n'y en eut qu'une seule envoyée à Rome, avec la signature de ces quatre prélats. Il est donc impossible que la signature des évêques d'Angers & de Beauvais, qui s'y voit très-bien couchée, soit de leur propre main; à moins de supposer qu'il y avoit à Paris un blanc signé de l'un & de l'autre, & qu'on y inséra la lettre, de telle maniere encore que les évêques d'Alet & de Pamiers y pussent mettre leur signature à la premiere place, comme elle s'y trouve en effet. N'est-ce pas-là véritablement un mystere, ou plutôt un procédé, aussi tortueux que celui qui confond le futur avec le passé, qui use indistinctement de dates ou d'antidates, & qu'on ne peut qualifier que de frauduleux, à moins que de le révérer comme prophétique ?

La fraude perce de toute part ce tissu ténébreux. Aux quatre synodes d'Angers, de Beauvais, d'Alet & de Pamiers, on n'appella, outre les personnages d'office, que les ecclésiastiques dont le parti se tenoit assuré. Encore leur recommandant-on le secret & le silence, avec des instances extraordinaires. Au synode d'Angers spécialement, on fit signer sur deux copies du procès-verbal; sans même que les souscripteurs eussent pu savoir si elles y étoient conformes. En quelques autres, on fit signer sur plusieurs feuilles volantes. On ne laissoit pas lire les procès verbaux à ceux qui devoient signer, & il fallut qu'ils s'en tinssent à la lecture rapide qu'on leur en fit.

A Pamiers cependant, les députés du chapitre de la cathédrale, au nombre de huit, dignitaires pour la plupart, entendirent assez bien la lecture du procès-verbal, pour observer qu'on y faisoit grande différence entre la question du droit & celle du fait; qu'il y étoit dit, quant au droit, qu'on devoit croire d'une foi intérieure la décision que le Pape avoit prononcée touchant les cinq propositions; & pour le fait,

qu'il suffisoit d'une soumission extérieure, & du silence respectueux. Sur quoi, le Prieur Claustral du chapitre, parlant au nom des autres députés, requit par deux fois l'évêque, de lui faire expédier copie du procès-verbal. Le prélat répondit séchement, qu'on verroit si cela étoit nécessaire; & suivit sa pointe. Ces députés remarquerent encore, non sans beaucoup de surprise, qu'il n'y avoit dans l'assemblée aucun religieux de la ville, ni de tout le diocese, à la seule exception d'un chanoine régulier de Sainte Genevieve; que le procès-verbal étoit couché, avec le formulaire, sur différentes feuilles détachées; & que l'évêque, avec deux autres personnes seulement, devoit signer sur une certaine feuille qu'il se réservoit. Le reste des assistans signa sur des feuilles tellement disposées, qu'on en pouvoit tirer tel parti qu'il plairoit à l'évêque. Cette manipulation ne manqua point de mettre les chanoines en défiance: mais l'évêque leur assura, que tout ce que demandoient le Pape & le Roi, c'étoit de signer le procès-verbal, avec le formulaire; & qu'à ce moyen, ils seroient l'un & l'autre pleinement

satisfaits. Ils signerent donc, sans trop réfléchir encore sur les conséquences : mais reconnoissant depuis qu'on les avoit trompés, & qu'ils avoient souscrit contre leur intention aux restrictions réprouvées par les catholiques ; ils se crurent obligés en conscience de réparer d'une maniere authentique, l'inconsidération de leur démarche. A cette fin, ils firent en plein chapitre la déclaration de tout ce qui s'étoit passé dans le synode, protesterent contre la signature qu'on leur avoit surprise, & prirent acte de leur protestation.

Conclus. du Chapitre de l'am. du 18 Sept 1668.

Pamiers étoit trop éloigné du centre de la France & des affaires, pour que l'aventure de son chapitre fût sitôt divulguée. D'ailleurs, la lettre des quatre évêques au Pape étoit si satisfaisante en apparence, qu'alors la plupart des orthodoxes même les plus décidés ne soupçonnoient pas le moindre détour dans leur conduite. L'évêque de Laon, médiateur principal en cette affaire, & l'homme de confiance du Pape, lui écrivit touchant leur nouvelle souscription, dans les termes les plus propres à le rassurer. Il lui en parla, comme d'un événement, capable tout seul d'im-

mortaliser son pontificat. Vous venez enfin, très-saint-Pere, lui disoit-il, de consommer un ouvrage de telle importance, qu'on ne pouvoit rien se promettre de semblable sous tout autre pontife. Les illustrissimes évêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, par une nouvelle & sincere souscription, se sont conformés au reste des évêques, dont ils s'étoient distingués en quelque sorte par leur maniere de faire signer le formulaire de foi. Ils en donnent les assurances en termes exprès, non seulement dans la lettre écrite en commun à Votre Sainteté, mais dans celles qu'ils ont écrites chacun à M. l'évêque de Châlons. Outre cela, ils promettent de s'appliquer à rendre & à faire rendre aux constitutions apostoliques toute l'obéissance qui leur est due, & d'user contre les ecclésiastiques qui leur sont soumis de toutes les peines canoniques, s'ils en trouve aucun qui, sous quelque prétexte que ce soit, à l'occasion du livre de Jansénius ou de sa doctrine, vienne à blesser le moins du monde, l'autorité des constitutions. M. de Laon écrivit encore dans le même goût, au cardinal Patron, & appuya de rechef

ſur le point capital en cette affaire, c'eſt-à-dire, ſur la fermeté des quatre évêques contre ceux de leurs prêtres, qui, *ſous prétexte*, *ou en parlant de Janſénius*, voudroient donner la moindre atteinte aux bulles.

Les deux autres médiateurs, ſavoir MM. de Sens & de Châlons, de plus, M. de Lionne, miniſtre d'état, & le Roi lui-même écrivirent en même temps au Pape, pour l'aſſurer de la ſincérité avec laquelle procédoient les quatre prélats. Ces lettres arriverent à Rome, le vingt-quatre de ſeptembre. Le Pontife tint une congrégation le vingt-huit, pour minuter la réponſe qu'il feroit à Sa Majeſté; & dès le jour même, il fit expédier cette réponſe, remettant à un autre jour celle des quatre évêques. Autant nous avons à cœur, diſoit-il au monarque, de maintenir la paix & l'union de l'Egliſe; autant avons-nous eu de joie d'apprendre que les évêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, ſe ſont ſoumis à la ſouſcription pure & ſimple du formulaire: ſoumiſſion par laquelle nous ſommes beaucoup plus aiſes de nous voir excités à uſer de clémence, que d'être contraints par leur déſo-

béissance à user de rigueur. Le Pontife exalte ensuite, avec les transports d'une vive reconnoissance, le zele de Sa Majesté pour la conservation de la foi ; & la conjure par ce même zele, s'il reste encore quelque chose à faire, d'employer son autorité royale, pour mettre la derniere main à un ouvrage, qui ne regarde pas moins l'intérêt de l'état, que la sureté de la religion.

Deux jours après la réception de ce bref, l'affaire dont il y étoit question fut rendue publique à Paris ; & la paix des quatre évêques passa pour conclue. Le docteur Arnaud, conduit par MM. de Sens & de Châlons, eut audience du nonce, lui protesta qu'il avoit signé le formulaire dans la droiture de sa conscience, & en fut très-gracieusement accueilli. Il fut même présenté au Roi, & lui fit un compliment flatteur sur la protection qu'il accordoit à l'Eglise. Le nonce de son côté eut audience du monarque, & l'assura de nouveau, que le Pape étoit content. Sur quoi, fut rendu par le conseil d'Etat, un arrêt qui mettoit fin, tant aux contestations qui duroient depuis si long-temps, qu'aux procédures commencées contre les quatre

évêques. Tout y porte sur ce que le Souverain Pontife est demeuré pleinement satisfait de l'obéissance que ces prélats ont rendue aux constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII; tant par la signature sincere qu'en leurs synodes ils ont ordonnée & faite eux-mêmes, du formulaire de foi inséré dans la constitution d'Alexandre VII, que par les lettres qu'ils ont écrites à Clément IX, pour l'assurer de leur soumission aux constitutions pontificales, & qui ont porté le Saint Pere à vouloir bien oublier tout ce qui s'étoit passé dans les dernieres contestations. Du reste, il ordonne que lesdites bulles & constitutions continueront à être observées & exécutées dans tout le royaume, recommande & enjoint à tous les évêques & archevêques d'y veiller, & d'y tenir soigneusement la main.

Le bruit courut cependant en France, que le procédé des quatre évêques n'avoit pas été sincere; & il se répandit jusqu'à Rome. Clément IX, qui n'avoit pas encore répondu à leur lettre, voulut, avant de leur donner cette marque authentique de réconciliation, avoir un acte signé de leur propre main, par

lequel ils certifiassent qu'ils avoient souscrit & fait souscrire sincérement le formulaire, suivant les constitutions de ses prédécesseurs Innocent & Alexandre. Une premiere imposture rend toutes les autres faciles, & souvent presque nécessaires. Ils certifierent qu'ils avoient sincérement signé & fait signer dans leurs synodes, le formulaire d'Alexandre VII, conformément à la lettre qu'ils en avoient écrite à Sa Sainteté. Il est bon d'observer que, de tous les écrits jansséniens, relatifs à ce sujet, tels que l'histoire de la Paix de l'Eglise, & le Fantôme du jansénisme, il n'en est pas un qui parle de ces certificats, dont l'existence n'est douteuse à personne. Qu'on observe encore, qu'ils sont tous les quatre antidatés de plus d'un mois. Et quel esprit commenda, tant cette omission, que cette maniere de dater ? On peut répondre en général, que l'honneur & la probité ne commandent pas plus les antidates, que les réticences.

Les certificats ne satisfirent point encore le Pape. Quoique les quatre prélats n'eussent donné à personne copie de leurs procès-verbaux, qu'ils ne les eussent pas même laissé lire à ceux qui

ſignoient, & que par-là ils euſſent empêché d'en ſavoir au juſte le contenu ; il étoit difficile qu'on n'apprît pas enfin par quelques-uns des aſſiſtans, & entre autres par les chanoines de Pamiers, qu'on y faiſoit une diſtinction eſſentielle entre le fait & le droit, avec déclaration, qu'on exigeoit la créance intérieure du droit, & que pour le fait on n'obligeoit qu'au ſilence reſpectueux. Clément IX qui ſuppoſoit, comme le porte ſon bref au roi, qu'on avoit ſigné purement & ſimplement, ne pouvoit prendre que pour une proteſtation contre cette ſignature, ce qu'on diſoit déclaré touchant le fait dans les procès-verbaux. En effet, la ſouſcription pure & ſimple emportant l'aveu du fait, ſelon les Janſéniſtes mêmes ; c'étoit véritablement proteſter contre cette ſouſcription, que de déclarer qu'on obligeoit, non pas à le croire, mais uniquement à s'en taire. C'eſt pourquoi le Pontife ordonna au nonce, de s'informer exactement de ce qui en étoit, & de lui en donner avis. Suppoſé qu'il fût déclaré ſimplement dans les procès-verbaux, que le Pape ſe peut tromper dans les queſtions où il s'agit d'un fait pure-

Lettre du 6 Nov. 1668.

ment personnel ; Sa Sainteté vouloit bien passer là-dessus : mais en cas qu'on eût véritablement déclaré ne vouloir pas tenir les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansénius, selon que le Saint Siége les y avoit condamnées; jamais, marquoit-elle au nonce, elle ne l'eût souffert en quelque maniere que ce fût, résolue invariablement à ne rien dissimuler, ni rien ménager à cet égard. Tel est le rapport du cardinal Rospigliosi, neveu de Clément IX, & cité par les Jansénistes eux-mêmes, comme un témoin irrécusable de tout ce qui s'étoit passé à ce sujet, dans le conseil du Pape, son oncle.

Relation du Card. Rospigliosi.

Le roi ayant su l'ordre donné par le pape au nonce, ordonna de son côté, à M. de Harlai, pour lors archevêque de Paris, d'aller trouver l'évêque de Châlons, le seul des trois médiateurs qui fût dans cette capitale, afin d'en tirer au plutôt l'éclaircissement que demandoit le Saint-Pere. L'archevêque y alla, accompagné du docteur Arnaud, sans qui l'on ne pouvoit rien terminer ; & là fut dressée sur le champ l'attestation suivante : Les quatre évê-

Phantôme du Jans. p. 254.

ques, & les autres eccléſiaſtiques ont agi de la meilleure foi du monde. Ils ont condamné & fait condamner les cinq propoſitions, avec toute ſorte de ſincérité, ſans exception, ni reſtriction quelconque, dans tous les ſens que l'Egliſe les a condamnées; & ils ſont très-éloignés de cacher dans leur cœur aucun deſſein de jamais donner atteinte à cette condamnation. Quant à l'attribution de ces propoſitions au livre de Janſénius, ajoute l'atteſtation, ils ont encore rendu & fait rendre au Saint Siége toute la déférence & l'obéiſſance qui lui eſt due; comme tous les théologiens conviennent qu'il la faut rendre, au regard de tous les livres condamnés, ſelon la doctrine catholique, ſoutenue dans tous les ſiecles par tous les docteurs, & même en ces derniers temps par les plus grands défenſeurs de l'autorité du S. Siége, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, ainſi que les peres Sirmond & Pétau; conformément encore à l'eſprit des bulles apoſtoliques, qui eſt de ne dire, ni écrire, ni enſeigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les papes ſur ce ſujet. Si ces dernieres pa-

roles, considérées seules, élevent quelque ombre de difficulté sur la question du fait; il est visible par tout ce qui les précede, que le sens en est restreint aux faits personnels, sur quoi le Pape consentoit à dissimuler. Nous certifions, ajoute encore M. de Châlons, qu'ayant eu communication & connoissance particuliere des sentimens des quatre évêques, & de ce qui est contenu dans leurs procès-verbaux, la doctrine que contient cet écrit est entiérement conforme à celle desdits procès-verbaux. C'est aussi ma créance, & celle des dix-neuf évêques qui ont écrit à Sa Sainteté. Arnaud joignit son attestation, ainsi que sa profession de foi, à celles de l'évêque de Châlons.

Le Pape voyant ainsi, reprend le cardinal neveu dans sa Relation, qu'enfin les quatre évêques avoient souscrit sincérement le formulaire, & condamné sans aucune sorte de restriction les propositions dans tous les sens où elles étoient condamnées par l'Eglise, crut devoir dissimuler l'autre point, savoir qu'encore qu'ils ne voulussent pas reconnoître pour un article de foi, une décision pontificale sur un fait, ils s'en-

gageoient néanmoins à la révérer par un silence respectueux, & à faire là-dessus ce qu'enseignent les cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, Richelieu, avec les peres Sirmond & Pétau, dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matiere qui soit préjudiciable au S. Siége. C'est pourquoi Sa Sainteté fit écrire au nonce, que la déclaration de M. de Châlons, souscrite par M. Arnaud, & confirmée depuis par M. de Sens; que les certificats authentiques, envoyés au même nonce par les quatre évêques, d'avoir souscrit & fait souscrire sincérement le formulaire; que les assurances données encore sur ce point par M. de Lionne, par M. l'archevêque de Sens, & par d'autres personnes; que tout cela faisoit aux yeux de Sa Sainteté, une preuve qui l'emportoit de beaucoup sur ce qui avoit été avancé de contraire touchant le contenu des procès-verbaux. Le S. Pere, poursuit le cardinal neveu, faisant fond, tant sur ces témoignages divers, que sur la parole du Roi, crut ne devoir plus révoquer en doute que les quatre évêques n'eussent rendu une obéissance entiere, & souscrit le formulaire avec toute sincérité. Se tenant

donc pour ſatisfait, il réſolut de leur rendre ſes bonnes graces, & les honora d'un bref, qui étoit conçu dans les termes ſuivans.

Vénérables freres, ſalut & bénédiction. Notre nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez, avec de grandes marques de ſoumiſſion, qu'en conformité de ce qui eſt preſcrit par les lettres apoſtoliques émanées de nos prédéceſſeurs Innocent X & Alexandre VII, vous aviez ſouſcrit & fait ſouſcrire ſincérement le formulaire contenu dans les lettres du même pape Alexandre. Et quoique à l'occaſion de certains bruits qui avoient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis à cet égard, ni exception, ni reſtriction quelconque, étant très fortement attachés aux conſtitutions de nos prédéceſſeurs), préſentement toutefois, après les aſſurances nouvelles & conſidérables qui nous ſont venues de France, touchant la véritable & parfaite obéiſſance avec laquelle vous avez ſincérement ſouſcrit le formulaire; outre qu'ayant condamné ſans aucune exception, ou reſtriction,

les cinq propositions, selon tous les sens où elles ont été condamnées par le siége apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveller en cela les erreurs que ce même siége a condamnées: nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle; nous assurant que vous n'oublirez rien à l'avenir, pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincere obéissance & soumission que vous nous avez rendue en cette rencontre.

Clément IX écrivit en même temps aux trois prélats médiateurs, MM. de Laon, de Sens & de Châlons. Dans ce bref commun pour les trois, toujours il se montre persuadé de l'entiere & parfaite obéissance que les quatre évêques passoient pour avoir rendue au S. Siége, en souscrivant le formulaire, en la maniere prescrite par les constitutions. Et comme l'ardeur de la charité apostolique, disoit-il encore, fait que nous aimons mieux user de clémence envers des personnes soumises, que d'en punir de rebelles avec rigueur, nous avons bien voulu leur donner des marques de notre bienveillance paternelle. Il ajoute, en féli-

citant les médiateurs, qu'ils ont considérablement mérité de l'Eglise, en travaillant à obtenir des quatre évêques la soumission qu'ils devoient & qu'ils ont rendue au vicaire de J. C. avec une pleine & entiere exécution des bulles apostoliques.

Ces brefs ayant été présentés au Roi par le nonce, mirent comme le sceau à l'accord, qu'on nomma la Paix de Clément IX, ou la Paix de l'Eglise. On accorda une amnistie générale, dont personne ne fut excepté. Cependant, quoique le docteur Arnaud fût rentré dans les bonnes graces du monarque, il ne cessa point d'être exclus des assemblées de Sorbonne. Toutes les tentatives de ses amis en cette rencontre, aussi vaines que celles qu'on fit par la suite, ne servirent qu'à faire regarder cette paix, comme une paix fourrée, & suspecte au moins à un grand nombre de docteurs. Les religieuses du monastere de Port-royal des champs, où avoient eu permission de se retirer celles de la ville qu'on avoit dispersées d'abord en différens autres monasteres, furent rétablies dans le droit de participer aux sacremens, & de célébrer le

ſaint office en chœur. Ce fut une extenſion de la grace accordée aux quatre évêques. L'archevêque de Sens & l'évêque de Châlons la demanderent avec inſtance à l'archevêque de Paris, & même avant la conſommation de l'affaire des quatre évêques. M. de Paris, qui apparemment craignoit quelque ſurpriſe, répondit qu'ayant juſque-là ſuivi le premier Pontife à leur égard, il n'auroit point de peine à le ſuivre encore dans l'accommodement, quand il auroit reconnu les véritables intentions de Sa Sainteté.

En effet, lorſqu'il fut ſûr que le S. Pere avoit accordé la paix aux quatre prélats, ſur le témoignage ſpécial de l'évêque de Châlons en faveur de leur ſincérité, il crut pouvoir faire la même choſe à l'égard des religieuſes. Elles lui préſenterent, en forme de requête, une déclaration qui n'étoit qu'une copie de celle des quatre évêques : ſur quoi, il rendit en leur faveur une ordonnance, dont les écrivains du parti parlent ſouvent, mais d'une maniere vague, & ſans jamais en expoſer le contenu. En voici la ſubſtance, & tout ce qu'il importe d'en connoître. Comme il nous paroît par

la requête des religieuses de Port-royal des champs, qu'elles condamnent les cinq propositions avec toute sorte de sincérité, sans exception, ni restriction quelconque, dans tous les sens que le S. Siege les a condamnées; & qu'étant entiérement soumises aux constitutions des Papes Innocent X & Alexandre VII, elles sont très-éloignées de renouveller sur ce sujet les erreurs condamnées par le S. Siege; nous ne pouvons recevoir qu'avec une entiere joie cet acte nouveau & authentique de leur véritable & entiere obéissance. Car voulant nous tenir inviolablement attachés aux constitutions des Papes susdits, nous n'eussions jamais admis d'exception, ni de restriction à cet égard. Après donc qu'il nous est apparu, par la déclaration que les quatre évêques ont envoyée à Notre Saint Pere le Pape, & par le bref où Sa Sainteté témoigne en être satisfaite, que la déclaration des suppliantes ne differe en rien de celle qui a été reçue & approuvée du Saint Pere; assurés par cet exemple, nous recevons & approuvons leur requête & déclaration susdite. En conséquence, nous les absolvons des censures qu'elles avoient en-

courues, les restituons à la participation des sacremens, à la célébration de l'office en chœur, & les déclarons capables, tant de former un corps de communauté, que de jouir du droit de voix active & passive.

Le parti voulant donner le plus grand éclat à cet événement, usa du crédit qu'il avoit auprès de quelques ministres d'Etat, pour faire fraper une médaille qui en perpétuât la mémoire. Elle portoit la figure du Roi; & au revers, on voyoit un livre ouvert sur un autel, avec le sceptre & la main de justice, passés en sautoir. Ainsi tournoient-ils leur humiliation en triomphe, & l'indulgence dont l'on avoit usé à leur égard en une satisfaction de justice. Le nonce acheta deux de ces médailles, dont il envoya l'une à Rome : avec l'autre, il alla trouver le Roi, & lui communiqua les réflexions qui se présentoient naturellement. Les écrivains jansénistes parlent avec complaisance de ce monument, & disent vaguement qu'il plut fort à Louis XIV : mais tous ont eu grand soin d'omettre la circonstance suivante, qui marque seule tout ce qu'il en faut croire. Le Monarque mena sur

Hist. des Prop. liv. 6. page 227.

le champ le ministre Romain à la chambre du conseil, où se trouvoient pour le moment ses propres ministres, & leur demanda qui d'entre eux avoit commandé cette médaille. Tous se défendirent d'avoir eu aucune part à cette manœuvre; qu'ils regardoient, ajouterent-ils, comme une contravention à la parole qu'avoient donnée les partisans de Jansénius, de ne faire aucun éclat sur cet accommodement.

Bientôt ils y firent des infractions tout autrement condamnables; & ce qu'on avoit pris pour la paix, ne parut plus qu'un stratagême pour recommencer la guerre avec plus d'avantage, & la pousser avec plus d'opiniâtreté que jamais. Ils publierent triomphans, que la conduite de Clément IX étoit une condamnation tacite de celle de ses prédécesseurs; qu'il avoit trouvé bon que les quatre évêques eussent distingué dans leurs procès-verbaux, entre le fait & le droit; & qu'en s'obligeant à la créance intérieure pour l'un, ils se fussent bornés pour l'autre à une simple soumission de respect, ou de silence. Il est néanmoins constant, par tout ce qu'on a lu jusqu'ici à ce sujet, premierement

que ce Pape a invariablement exigé des quatre évêques une souscription pure & simple du formulaire; secondement que, quand il accorda la paix, il avoit tout lieu de croire qu'ils avoient signé de la sorte : ils lui avoient dit tout ce qu'il falloit pour le lui persuader, & ils avoient usé de toutes les précautions possibles pour soustraire à sa connoissance, avant la consommation de l'affaire, ce qui s'y étoit véritablement passé. Troisiémement, & ce point seul nous suffit, il est constant que ce pontife crut en effet qu'ils avoient signé purement & simplement. Car enfin il n'est pas proprement question de connoître, si Clément IX eut, ou n'eut pas de bonnes raisons pour croire qu'ils avoient signé de la sorte : il suffit qu'il l'ait cru, qu'il l'ait dit, & qu'il ait déclaré que sans cela il n'y auroit point eu de paix pour eux. Qu'on se rappelle ici la maxime de S. Augustin, suivant laquelle signer & jurer sincérement, ce n'est pas le faire selon quelque sens particulier qu'on auroit dans l'esprit, mais selon l'intention de ceux avec qui l'on traite. Or que le Pape ait cru que les quatre prélats avoient

ſigné ſans exception, ni reſtriction, ou qu'ils avoient déclaré les cinq propoſitions hérétiques dans le ſens de Janſénius ; c'eſt ce que le témoignage du cardinal neveu, dans ſa Relation, c'eſt ce que les propres paroles du Pontife, dans ſes brefs au Roi & à ces évêques, ne laiſſent point en doute.

Il n'eſt plus libre aux partiſans de la nouveauté, après en avoir appellé à la Relation du cardinal Roſpiglioſi, comme à un témoignage integre & péremptoire, de faire entendre qu'il a donné ſes propres ſentimens pour ceux de ſon oncle, & que ſon rapport eſt un dénouement, inventé après coup, pour n'être pas réduit à confeſſer que ce Pape a condamné la conduite de ſes prédéceſſeurs, qu'il a condamné lui-même en ſecret ce qu'il ſoutenoit en public. Mais vouluſſent-ils aujourd'hui révoquer en doute la bonne foi de ce cardinal, l'argument pris de ſa Relation n'en ſubſiſteroit pas moins. Suppoſons pour un moment, que Clément IX n'ait point agi ſur les principes de ſon neveu ; il eſt au moins conſtant, ſelon l'idée de ce cardinal, que le Pape devoit ſe conduire ainſi, pour ne rien

faire qui fût indigne du chef de l'Eglise. Le neveu n'eût certainement jamais attribué de pareils sentimens à son oncle, s'il n'eût tenu, avec tout le monde catholique, qu'à moins de les avoir mis en pratique, ce Pape auroit trahi son devoir & son honneur.

D'un autre côté, les déclarations du Pape sont parfaitement conformes à la relation du cardinal. C'est Clément IX lui-même qui a dit dans son bref au roi, que les quatre évêques avoient souscrit purement & simplement le formulaire; & dans son bref écrit à eux-mêmes, qu'il n'eût jamais souffert à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque. D'où il suit nécessairement l'une de ces deux conséquences; ou que ce pontife étoit persuadé qu'on ne pouvoit remplir ce qu'on devoit à l'Eglise que par une souscription pure & simple, & qu'il vouloit au moins pour son honneur qu'on crût qu'il l'avoit exigée & obtenue des quatre évêques; ou qu'étant persuadé du contraire en son particulier, il ne laissoit pas, comme Pape, d'agir & de parler en public contre sa persuasion propre. Là-dessus, quelque parti qu'on prenne; voici deux conséquences

nouvelles, aussi nécessaires que les précédentes. L'une est que Clément IX auroit commis un mensonge odieux à la face de toute l'Eglise, en assurant des quatre évêques ce qu'il savoit entiérement faux, & en disant de lui-même qu'il n'eût jamais souffert ce qu'il avoit permis & approuvé. Et dès-là, qu'en reviendroit-il aux ennemis du formulaire, sinon de tourner en ridicules les éloges pompeux qu'ils ont faits de Clément IX, & de ruiner leur propre cause en le perdant de réputation? L'autre conséquence est que de ces deux manieres contradictoires de procéder, savoir de condamner en public la restriction qu'il auroit agréée secrétement, ce seroit sa voix publique, ou sa déclaration authentique, qui devroit passer pour la voix de l'Eglise; puisque par-là seulement il se seroit expliqué comme souverain pontife. Ici doit s'appliquer cette maxime incontestable pour les Jansénistes mêmes, que par les actes publics des pasteurs, & non par leurs discours privés, ou secrets, on doit reconnoître la doctrine de l'Eglise.

A présent qu'on est instruit de toute la suite & de la complication des ma-

nœuvres pratiquées par les partisans des nouvelles doctrines, pour tromper, ou diffamer autant qu'il étoit en eux, le Pape Clément IX; pourra-t-on concevoir qu'ils se prévalent encore de ce qui ne peut que dévoiler cet odieux tissu? L'histoire jansénienne du formulaire, l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, & le Fantôme du Jansénisme n'ont été publiés, qu'afin de persuader que ce Pape s'étoit contenté de ce que ses prédécesseurs avoient regardé comme la marque distinctive de l'esprit de schisme & d'erreur. Ils donnent ce fait pour si constant, qu'on sembleroit n'en pouvoir plus douter sans ridicule; & cependant ils n'opposent à toutes les preuves qu'on a vues du contraire, que le ton négatif & tranchant, qu'un démenti effronté. Il n'est pas concevable qu'ils puissent nommer sans rougir la paix de Clément IX; & ce monument de leur confusion fait le sujet principal de leur triomphe. Pour le catholique au contraire, pour toute personne que l'erreur ou la prévention ne met pas en délire, la paix de Clément IX, par la seule histoire de ses préliminaires tortueux, ne passera jamais que pour

le chef-d'œuvre de la duplicité & de l'imposture.

Dans le cours de l'année même où se fabriqua cette paix funeste, Clément IX, après dix-huit mois seulement de pontificat, mourut le 9 décembre 1669. Le cardinal Emile Altieri lui succéda le 19 avril suivant, & prit le nom de Clément X : pontife doué au point suprême, de la vertu qui fait la mesure, ainsi que la base de toutes les autres. Son humilité sincere opposa la plus forte résistance à son élévation, à quoi la vue seule du bien de l'Eglise le fit enfin consentir.

Mais Clément IX n'avoit pas les yeux fermés, que ceux qui en avoient extorqué leur fausse paix, se montrerent moins pacifiques & plus outrageux qu'auparavant. Ils firent aussi-tôt retentir l'Europe entiere du bruit scandaleux de tout ce qu'ils purent apprendre, ou controuver de plus infamant contre tous les catholiques tant soit peu signalés, papes ou évêques, docteurs séculiers ou réguliers, & spécialement contre ceux qu'il importoit au parti de rendre comptables pour tous les autres. Déjà ils avoient mis au jour un libelle intitulé, la Théo-

logie morale des Jésuites. Ce champ leur parut avantageux sans doute : semblables à des plaideurs, qui dans une affaire désespérée où il n'est point d'autre ressource que de faire diversion, ne se lassent point de rebattre les mêmes injures contre leur partie ; ils reproduisirent les mêmes invectives, & presque sous le même titre, savoir la Morale pratique des Jésuites. Le pesant docteur qui fabriqua cet ouvrage, y avoit employé de préférence les matériaux choisis autrefois pour les Lettres Provinciales; mais il y avoit autant de différence dans la forme ou la maniere, qu'entre le génie de Pascal & celui de Perrault, qui passa pour en être l'auteur. N'importe, c'étoit faire diversion ; & c'est beaucoup pour l'hérésie, peu formidable en combattant de front. Ainsi, les sectaires du seizieme siecle, pour détourner de leurs dogmes impies l'attention des fideles, s'appliquerent sur toute chose à peindre de couleurs hideuses, tant les papes que les évêques, & les docteurs les plus ardens pour la défense de l'Eglise. Guidés par leurs précurseurs, les novateurs du siecle suivant, abandonnant de même le dogme,

ont pris la morale, qui n'étoit nullement en queſtion, pour leur champ preſque unique de bataille; & les moraliſtes, ou caſuiſtes, pour leurs vrais plaſtrons: comme ſi le rigoriſme juſtifioit l'héréſie, & que la caffarderie pût faire applaudir à l'impiété. Quand toutes les calomnies des novateurs ſeroient autant de juſtes reproches; leurs nouveautés en ſeroient-elles moins contraires à l'ancienne & vraie doctrine, aux déciſions infaillibles du chef & des membres de l'Egliſe enſeignante, à la foi certaine & invariable de l'Egliſe univerſelle?

Mais ce détour apparent ne les conduiſoit pas moins à leur terme: on avoit en vue d'écarter les ennemis qu'on ne pouvoit pas repouſſer, ou du moins d'amortir les coups qu'ils portoient. On parcourut, pour les diffamer, l'un & l'autre hémiſphere; & l'on en tiroit les odieuſes couleurs, dont l'on formoit enſuite les tableaux fantaſtiques des vivans & des morts, les plus reſpectés dans leur temps. Ici, on les repréſentoit comme des ſcélérats, qui, de deſſein prémédité, & de concert avec les chefs de leur gouvernement, avoient entrepris

de renverser la morale évangélique. Là, on travestissoit les plus dignes ministres de J. C. en apôtres de Satan, ou de Mammône, & même en insensés, qui n'auroient quitté leur famille & leur patrie, franchi l'immensité des mers, prodigué leurs forces & leur vie, que dans la vue de thésauriser pour d'autres, en anéantissant le mystere de la croix. Par-tout, on rejettoit sur le corps entier la faute ou la méprise de quelques-uns des membres; & souvent on diffamoit le particulier, tout innocent qu'on le connoissoit, afin de décrier le corps. Ainsi jugerent de ce libelle, & l'archevêque de Paris, & les consulteurs de Sorbonne, qui le déclarerent rempli d'injures, d'impostures & de calomnies, de falsifications, de traits grossiers d'ignorance, de propositions fausses, hérétiques, scandaleuses. Enfin, les magistrats le condamnerent à être lacéré & brûlé publiquement, par la main du bourreau.

Benoît Spinosa publia dans la même année 1670, son Traité théologique & politique, qui présente l'ébauche du systême impie, & non moins absurde, auquel il mit la derniere main dans ses

œuvres poſthumes. Il y ſoutenoit que Dieu n'eſt pas un être infiniment parfait qu'il n'eſt pas même doué d'intelligence ; mais que la divinité n'eſt autre choſe que cette vertu, ou cette vague énergie de la nature, qui penſe dans les hommes, qui ſent dans les animaux, qui végete dans les plantes, qui ſubſiſte ſimplement dans les êtres inanimés. Divinité brute, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qui agiroit par une aveugle néceſſité ; d'où il ſuivroit que l'exiſtence de tous les êtres eſt pareillement néceſſaire, & par conſéquent éternelle. En un mot, il n'y avoit, ſelon Spinoſa, qu'une ſubſtance unique, mais diverſement modifiée, & infinie en tous ſens. C'eſt-à-dire, que ce rêveur impie élevoit toutes les créatures à la divinité, & réduiſoit la divinité au néant.

On ne ſauroit toutefois diſconvenir qu'il n'ait eu de la profondeur d'eſprit ; on prétend même qu'il eut des mœurs : mais qu'en peut-on conclure de plus que pour les anges dégradés & convertis en démons ; qui ne ſont ni des ames charnelles, ni des eſprits bouchés ? L'orgueil conduit aux mêmes précipices, que les vices de la chair. L'égarement de

Spinoſa provint d'avoir creuſé les matieres de la religion, avec une curioſité profane & toute la témérité de la préſomption ; comme auſſi d'avoir ſoumis les œuvres de Dieu aux procédés mal conçus de la géométrie, & les preuves de fait aux raiſonnemens d'une vaine dialectique. Il raiſonne, ſelon ſes préjugés philoſophiques, ſur les faits de religion, & ſur des faits qu'il n'avoit pas étudiés. Auſſi remarque-t-on qu'il n'étoit pas verſé dans la critique, pas même dans la littérature hébraïque, tout Juif qu'il étoit. Moins coupable que les incrédules nés dans le ſein de la vraie religion, où ils ne furent mieux inſtruits de nos vérités ſaintes, que pour enchérir ſur les fictions de cet impie ; comme ils l'ont fait dans le ſyſtême plus développé de ſon monſtrueux naturaliſme. Nonobſtant l'air de perſuaſion qu'affecte Spinoſa dans ſes principes deſtructifs de toute révélation & de toute religion véritable, il ne put néanmoins, comme tous les mécréans, pouſſer contre nos myſteres au delà du doute ; puiſque, de ſon propre aveu, il n'auroit pas fait difficulté de les croire, s'il avoit été témoin de la réſurrection du Lazare, ou de la

guérison de l'aveugle-né de l'évangile. Les ouvrages de cet Athée exciterent une horreur si générale, qu'ils furent proscrits par les états-généraux des Provinces-unies, dont il étoit né sujet.

La vraie foi triomphoit des inventions de l'impiété, jusque dans les terres infideles, parmi les foibles chrétiens abandonnés au schisme irrémédiable des Grecs. Ni la pesanteur du joug Ottoman, ni les sollicitations & les promesses des sectaires d'Allemagne, ni l'exemple du patriarche de la nouvelle Rome, que ces hérétiques avoient débauché, ne purent arracher du cœur des chrétiens Orientaux la vénération du sacré mystere de nos autels, ni altérer en aucune maniere la foi de la présence réelle du Sauveur dans l'eucharistie. Dosithée, patriarche de Jérusalem, pour seconder leur zele contre l'impiété sacramentaire, tint à Betléhem un concile qui proscrivit les erreurs que Cyrille-Lucar avoit tenté d'introduire en Orient. Denys, patriarche de C. P. confirma, dans la même année 1672, la confession de foi, que Parthenius, son prédécesseur, avoit déjà opposée à l'attentat de Cyrille, sur la foi constante de l'Eglise Orientale.

L'ardeur avec laquelle l'Orient défendoit la foi primitive, & si l'on peut comparer entre elles des choses toutes différentes, la chaleur avec laquelle autrefois les villes de la Grece se disputerent l'honneur d'avoir donné la naissance au Chantre d'Achille; on la vit employée par deux ordres célebres, pour s'approprier la gloire d'avoir eu dans leur sein le pieux auteur de l'Imitation de J. C. livre infiniment plus précieux en effet que tous ceux de la Grece profane; c'est trop peu dire; livre le plus précieux de tout ce qui s'est écrit en matiere de piété, après les divines écritures. L'opinion commune, durant une bonne partie du seizieme siecle, l'avoit attribué à Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris; & l'un des écrivains tranchans de ce temps là, l'évêque de Bellai ne permettoit point d'en douter. Si différens ordres lui ont donné des compétiteurs, dit-il avec son goût accoutumé pour la basse ironie, & pour l'avilissement des ordres religieux; ce n'est que de peur que le saint zele cénobitique ne se trouvât frustré d'un tel ouvrage. Car il suffit, ajoutoit-il, qu'un moine l'ait fait, pour

Revis. de l'avis d'un Docteur touchant les oeuvres d'un bon paroissien, pag. 323.

que tous les autres prennent part au gâteau, attendu la bulle de communication de leurs priviléges. Il est aisé de faire voir, qu'ici au moins l'évêque insulte aux moines, avec autant d'ignorance que d'impertinence. Un peu d'attention à quelques versets de l'*Imitation* même ; & le ridicule de la plaisanterie retombera tout entier sur le fade plaisant. Gerson ne fut jamais religieux ; & l'auteur de l'*Imitation* remercie expressément le Seigneur de l'avoir appellé à l'état religieux. Que ferai je, s'écrie-t-il, dans la ferveur de son oraison, en reconnoissance de la grace que vous m'avez faite, & que vous n'accordez pas à tout le monde, de renoncer aux biens terrestres, & d'embrasser la vie religieuse ? J'ai reçu la croix de votre main, dit-il ailleurs, & je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée : car la vie d'un bon religieux est une véritable croix, mais une croix qui conduit au ciel.

De Imit. Christi, l. 3, c. 10.

Ibid. cap. 56.

Il ne se peut rien de plus formel contre la cause de Jean Gerson. Celle de Jean Gersen, abbé, dans le treizieme siecle, de l'abbaye bénédictine de Saint-Etienne de Verceil en Lombardie, ne

paroît pas mieux fondée. Peut-être même que cette prétention, assez moderne, ne porte foncièrement que sur la ressemblance des noms de Gerson & de Gersen. Ce nouveau rival de Thomas à Kempis, ne fut enfanté, ou déterré qu'en 1616, par Dom Constantin Caiétan, bénédictin d'Italie, fort connu par son ardeur à grossir le nombre des écrivains de son ordre. Alors, par ses soins, fut mise au jour la premiere Imitation de J. C. qui ait porté, pour nom de son auteur, celui de l'abbé, soit feint, soit réel, de Verceil. Après cette prise de possession, pour ainsi parler, lorsqu'en 1641 l'on voulut faire au Louvre une impression digne de ce livre inestimable, les peres bénédictins supplierent le cardinal de Richelieu de r point faire honneur de sa composition à tout autre auteur que leur abbé Gersen, dont le droit se trouvoit établi dans les manuscrits de Dom Caïétan. Le cardinal fit remettre ces pieces au célebre antiquaire Naudé, comme au juge le plus capable de prononcer en pareille matiere. Mais Naudé y apperçut des ratures assez récentes, & des changemens qui rendirent la bonne foi des supplians

raisonnablement suspecte. Les religieux de S. Germain des Prés attaquerent ce savant avec vivacité ; il se défendit avec la même chaleur : ce qui occasionna un procès, qui fut porté au parlement de Paris ; & sur le refus que firent les Bénédictins, de produire les manuscrits inculpés, il intervint en 1652 un arrêt, qui défendoit d'imprimer l'Imitation sous un autre nom que celui de Kempis ou à Kempis.

L'affaire passa pour terminée jusqu'en 1671, où les Bénédictins revinrent à la charge. La mort de Naudé les avoit délivrés d'un adversaire formidable. D'ailleurs, ils prétendoient avoir recouvré de nouvelles pieces. M. de Harlai, l'un des plus grands magistrats qu'ait eus la capitale, voulut bien se transporter, comme arbitre, à S. Germain des Prés. Il y vint aussi des savans de tous les ordres, entre lesquels ceux de la congrégation de Sainte Genevieve, plus intéressés qu'aucun autre à la gloire de Thomas à Kempis, chanoine régulier aussi bien qu'eux, ne manquerent pas de se trouver. Leurs peres du Moulinet & Lallemand soutinrent, comme autrefois Naudé, que les titres des Bénédictins étoient

falſifiés, & que Gerſen ou Geſſen étoit un être de raiſon, un perſonnage imaginaire qu'on avoit habillé en Bénédictin, pour ravir à l'ordre des Chanoines Reguliers, l'honneur dont l'un de ſes membres le faiſoit jouir depuis un temps immémorial. Les enfans de S. Benoît répliquerent que Thomas à Kempis n'étoit pas plus l'auteur de l'Imitation, que tant d'autres copiſtes anciens ne l'avoient été des ouvrages auxquels ils avoient coutume de mettre leurs noms. Après une diſpute fort animée, qui dura la journée tout entiere, la nuit ſépara les combattans, ſans qu'on eût pu parvenir à aucune déciſion.

Les Bénédictins qui en vouloient une abſolument, & ſans retard, s'adreſſerent à l'archevêque de Paris, qui étoit de la même maiſon que le magiſtrat choiſi en premier lieu pour arbitre. Comme les Chanoines Réguliers ne furent point appellés à ce tribunal; l'acte qu'on y dreſſa, s'il prononçoit quelque choſe, ne pourroit ſe regarder que comme un arrêt ſur requête, & nul pour le fond : mais tout ce qu'il porte, c'eſt que les antiquaires qui revirent alors les manuſcrits, les avoient examinés avec

beaucoup de ſoin. Cependant, comme ſi cet énoncé eût été un arrêt formel & contradictoire, on vit paroître en 1674, une édition nouvelle de l'Imitation de J. C. avec le nom de Jean Gerſen. Du reſte, la longue préface où Dom Delface compila tout ce qu'on avoit écrit pour ou contre Thomas à Kempis, prouva uniquement que le pieux auteur du livre qu'on ſe diſputoit, avoit très-bien pratiqué ce qu'il enſeigne en ces termes, *Aimez à être inconnu.* Trois ans après, les Chanoines Réguliers publierent un ouvrage exprès, pour revendiquer leurs droits. Enfin, le quatre de mars 1681, ils produiſirent leurs titres en regle, pardevant l'archevêque de Paris; & ils eurent au moins l'égalité de preuves, mais ſans démonſtration. Ainſi l'on peut encore douter abſolument, quel eſt le véritable auteur de l'Imitation de J. C.

Il eſt conſtant par le texte même de ce livre, que ce ne fut pas Gerſon; puiſqu'il ne profeſſa jamais la vie religieuſe, & que l'ouvrage fut compoſé par un religieux. Il eſt vraiſemblable que Jean Gerſen eſt un nom controuvé, & calqué ſur celui de Jean Gerſon. Les

Bénédictins, il eſt vrai, ont fourni force titres en ſa faveur ; mais rien de plus ſuſpect que ce genre de preuves. Les anciens moines qui diſſipoient tout, n'ont jamais ceſſé de groſſir leurs archives. Ainſi tout ce qui en ſort, au moins quand l'intérêt peut y avoir part, & qu'il n'eſt pas confirmé par les archives publiques, fait très-prudemment craindre que la corruption ne s'y ſoit gliſſée. Reſte Thomas à Kempis, le plus ancien des trois, & au vrai, l'unique prétendant qui puiſſe faire impreſſion ſur un eſprit impartial & juſte. Cependant ſon droit n'eſt pas inconteſtable. Quoique les plus anciens exemplaires portent ſon nom, on peut toujours douter, vu la pratique de ſon temps, ſi ce titre équivoque marque l'auteur, ou ſimplement le copiſte. Après tout, qu'importe cette connoiſſance à l'édification que l'auteur véritable eut pour unique fin, & ſur-tout à la modeſtie dont il a voulu donner l'exemple ? Auſſi notre diſcuſſion a-t-elle moins pour but la gloire de ce pieux écrivain, que la confuſion de la vanité qui la lui voudroit ravir.

Quoique l'auteur du livre intitulé,

Avis salutaires de Marie à ses dévots indiscrets, eût, comme celui de l'Imitation, caché son nom au public, il ne fut pas difficile de deviner, au moins le parti où ces rêveries scandaleuses avoient été conçues. De tout temps, les ennemis de Dieu & de son Eglise, l'ont été de la Sainte Vierge, sa mere. Le promulgateur des avis supposés, sous prétexte de corriger l'indiscrétion, ne tendoit qu'à détruire la dévotion qu'on a pour Marie. C'est ainsi qu'en jugea l'inquisition d'Espagne, dans la censure qu'elle fit de ce chiffon téméraire, le vingt-sept novembre 1674. L'université de Maïence l'avoit condamné le mois précédent, comme ressentant le Jansénisme, & par une suite nécessaire, le Luthéranisme & le Calvinisme. L'inquisition de Rome, après l'avoir noté en premier lieu, comme un livre suspect, le proscrivit absolument le vingt-deux juin de l'année suivante. Les novateurs au contraire, les sectateurs de Calvin, aussi bien que ceux de Jansénius, le comblerent d'éloges, & le traduisirent en plusieurs langues. Le P. Quesnel en particulier, joignant à l'apologie de l'ouvrage les dérisions & les injures contre ses censeurs,

trouvoit un renversement horrible à ce qu'un petit moine, appellé inquisiteur, tel étoit le sel de ses ironies, ou qu'une congrégation de moines, présidée par un prêtre, ou un clerc habillé de rouge, eût eu l'audace de flétrir un livre approuvé par de pieux évêques, & cher aux plus dignes fideles.

Tel étoit l'usage que faisoit le parti de la paix qu'il prétendoit avoir obtenue de Clément IX. On y tarda peu à manifester par les œuvres, qu'on la supposoit uniquement fondée sur la distinction de la doctrine des cinq propositions, d'avec le fait de Jansénius. Le quatre de mai 1676, M. Arnaud, évêque d'Angers, défendit à l'université de cette ville, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'exiger la confession de foi prescrite par le formulaire, sans distinguer le fait d'avec le droit. Quelle que fût l'opinion qu'on eût de ce prélat dans son diocese, il n'avoit pu surprendre que peu de membres de l'université, dont le corps se tenoit fort en garde contre les novateurs de tout rang. Il obtint enfin du chancelier, plus inconsidéré que mal intentioné pour la saine doctrine, qu'en

faiſant prêter le ſerment de foi aux bacheliers, il ne parleroit plus de Janſénius. Le Roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il défendit de rien changer à l'uſage établi. La lettre de cachet fut lue & enregiſtrée, dans une aſſemblée générale de l'univerſité : mais quand il fut queſtion de le faire dans la faculté de théologie en particulier, le ſyndic s'y oppoſa, ſous le prétexte miſérable qu'on ne lui produiſoit qu'une copie de la lettre du Prince. Sa Majeſté réitéra ſes ordres : on trouva d'autres ſubterfuges. L'évêque paroiſſant alors ſur la ſcene, donna un mandement où il avançoit que la lettre étoit ſubreptice, & que le ſerment tendoit à troubler la paix de l'Egliſe, en renouvellant les diſputes éteintes par le S. Siege. Il ne diſſimuloit point que cette paix ne pouvoit ſubſiſter ſans la diſtinction du fait & du droit; & faiſant uſage enfin des procès-verbaux des quatre évêques, juſque-là ſi ſoigneuſement recélés dans les ténebres de leurs greffes, il oſa dire qu'ils avoient été concertés avec le nonce de Clément IX, & qu'ils étoient parfaitement conformes aux intentions de ce pontife. Comme il ne vivoit plus,

on ne craignoit pas d'être démenti.

L'univerſité ſe raſſembla, & proteſta de nullité contre le mandement. Elle fut appuyée par un arrêt du conſeil d'Etat, dont les termes méritent attention. Il porte que l'évêque d'Angers s'établit dans ſon mandement ſur un fondement faux & pernicieux ; comme ſi l'on n'étoit plus obligé, & qu'il ne fût pas même permis de ſigner le formulaire ſur le fait des cinq propoſitions de Janſénius, en la maniere que les aſſemblées du clergé, les bulles des papes, les lettres-patentes du roi & les arrêts de ſon conſeil l'ont ordonné ; comme ſi encore il étoit au pouvoir d'un évêque, ſous prétexte du nom de paix, interprété à ſa maniere avec un abus manifeſte, d'anéantir dans ſon dioceſe le formulaire & la ſignature que portent les conſtitutions apoſtoliques reçues & publiées dans le royaume ; ou que la ſage condeſcendance qu'eut le S. Siege, en admettant certaines ſignatures du formulaire, avec quelque ſorte d'explication en faveur de quelques particuliers ſeulement, afin de les mettre à couvert de leurs ſcrupules & des peines portées par les conſtitutions, fût une révocation de

la bulle qui prefcrit de figner avec ferment ledit formulaire, fans faire mention de cette interprétation; & qu'elle dût être à l'avenir une loi de néceffité & de changement, par rapport à la fignature des eccléfiaftiques qui ont fait gloire de fe foumettre purement & fimplement à l'autorité du S. Siege. On remarquoit enfuite, que le mandement en queftion étoit d'autant plus répréhenfible, qu'il défendoit, fous peine de cenfure, de figner ce que le chef de l'Eglife avoit prefcrit : d'où il s'enfuivoit, que ceux qui avoient rendu & rendoient journellement une prompte obéiffance aux conftitutions apoftoliques, au lieu des éloges que mérite cette foumiffion, encourroient les peines qui font réfervées à la défobéiffance.

Tout religieux qu'eft le fond de cet arrêt, on y peut reconnoître que les féguliers les mieux intentionés, quand ils entrent dans certains détails fur les matieres eccléfiaftiques, s'expofent à bien des bévues, & lâchent d'ordinaire quelques paroles déplacées. Tels font ici les égards fuppofés dans Clément IX pour les fcrupules des quatre évêques; d'où l'on pourroit abfolument tirer quelque

conſéquence préjudiciable à la foi. Mais il n'eſt queſtion de ce genre d'égards, ni dans le bref définitif de ce Pape aux quatre prélats, ni dans les brefs qui furent adreſſés, ſoit au Roi, ſoit aux prélats médiateurs, relativement à la conduite & à la concluſion de cette affaire. La condeſcendance de Clément IX à l'égard des quatre évêques, conſiſta tout entiere à les mettre à l'abri, non pas des ſcrupules qui prenoient leur ſource dans leurs coupables préventions, mais uniquement des peines qu'avoit méritées leur longue & ſcandaleuſe réſiſtance.

Avant que l'arrêt parvînt à Angers, les partiſans de Janſénius y tenterent d'engager la faculté de théologie à déclarer que l'expreſſion du fait, ajoutée à l'ancien ſerment, étoit une nouveauté introduite par le chancelier. Les conjonctures étoient favorables à ce deſſein. On alloit tenir le ſynode, qui amenoit tout naturellement à la ville les curés de campagne. Comme il y en avoit un bon nombre qui étoient docteurs, & voués à leur évêque; on ſe flattoit d'avoir la pluralité des ſuffrages. On s'aſſembla; & il fut conſtaté qu'à la vé-

rité le chancelier, en conférant les grades, avoit le premier exigé le ferment, avec l'addition du fait de Janfénius : mais quelques docteurs refpectables prenant auffi-tôt la parole, foutinrent que cette addition, foit ancienne, foit nouvelle, n'en étoit pas moins fage, & qu'elle étoit néceffaire. Le corps de l'univerfité fe déclara hautement pour ce parti. En conféquence, la faculté de théologie arrêta quelques jours après, que perfonne ne feroit admis aux grades, ni même à foutenir des thefes, qu'il n'eût figné le formulaire, fuivant l'ufage de la Sorbonne; que ceux encore qui auroient pris les degrés depuis la paix prétendue de Clément IX, feroient obligés de le figner de la même maniere, fous un mois, fuppofé qu'ils ne l'euffent point encore fait.

Cette conclufion ayant été confirmée, puis notifiée aux communautés eccléfiaftiques, toutes s'y conformerent, à l'exception d'une feule. Le fupérieur de l'Oratoire avoit d'abord réfifté; mais l'intérêt enfuite lui fit furmonter fon fcrupule : la nation d'Anjou avoit refufé de l'admettre à la principalité du college, à moins qu'il n'obéît au décret de

l'univerfité.

l'université. Les efforts que firent par la suite quelques docteurs attirés de fort loin, afin de révoquer la conclusion, n'aboutirent qu'à faire dégrader deux chanoines Réguliers, & un prêtre Séculier des plus mutins, avec défense à six autres de paroître désormais aux assemblées.

Ces dispositions furent confirmées par un arrêt du conseil d'Etat, en date du onzieme septembre 1676 : ce qui porta M. d'Angers à publier, dans le mois de décembre suivant, un mandement nouveau, qu'il data néanmoins du quatre septembre de la même année : tant l'usage des antidates avoit d'attrait pour ces Messieurs. Le prélat, en prorogeant la publication de ce mandement, avoit sans doute espéré que la cour molliroit; & en l'antidatant, il avoit eu dessein que cette espérance ne parût point avoir influé dans sa conduite. Telle est, on ne sauroit trop le redire, la droiture & l'humilité des saints rebelles à l'Eglise. Autre fruit de la même humilité : la rétractation formelle & complette que le prélat étoit obligé de faire de son premier mandement, & qu'il faisoit véritablement dans le second,

n'y étoit toutefois qualifiée que d'éclairciſſement. Il y aſſuroit qu'on avoit mal pris ſa premiere penſée, & qu'il n'avoit jamais prétendu défendre la ſignature pure & ſimple du formulaire, à ceux qui croiroient pouvoir la donner en conſcience. Cependant la marche qu'il avoit conſtamment ſuivie, auſſi bien que les expreſſions très-générales & très-prohibitives de ſon premier mandement, démentoient, au doigt & à l'œil, cette explication.

Quoi qu'il en ſoit, la faculté de théologie exigea la ſignature, non ſeulement de ceux dont elle ne bleſſoit point les préjugés, mais de quiconque voudroit entrer & demeurer dans ce corps. Ce fut en vain que le ſyndic, de même doctrine & de même franchiſe que ſon évêque, tenta, au retour d'un voyage de Paris, de faire accroire aux docteurs, que l'archevêque de cette capitale & le cardinal miniſtre lui avoient enjoint de dire à ſa compagnie, que l'obligation de ſigner purement & ſimplement regardoit l'avenir, ſans toucher aux ſignatures déjà données ſous les mandemens des évêques, de quelque maniere qu'elles euſſent été faites. L'uni-

versité s'en tint à son premier arrêté; & peu après, en vertu d'un ordre du Roi, le rapport du syndic imposteur fut biffé des registres. Tous les étudians de théologie firent ensuite la signature ordonnée, à la réserve de seize, dont treize tenoient à une communauté formée sourdement dans la ville, à la faveur des innovations & des troubles. C'est un secret tout particulier aux novateurs modernes, pour répandre, & surtout pour éterniser leurs erreurs, de former ces associations dévotieuses, non pas simplement de sujets appliqués aux sciences, mais de gens de toute profession & de tout métier, en qui l'opiniâtreté ne manque pas d'égaler l'ignorance. La cour enjoignit au commandant de la province d'Anjou de dissiper la communauté furtive des clercs d'Angers, avec une autre qui s'étoit impatronisée de la même maniere à la Fleche. Ainsi la paix fut-elle rendue à l'université de cette province, qui eut la gloire de signaler sa foi dans les temps les plus difficiles, & qui s'est toujours distinguée depuis par son attachement à la saine doctrine & au centre de l'unité.

Nous ne rapporterons point d'autres exemples des manœuvres que les partisans de l'Augustin Belgique exercerent, à la faveur de leur accord simulé avec un Pontife Romain. Ce trait seul, pris entre mille autres, suffit pour dévoiler les vues obliques dans lesquelles ils ménagerent leur perfide paix avec Clément IX. La peinture trop continue des attentats & des trahisons de l'hérésie feroit à la fin une impression vraiment douloureuse dans l'ame du pieux fidele. Présentons-lui des images, propres tout à la fois à le consoler & à l'édifier. Le temps où nous sommes parvenus, nous en fournit un fonds abondant.

Vers le milieu du dix-septieme siecle, des missionaires Espagnols conçurent le dessein, non plus seulement de faire des courses évangéliques, mais d'aller établir leur demeure, au sein de la barbarie la plus sauvage & la plus sanguinaire, dans le cœur du continent immense de l'Amérique méridionale. Jusque-là on s'étoit presque uniquement borné à faire de loin en loin quelques établissemens sur les côtes maritimes, du Pérou principalement,

ſans oſer franchir les montagnes épouvantables, qui à ſon levant portent leur tête glacée dans la moyenne région de l'air, d'où les curieux n'appercevoient que des forêts ſans fin, des marais impraticables, des lacs & des fleuves pareils à des mers. Tout ce que la renommée publioit de ces vagues eſpaces, c'eſt qu'ils n'étoient peuplés que de tigres, de lions, d'hyenes, de ſerpens énormes, & de ſauvages plus féroces que tous ces monſtres. Mais l'expérience avoit appris aux ouvriers évangéliques, que le ſeul moyen de faire des fruits ſolides & durables parmi les Américains, c'étoit de pénétrer dans les terres les plus éloignées des villes & des habitations Européennes. Les criantes vexations exercées contre eux par les Eſpagnols, malgré toutes les défenſes & la ſévérité de la cour, trop éloignée pour ſe faire craindre, leur avoient inſpiré une averſion inſurmontable pour tout ce qui venoit du pays de leurs tyrans, & pour leur religion même. L'exemple ſeul des Eſpagnols d'Amérique, qui ne ſont pas à beaucoup près la belle partie de la nation, & que la ſoif de l'or pour l'ordinaire,

souvent même la fuite du gibet conduit au nouveau monde, leur orgueil insultant, leurs injustices, leurs violences & leurs mœurs dissolues ôtoient toute vertu aux prédications les plus pathétiques. Quand on disoit aux sauvages qu'il n'étoit pas permis d'avoir plus d'une femme, qu'il falloit être humble, doux & bienfaisant; ils ne manquoient pas d'opposer la vie contraire des chrétiens qu'ils avoient sous les yeux; ou sans rien dire, ils répondoient par un souris moqueur.

Lettr. Edif. T. VIII, p. 289, &c.

Voilà pourquoi les missionaires, bravant tous les travaux & tous les dangers, entrerent, l'an 1658, dans les terres lointaines qu'arrosent le Maragnon, autrement dit le fleuve des Amazônes : ils s'avancerent jusqu'au lieu où fut ensuite bâtie la ville de Borgia, c'est-à-dire à trois cents lieues de Quito, d'où ils étoient partis. De là, ils se répandirent sur les rives de la Pastaca, de la Gualagaa & de l'Ucayale, pour chercher les hordes éparses dans les forêts qui bordent ces rivieres. Ils pousserent enfin, à la droite du Maragnon, & bien au delà des routes du soleil, dans les terres de béné-

diction que fertilisent le Paraguai, le Parana, l'Uragai, & tant d'autres rivieres qui forment le fleuve d'Argent, ou de la Plata, comparable à celui des Amazônes. Par-tout, il leur fallut prendre les plus grands soins pour faire ignorer les lieux d'où ils venoient : on les eût massacrés sur le champ, si l'on eût découvert qu'ils fussent Espagnols.

Qu'étoit-ce néanmoins, pour la fin qu'ils se proposoient, que ces excursions hardies ? Comment traiter ensuite avec ces hommes farouches, çà & là dispersés, comme les bêtes sauvages, enfoncés dans les bois, cachés dans les antres ; hors de là, toujours errans, toujours en défiance, continuellement armés contre les inconnus, & les uns même contre les autres, faisant leur régal de la chair de leurs ennemis & quelquefois de leurs proches ? Les plus graves auteurs des annales du monde ne parlent qu'avec admiration des anciens sages, qui furent les premiers réduire en société les barbares semblables aux brutes, & qui leur apprirent à rechercher l'honnête, aussi bien que l'utile. Cette entreprise, accompagnée de quelque succès, leur a paru

aussi merveilleuse que l'art d'apprivoiser les tigres & d'attendrir les rochers, avec quoi l'ont comparée les poëtes. Fictions réalisées en quelque sorte, par les fondateurs des chrétientés Américaines, & spécialement de celles du Paraguai. Des brutes à forme humaine, dont il falloit faire des hommes avant d'en faire des chrétiens, ils n'ont pas fait simplement des sociétés mieux ordonnées que nos cités les plus florissantes, mais des Eglises comparables à l'Eglise primitive, & des peuples entiers de saints.

Réparateurs magnanimes de l'humanité abrutie, plusieurs d'entre eux sans doute furent les victimes de leur magnanimité. Les peres François de Figueroa & Pierre Suarez furent les premiers qui scélerent de leur sang les célestes maximes qu'ils prêchoient. Les peres de Hurtado, Durango, Richler, & le licencié Dom Joseph Vasquez, associé aux missions de la Compagnie de Jésus, obtinrent la même couronne, après avoir toutefois recueilli les fruits de salut les plus abondans. Le pere Richler en particulier, homme tout apostolique, mort tout vivant à lui-même,

se jouant des peines & des fatigues dont le seul récit fait frémir, y ajoutant des macérations plus terribles encore, faisant la plupart de ses courses nu-pieds, sur des sables brûlans, ou des rocailles aiguës, au travers des ronces & des épines, réduit quelquefois à n'avoir plus pour se couvrir que des lambeaux tombés de ses premiers vêtemens, que des feuilles, ou des écorces de palmier, & pour se nourrir, ou ne pas mourir de faim, que des herbes, ou des racines sauvages; par une vie si sainte, il attira tellement les bénédictions du ciel sur ces terres ingrates, qu'il y gagna sept peuplades nombreuses à J. C. dont elles honorent le nom jusqu'à nos jours, autant par la pureté de leurs mœurs, que par la fermeté inébranlable de leur foi.

Le sort de ces premiers martyrs, loin d'effrayer leurs confreres, faisoit le plus cher objet de leurs vœux, & ne servit qu'à augmenter leur nombre. Cependant les officiers du roi d'Espagne, toujours animés de l'esprit militaire & conquérant, voyant que les missions lointaines, dont les sages du siecle avoient ri d'abord, prenoient

un heureux cours, penserent qu'il importoit au gouvernement de les protéger, & offrirent aux missionaires de leur ouvrir désormais la route, les armes à la main : mais ces dignes ministres de l'évangile rejetterent invinciblement des moyens si peu convenables à leur ministere. Fideles aux leçons du Bon Pasteur, & semblables à des brebis exposées sans défense à la fureur des loups, ils continuerent à s'avancer, le bréviaire sous le bras, & à la main un bâton surmonté d'un crucifix. Chacun d'eux se faisoit ordinairement accompagner par une vingtaine de fervens néophytes, qui en lui servant d'interpretes, faisoient encore les fonctions de catéchistes, & quelquefois de prédicateurs. On étoit souvent obligé à faire des trente & quarante lieues, par des détroits qui n'avoient jamais été pratiqués de personne, à travers des forêts & des halliers, où il falloit sans cesse avoir la hache à la main pour s'ouvrir un passage, avec des fatigues excessives, & une lenteur désespérante. On n'avoit, comme au milieu des mers, d'autres guides que les astres, ou la boussole; & malgré

Relat. des Missions du Parag. par Murat, Ch. XII.

toute la circonspection possible, nos voyageurs s'égaroient, tantôt sur des terres mouvantes & fangeuses qui menaçoient à chaque pas de les engloutir, tantôt entre des roches escarpées qui leur coupoient toute issue. Tantôt ils se trouvoient sur la cime d'une montagne, transis de froid, percés de pluie, ou de brumes glacées; se soutenant à peine sur un talus glissant, & voyant à leurs pieds des abîmes entre-couverts de roseaux, sous lesquels on entendoit rouler des torrens avec un bruit affreux. Et dans ces forêts antiques, où la coignée étoit encore inconnue, à chaque instant ils couroient risque d'être écrasés par de vieux arbres, qui tomboient à la premiere commotion; & plus encore d'être mis en pieces par les tigres, d'être mordus par cent reptiles venimeux, ou dévorés par d'énormes serpens, dont le souffle empoisonné, & le seul effroi qu'imprime leur aspect hideux, arrête leur proie, sans qu'ils la poursuivent. Quelquefois les sauvages, au premier soupçon que des Espagnols marchoient à leurs peuplades, mettoient de toute part le feu dans les forêts où ils les croyoient en-

gagés, & principalement dans les passages les plus faciles ; ensorte que l'incendie se trouvoit le plus terrible, du côté où il étoit plus naturel de chercher à l'éviter.

Au milieu de ces peines & de ces fatigues excessives, la caravane apostolique n'avoit d'ordinaire pour lits que la terre nue, ou de simples nattes : heureux celui qui s'étoit pu munir d'un hamac, pour y prendre quelque heure de sommeil, hors d'atteinte aux serpens & aux tigres. Ils étoient assez souvent réduits à une poignée de maïs, pour toute nourriture ; & dans les traites de long cours, quelquefois les provisions manquoient totalement. Alors ils n'avoient pour unique ressource que des racines, ou des fruits sauvages, & la rosée qu'ils suçoient sur les feuilles, pour tempérer la soif qu'un air étouffant renouvelloit sans cesse. S'ils faisoient leurs courses par eau, le péril changeoit, & ne diminuoit point. Ils n'avoient pour navires, au moins dans leurs premieres entreprises, que de foibles canots, faits de cuir, ou d'écorce, ou d'un seul tronc d'arbre creusé. Il falloit cependant traverser des torrens

impétueux, voguer ſur des rivieres qui ſans ceſſe entraînoient des arbres déracinés, ſur des fleuves & des lacs remplis de crocodiles, dont quelques-uns ſe trouvoient plus grands que les canots, & ſi voraces, qu'ils s'élançoient bien ſouvent contre les rameurs. Mais celui qui a promis aux premiers apôtres que les monſtres & les poiſons ne leur nuiroient pas, ne manqua point à ceux du dernier âge; & quelquefois il les garantit, de la maniere la plus merveilleuſe.

Quant à la cruauté des barbares, preſque tous anthropophages dans ces contrées, c'eſt ce qui les inquiétoit le moins. Quoiqu'on les trouve toujours armés, & prêts à décocher leurs fleches, malgré tous les ſignes de paix & d'amitié qu'on puiſſe leur faire; les miniſtres évangliques, bien loin d'éviter leur rencontre, ſe croyoient amplement dédommagés de leurs fatigues, lorſqu'ils réuſſiſſoient à les joindre. L'un de ces miſſionaires intrépides, long-temps même depuis les premieres excurſions, le pere Ignace Chomé, après avoir employé trois jours, avec ſes néophytes, à percer une forêt de

huit lieues qui séparoit deux montagnes, & un quatrieme jour à gagner le sommet de la seconde montagne, entendit aboyer des chiens, qui sont les compagnons inséparables des sauvages. Il envoya trois de ses néophytes, afin de reconnoître la peuplade, qu'il jugeoit n'être pas éloignée; & bientôt après il s'avança lui-même, dans l'impatience d'en savoir des nouvelles. Il descendoit, le mieux qu'il lui étoit possible, entre les rochers & les précipices; lorsqu'il rencontra deux de ses messagers, qui s'en revenoient hors d'haleine, & qui frémissoient encore d'effroi. Ils lui rapportoient, qu'au bas de la montagne étoit une troupe d'infideles, qui ayant reconnu l'endroit où il avoit passé la nuit précédente, l'attendoient au débouché du bois, & paroissoient extrêmement irrités; qu'ils s'étoient saisis du troisieme commissionaire, & peut-être l'avoient déjà massacré. Ils finirent par conjurer le pere de ne pas avancer davantage, parce qu'il y avoit tout à craindre pour sa propre vie.

Comme ils faisoient tous leurs efforts pour le retenir, il s'échapa de leurs mains;

& roulant de la montagne, plutôt qu'il n'en descendoit, il se trouva, presque avant de s'en appercevoir, au milieu des infideles, que l'épaisseur du bois avoit dérobés à ses yeux. Ils étoient douze, entiérement nuds, armés de lances; & le troisieme commissionaire au milieu d'eux. L'homme apostolique les aborde avec empressement, saute à leur cou, & les embrasse l'un après l'autre, avec un épanouissement de joie & de tendresse extraordinaire. Son air de franchise & de sécurité leur causa une surprise, qui suspendit tous les autres sentimens. Quand ils furent un peu revenus de leur étonnement, il leur fit part du dessein qui l'amenoit à leur peuplade, & qui avoit pour objet de leur apprendre à vivre heureux dans ce monde & dans l'autre. Ils ne marquerent point de répugnance à l'y recevoir. Cependant, les compagnons du missionaire arriverent, un peu rassurés, avec son petit bagage. Il en tira quelque viande seche, avec de la farine de maïs, qu'il distribua aux barbares. Il ralluma lui-même leur feu, les régala du mieux qu'il lui fut possible, & enfin les mit entiérement dans ses intérêts. Mais pour aller

à la peuplade, il falloit le consentement de leur capitaine, qui n'étoit pas présent.

On lui dépêcha un néophyte, avec l'un de ces infideles. Il ne tarda point à venir : mais au lieu de ce qu'on espéroit, tout sembla perdu à son arrivée. Furieux de l'accueil que ses gens avoient fait aux chrétiens, il alla, sans dire mot à personne, s'accroupir sur une pierre à l'écart, la tête penchée sur sa lance, & le front pâle de dépit. Le missionaire s'en approcha, & le caressa beaucoup, sans en tirer une parole. Il le pria de prendre part à son petit festin : toutes les instances furent inutiles. Un des sauvages dit au pere deux ou trois mots, qui pouvoient également signifier, *il est en colere* ou *il est malade*. L'habile missionaire les prit dans ce dernier sens, & se mit en devoir de tâter le poulx du Cacique : mais celui-ci retirant sa main avec brutalité; Je ne suis pas malade, dit-il d'un ton à faire trembler. Quoi ! tu n'es pas malade, reprit le missionaire, en riant avec éclat; & tu ne veux pas manger ! Tant pis pour toi : tes compagnons en auront meilleure part. Néanmoins, quand tu voudras manger,

tu n'auras qu'à me le dire. Cette apparente fierté fit plus d'impreſſion ſur le barbare, que toutes les déférences n'en auroient pu faire. Il commença dès-lors à parler, rit peu après, mit bas ſa colere & tout ſon chagrin, mangea de bonne grace, commanda à ſes gens d'aller chercher à boire, & voulut à ſon tour régaler le miſſionaire. C'eſt ainſi que ces hommes apoſtoliques s'introduiſoient dans les derniers retranchemens des démons acharnés à la perte des hommes. Un courage qui leur venoit du ciel, les ſaiſiſſoit tout à coup au fort du danger; & tel qui avoit tremblé loin du péril, ne connoiſſoit plus la peur quand il s'y trouvoit engagé.

Du reſte, une charité ingénieuſe, des attentions & des ménagemens ſans nombre, un air de bonté & de familiarité, des manieres prévenantes, avec une douceur angélique, touchoient les cœurs les plus revêches, & gagnoient inſenſiblement leur confiance. Ils leur faiſoient quelques petits préſens de coutélerie, d'hameçons, d'aiguilles, de verres de différentes couleurs, & d'autres bagatelles qui étoient du plus grand prix à leurs yeux. Ils leur fourniſſoient des

remedes pour leurs différentes maladies, pansoient leurs blessures, leur rendoient les services les plus rebutans, s'asseyoient par terre avec eux, y prenoient leur sommeil, & se nourrissoient des mêmes alimens, quelque dégoûtans qu'ils fussent. Ils imitoient jusqu'à leurs façons maussades, & leurs gesticulations ridicules.

Ibid Chap. XV.

Une peuplade s'étoit-elle enfin déterminée à se fixer sous les loix sociales & chrétiennes? il s'agissoit de fournir, au moins jusqu'à la premiere récolte, à la subsistance de chaque famille, & de chaque individu, dont l'appétit, forcé par une gloutonerie d'habitude, renaissoit à chaque heure. Mais ce qui étoit plus difficile encore, il falloit apprendre, au moins les métiers de premiere nécessité, à des gens sans aptitude, & sans nul usage du travail. Les missionaires furent obligés de faire eux-mêmes toutes sortes d'apprentissages, & d'exercer dix métiers à la foi. Tantôt ils hâtoient les travaux publics de charpente, ou de maçonnerie, beaucoup plus par l'exemple que par les paroles. Tantôt ils défrichoient des terres qui jamais n'avoient reçu de culture; & pour labourer des

champs ſi rudes, on n'eut d'abord que des coûtres de bois. Ils ſemoient le maïs, l'orge, les feves, & les légumes de toute eſpece, dont ils avoient eu ſoin d'apporter les graines. D'autres abattoient des bois & les traînoient à la Réduction, c'eſt le nom que prirent les habitations chrétiennes, pour en conſtruire l'égliſe & les maiſons. Quelques-uns alloient chercher dans les villes Eſpagnoles, des vaches, des brebis, des chevres & des oiſeaux de baſſe-cour, qu'ils conduiſoient devant eux, à travers des cent & deux cents lieues de pays inhabités.

Ainſi vit-on le pere Cyprien Baraze, fondateur de la belle miſſion des Moxes, qu'il féconda de ſon ſang, chaſſer devant lui, aidé de quelques ſauvages chrétiens, un troupeau de deux cents bêtes à cornes, pendant cinquante-quatre jours de marche, le plus ſouvent dans la boue juſqu'à mi-jambe, quelquefois dans l'eau juſqu'aux aiſſelles, continuellement exposé à la rencontre des tigres & des anthropophages. Ce fut en effet dans l'exercice d'une charité ſi extraordinaire, que le pere d'Eſpinoſa trouva la couronne du martyre. Comme il ramenoit de Santa-fé un troupeau de brebis, il fut aſſailli & mis à mort par des coureurs

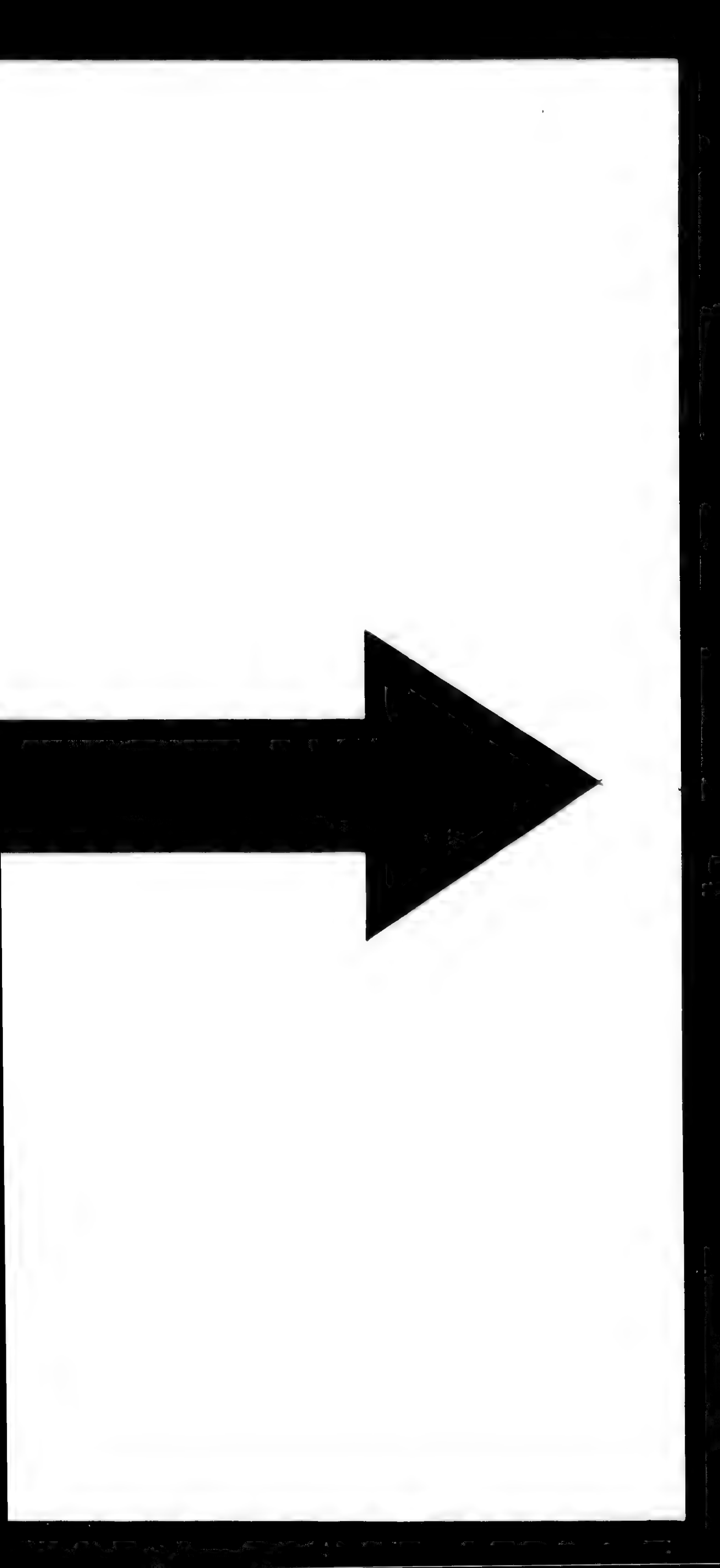
de la nation féroce des Guaiaquires. Et qui pourroit dire le nombre de ceux qui distingués, comme lui, par la noblesse de leur naissance, ou par la supériorité de leur mérite, se firent pâtres & bergers, maçons, charpentiers, tisserans, s'adonnerent aux travaux les plus vils & les plus pénibles, dans la seule vue de procurer aux Indiens qu'ils avoient convertis, la persévérance avec la facilité de la subsistance?

Pendant qu'ils travailloient, extenués de sueur & de lassitude, le sauvage paresseux, au moins dans les commencemens, demeuroit les bras croisés, occupé des heures entieres à les considérer avec indifférence. Il ne lui venoit pas même en pensée de s'offrir, pour partager un travail qui ne regardoit que son avantage, & qu'il étoit infiniment plus en état de soutenir qu'aucun des Européens. Il s'éleva néanmoins des maisons, bien chétives sans doute : ce n'étoient que des nates contenues par des pieux, & couvertes de branchages entrelassés de joncs, ou de bamboux ; avec symmétrie cependant, & avec un air de propreté qui pouvoit passer pour magnificence aux yeux des sauvages, en comparaison de leurs tristes huttes. On

les engagea peu à peu, & non ſans beaucoup de peine, à prendre part à la culture des terres. Quand elles furent enſemencées, ils allerent, comme auparavant, à la chaſſe & à la pêche, à la recherche du miel & des fruits ſauvages. A leur retour, ils trouvoient [illegible] récolte qui fourniſſoit une [illegible] commode pour les temps morts, [illegible] leur inſpiroit un courage tout nouveau pour le travail. Frappés de ces premiers exemples, les ſauvages voiſins prirent du goût pour ces nouvelles mœurs; & en aſſez peu de temps, on vit un grand nombre de peuplades fixes, qui, ſous le nom de Doctrines, ou de Réductions, ſe rangerent tout à la fois ſous les loix ſociales & ſous les loix chrétiennes. Inſenſiblement, il ſe forma dans ces habitations, des maçons, des charpentiers, des ſerruriers, des tiſſerans ſurtout, des architectes enfin, des ſculpteurs même & des peintres, des graveurs & d'habiles doreurs. Les femmes apprirent à filer, à coudre, à broder, avec autant de goût & de propreté qu'on le fait en Europe. Le chriſtianiſme proſpéroit, dans la même proportion que les arts.

L'établiſſement des Réductions pro-





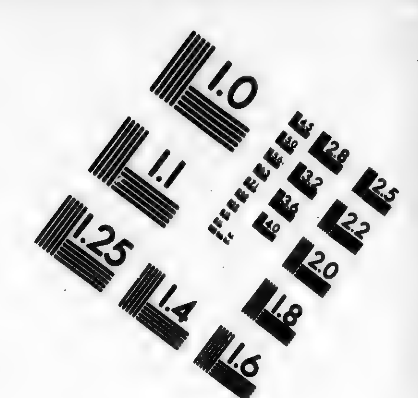
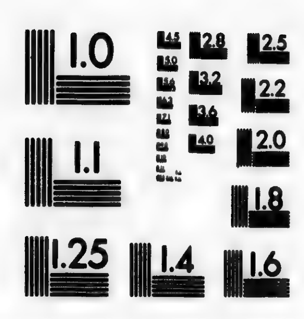
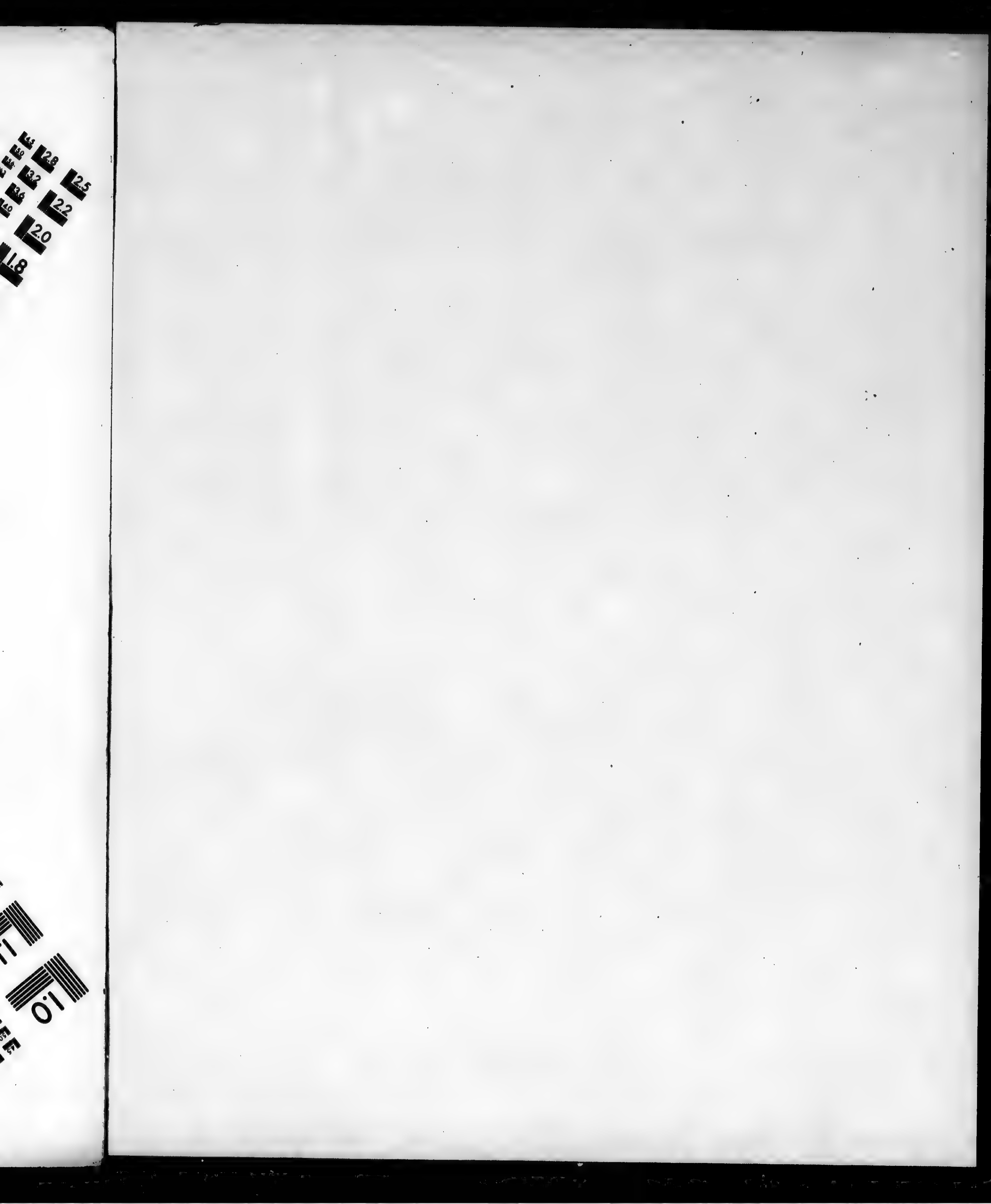


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



prement dites, commença dans la province de l'Uragai, qui fait partie du Paraguai, sous le nom duquel on comprend ici presque tout l'intérieur de l'Amérique Méridionale. Cette province, située du côté de l'Orient, vers le Brésil, est environnée d'une chaîne de montagnes, qui renferme une plaine immense & très-fertile, arrosée d'un bout à l'autre, c'est-à-dire sur un espace d'environ deux cent trente lieues, par le fleuve d'Uraguai, qui lui donne son nom. Quelques Réductions s'établirent peu après dans la province de Guaira, qui s'étend plus au Nord, & qui a des plaines également fertiles, & presque aussi vastes. En des lieux si propres à la culture, & qui sont en très-bon air, on compta bientôt jusqu'à trente Réductions, chacune de quatre à cinq & à six mille habitans. Mais la province de Guaira n'est pas éloignée du fort de S. Paul, repaire des Mammelus, qui ne tarderent point à dévaster ces chrétientés naissantes.

Ibid, c. v.

Vers le cap de S. Vincent, à l'extrémité septentrionale du Brésil, les Portuguais ont bâti autrefois, sur un rocher presque inaccessible, la ville ou fort de

S. Paul. Des montagnes impraticables & d'épaisses forêts l'environent au loin, & en ferment toutes les avenues. Les campagnes d'alentour sont fertiles, & fournissent, tant aux besoins, qu'aux commodités & aux délices de la vie. Comme ces premiers colons, jeunes aventuriers pour la plupart, n'avoient point de femmes, ils en prirent chez les barbares; & de ce mêlange, naquirent des enfans, qui prirent tous les vices de leurs meres, sans rien conserver de ce que leurs peres pouvoient avoir eu de vertu. Ils tomberent dans un décri si absolu, que toutes les colonies du voisinage auroient cru se perdre d'honneur, si elles avoient entretenu avec eux le moindre commerce. On les jugea même indignes de porter le nom de Portugais, & on leur donna celui de Mammelus, qui n'a plus varié, au moins dans ces parages. Ils ne sont plus en effet, ni Portugais, ni chrétiens, autrement que de nom. Ils n'obéissent au roi du Portugal, qu'autant qu'ils y trouvent quelque avantage. S'ils prennent encore le nom de chrétiens, c'est le comble du scandale; ce n'est que pour le faire blasphémer, par l'énorme opposition de leur vie aux loix du christianisme.

Saint-Paul n'avoit pas d'abord plus de quatre cents habitans, y compris les Negres & les Américains : on y en compte aujourd'hui bien des milliers, tirés, pour ainſi dire, de l'égout de toutes les nations. C'eſt le receptacle des bandits qui ſe ſont dérobés à l'échaffaud, en Europe auſſi bien qu'en Amérique, & qui cherchent à exercer impunément leur brigandage. Les Mammelus ſe font gloire de n'obéir à aucune puiſſance. Ils forment en effet une eſpece de république, qui ſe gouverne ſouverainement elle-même. La ſituation avantageuſe de leur ville, & les fortifications qu'ils y ont ajoutées, ont fait perdre aux Portugais, ſinon l'envie, au moins l'eſpérance de les réduire. Depuis qu'ils ſe furent ſouſtraits à l'autorité des vice-rois [illegible]réſil, ils ſe livrerent à un genre de brigandage, inuſité parmi les ſauvages même les plus inhumains. On les vit ſe répandre chaque année, d'abord dans les peuplades circonvoiſines, puis dans les plus éloignées, & traîner en eſclavage une infinité d'Indiens, avec leſquels ils n'avoient aucun différend, pour les appliquer au travail des plantations, & à l'exploitation des mines d'or

d'or qui se trouvent dans leurs montagnes. Ils désolerent toutes les provinces du Paraguai, aussi bien que celle de Guaira: ils pénétrerent même plusieurs fois, sur les bords du Maragnon d'une part, & de l'autre sur le fleuve de la Plata; parcourant en cinq ou six mois plus de mille lieues de pays. Ce sont eux principalement qui ont dépeuplé cette vaste région: de tant d'hommes qu'ils mettoient aux fers, à peine y en avoit-il un sur cent qui ne pérît, soit de fatigue & de misere en route, soit du mauvais air dans les mines, ou du travail excessif des plantations. Suivant un registre authentique, de trois cent mille Indiens, enlevés par les Mammelus en cinq ans, il n'en resta que vingt mille.

Forbans abominables, aux yeux de la religion sur-tout, il n'est point de stratagême que ne leur inspirât l'Enfer, pour ruiner l'œuvre de Dieu. Souvent ils se travestissoient en missionaires & en catéchistes, afin de surprendre les Indiens: ce qui fit perdre aux vrais missionaires la confiance d'une infinité de peuplades, & mit long-temps un obstacle insurmontable à l'établissement de l'évangile. Dans la province de Guaira,

la moins éloignée d'eux, & la plus au fait de leurs artifices, ils attaquoient à face découverte, avec des forces supérieures; & ils revinrent si souvent à la charge, qu'ils ruinerent de fond en comble treize Réductions. Ils y ôterent la vie, ou la liberté à quatre-vingt-cinq mille néophytes.

Pour sauver les foibles restes de ces habitations, dont le malheureux sort empêchoit la conversion de leurs voisins, qui craignoient de le subir à leur tour, leurs sages pasteurs prirent le parti de les transplanter, avec des peines excessives, à cent trente lieues de distance, sur les bords beaucoup moins accessibles du Parana. Ils y arriverent au nombre d'environ douze mille, dont se formerent les réductions de Lorette & de S. Ignace. Plusieurs autres habitations s'établirent depuis, entre les fleuves de Parana & d'Uraguai; & toutes furent disposées de telle maniere, qu'elles pussent mutuellement veiller à leur sureté, & concourir à leur défense. Bien plus, ces courageux néophytes se sont si bien aguerris par la suite, qu'ils sont rentrés en possession des pays qu'ils avoient abandonnés. Ils y ont bâti de nouvelles

réductions, & se sont mis en état de ne plus craindre les Mammelus, qu'ils ont fait repentir plus d'une fois de leurs nouvelles insultes.

Vers la fin du siecle passé, on comptoit, dans la seule province de Guaira, entre le Parana & l'Uraguai, trente-deux réductions, & plus de six-vingt-mille Indiens convertis. On avoit établi plusieurs autres réductions, de proche en proche, entre l'Uraguai & le Brésil. D'autres s'étoient formées vers le septentrion, sur les rives du Mammore, qui se décharge dans le fleuve des Amazônes.

De l'autre côté de l'Amérique méridionale, sans pousser jusqu'aux provinces maritimes, il est encore une vaste contrée, que bornent au couchant les montagnes, tant du Chili que du Pérou, & à l'orient le fleuve du Paraguai. Sa longueur du nord au midi, est de plus de quatre cents lieues, sur une largeur d'environ cent cinquante. Elle est arrosée par les grandes rivieres de Pilcomaïo, de Vermejo & de Salado, sans parler de beaucoup d'autres encore très considérables. Ces lieux sont habités par différens peuples, dont les

Chiriguanes, vers le nord, sont les plus formidables, ou du moins les plus intraitables. En tirant encore plus au nord, on trouve le grand lac des Caraies, où le fleuve de Paraguai prend tout à la fois sa naissance & sa grandeur imposante. Ce canton est principalement habité par les Manacicas & les Chiquites : au moins en sont-ils les habitans les plus connus.

Ibid C. XII.

Plusieurs fois, & toujours en vain, l'on avoit tenté d'introduire le christianisme chez ces féroces barbares; quand le pere de Arcé, accompagné du pere de Zéa, profita des circonstances heureuses que la providence avoit pu seule ménager. Deux nations voisines se faisoient une guerre, également désastreuse pour l'une & pour l'autre. Ce missionaire, au moyen d'une certaine éloquence naturelle, & du talent qu'il avoit pour la conciliation, vint à bout de rétablir entre elles la paix & la concorde. Il obtint presque en même temps la grace d'un de leurs compatriotes, condamné à mort, par le gouverneur d'une ville Espagnole. Comme ces peuples étoient dans la premiere admiration d'une charité si nouvelle pour eux;

il leur proposa d'embrasser la religion qui inspiroit de pareilles vertus. Sur le champ, les Caciques indiquerent une assemblée générale, pour délibérer sur l'invitation de leur bienfaiteur. Dès la nuit suivante, tous se rendirent au lieu marqué, & l'affaire fut balancée depuis minuit jusqu'au point du jour; l'homme apostolique, durant ce temps-là, suppliant le pere des lumieres d'éclairer ces pauvres aveugles. Il fut résolu d'une voix unanime, que la loi chrétienne seroit reçue dans le pays; à condition néanmoins qu'on n'obligeroit pas d'en sortir ceux qui refuseroient de l'embrasser. La condition, quoiqu'elle eût ses inconvéniens, fut acceptée par le missionnaire, qui plein de confiance en Dieu, se promit, & non pas en vain, que les plus endurcis, loin de séduire les autres, se laisseroient vaincre peu-à-peu par le bon exemple.

Dans les mémoires publiés par un chanoine Espagnol, qui avoit été long-temps le témoin & l'admirateur des travaux apostoliques du pere Diaz, il est rapporté que ce pasteur infatigable, sans se borner aux travaux de sa réduction, parcouroit dans le voisinage quel-

Muratori Ch. XIX.

ques rancheries ou infirmeries d'infideles, attaqués d'une maladie contagieuse, afin de gagner au moins dans cette extrémité quelques ames au Seigneur. D'un autre côté, d'impitoyables anthropophages y accoururent aussi, pour dévorer sans risque & sans résistance ceux qui n'étoient pas atteints de la contagion. Ils aspiroient sur-tout à se régaler de la chair de l'Européen qui étoit venu les secourir, c'est-à-dire du missionaire ; parce que la chair des hommes qui font usage du sel dans leur nourriture, est plus délicate, à leur gré, que celle des Indiens qui n'en usent pas. Cependant, un captif échappé de leurs mains, porta dans la réduction de ce pere la nouvelle du danger pressant qu'il couroit. Tous ses néophytes à l'instant prirent les armes, & volerent à la rancherie pour le délivrer. Ils arriverent à temps, malgré la distance assez considérable, chargerent brusquement les infideles, les rompirent, firent un grand nombre de prisonniers, & dissiperent tout le reste. Ils en vouloient tirer une vengeance d'éclat ; & pour imprimer la terreur à tous les monstres de cette espece, ils

résolurent de pendre ces captifs sur les passages, aux arbres qui étoient le plus en vue. Déjà ils procédoient à l'exécution, quand le pere alarmé & attendri jusqu'aux larmes, intercéda pour ces malheureux, avec tant d'instance, qu'enfin il obtint leur grace, & qu'on les remit entre ses mains. Il les combla de caresses, les retint assez long-temps, toujours avec les mêmes bontés, pour les instruire de nos saints mysteres; puis leur rendit une entiere liberté. Ils furent si prodigieusement touchés d'une générosité vraiment prodigieuse pour eux, qu'arrivés dans leur peuplade, ils n'avoient point de termes assez forts pour exalter la foi & la charité chrétienne. Ils revinrent peu après, avec toute leur nation, se jetterent tous ensemble aux pieds du charitable missionaire, & le prierent avec instance de les baptiser, en promettant de vivre sous sa conduite en véritables & parfaits chrétiens. Ils reçurent en effet le baptême, après toutes les épreuves que demandoit la prudence, & marquerent toujours depuis autant de fidélité aux devoirs du chrétien, que d'attachement à la foi.

Ibid. p. 346.

Le pere Baraze entreprit le premier, vers l'an 1675, la conversion de la nation nombreuse des Moxes, qui habitent les environs du fleuve de Guapai, avec plusieurs autres peuples dont les noms sont la plupart inconnus. Jusque-là, on avoit jugé qu'il étoit absolument impossible de soumettre des nations si féroces & si dissolues, aux loix séveres de l'évangile ; & avant la fin de ce même siecle, on compta dans cette contrée huit à neuf peuplades chrétiennes, avec plus de trente mille fervens néophytes. Mais quelle patience, quelle constance & quel genre de courage ne fallut-il pas pour y réussir ! C'est pour cette intéressante mission que le pere Baraze alla chercher jusqu'à Lima, ce troupeau de bénédiction, qui en s'y multipliant jusqu'au prodige, y répandit l'abondance, & y fit prospérer le christianisme. Cet instituteur habile, autant que zélé, découvrit encore, après bien des recherches capables de rebuter tout autre courage que le sien, un chemin trois ou quatre fois plus court qu'auparavant, pour aller au Pérou, d'où il falloit tirer les approvisionemens ordinaires. Enfin, il

vint à bout d'établir lui ſeul trois réductions des plus conſidérables. Quand il eut ouvert un ſi beau champ aux miniſtres évangéliques, pluſieurs y accoururent pour cultiver, ainſi que pour étendre cette belle chrétienté. La miſſion des Moxes eſt aujourd'hui, ou du moins elle étoit, il n'y a pas long-temps, l'une des plus floriſſantes, tant de l'Amérique que de l'autre hémiſphere. On y voit même des égliſes bâties avec goût, & avec une magnificence, qui, bien que propre au pays, feroit l'admiration de beaucoup d'autres.

Inſatiablement altéré du ſalut des ames, le pere Baraze, dès que cette miſſion put ſe paſſer de ſa préſence, la commit aux ſoins de ſes coopérateurs, & paſſa chez d'autres barbares, afin d'y produire la même métamorphoſe. Il parvint juſqu'aux pays des Baures, peuples indomptables & perfides, qui toutefois parurent d'abord dociles à ſes inſtructions; mais cette feinte docilité ſe démaſqua bientôt. Il fut maſſacré par ces traîtres, le 16 de ſeptembre 1702. Ainſi couronna-t-il, par le martyre, vingt-ſept ans d'apoſtolat. On croira ſans peine qu'il périt bien d'au-

tres héros évangéliques, dans la conquête d'une terre si sauvage, & partagée entre tant de nations inhumaines. Outre ceux qui laisserent la vie dans la découverte de ces terres barbares, presque tous les fondateurs des anciennes réductions les cimenterent de leur sang. De ce nombre furent, entre autres, les peres Gonzalez, Rodriguez, del Castiglio, & un frere très-utile à ces établissemens, nommé Romero. Les seuls barbares du Paraguai proprement dit ont massacré par la suite, en divers temps, les peres Ortiz, de Blende, d'Alfaro, d'Arcé, de Silva, de Mendoza, Cavallieri, Fernandez, Arias, Sanchez & tant d'autres, dont l'on peut évaluer le nombre sur le degré de fertilité qu'a donné leur sang à des terres, aussi abondantes aujourd'hui en fruits de salut, qu'elles étoient auparavant désespérantes.

Un changement si prodigieux causera sans doute une étrange surprise; tant, au premier coup d'œil, il paroît éloigné du cours ordinaire des choses & des mœurs; mais il faut observer, que les hommes provenant tous de la même souche, ils sont naturellement, à peu

de chose près, les mêmes par-tout. Les leçons & les exemples mettent seuls entre eux l'étrange différence qui cause notre étonnement. Les barbares du Paraguai, qui n'avoient guere de l'homme que la figure, qui ne s'occupoient qu'à satisfaire leurs appétits brutaux, sont devenus des modeles de toutes les vertus sociales & chrétiennes : mais l'expérience a montré qu'ils étoient naturellement doux & traitables, fideles, sinceres, reconnoissans, & singuliérement sensibles à l'amitié. D'où bientôt l'on a trouvé, dans ceux qui professoient le christianisme, cette évangélique simplicité, qui est la compagne & la gardienne de l'innocence. Si donc ils parurent, avant leur conversion, n'avoir en partage que l'incontinence & la cruauté ; c'étoit moins l'effet du naturel, que le fruit contagieux de l'éducation. Les habitudes vicieuses se transmettoient alors des peres aux enfans, par la voie de l'exemple ; & quand ils en ont eu de bons sous les yeux, on a vu la douceur & la charité, la pudeur & la réserve prendre la place des passions effrénées qu'on leur avoit cru naturelles. Peuples moins dignes de

Mur. Ch. VIII

haine que de pitié, leur malheur émut enfin les entrailles du Pere de miséricorde, & lui fit répandre ses bénédictions sur eux, en telle abondance, qu'autant ils avoient fait l'opprobre de l'humanité, autant ils firent, comme on le verra mieux encore par la suite, la gloire du christianisme.

Dans l'année qui suivit & consolida la conversion des Moxes, le vingt-deux juillet 1676, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans le pape Clément X. Le cardinal Odescalchi lui succéda sous le nom d'Innocent XI, le vingt-un de septembre, & non pas d'octobre, comme l'a marqué de Prade, à qui une date aussi mémorable par la circonstance du jour même, auroit bien dû faire éviter cette méprise. C'étoit le jour de S. Matthieu, qui joint à ce que ce pape étoit fils d'un banquier, donna lieu à la pasquinade, où de la banque on le faisoit passer d'un plein saut dans la chaire de S. Pierre. Ce pontife avoit néanmoins la plupart des qualités propres au pontificat, du jugement, l'esprit pénétrant, mais peu d'étude, & par conséquent peu de savoir. Il étoit sur-tout grand homme de bien, sévere

à lui-même, rigide à bien d'autres égards, & juſqu'à l'opiniâtreté. En un mot, ce fut un de ces hommes de bien, que rien n'eſt capable d'ébranler, quand une fois ils ont pris leur parti, toujours perſuadés qu'il y va de la gloire de Dieu à le ſoutenir. On ne verra que trop de preuves de cette roideur inflexible, ainſi que de ſa fierté chagrine, dans ſes violens démêlés avec la cour & le clergé de France, à l'occaſion de la régale.

Fin du vingt-deuxieme Volume.

TABLE CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1638 jusqu'à l'an 1676.

TOME VINGT-DEUXIEME.

PAPES.

CCXXXIV. INNOCENT X, mort le 7 Janvier 1655.

CCXXXV. Alexandre VII, 7 Avril 1655, 22 Mai 1667.

CCXXXVI. Clément IX, 20 Juin 1667, 9 Décembre 1669.

CCXXXVII. Clément X, 29 Avril 1670, 22 Juillet 1676.

CCXXXVIII. Innocent XI, 21 Septembre 1676.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

FERDINAND III, mort en 1657.

Léopold I, ...

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV,

ROIS D'ESPAGNE.

Philippe IV, 1665.

Charle II, ...

D'ANGLETERRE.

Charles I, décapité en 1649.

Charle II. . . . . . .

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

JAQUE SIRMOND, Jésuite, mort en 1651. C'est l'un des plus savans hommes qu'ait produit la France, au jugement de tous les grands hommes de son temps & des nations diverses. Il fut d'un grand secours à Baronius, pour la composition de ses Annales Ecclésiastiques. Il a donné lui-même un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont le Recueil des conciles de Gaule, avec des notes excellentes; de savantes & judicieuses dissertations sur différens sujets d'histoire & de discipline; des éditions correctes & sûres des œuvres de Théodoret & d'Hincmar de Reims.

Les freres Pierre & Jaque du Pui, 1651 & 1656. C'étoit sans

ÉCRIVAINS NOVATEURS.

JEAN LABADIE, esprit inquiet, turbulent & sans consistance, successivement Jésuite & Carme, catholique & calviniste; par-tout il débita des maximes, ou des paradoxes dangereux, qu'on ne put supporter dans la secte même de Calvin. Il a laissé quelques écrits, qui font pitié.

George Fox, vil artisan, & auteur de la secte fanatique des Quakers ou Trembleurs.

Isaac la Peyrere, auteur du livre intitulé *Præadamitæ*, où il prétend établir qu'il y a eu des hommes avant Adam. Le livre fut brûlé à Paris, censuré par l'évêque de Namur, & l'auteur arrêté à Bruxelles, d'où il se rendit à Rome, & abjura sa chimere aux pieds d'Alexandre VII.

contredit deux des plus savans hommes de leur temps, particuliérement en droit & en histoire, mais nullement en théologie. Aussi leur ouvrage sur les droits & les libertés de l'Eglise Gallicane fut-il condamné, par vingt-deux évêques ou archevêques de l'Eglise Gallicane elle-même. Il fallut recourir à d'autres mains pour le corriger : mais la matiere a été brouillée depuis si long-temps par les mains séculieres, qu'on n'a pas encore réussi, & qu'on ne réussira vraisemblablement jamais à la débrouiller parfaitement. Ils ont encore laissé deux ouvrages, remarquables entre beaucoup d'autres, savoir l'Histoire générale du grand schisme d'Occident, & l'Histoire véritable de la condamnation des Templiers.

Denys Petau, Jésuite, 1652.

Dans tous ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, & pres-

Blaise Pascal, mort en 1662, auteur des Lettres-Provinciales, qui tendent uniquement, & par des voies souvent iniques, à défendre & accréditer les nouveautés proscrites par l'Eglise. Ainsi en ont jugé les deux puissances, qui les ont condamnées de concert, & qui en ont du moins fait sentir le danger pour la vraie foi, si elles n'ont pas ôté aux gens qui n'aiment qu'à rire, leur attrait pour le style enchanteur de cette satyre inique, autant qu'hétérodoxe. Pascal n'a pas toujours fait un si mauvais usage de ses rares talens. Au moins a-t-on de lui le fond d'un ouvrage très-chrétien, dans le petit livre qui a pour titre Pensées sur la Religion. Mais comme l'esprit de l'Eglise ne fut jamais de mettre en recommandation les ouvrages même irrépréhensibles des écrivains suspects, parce que les simples passent très-aisé-

que tous en latin, on trouve un style net, pur & facile, une vaste & profonde érudition, & la plus parfaite critique. Sa Doctrine des temps, chef-d'œuvre unique en son genre, fait le désespoir des chronologistes anti-chrétiens, & l'admiration de tous les autres. Ses Dogmes Théologiques, cités dans les écoles les plus célebres, y font autorité. Il a donné aussi de savantes éditions des œuvres de S. Epiphane, de Nicéphore, de Synesius, de Thémistius, & de plusieurs autres anciens qui ne seroient pas lisibles sans lui.

ment de l'estime de l'auteur à celle de toutes ses productions ; nous avons cru ne pouvoir mieux faire, que de nous prescrire un silence absolu sur toutes ces sortes d'écrits ; du reste, la piété ne peut rien y perdre. Avec leur beau style, leur méthode, & leur profondeur même, ils sont presque tous d'une froideur & d'une sécheresse, qui resserrent les cœurs, au lieu de les attendrir. Tant il est vrai que l'Esprit Saint ne communique point son onction hors du sein véritable de l'Eglise.

François Hallier, docteur de Paris, évêque de Cavaillon, *1659*. Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation à Rome, aussi bien qu'en France, est un traité des Elections & des Ordinations, qui passe pour un chef-d'œuvre.

Jean Morin, prêtre de l'Oratoire, *1659*. Converti du calvinisme, il eut toujours horreur de ce qui en rapprochoit, & appliqua ses talens supérieurs aux vraies sciences de l'Eglise. Il acquit une érudition immense, qui se rend sensible dans tous

ses écrits, dont les principaux sont l'ouvrage latin qui a pour titre *Exercitationes Biblicæ*, dans lequel néanmoins on lui reproche de ne pas ménager assez l'intégrité du texte hébraïque ; un excellent traité des Ordinations, avec des dissertations fort savantes ; un traité de la Pénitence ; une nouvelle édition de la bible des Septante ; & de bonnes dissertations sur différentes matieres.

Luc Holstenius, Hambourgeois, devenu garde de la bibliotheque du Vatican, 1661. On a de lui des traités & plusieurs dissertations sur des matieres ecclésiastiques très-variées & très-importantes. On y remarque un jugement solide, une critique exacte, & beaucoup de pénétration.

Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, puis de Paris, 1662. Son principal ouvrage est le traité latin de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire. Il a donné outre cela des dissertations sur plusieurs matieres ecclésiastiques d'importance. On voit par toutes ces productions, qu'il étoit grand jurisconsulte, habile critique, & qu'il avoit beaucoup d'érudition.

Jean Bollandus, Jésuite Flamand, 1665. C'est lui qui a commencé la fameuse collection des Actes des Saints, continuée depuis par Henschenius, Papebroch, & d'autres Jésuites, qu'on a toujours nommé Bollandistes.

Philippe Labbe, Jésuite, 1667. Le principal ouvrage de cet écrivain, l'un des plus laborieux de son temps, est une collection générale des conciles en dix-sept volumes *in-folio*. Il faisoit imprimer le onzieme, quand il mourut ; après quoi le pere Cossart, son confrere, acheva cette collection, qui est fort estimée des savans.

Leon Allazi, dit communément Allatius, natif de Grece, & garde de la bibliotheque du Vatican, 1669. Il a composé un traité sur l'accord perpétuel de l'Eglise Greque avec la Latine, contre les

prétentions des Proteſtans ; & différens ouvrages, tant pour la réunion des Grecs, que ſur leurs livres eccléſiaſtiques.

Antoine Godeau, évêque de Vence, 1672. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages en vers & en proſe, dont le principal eſt une hiſtoire de l'Egliſe, pouſſée juſqu'au neuvieme ſiecle incluſivement. A quelques vieux mots près, & quelques tours également ſurannés, ſon ſtyle égale au moins celui des auteurs qui ont traité depuis les mêmes objets. Il a même plus de nombre, plus de majeſté, moins d'inégalité & de caſcades, en un mot plus de cette grandeur unie & ſoutenue, que demande la dignité de l'hiſtoire. Mais dans le compte qu'il rend de la condamnation des trois chapitres au cinquieme concile général, il faut ſe tenir en garde contre les ſubtilités des novateurs de ſon temps, vers leſquels il parut pencher, au moins dans cette rencontre.

François Boſquet, évêque de Montpellier, 1676. On a de ce prélat, l'un des plus ſavans hommes du dix ſeptieme ſiecle, une hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, les vies des Papes d'Avignon, & quelques autres ouvrages.

Henri de Valois, hiſtoriographe du Roi, 1676. Il s'eſt rendu célebre dans toute l'Europe par ſon érudition. Il nous a laiſſé, & de belles éditions, & de bonnes traductions des écrivains Grecs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, avec des notes, qui ne montrent pas moins ſon jugement que ſon érudition.

FIN.

